



MODERNITÉ
DÉMOCRATIE
PROGRÈS

TOME 2 : LA STRATEGIE DU GAMBIT.

MODERNITE DEMOCRATIE PROGRES

TOME 2: LA STRATEGIE DU GAMBIT.

© Parti MDP

www.parti-mdp.fr

AVANT-PROPOS

Aux échecs, le gambit est le coup le plus incompris du jeu. C'est le moment où le joueur sacrifie volontairement un pion pour obtenir un avantage que son adversaire ne voit pas encore. Le spectateur naïf pense que le joueur a fait une erreur. L'adversaire pense qu'il a gagné quelque chose. Et trois coups plus tard, ils comprennent tous les deux que chaque sacrifice était calculé, que chaque perte apparente ouvrait une ligne d'attaque invisible, et que la partie était gagnée avant même qu'ils ne s'en rendent compte.

Voilà ce qu'est un gambit.

Dans le Tome 1 « Le Nouveau Pouvoir », nous avons changé l'échiquier. Nous avons posé les règles du jeu : une nouvelle Constitution, un Conseil au lieu d'un monarque, des Régions Fédérées au lieu d'un État jacobin obèse, un Conseil des Pairs au lieu d'une Assemblée de politiciens de carrière, et un peuple souverain en permanence grâce au RIC. C'était le socle. La machine. Le moteur sans lequel rien ne tourne.

Ce Tome 2 est le carburant de ce moteur. C'est ici que les principes deviennent des lois. Que les promesses deviennent des mécanismes. Que les mots deviennent des chiffres. Chaque chapitre est une mesure concrète qui changera votre quotidien : votre fiche de paie, votre facture d'électricité, la sécurité de votre rue, l'école de vos enfants, l'hôpital de votre ville, le prix de vos courses, l'avenir de vos retraites, bref la liste est longue.

Chaque mesure ressemblera, pour nos adversaires, à un sacrifice.

Baisser les impôts à 20% ? « Vous allez ruiner l'État ! » Non. Nous allons élargir l'assiette fiscale en libérant le travail. Supprimer les charges patronales ? « Vous allez détruire la Sécu ! » Non. Nous allons la financer par la consommation au lieu de punir l'emploi. Sortir EDF et la SNCF de la concurrence et du marché européen

de l'électricité ? « Bruxelles ne vous laissera jamais faire ! » Nous savons. C'est prévu. Légaliser le cannabis ? « C'est irresponsable ! » Non. C'est mathématique : ce sont des sommes folles récupérées sur les mafias pour financer nos hôpitaux. Supprimer les droits de succession ? « C'est un cadeau aux riches ! » Non. C'est la fin du vol légalisé sur le deuil des familles qui ont travaillé toute leur vie dans un pays qui est à deux doigts de taxer l'air que les Français et les Françaises respirent.

Chacune de ces mesures sera attaquée. Chacune sera qualifiée de folie, d'utopie ou de danger. C'est normal. C'est le propre du gambit : le coup ressemble à une erreur tant qu'on n'a pas vu la suite.

Et nos adversaires les plus acharnés ne seront ni les économistes, ni les juristes, ni les citoyens qui doutent. D'ailleurs, pour nous, le doute est sain, le questionnement est légitime, et nous accueillons le débat à bras ouverts.

Non. Nos adversaires les plus récalcitrants seront ceux qui ont un intérêt personnel à ce que rien ne change. Les professionnels de la politique et tous leurs affiliés. Ceux pour qui le système actuel n'est pas un problème mais un gagne-pain. Ceux qui vivent des commissions parlementaires sans rien produire. Ceux qui cumulent les mandats et les indemnités. Ceux qui passent de l'Assemblée au conseil d'administration et du conseil d'administration au ministère avec la fluidité d'un poisson dans l'eau. Ceux-là se battront avec une férocité proportionnelle à ce qu'ils ont à perdre, c'est-à-dire tout.

Ils useront de tous les moyens pour nous discréditer. Ils nous traiteront de populistes, de dangereux, d'irresponsables, d'extrémistes. Ils invoqueront la stabilité, celle-là même qui a produit plus de 3 400 milliards de dette. Ils invoqueront la prudence, celle-là même qui a laissé nos hôpitaux s'effondrer sous leurs mandats. Ils invoqueront l'Europe, celle qui a piétiné notre référendum et qui nous prive sans vergogne de notre souveraineté. Pas à une contradiction près, ils diront que nous promettons l'impossible ! Plutôt hypocrite, de la part de ceux-là mêmes qui n'ont jamais tenu rien de ce qu'ils avaient promis.

Regardez-les. Regardez l'Assemblée nationale que nous avons connue ces dernières années, peu importe votre âge. Les insultes et les invectives quotidiennes, pour ne pas dire permanentes, en hémicycle. Les pugilats verbaux. Les séances où l'on vote des textes que personne n'a lus, à 3 heures du matin, dans une salle à moitié vide. Les 49.3 en série pour faire passer des budgets que la majorité des élus refusent. Les affaires judiciaires, emplois fictifs, détournements, prises illégales d'intérêts, qui se succèdent sans que jamais personne ne soit véritablement sanctionné. Nous avons même le sentiment que, pour faire carrière en politique, il faut avoir magouillé et s'être fait poursuivre ! Voilà le spectacle que nos « représentants » offrent au pays. Et ce sont eux qui viendront nous faire la leçon sur le sérieux et la responsabilité ?

Mais d'ailleurs, ces représentants sont élus par qui, au juste ? Le taux d'abstention au premier tour des législatives n'a cessé de se détériorer : 35,6% en 2002, 40,6% en 2007, 42,8% en 2012, 51,3% en 2017, 52,49% en 2022. Vous avez bien lu la trajectoire : en vingt ans, on est passé d'un électeur sur trois qui ne vote pas à plus d'un sur deux. Et en 2022, 83% des députés ont été élus avec les voix de seulement 20 à 30% des inscrits. En 2024, il a fallu une dissolution dramatique et la peur du chaos pour faire remonter la participation à 66%. Et on a présenté cela comme un exploit démocratique.

Autrement dit : la majorité de vos députés, ces dernières années, ont été élus par défaut, par un Français sur quatre ou cinq. Ce ne sont pas des représentants du peuple. Ce sont les représentants de ceux qui n'avaient pas encore renoncé.

Et qui se déplace encore ? Les jeunes adultes s'abstiennent massivement : 24% des 18-34 ans ne votent à aucun tour. Le vote systématique ne devient majoritaire que chez les 70-79 ans. L'abstention systématique atteint 30% chez les inscrits sans diplôme, contre 10% chez les diplômés du supérieur. Et les ouvriers non qualifiés s'abstiennent trois fois plus souvent que les cadres, selon l'Insee.

Résumons. Ceux qui souffrent le plus du système ne votent plus. Ceux qui en profitent votent toujours. Les chercheurs Braconnier

et Dormagen l'ont chiffré sur la présidentielle de 2012 : un retraité diplômé du supérieur avait 98% de chances d'avoir voté, quand une jeune ouvrière sans diplôme avait 33% de risques de ne pas voter du tout. Nos « représentants » sont donc élus par ce qui reste : un électorat vieillissant, plus diplômé, plus aisé que la moyenne du pays. Après cela, on s'étonne que les Français ne se reconnaissent pas dans leur Assemblée.

Ce n'est pas de l'abstention. C'est une sécession silencieuse, disons-le clairement. Des millions de Français ont décidé que le système ne les représentait plus, que ce n'était pas leur voix qui changerait quelque chose. Et en cela, le système leur donne raison chaque jour.

Soyons honnêtes sur un point. Il y a du bon partout sur l'échiquier politique français, et nous le reconnaissons sans difficulté. L'extrême gauche a raison quand elle parle de justice sociale et de dignité des travailleurs : il faut aider et prendre soin de ceux qui en ont le plus besoin. L'extrême droite a raison quand elle parle de souveraineté et de sécurité, face à une Europe qui nous en prive de plus en plus. La gauche a raison quand elle défend les services publics, essentiels à notre quotidien. La droite a raison quand elle défend l'entreprise et le travail, qui créent la valeur et dynamisent l'économie. Les écologistes ont raison quand ils défendent l'eau, les forêts et la terre, qui seront des enjeux critiques dans les trente prochaines années, si ce n'est avant. Chaque famille politique porte une part de vérité que nous avons intégrée dans notre programme, sans honte et sans complexe, parce qu'une bonne idée reste une bonne idée, quel que soit celui qui l'a eue en premier.

Mais comme pour toute chose, verser dans l'extrême devient un poison.

Le problème n'est jamais l'idée de départ. Le problème, c'est ce qui vient avec. Les dérives idéologiques qui transforment une intuition juste en dogme aveugle. Le refus pathologique d'admettre que l'adversaire puisse avoir raison sur quoi que ce soit. Le culte de la personnalité, le leader infaillible, le chef charismatique qui a réponse à tout et ne se trompe jamais. La

certitude fanatique d'avoir raison contre le monde entier. Et surtout, surtout, cette mécanique toxique qui consiste à chauffer les militants à blanc, à cultiver chez eux l'agressivité, la haine de l'autre camp, le mépris de ceux qui pensent différemment. Quand on ne canalise pas la colère, quand on l'attise pour des raisons électorales, on ne gouverne pas, on deal. On deal de la haine au détail pour se faire élire en gros.

La France n'a pas besoin de plus de colère. Elle en déborde. Elle a besoin de solutions.

La gauche radicale martèle que le riche est votre ennemi : détruisez-le et vous irez mieux. L'extrême droite vous dit que l'étranger est votre ennemi : chassez-le et vous serez en sécurité. Les deux vous mentent. Non pas parce que l'injustice fiscale ou l'immigration incontrôlée n'existent pas, elles existent, et nous les traitons dans ce programme. Mais parce que la réalité est toujours plus complexe qu'un slogan. Et c'est précisément cette complexité que les extrêmes refusent de regarder en face, parce que la nuance ne remplit pas les salles et ne fait pas gagner les élections.

Ce qu'ils vous vendent, ce sont des biais cognitifs déguisés en vérités. Des raccourcis mentaux. Des corrélations transformées en causalités. C'est confortable de penser ainsi, c'est même humain, mais c'est faux.

« Les riches ont plus que vous, donc ils vous exploitent. »
Vraiment ? Tous ? L'artisan qui a travaillé quarante ans pour transmettre son entreprise à ses enfants est un exploiteur au même titre qu'un actionnaire du CAC 40 qui délocalise ? Le cadre de l'agroalimentaire qui gagne bien sa vie parce qu'il se lève à 4 heures du matin est l'ennemi du peuple ? Et si ce boulanger ou ce cadre, après une vie de labeur, vend sa boutique, change de vie et place son argent en bourse pour préparer sa retraite, il devient quoi ? Un vilain capitaliste ? Un profiteur ? Il était un héros du travail à 5 heures du matin et il devient un salaud à 17 heures parce qu'il a ouvert un compte-titres ? C'est à ce niveau de raisonnement qu'on en est ?

La vérité, c'est que « les riches » ne vous ont pas volé votre salaire. C'est l'État qui prélève les charges dessus avant même qu'il n'arrive sur votre compte. C'est l'État qui taxe votre travail à près de 47% quand il laisse les géants du numérique afficher un taux d'imposition effectif d'environ 9%. C'est l'État qui punit le boulanger qui embauche et qui "en même temps", déroule le tapis rouge au fonds d'investissement qui, lui, délocalise parce que la France n'est pas assez rentable. Le problème n'a jamais été que le riche devienne plus riche. Le problème, c'est que le système empêche le pauvre de devenir autre chose que pauvre.

La France est ce pays où il faut six générations à une famille modeste pour atteindre le revenu moyen, quand il en faut deux au Danemark. Où un jeune de quartier qui veut créer sa boîte se noie sous les charges avant même d'avoir vendu quoi que ce soit. Où l'on taxe le travail à mort et où l'on subventionne l'inactivité à crédit. Le système ne redistribue pas la richesse. Non. Il redistribue de la dépendance. Il ne fabrique pas des citoyens libres : il fabrique des gens qui dépendent de lui pour survivre, et qui finissent par voter pour ceux qui maintiennent la perfusion. Non par choix, mais par absence d'alternative viable.

« Regardez les profils de ceux qui font le plus de grabuge : ils ne sont pas blancs, donc l'immigration est le problème. » Vraiment ? C'est aussi intelligent que de dire que 100% des noyés ont bu de l'eau, donc qu'il faut interdire l'eau pour qu'il n'y ait plus de noyés. Cela semble logique pendant trois secondes. Et puis on réfléchit.

La vérité, c'est que l'insécurité ne se résume pas à « l'immigration ». Elle est d'abord causée par un État qui a abandonné des quartiers entiers pendant quarante ans, qui a laissé le trafic remplacer l'emploi, la loi du clan remplacer la loi de la République, et la justice devenir un distributeur de rappels à la loi. Un État qui a laissé se dégrader les conditions de travail de ses propres forces de l'ordre, celles-là mêmes à qui l'on demande de tenir la ligne. Des moyens qui ne suivent jamais. Du matériel obsolète. Des objectifs de rendement absurdes qui transforment des gardiens de la paix en machines à PV. Un manque de respect devenu quotidien : on insulte, on crache, on caillasse ceux qui portent l'uniforme, et quand ils répondent, c'est eux qu'on filme et

qu'on traîne devant les tribunaux. On leur demande de maintenir l'ordre dans un pays qui leur a retiré les moyens, l'autorité et la dignité de le faire. Pire, on leur a peu à peu ôté l'envie de servir leur pays. Puis on s'étonne du résultat.

Et puisqu'on parle de raccourcis dangereux, en voici un dernier pour la route, celui des gouvernements cette fois, pas des partis. « Les criminels utilisent des téléphones chiffrés. La police ne peut pas les craquer. Donc il faut obliger les fabricants à créer des portes dérobées dans tous les appareils pour que les forces de l'ordre puissent y accéder. »

Cela semble raisonnable, dit comme ça. Sauf qu'une porte dérobée, par définition, est une porte. Et une porte, ça s'ouvre des deux côtés. Vous pensiez sérieusement que seule la police va l'utiliser ? À l'heure où une génération entière a grandi avec l'informatique et où la suivante grandit avec l'intelligence artificielle ? Les personnes mal intentionnées, hackers, mafias, États hostiles, n'auront aucun scrupule et aucune difficulté à exploiter ces mêmes failles. Et elles n'auront aucun problème de conscience à compromettre des dizaines, des centaines de millions d'appareils pour en tirer profit. Vous aurez affaibli la sécurité de 450 millions de citoyens européens pour surveiller quelques milliers de criminels, qui, eux, auront migré vers d'autres outils en moins d'une semaine.

C'est exactement comme interdire les serrures à tous les appartements de France parce que des cambrioleurs aussi habitent des appartements.

Et quand vous osez dire que c'est absurde, on vous sort le raccourci ultime, le roi des sophismes autoritaires : « Si vous n'avez rien à cacher, vous n'avez rien à craindre. » Retournons-le. Vous avez des rideaux chez vous. Vous ne faites rien d'illégal derrière. Mais si demain l'État vous obligeait à les retirer pour que la police puisse vérifier depuis la rue, vous trouveriez cela normal ? Bien sûr que non. Pourquoi ? Parce que la vie privée n'est pas une preuve de culpabilité. C'est un droit fondamental. Et quiconque vous dit le contraire ne cherche pas à vous protéger : il cherche à vous contrôler.

Surveiller tout le monde jusque dans l'intimité pour attraper une minorité, c'est le raisonnement de la Stasi, pas celui d'une démocratie. Et c'est pourtant l'objectif que poursuit, sous des formes sans cesse remaniées, le Chat Control européen. Repoussé hier grâce à la mobilisation des citoyens, il reviendra demain sous un autre nom. Nous le combattons sous toutes ses formes, et nous refuserons toujours qu'un État fasse du scan de vos messages privés la règle plutôt que l'exception.

Et qu'on ne nous fasse pas de faux procès. Notre programme assume pleinement la généralisation des caméras dans l'espace public et l'usage encadré de la reconnaissance faciale. La distinction est limpide, et nous l'avons constitutionnalisée dans le Tome 1 : l'espace public est un lieu de responsabilité, vous y êtes filmé parce que vous êtes parmi les autres et que la sécurité collective prime. Votre domicile, votre téléphone, vos messages, vos données personnelles sont un sanctuaire inviolable : personne, pas même l'État, n'a le droit d'y entrer sans décision judiciaire individuelle et motivée. C'est la ligne de démarcation entre une démocratie qui protège ses citoyens et un régime qui les surveille. L'un filme la rue pour attraper le criminel. L'autre lit vos messages pour contrôler le citoyen. Si vous ne voyez pas la différence, c'est que vous n'avez jamais vécu sous un régime qui ne la faisait pas.

On ne répare pas un moteur cassé en accusant l'essence. On change le moteur.

C'est ce que fait ce programme. Il ne cherche pas des coupables à punir, il cherche des mécanismes à réparer. Il ne flatte pas votre colère, il la transforme en architecture. Il prend le meilleur de chaque camp, jette le pire, et construit quelque chose qu'aucun d'entre eux n'aurait pu bâtir seul, parce qu'aucun n'acceptera jamais de reconnaître que l'autre avait raison sur un seul point.

Nous, si. La suite, c'est ce livre.

Nous avons organisé ces mesures en grands blocs thématiques, parce que la vie ne se découpe pas en silos ministériels mais en réalités quotidiennes. Vous ne vous réveillez pas le matin en

pensant au « Pôle Économie et Finances ». Vous pensez à votre salaire, à vos enfants, à votre sécurité, à votre retraite. Ce tome est écrit pour vous, pas pour les technocrates.

Chaque chapitre peut être lu indépendamment. Mais ensemble, ils forment un système : chaque pièce renforce les autres, chaque sacrifice finance le suivant, chaque réforme rend la suivante possible. La baisse des charges augmente les salaires, ce qui augmente la consommation, ce qui augmente les recettes de TVA, ce qui finance les hôpitaux, les écoles, les services publics et les retraites sans augmenter les impôts. Le plein emploi assèche le chômage, ce qui libère des milliards de dépenses sociales, ce qui réduit le déficit, ce qui rembourse la dette. Chaque engrenage entraîne le suivant.

C'est cela, un gambit. On ne sacrifie pas pour perdre. On sacrifie pour que tout le reste gagne.

Le Tome 1 vous a montré comment nous allons changer qui décide. Le Tome 2 vous montre ce que nous allons décider.

Tournez la page. La partie commence.

PS: à l'intention du courageux lecteur, qui s'apprête à affronter ce pavé.

Oui, nous savons. C'est long. C'est même franchement long, même pour nous... Pendant que les autres tiennent sur un dépliant, nous vous tendons une brique. Nous l'assumons, car on ne réforme pas un pays en quatre slogans et trois flèches de PowerPoint.

Mais soyez humain avec vous-même. Ne lisez pas tout d'une traite, vous y laisseriez vos yeux et votre week-end en plus de choper un mal de crane. Faites des pauses ! Levez-vous, buvez

un café ou un verre, allez voir le soleil, embrassez un proche, regardez une série, un film, sortez simplement voir vos proches ! Vivez, en somme. Le programme sera encore là à votre retour, patient comme un bon plan d'échecs.

*Et si vous le lisez jusqu'au bout, vous en saurez plus sur ce pays que la plupart de ceux qui prétendent le diriger.
Bon courage, et merci de nous lire.*

SOMMAIRE DU TOME 2

Thèmes abordés dans ce second tome :

Fiscalité et travail, sécurité et justice, énergie et transports, protection des données et de la vie privée, santé et social, agriculture et environnement, éducation, diplomatie et défense.

BLOC 1 — TRAVAIL, ÉCONOMIE & FISCALITÉ

1. La révolution fiscale
2. Suppression des taxes et impôts sur l'héritage
3. Évolution du statut des fonctionnaires
4. Fin des subventions aux syndicats
5. Le travail protégé
6. Lois d'application constitutionnelles : Travail & Commerce

BLOC 2 — SÉCURITÉ & JUSTICE

1. Rétablir l'ordre républicain
2. Service citoyen obligatoire
3. Immigration
4. Combattre l'islamisme
5. Légalisation contrôlée du cannabis

BLOC 3 — ÉNERGIE, INDUSTRIE & TRANSPORTS

1. Continuité des énergies, matières et consommation
2. La souveraineté des transports : rail, air et mer
3. Souveraineté de l'intelligence
4. Rouler en paix

BLOC 4 — PROTECTION DU CITOYEN ET DU PATRIMOINE

1. Loi Dédale : La France, nouvelle forteresse numérique
2. La vie privée financière
3. La révolution de l'assurance

4. Le patrimoine

BLOC 5 — SOCIAL, FAMILLE, SANTÉ & EDUCATION

1. Santé
2. Retraite
3. Logement
4. Natalité
5. L'école de la république

BLOC 6 — AGRICULTURE, EAU & ENVIRONNEMENT

1. Agriculture : restaurer la puissance et la dignité paysanne
2. Le Plan Or Bleu

CONCLUSION





BLOC 1

TRAVAIL, ECONOMIE & FISCALITÉ

1. La révolution fiscale
2. Suppression des taxes et impôts sur l'héritage
3. Évolution du statut des fonctionnaires
4. Fin des subventions aux syndicats
5. Le travail protégé
6. Lois d'application constitutionnelles: Travail & Commerce

1.

LA REVOLUTION FISCALE

Le diagnostic : vous travaillez pour l'État, pas pour vous.

Prenez votre fiche de paie. Tout en bas, il y a une ligne particulièrement discrète : le total versé par l'employeur.

Pour un salarié à 2 000 euros brut en 2026, votre employeur signe un chèque de 2 676 euros. Vous en touchez 1 608. Entre les deux, 1 068 euros disparaissent avant que vous ayez vu la couleur de votre salaire. Votre employeur dépense 100, vous en touchez 60.

Et ce n'est que le début, car cet écart se creuse à mesure que vous montez. Au niveau du SMIC, l'État allège fortement les charges de l'employeur. Cet allègement s'éteint progressivement et disparaît autour de 1,6 SMIC. Au-dessus, l'addition des cotisations patronales et salariales dépasse 60 % du brut. Conséquence : vous augmenter coûte plus cher à votre employeur que vous embaucher. Alors il ne vous augmente pas. Le système fabrique lui-même le plafond de verre dont chacun se plaint.

C'est la France.

La France figure parmi les pays d'Europe où la pression fiscale est la plus élevée : plus de 45 % du PIB. Un euro sur deux produit dans ce pays est aspiré par la machine fiscale avant d'arriver dans la poche de celui qui l'a gagné.

Le résultat de quarante ans de ce système est sous vos yeux.

La dette publique atteint 3 460,5 milliards d'euros fin 2025, soit 115,6 % du PIB, après 112,6 % fin 2024 et 109,5 % fin 2023. Elle a même touché 117,4 % au troisième trimestre 2025, un niveau jamais atteint hors pandémie. En 2000, elle était de 60 %. Le déficit public s'est élevé à 152,5 milliards d'euros en 2025, soit 5,1 % du PIB. Autrement dit, la dette augmente d'environ 4 800 euros par seconde. Le temps que vous lisiez ce paragraphe, la France s'est endettée de 100 000 euros supplémentaires.

Les seuls intérêts de cette dette coûtaient 58 milliards en 2024, 67 milliards en 2025, et atteignent 77,4 milliards en 2026. La Cour des comptes le résume d'une phrase : la charge de la dette équivaut désormais au budget de l'Éducation nationale hors pensions, et représente une fois et demie celui de la Défense, sept fois celui de la Justice. Nous payons nos erreurs passées plus cher que nous ne formons nos enfants.

La note de la France a été dégradée. Standard & Poor's et Fitch la placent désormais à A+, Moody's à Aa3. La France emprunte plus cher que le Portugal, un pays que nous avons passé vingt ans à regarder de haut.

Et les entreprises ? 68 602 défaillances en 2025, après une hausse de 17,7 % en 2024 puis de 3,6 % en 2025. Ce n'est pas l'accélération qui doit inquiéter, c'est le palier : nous sommes installés 15 % au-dessus de la moyenne de la décennie qui a précédé la pandémie, qui était de 59 342 défaillances par an. Les faillites de PME, d'entreprises de taille intermédiaire et de grandes entreprises dépassent de 68 % leur moyenne d'avant-crise. Ce ne sont plus seulement les micro-entreprises qui tombent. C'est le tissu productif.

Vous payez des impôts de niveau scandinave pour des services publics qui s'effondrent. L'argent ne va ni aux infirmières ni aux policiers. Il s'évapore dans le gras administratif, le mille-feuille territorial, les 1 150 organismes publics et comités qui ne produisent rien d'autre que du papier et des réunions. La Cour des comptes elle-même parle d'une dégradation exceptionnelle et inédite des finances publiques, et d'une incapacité à maîtriser la dynamique de la dépense.

Le système fiscal français ne redistribue pas la richesse. Il la détruit, par confiscation.

QUATRE PILIERS POUR CHANGER LA FRANCE.

Notre proposition tient sur une serviette de restaurant. Quatre piliers clairs, un contrat simple entre la Nation et ses citoyens : trois impôts ramenés à un taux bas et lisible, et des charges enfin divisées. Voici ce contrat.

PREMIER PILIER : 20 % D'IMPÔT SUR LE REVENU.

Un taux unique pour tous. Que vous gagniez 2 000 ou 200 000 euros par mois, l'État ne prendra jamais plus d'un cinquième. La réussite ne sera plus suspecte, elle sera encouragée.

On nous dira que c'est injuste, que le riche et le modeste ne devraient pas payer le même taux. L'argument tient trois secondes, puis on regarde les chiffres.

D'abord le seuil : aucun impôt jusqu'à 1 400 euros nets par mois, soit 16 800 euros par an. Le système reste donc progressif, puisqu'on ne paie 20 % que sur la part au-dessus du seuil. Si vous gagnez 1 500 euros, vous payez 20 % sur 100 euros, soit 20 euros, et vous repartez avec 1 480. Jamais plus gagner davantage ne vous fera repartir avec moins. C'est la fin du piège absurde des tranches et des aides perdues.

Ensuite les montants. Celui qui gagne 30 000 euros par an paiera 20 % sur 13 200 euros, soit 2 640 euros. Celui qui gagne 200 000 euros paiera 20 % sur 183 200 euros, soit 36 640 euros. Le second paie près de quatorze fois plus que le premier. Et si l'on regarde le taux réellement supporté, il est de 8,8 % pour le premier et de 18,3 % pour le second. Le taux est unique, la charge reste progressive. Ce n'est pas un cadeau.

Et voici ce qu'on ne vous dit jamais : avec ses 474 niches, ses holdings et ses armées de fiscalistes, le système actuel laisse les

plus fortunés payer souvent moins de 20 % réels. Le barème à 45 %, c'est celui des gens qui n'ont pas les moyens d'un avocat fiscal. Avec un taux unique à 20 % sans aucune niche, les vrais riches paieront enfin davantage qu'aujourd'hui, et le salarié à 2 000 euros paiera moins. Parce que quand tout le monde paie et que nul ne peut s'y soustraire, 20 % sans niche rapporte plus que 45 % troués de partout.

Ce que ça coûte : l'exonération totale jusqu'à 1 400 euros nets par mois, et la baisse du taux marginal supérieur de 45 à 20 %.

Ce que ça rapporte : l'élargissement de l'assiette à tous les revenus au-dessus du seuil, et la suppression totale des niches fiscales.

Effet net : positif. L'impôt sur le revenu rapporte aujourd'hui de l'ordre de 90 à 100 milliards. Sans niche et sur une assiette élargie, il sera au minimum maintenu à ce niveau, et probablement porté entre 120 et 160 milliards. Chiffrage détaillé en annexe budgétaire.

DEUXIÈME PILIER : 20 % D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS.

Le taux facial est aujourd'hui de 25,83 %, mais avec les impôts de production et les taxes locales, la pression réelle sur une PME dépasse souvent 40 %. Nous ramènerons le tout à un taux unique de 20 %, compétitif quand la moyenne européenne avoisine 21 %, et nous l'abaisserons à 15 % pour les petites et moyennes entreprises, celles qui font vivre nos territoires.

Plus aucune raison d'optimiser ni de fuir en Irlande, d'autant que l'Irlande elle-même a dû remonter à 15 %. Nous resterons volontairement au-dessus de l'impôt minimum mondial de 15 % désormais en vigueur, pour ne jamais laisser un autre pays venir percevoir à notre place l'impôt que nos entreprises nous doivent. Les géants paieront comme l'artisan du coin.

Et sur ces recettes, la moitié ira à la Région où l'entreprise est implantée, l'autre à l'État fédéral. C'est ce que chacun attend et qui n'a jamais existé : que l'argent revienne là où il est produit.

Ce que ça coûte : la baisse du taux de 25,8 à 20 %, et le taux réduit à 15 % pour les PME, soit de l'ordre de 10 à 15 milliards par an à court terme.

Ce que ça rapporte : un taux unique sans niche qui rend l'optimisation inutile, et l'impôt minimum mondial qui empêche désormais les géants de payer moins de 15 % effectifs.

Effet net : un coût modéré et assumé, un investissement de compétitivité que le retour d'activité et le rapatriement des sièges comblent en partie.

TROISIÈME PILIER : 22 % DE TVA.

C'est notre seul relèvement, deux points. Il nous place exactement dans la moyenne européenne, au niveau de l'Italie et de l'Espagne, loin des 25 % nordiques.

Pourquoi ce choix ? Parce que la TVA a un avantage décisif sur les charges salariales : tout le monde la paie en consommant, y compris les importations. Un produit chinois vendu en France financera nos hôpitaux, là où il échappe aujourd'hui à nos cotisations. Ces deux points serviront à financer la protection sociale sur une base large, et non plus sur le seul dos du travailleur. Nous maintiendrons des taux réduits sur l'essentiel, alimentation et énergie, pour protéger les plus modestes.

Et ces deux points sont cohérents avec la hausse de votre salaire. Pendant que la TVA monte de deux points, votre net augmente de 12 à 15 %. Vous payez un peu plus au passage en caisse, vous gardez beaucoup plus sur votre fiche de paie. Prenons le salarié à 2 000 euros brut : il gagne 253 euros de plus chaque mois. Pour que les deux points de TVA lui coûtent autant, il devrait dépenser plus de 12 000 euros par mois en produits au taux plein. Le calcul est sans appel.

Ce que ça coûte : quasi rien pour l'État, et pour le salarié un surcoût sans commune mesure avec son gain de pouvoir d'achat.

Ce que ça rapporte : de l'ordre de 15 à 20 milliards par an, un point de TVA valant environ 7 à 10 milliards.

Effet net : positif et fiable. C'est la recette la plus prévisible des quatre, intégralement fléchée vers le financement de la protection sociale, et payée aussi par les produits importés.

QUATRIÈME PILIER : DES CHARGES DIVISÉES PAR DEUX.

Voici la ligne qui change tout.

Reprenons la fiche de paie du début. Sur 2 000 euros brut, votre employeur verse 2 676 euros. Il paie 457 euros de cotisations patronales, une fois l'allègement général appliqué. Vous en payez 506, et il vous reste 1 608 euros avant impôt. Vous payez donc, vous, davantage de cotisations que votre employeur. Et à mesure que votre salaire monte, sa part explose, jusqu'à dépasser 40 % du brut au-delà de 1,6 SMIC.

Nous remplacerons cet empilement d'une douzaine de lignes par une cotisation sociale unique et lisible, partagée entre salarié et employeur, divisée par deux. Sur notre exemple, votre part passe de 506 à 253 euros. Votre net passe de 1 608 à 1 861 euros. Vous gagnez 253 euros de plus chaque mois, sans que votre employeur dépense un euro de plus. Votre salaire net augmentera de 12 à 15 %, pour tous.

Et l'allègement portera sur les taux eux-mêmes, non sur le dispositif d'exonérations dégressives qui étouffe aujourd'hui les salaires intermédiaires. Ce mécanisme disparaîtra, remplacé par un taux unique et bas à tous les niveaux de rémunération. C'est ainsi que nous supprimerons la trappe à bas salaires : augmenter un salarié ne coûtera plus jamais davantage que l'embaucher.

Ce que ça coûte : c'est le grand allègement, et le poste le plus lourd. Les cotisations passent d'environ 430 milliards à de l'ordre

de 230 à 250. Le coût pour les comptes sociaux est de l'ordre de 180 à 200 milliards par an. C'est le prix direct de votre salaire net en hausse de 12 à 15 %.

Ce que ça rapporte : la cotisation unique allégée continue de financer le socle de protection sociale, sur une assiette désormais élargie.

Effet net : c'est l'investissement central de toute la réforme, et le seul dont le financement mobilise l'ensemble des autres leviers : les deux points de TVA, l'élargissement de l'assiette aux revenus du capital, les économies du Grand Ménage, la suppression des niches et le retour de croissance. Le bouclage complet, ligne par ligne, figure dans notre annexe budgétaire. Nous ne demandons à personne de nous croire sur parole : nous demandons qu'on vérifie.

Le contrat.

On passera d'un enfer à 45 % d'impôt et 60 % de charges, illisible et confiscatoire, à quatre piliers clairs : un impôt sur le revenu juste et sans niche, un impôt sur les sociétés compétitif, une TVA dans la moyenne européenne, et des charges divisées par deux. La France entière sur une serviette. Et cette fois, des chiffres qui tiennent.

Le pacte de confiance donnant-donnant.

Cette baisse historique des charges n'est pas un cadeau, c'est un pari sur le travail. Quand le coût d'un salarié baisse, embaucher cesse de faire peur. Un CDI n'est plus un engagement financier terrifiant pour un patron de PME. Et quand embaucher ne fait plus peur, on embauche.

C'est là, et nulle part ailleurs, que se trouve la vraie garantie pour les salaires. Dans un pays où les entreprises se battent pour recruter, ce ne sont pas les décrets qui font monter les salaires, c'est la concurrence pour la main-d'œuvre. Le plein-emploi est le meilleur des syndicats. Personne n'augmente mieux un salarié qu'un concurrent prêt à le débaucher.

Nous ne laisserons pas pour autant cette marge filer tout entière vers les dividendes, mais nous ne bâtirons pas pour cela une usine à gaz. La règle sera simple et automatique : l'allègement plein des charges est acquis à l'entreprise dont la masse salariale ou les effectifs progressent ; celle qui gèle tout pour ne distribuer que des dividendes voit son allègement minoré l'année suivante. Un bonus-malus clair, calculé sur une donnée que l'Urssaf détient déjà, sans audit discrétionnaire, sans tribunal, sans paperasse nouvelle. On joue le jeu de l'emploi, on garde l'avantage. On ne le joue pas, il se réduit. Pas de punition, une incitation.

L'impôt repris en main : choisir, comprendre, vérifier.

Réformer les taux ne suffit pas. Pour réconcilier les Français avec leur impôt, il faut le rendre clair, choisi et vérifiable. Ce sera notre innovation la plus visible, le fléchage citoyen de l'impôt.

Nous mènerons une refonte complète du site des impôts pour les particuliers, aujourd'hui austère et décourageant, pour en faire un outil clair, moderne et vivant. Fini le parcours labyrinthique où l'on remplit des cases sans rien y comprendre. Place à une interface épurée et à une expérience pensée pour l'humain, un parcours fluide où chaque étape se saisit d'un coup d'œil.

Au cœur de ce parcours, une intelligence artificielle souveraine, conçue en France et soumise aux règles de notre Loi Dédale, vous guidera sans jamais vous surveiller ni exploiter vos données. Elle simplifiera votre déclaration, repérera vos erreurs avant vous, et vous éclairera à chaque choix. La technologie au service du contribuable, jamais de son fichage.

Concrètement, au moment de déclarer, vous verrez d'abord, clairement affichée, la part de votre impôt qui ne se discute pas, celle qui fait tourner la Région autonome puis l'État fédéral, le socle vital qu'on ne touche pas. Puis vous verrez la part qu'il vous revient d'orienter. Devant vous, des tuiles : le patrimoine, la santé, un projet de votre région, chacune expliquant sa cause et son urgence, chacune dotée d'une barre de progression qui montre, en temps réel, ce qui a déjà été réuni et ce qu'il reste à atteindre. D'un simple glissement, vous répartissez, ici pour restaurer une abbaye de votre région, là pour un hôpital de proximité, et vous

voyez aussitôt la jauge monter. Vous ne subissez plus l'impôt, vous le pilotez, en pleine conscience.

Et pour qui le souhaite, l'aventure ne s'arrêtera pas à la part orientable. Chacun pourra, librement, donner davantage, ajouter de sa poche à la cause qui lui tient à cœur et faire grimper la jauge au-delà de ce que son seul impôt permettra. Ce don ouvrira droit, selon la cause soutenue, à l'avantage fiscal correspondant, jusqu'à la défiscalisation totale pour le patrimoine. Car nous le pressentons : une fois l'impôt rendu clair, choisi et visible, beaucoup de Français y prendront goût, non par contrainte mais par fierté de bâtir, de leurs propres mains, le pays qu'ils veulent.

Trois principes encadreront ce pouvoir, pour qu'il demeure juste. L'argent que vous fléchez viendra toujours s'ajouter à un financement de base garanti, jamais le remplacer, car aucune mission vitale mais ingrate, la dette, la justice, les minima sociaux, ne doit mourir parce qu'elle séduit moins qu'un site historique. La part orientable restera une fraction définie et raisonnable de votre impôt, le socle demeurant majoritaire et intouchable. Et parce que celui qui paie le plus ne doit pas décider pour tous, cette part orientable sera plafonnée, afin que le choix reste celui d'un citoyen, jamais celui d'une fortune.

Mais ce site ne servira plus seulement à déclarer, il servira à comprendre et à rendre des comptes. Car l'impôt sans transparence nourrit la défiance, et nous voulons l'inverse. Au moment de payer, vous ne verrez plus seulement une somme à régler, vous verrez où va l'argent du pays. Des infographies claires et constamment actualisées vous montreront l'état réel des finances, celles de votre Région autonome d'abord, celles de l'État fédéral ensuite, et un compteur vivant de la dette nationale, pour que nul n'ignore plus la réalité de nos comptes.

Mieux, vous verrez les résultats. À chaque collecte, le site vous rendra des comptes : voici les financements prioritaires atteints dans votre région depuis la dernière fois, voici ce qui a été accompli à l'échelle de la Nation, voici, concrètement, ce à quoi votre impôt a servi. L'abbaye sauvée, l'hôpital rouvert, le pont réparé, vous les verrez sortir de terre, chiffres et images à l'appui.

L'impôt cesse d'être un trou noir où l'argent s'évanouit, il devient un contrat visible entre vous et la Nation.

Et il y a là une symétrie qui dit toute notre philosophie. Avec la Loi Dédale, le citoyen redevient opaque à l'État, sa vie privée n'appartient qu'à lui. Avec ce site, l'État redevient transparent au citoyen, ses comptes lui sont dus. Le citoyen protégé, l'État qui rend des comptes. C'est ainsi que renaît la confiance, et avec elle, la vie politique enfin retrouvée grâce au modèle d'État fédéral et de Régions fédérées.

Flexibilité et liberté : le travail doit redevenir un choix.

Nous mettrons fin aux 35 heures comme durée de référence imposée à tous. Chaque branche, chaque entreprise fixera la sienne par la négociation, dans le respect du plafond de sécurité de 48 heures. Ceux qui voudront travailler plus pour gagner plus le pourront enfin, sans être punis : les heures supplémentaires seront défiscalisées.

Et cette liberté vaut dans les deux sens. Si certains voudront travailler plus, d'autres choisiront de travailler autrement : une branche ou une entreprise qui souhaitera adopter la semaine de quatre jours le pourra, par la négociation, sans qu'aucune loi ne l'impose ni ne l'interdise. L'État cesse de décréter le rythme de votre semaine. Il vous rend le droit de le choisir.

Nous fluidifierons aussi l'embauche et la séparation. Le but n'est pas l'abus, c'est l'inverse. C'est de créer un marché de l'emploi vivant, comme au Danemark ou en Suisse, où l'on embauche sans terreur parce qu'on sait qu'on pourra ajuster. Dans ces pays, on ne protège pas l'emploi en rendant le licenciement impossible. On protège la personne : une indemnisation solide, un accompagnement réel, une formation qui ramène vite vers un autre poste. C'est la flexicurité. La sécurité n'est plus dans un contrat qu'on n'ose plus signer, elle est dans un marché où tout le monde veut vous recruter et dans un filet qui ne vous lâche jamais entre deux emplois.

Ce n'est pas le code du travail le plus épais du monde qui protège du chômage. C'est un pays où l'on a envie de vous embaucher.

Reste à dire à quoi ressemble ce filet, car une flexibilité sans sécurité n'est qu'une précarité qu'on aurait rebaptisée.

Et la Sécu ? On ne la casse pas. On la sauve.

La question est juste : si on allège les charges sur le salaire, qui paiera la santé et les retraites ? Notre réponse n'est pas de raboter la protection, c'est de changer la pompe qui l'alimente. Aujourd'hui, financer toute la Sécurité sociale sur le seul travail est un piège. Moins il y a d'emploi, moins il y a d'argent dans les caisses, et la seule réponse des gouvernements a toujours été de taxer davantage, ce qui détruit l'emploi, ce qui vide encore les caisses. Quarante ans de ce cercle nous ont menés au mur.

Et il y a pire, parce que c'est mécanique et que personne n'y échappera. Dans les années 1960, plus de quatre actifs cotisaient pour un seul retraité. Aujourd'hui, ils sont moins de deux. Et la pente ne s'arrête pas : les projections officielles annoncent environ 1,3 actif par retraité à l'horizon 2070, pendant que le nombre de retraités passe d'environ 17 à près de 23 millions. La dépense de retraite dépasse déjà 400 milliards d'euros par an, soit le premier poste de la dépense publique française. Le calcul est sans appel : un système qui repose sur les seules épaules des actifs s'effondre à mesure que ces épaules se raréfient. Ce n'est pas une idéologie, c'est une démographie.

Voilà pourquoi nous changeons la pompe. Faire reposer la protection sociale sur une base plus large que le seul salaire, la consommation, les revenus du capital, un impôt national assumé, ce n'est pas une lubie. C'est la seule façon de sauver la répartition au lieu de la regarder mourir.

Une fiche de paie enfin lisible, un salaire qui monte.

Nous remplacerons l'empilement actuel par une cotisation unique, simplifiée et divisée par deux. Le salarié verra son net augmenter de 12 à 15 %, pour tous. Ce n'est pas une promesse en l'air : c'est un gain vérifiable sur n'importe quel bulletin de paie, avec n'importe quel simulateur public.

Qui paie, alors ? La Nation qui produit, pas le seul salarié.

Le financement de la protection sociale ne reposera plus sur le seul dos du travail. Il s'élargira à une base bien plus vaste : la consommation, via une TVA portée à 22 %, le niveau de l'Italie ou de l'Espagne, qui fait aussi contribuer les produits importés ; les revenus du capital, et non plus les seuls revenus du travail ; et l'impôt national. Le principe est simple : ce n'est plus seulement celui qui travaille qui paie la santé du pays, c'est toute la richesse produite par la Nation. Plus la France produit, mieux elle se soigne.

Les retraites, sauvées par la diversification.

Financer les pensions sur le seul travail est une impasse, à mesure que les cotisants se raréfient et que la nature même du travail se transforme. Nous reconstruirons donc le système sur trois piliers : une répartition réformée à la suédoise en comptes notionnels, qui s'équilibre d'elle-même ; une capitalisation collective et obligatoire à la néerlandaise, mutualisée, à frais réduits et investie dans la France ; et une épargne libre pour qui veut bâtir davantage. Un système conçu pour tenir quoi qu'il arrive, choc démographique, krach boursier ou bouleversement du travail. Nous en assumerons honnêtement le coût de transition, étalé sur la durée. Le détail figure dans notre chapitre dédié, La retraite qui tient debout.

La santé, mieux soignée pour moins cher.

Chaque euro économisé sur la paperasse ira au soin. Nous bâtirons une santé numérique souveraine qui rembourse en temps réel et réduit les frais de gestion à presque rien, et nous responsabiliserons sans jamais punir, par un reste à charge modulé selon les revenus, symbolique pour les plus modestes et les malades chroniques. Le détail de cette révolution figure dans notre chapitre Santé.

Le principe.

Nous ne détruirons pas le modèle social, nous le sauverons de lui-même. Vous payez déjà parmi les prélèvements les plus lourds du monde. Vous méritez de recevoir ce que vous financez. Voilà tout l'objet de cette réforme : moins prélever sur le travail,

dépenser mieux, et rendre enfin aux Français le service qu'ils paient depuis si longtemps.

Inverser la vapeur.

Nous passerons d'une logique de spoliation, taxer, décourager, appauvrir, à une logique de production : libérer, produire, enrichir.

C'est exactement ce que font nos voisins prospères. La Suisse n'est pas riche par hasard. Elle est riche parce qu'elle laisse les gens travailler et qu'elle veille à ne pas dépenser de trop. Le Luxembourg n'est pas prospère par magie. Il l'est parce qu'il a compris qu'un taux bas sur une assiette large rapporte plus qu'un taux confiscatoire sur une assiette qui rétrécit en permanence.

La France a les ingénieurs, les entrepreneurs, le savoir-faire, la position géographique, le nucléaire et la terre agricole la plus riche d'Europe. Tout est là. Le seul obstacle entre la France et sa prospérité, c'est le système fiscal qui écrase ceux qui la créent.

Ce chapitre enlèvera cet obstacle. Et le suivant s'assurera que la richesse transmise ne sera plus jamais volée.

2.

SUPPRESSION TOTALE DES TAXES ET IMPOTS SUR L'HERITAGE.

Fin du vol légalisé sur le deuil des familles.

La mort n'est pas un fait imposable. On ne taxe pas le deuil. Votre parent meurt. Vous êtes en deuil. Vous êtes en souffrance et vous pleurez. Et pendant que vous pleurez, l'État vous envoie un courrier pour vous demander de PAYER.

C'est ça, les droits de succession en France. Un impôt sur la mort. Un impôt sur le chagrin. Un impôt de plus prélevé sur de l'argent qui a déjà été imposé toute une vie : sur le revenu, sur l'épargne, sur la consommation, sur la propriété. L'État a pris sa part à chaque étape. Et il revient une dernière fois, au moment du cercueil, pour se servir encore.

Aujourd'hui, le barème des droits de succession en ligne directe - c'est-à-dire de parent à enfant - grimpe jusqu'à 45% au-delà de 1,8 million d'euros.

Entre frères et sœurs, c'est entre 35% puis 45% au-delà de 24430 euros, après un abattement de 15932 €.

Entre neveux et oncles, 55%.

Et pour tous les autres (y compris le concubin avec lequel vous avez partagé trente ans de vie sans être marié) c'est 60%.

Soixante pour cent.

L'État prend plus de la moitié de ce que votre compagnon ou votre

compagne vous a laissé. Parce que vous n'aviez pas le bon papier.

En 2023, les droits de succession ont rapporté 16,6 milliards d'euros à l'État. Seize milliards prélevés sur le deuil des familles françaises. Et pour 2026, le gouvernement a gelé les barèmes des abattements jusqu'en 2028 ; ce qui, avec une inflation de 3 à 4% par an, revient à augmenter mécaniquement la taxation de 10 à 15% sans changer un seul taux. L'augmentation invisible. La spécialité de Bercy.

LE MÉPRIS DE CEUX QUI N'ONT JAMAIS MANQUÉ DE RIEN.

La déconnexion entre nos dirigeants et la réalité est totale. Quand des figures du système osent dire, sans trembler dans la voix, que l'héritage serait de « l'argent qui tombe du ciel », elles insultent la mémoire et le labeur de millions de Français.

Non. L'héritage ne « tombe pas du ciel ». Il vient de la sueur. Des réveils à 5 heures du matin. Des vacances qu'on ne s'est pas payées. De la maison qu'on a mis 25 ans à rembourser pour laisser quelque chose à ses enfants. C'est de l'argent qui a déjà été taxé toute une vie, à chaque salaire, à chaque achat, à chaque placement. Que l'État vienne se servir une énième fois au moment de la mort, en traitant cette épargne comme une aubaine imméritée, est un pillage, une insulte.

Et la loi actuelle est aveugle aux familles telles qu'elles existent vraiment. Elle taxe à 60% l'enfant de votre conjoint que vous avez élevé comme le vôtre, parce que le code fiscal ne reconnaît pas la filiation de cœur. Vous avez changé ses couches, payé ses études, assisté à ses spectacles d'école pendant quinze ans... Et pour Bercy, cet enfant reste tout de même un « étranger ». Et il paiera 60% sur tout ce que vous lui laisserez.

**Notre solution : 0% d'impôt sur la transmission familiale.
Biologique et de cœur.**

Nous abolirons purement et simplement les droits de succession

et de donation.

1. LE PRINCIPE : CE QUI EST À LA FAMILLE RESTERA À LA FAMILLE.

Taux zéro pour tous les enfants. Quel que soit le montant, l'État ne prendra rien. Pas de plafond. Pas de barème. Pas de calcul. Zéro. Reconnaissance des familles recomposées. L'exonération totale s'appliquera aux enfants biologiques, mais aussi aux enfants du conjoint : les beaux-enfants. La filiation de cœur aura la même valeur fiscale que la filiation du sang. On ne pénalisera pas une famille parce qu'elle est recomposée. Le droit fiscal s'adaptera à la vie et pas l'inverse.

Liberté de donation.

Nous voulons que l'argent circule vers les jeunes générations quand elles en ont besoin : pour un achat immobilier, pour créer une entreprise, pour démarrer dans la vie, pour n'importe quoi.

Les donations seront défiscalisées totalement tous les 5 ans. Aujourd'hui, c'est tous les 15 ans. Nous diviserons ce délai par trois. L'argent doit aller aux jeunes quand ils sont jeunes, pas quand ils héritent autour de 50 ans.

2. SAUVER LE PATRIMOINE FRANÇAIS.

Cette mesure n'est pas qu'une mesure de justice.
C'est une mesure économique.

Sauver nos PME.

En Allemagne, en Italie, en Suisse, on transmet l'entreprise familiale sans impôt ou presque. En France, on vend à la découpe pour payer Bercy. Le boulanger qui a construit trois boutiques pendant quarante ans voit ses enfants obligés d'en vendre deux pour payer les droits de succession sur la troisième.

Le résultat : nos fleurons partent à des fonds d'investissement étrangers, pas parce qu'ils sont meilleurs mais parce que les héritiers n'ont pas les moyens de payer l'impôt sur la mort. En supprimant cet impôt, nous empêcherons le rachat de notre tissu économique par des capitaux qui n'ont aucun attachement au territoire.

Garder le capital en France.

Plus besoin de s'exiler en Belgique ou de créer des trusts opaques au Luxembourg pour protéger ses enfants. Quand la fiscalité est juste, l'argent reste. Quand elle est confiscatoire, il part et il ne revient jamais, c'est compréhensible.

3. UNE MESURE DE JUSTICE.

L'héritage est le ciment de la solidarité familiale. En permettant aux parents de transmettre le fruit de leur labeur sans amputation fiscale, on redonnera du sens à l'effort. On travaillera pour soi, mais aussi pour les siens. L'État n'a pas sa place dans le testament.

RÉPONSE AUX THÉORICIENS DE L'INÉGALITÉ.

On nous dira que cette mesure « favorise les riches ». C'est l'argument de ceux qui n'ont jamais réfléchi au-delà du slogan. L'illusion du « zéro privilège ». Dire que l'héritage crée l'inégalité est un constat paresseux. Il y aura toujours des gens plus riches et d'autres moins riches. Une famille aisée offre déjà des avantages à ses enfants bien avant la mort des parents : écoles privées, voyages, réseau, soutien financier pour les études, etc...

Penser qu'on gommara la réalité de la vie en confisquant l'héritage est une utopie dangereuse et surtout, ça ne marche pas. Ça n'a jamais marché. Les droits de succession existent depuis des décennies en France et les inégalités n'ont fait qu'augmenter. Preuve que le problème est ailleurs.

Le refus du nivellement par le bas.

Quel est le projet de nos opposants ? Un État qui rend tout le monde pauvre par souci d'égalité ? La justice sociale, ce n'est pas couper les têtes qui dépassent, c'est donner les moyens aux plus modestes de monter. C'est exactement ce que fait notre programme : la règle des milliers le travail, le super-net augmente les salaires, la formation ouvre les portes, et l'héritage libre permet à chaque famille, qu'elle soit riche ou modeste, de construire quelque chose qui traverse les générations.

Le test de l'EuroMillions.

Soyons honnêtes cinq secondes. Si demain vous gagnez à l'EuroMillions, que ferez-vous ? Vous chercherez immédiatement à protéger cet argent pour vos enfants. Exactement comme ceux que l'on critique. Vous ne voulez pas que l'État prenne la moitié de votre fortune à votre mort pour la gaspiller dans des comités Théodule. Personne ne le veut. Alors arrêtons l'hypocrisie et construisons un système qui respecte l'enrichissement de chacun au lieu d'un système qui le confisque au moment le plus douloureux de la vie.

Notre différence : nous ne chercherons pas des coupables à punir. Nous réparerons le système qui fabrique les injustices. Pendant que les autres débattent pour savoir qui du riche ou de l'étranger il faut détester, nous, nous changerons le moteur. Ce chapitre supprime l'impôt sur la mort. Le suivant s'attaque à l'emploi à vie sans contrepartie.

CE QUE ÇA COÛTE ET CE QUE ÇA RAPPORTE.

Ce que ça coûte : les droits de succession ont rapporté 16,6 milliards d'euros en 2023, et l'ensemble des droits sur les successions et les donations tourne autour de 20 milliards par an. C'est le coût brut, direct et assumé de la suppression. Rapporté aux 1 700 milliards de dépense publique, cela pèse un peu plus de 1%.

Ce que ça rapporte : d'abord, et c'est le plus important, on garde. La maison de famille reste dans la famille. Aujourd'hui, les droits doivent être réglés en quelques mois, en argent comptant, alors qu'un héritage n'est presque jamais de l'argent : c'est une maison, des murs, un terrain. Les héritiers se retrouvent riches d'un bien et pauvres de liquidités. Et pour payer Bercy, il ne leur reste que deux issues : vendre une partie de ce que leurs parents ont mis trente ans à bâtir, ou s'endetter sur la maison qu'ils viennent à peine de recevoir. Vendre la maison où l'on a grandi pour acquitter l'impôt sur la mort de ceux qui l'ont construite, c'est une scène que des milliers de familles vivent chaque année. Voilà ce que nous supprimons. On hérite, on garde, on est en paix.

On sauve aussi l'entreprise familiale, qui est la maison de tant d'autres familles. Plus une seule PME vendue à la découpe pour payer les droits, plus un seul fleuron bradé à un fonds étranger faute de liquidités. Ce sont des emplois, des savoir-faire et des sièges qui restent au pays.

Ensuite, ce coût est en partie un trompe-l'œil. Cet impôt est tellement contourné, par l'assurance-vie, le démembrement, les donations anticipées et l'exil, que son rendement réel est très inférieur à ce qu'un barème affiché à 45 ou 60% laisse croire. Le supprimer, c'est aussi faire disparaître toute l'industrie de l'optimisation qui vit de lui.

Enfin, on garde le capital au pays. Les patrimoines qui portaient en Belgique, en Suisse ou au Luxembourg pour fuir cet impôt n'auront plus de raison de partir. Or un capital qui reste, c'est de l'impôt sur le revenu, sur les sociétés, sur la consommation qui reste aussi. Avec une assiette désormais élargie aux revenus du capital, ce qu'on perd sur la transmission, on le récupère pour partie tout au long de la vie.

Effet net : un coût réel d'une vingtaine de milliards, dont une part significative est récupérée au fil du temps par le maintien du capital en France et l'élargissement de l'assiette, le solde étant absorbé dans le retour à l'équilibre prévu sur le mandat. Ce n'est pas une dépense, c'est un choix : faire de la France un pays où

l'on garde son patrimoine et son entreprise au lieu de les exiler. Le chiffrage du coût net figure en annexe.

3.

EVOLUTION DU STATUT DES FONCTIONNAIRES

Le contrat au lieu du statut à vie

L'emploi est une compétence, pas une rente.

Que les choses soient claires d'emblée : ce chapitre ne s'attaque pas aux fonctionnaires. Il s'attaque à un cadre. Un cadre conçu en 1946, pour un monde lent, stable et prévisible, et qui n'a presque pas bougé depuis. Les fonctionnaires français, infirmières, enseignants, policiers, pompiers, font tourner ce pays. La plupart sont dévoués, compétents, et souvent mal payés. Le problème n'est pas eux. C'est la structure dans laquelle on les enferme, qui protège mal les meilleurs et empêche l'État de s'adapter.

LE DIAGNOSTIC : UN SYSTÈME FOSSILISÉ.

La fonction publique française approche les six millions d'agents. En 2024, les rémunérations publiques atteignent 357 milliards d'euros, soit autant que toutes nos retraites réunies. À cela s'ajoutent 3,2 millions de fonctionnaires retraités, dont les pensions exigent chaque année une subvention d'équilibre de l'État, 68 milliards d'euros pour la seule année 2024.

Le vrai point de comparaison n'est pas un chiffre brut, c'est nos voisins. L'emploi public représente 22% de l'emploi total en France, contre 16% au Royaume-Uni, 11% en Allemagne, pour une moyenne de 18% dans les pays développés. Si la France s'alignait sur cette moyenne, l'écart se compterait en centaines de

milliers de postes, près d'un million. Non que ces agents soient de trop en eux-mêmes, mais qu'ils sont mal répartis : trop nombreux dans les bureaux, trop rares sur le terrain.

Et la machine grossit toujours. Entre 2017 et 2025, les effectifs publics ont augmenté de 278 000 agents. En 2017, le gouvernement promettait d'en supprimer 120 000 : c'est l'inverse qui s'est produit, 32 000 de plus en 2024, 18 000 encore en 2025. Pendant ce temps, la qualité du service ne progressait pas. L'argent n'allait ni aux infirmières ni aux policiers de terrain. Il se diluait dans la structure.

TROIS ABERRATIONS QUE TOUT LE MONDE CONNAÎT ET QUE PERSONNE N'OSE TOUCHER.

Le premier, c'est l'incapacité à s'adapter. Le monde exige de la souplesse. Une organisation moderne réorganise ses équipes en quelques semaines face à une crise. L'État, tenu par la rigidité du statut, met des années. Il a fallu une pandémie pour que l'administration découvre le télétravail, longtemps après le reste du pays.

Le deuxième, c'est la déconnexion entre le poste et la responsabilité. La sécurité de l'emploi devrait se gagner par la compétence. Dans le statut, elle est acquise par un concours passé à vingt-deux ans, puis garantie quoi qu'il advienne. Cela décourage les meilleurs, qui ne peuvent avancer plus vite que l'ancienneté, et met à l'abri ceux qui ne font plus l'effort. Les arrêts maladie y sont en moyenne plus fréquents que dans le privé, nettement plus dans la fonction publique territoriale. Ce n'est pas un procès fait aux agents, c'est le constat d'un cadre qui ne récompense ni la présence, ni l'initiative.

Le troisième, c'est une question de justice. C'est la France exposée, celle du privé qui affronte les crises, les plans sociaux et les faillites, qui finance par l'impôt la sécurité totale de la France protégée. Celui qui risque son emploi paie la garantie de celui qui

ne le risquera jamais. À l'heure où nous rendons du pouvoir d'achat à tous les actifs, ce déséquilibre n'est plus défendable. Et une large part de la classe politique étant elle-même issue de la fonction publique, on comprend pourquoi rien ne bouge.

Notre solution : faire de l'État un employeur normal, sans casser personne.

Ce ne sera ni une purge, ni un plan de licenciement. Ce sera une transformation progressive, par la porte d'entrée, pas par la porte de sortie.

1. LE CONTRAT PLUTÔT QUE LE STATUT POUR LES NOUVELLES RECRUES.

Tout nouveau recrutement dans les fonctions non régaliennes, administrations, agences, services support, se fera sous contrat de droit privé. Ce mouvement est déjà engagé : près d'un agent public sur cinq est aujourd'hui contractuel. Nous l'assumons et nous l'étendons. Ces nouveaux contrats relèvent du droit commun : on y est recruté, évalué, promu, et en cas de faute ou d'insuffisance avérée, on peut en être séparé, comme partout ailleurs.

2. AGENTS EN POSTE : LEUR STATUT EST GARANTI.

Personne ne sera déclassé ni mis dehors du jour au lendemain. Les fonctionnaires actuels conservent leur statut. L'ancien système ne sera pas aboli par décret, il s'éteindra au fil des départs en retraite, sans rupture. Pour eux, nous ne changeons pas les règles en cours de partie : nous appliquons sérieusement celles qui existent déjà, en matière de discipline et d'assiduité, et nous ouvrons bien plus largement la mobilité et la prime au mérite, pour que l'engagement soit enfin reconnu autrement que par l'ancienneté.

3. LES FONCTIONS RÉGALIENNES : PROTÉGÉES ET REVALORISÉES.

Policiers, gendarmes, militaires, magistrats, diplomates : ceux qui incarnent la souveraineté gardent l'emploi garanti. Leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique est une exigence démocratique. Un policier ne doit pas craindre pour son poste parce qu'il a interpellé le fils d'un puissant, un juge ne doit pas trembler parce qu'il a condamné un influent. Et parce que les métiers de première ligne, soignants, enseignants, forces de l'ordre, sont les piliers de la Nation, ils bénéficieront comme tous les actifs de la hausse du salaire net de 12 à 15% permise par la baisse des charges, à laquelle s'ajoutera une revalorisation ciblée, financée par les redéploiements décrits ci-dessous. Pas de promesse en l'air : un gain réel pour tous, et un effort supplémentaire concentré là où la Nation en a le plus besoin.

4. L'OBJECTIF : UN ÉTAT PLUS LÉGER, MIEUX PAYÉ, PLUS EFFICACE.

Nous ne supprimerons pas de postes par idéologie. Nous ne remplacerons pas les postes inutiles au fil des départs, et nous redéploierons les moyens vers ceux qui manquent : enseignants, soignants, policiers, agents de terrain. Moins de bureaucrates à Paris, plus d'infirmières en Creuse. Moins de comités d'évaluation, plus de professeurs devant les élèves. La France ne manque pas de fonctionnaires. Elle manque de fonctionnaires au bon endroit.

Ce que cela peut rapporter : si, à terme, notre taux d'emploi public se rapproche de la moyenne des pays développés, l'économie potentielle se chiffre en dizaines de milliards par an. De quoi couvrir une large part de notre dépense de santé, ou effacer le déficit et commencer enfin à désendetter le pays. Nous avançons par cible, pas par slogan : ces gains seront atteints progressivement, et chaque euro économisé sera fléché.

LE MODELE EXISTE DÉJÀ, JUSTE À COTÉ DE NOUS.

La Suisse a supprimé le statut à vie il y a longtemps. Ses services publics sont meilleurs que les nôtres, avec moins d'agents, mieux payés, évalués chaque année. Le Danemark, la Suède, les Pays-Bas ont fait de même, et aucun n'a vu ses services s'effondrer. Au contraire, ils fonctionnent mieux parce que la responsabilité y est réelle, et que la sécurité des personnes y est assurée non par un statut figé mais par un marché du travail dynamique doublé d'un accompagnement solide. C'est exactement la flexicurité que nous portons pour tout le pays.

La résistance ne viendra pas des agents de terrain, l'infirmière, l'enseignant, le gardien de la paix, que cette réforme protège et revalorise. Elle viendra du sommet, de cette haute administration habituée à décider sans jamais rendre de comptes, et qui défendra son confort en freinant l'application des réformes de l'intérieur. Nous l'anticipons. Rien ne reposera sur la bonne volonté de ceux qui ont intérêt à l'échec : chaque réforme sera assortie d'objectifs chiffrés, de délais publics et d'une évaluation indépendante. On ne confie pas le repas de Noël à la dinde, on confie le pilotage à ceux qui veulent que la France réussisse. Et nous le redisons à ceux que la réforme inquiète : les bons fonctionnaires n'ont rien à craindre. Ce sont eux que nous protégeons de ceux qui ternissent depuis trop longtemps l'image d'un service public que nous voulons rendre fier de lui-même.

4.

FIN DES SUBVENTIONS AUX SYNDICATS

Le chèque syndical : c'est le salarié qui choisit

Travailleurs, travailleuses ! On vous ment. On vous spolie ! Et pour une fois, c'est vrai. Sauf que le coupable n'est pas celui qu'on vous désigne depuis cinquante ans. On vous a appris à chercher le voleur du côté du patron. Regardez plutôt du côté de ceux qui prétendent vous défendre.

Commençons par une anomalie que tout le monde connaît mais que personne n'ose toucher. Le taux de syndicalisation en France est passé de 30% en **1949** à 10% en **2019**. Dix pour cent. C'est le taux le plus bas d'Europe. En Suède, c'est 67%. En Allemagne, 17%. En France, neuf salariés sur dix ne sont membres d'aucun syndicat. Ils n'adhèrent pas. Ils ne cotisent pas. Ils ne se sentent pas représentés.

Soyons factuels. Un syndicat, sur le papier, c'est une belle idée. Une force collective qui défend le salarié isolé face à l'employeur, qui négocie les salaires, qui veille aux conditions de travail, qui empêche les abus. Et pendant des décennies, cela a fonctionné. Des lendemains de la guerre aux années 1980, le syndicalisme a arraché des conquêtes réelles : la sécurité au travail, les conventions collectives, la dignité de l'ouvrier. Personne ici ne le reniera. Ces combats ont fait **progresser** la France, et nous leur devons une part de ce que nous sommes.

Mais ce syndicalisme-là n'existe plus. Les belles idées de 1950 ont laissé place à autre chose. Aujourd'hui, trop souvent, le syndicat ne sert plus à construire. Il sert à **nuire**. À nuire aux

autres d'abord, en prenant le pays en otage. Et à réclamer, encore et toujours, des avantages.

Remplaçons un instant le mot par son vrai nom. Un avantage, c'est un cadeau. Et dans le monde du travail, un cadeau, cela se paie. Par qui ? Par le patron, déjà étouffé par les charges et les impôts ? Ou par vous, par l'impôt, une fois de plus ? **Car le privilège arraché par quelques-uns, c'est toujours la facture envoyée à tous les autres.**

Que les syndicats demandent des améliorations, des aménagements, des protections, c'est leur rôle et c'est légitime. Réclamer des privilèges, c'est autre chose. Dans un monde de plus en plus connecté, automatisé, où la machine remplace la peine, les métiers à la pénibilité écrasante reculent. Ils existent encore, et ceux-là méritent une vraie considération. Mais quand un syndicat immobilise un pays entier pour défendre un régime de faveur, ce n'est pas du courage social. C'est de l'abus. Et cet abus, ce sont des millions de Français qui le subissent sans avoir rien demandé.

Les syndicats français sont parmi les plus puissants, les plus visibles et les plus richement financés du continent. Comment une organisation qui ne représente que 10% des salariés peut-elle bloquer un pays entier, négocier des accords pour tous, et vivre confortablement année après année ?

La réponse tient en un mot : **subventions.**

LA RENTE DE SITUATION : SURVIVRE SANS ADHÉRENTS.

Un rapport parlementaire estimait en 2011 que près de 4 milliards d'euros par an sont mobilisés pour financer l'activité syndicale en France. Les cotisations des syndiqués n'en constituent qu'une part infime.

Relisez ce chiffre. **Quatre milliards d'euros.** Pour des organisations dont les cotisations réelles, l'argent volontairement versé par des adhérents convaincus, ne pèsent que 3 à 4% des budgets. En comparaison, les cotisations forment plus de 80% des ressources des syndicats en Europe du Nord, là où la syndicalisation est restée forte. Là-bas, les syndicats servent leurs adhérents, parce que ce sont eux qui les financent. En France, ils servent le système (défaillant), parce que c'est le système qui les finance.

D'où vient cet argent ? De partout sauf des salariés. En 2023, 147,2 millions d'euros ont été distribués au titre du « dialogue social » via l'AGFPN. L'essentiel provient de la cotisation patronale de 0,016% prélevée sur les salaires, complété par une subvention de l'État (donc votre argent). Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. S'y ajoutent la mise à disposition gratuite de fonctionnaires (toujours payés par votre argent), les locaux offerts par les collectivités, la gestion paritaire des organismes sociaux et les fonds de la formation professionnelle.

La CGT, avec moins d'un quart des voix à la dernière mesure de représentativité, a touché 20,6 millions d'euros. Les adhésions baissent mais les subventions augmentent. Moins d'adhérents, plus d'argent public. C'est le monde à l'envers. Et personne ne sait précisément où va tout cet argent. Il n'existe aucun recensement consolidé et public de ces aides. La loi de 2008 impose bien des comptes certifiés aux grandes confédérations, mais l'écrasante majorité des structures syndicales, fédérations, unions départementales, syndicats d'entreprise, y échappent encore. Le contribuable finance, mais n'a pas le droit de regard.

L'IRRESPONSABILITÉ ORGANISÉE.

Le résultat est prévisible et se confirme. N'ayant pas besoin de satisfaire leurs adhérents pour payer leurs factures, les syndicats ne rendent de comptes à personne. Ils n'ont pas besoin d'être utiles, ils ont besoin d'être visibles. Ils préfèrent la posture politique et le blocage idéologique aux résultats concrets : des hausses de salaire, de meilleures conditions de travail, des accords de branche qui changent la vie des gens.

Et quand vient l'heure de choisir leurs représentants, les salariés se détournent. Là où les syndicats devraient être les plus présents, dans les très petites entreprises, la désaffection est vertigineuse : à l'élection syndicale qui leur est dédiée, la participation est tombée de 12% en 2012 à un peu plus de 5%. Un salarié sur vingt.

Ce désintérêt n'empêche pourtant pas la machine de tourner, car elle ne dépend pas d'eux. La France entretient des milliers de permanents syndicaux payés non par des cotisations, mais par l'argent public, sous forme de fonctionnaires mis à disposition et de décharges d'activité. Le rapport Hadas-Lebel en dénombrait déjà entre 5 000 et 5 500 pour le seul État. Résultat : selon le rapport Perruchot, la France consacre à son activité syndicale près de quatre milliards d'euros par an, quand l'Allemagne y consacre environ 1,3 milliard, l'Italie et le Royaume-Uni à peine plus d'un milliard chacun. Quatre fois plus, pour beaucoup moins d'adhérents. Beaucoup de permanents, peu de syndiqués, des milliards d'argent public pour faire tourner la machine. Ce n'est plus du syndicalisme, c'est une rente.

Notre solution : le principe « qui paie commande ».

Nous couperons le cordon ombilical entre l'État et les syndicats pour rendre le pouvoir aux salariés.

DE LA RESPONSABILITÉ SYNDICALE ET SOLIDAIRE.

La grève est un droit, la manifestation aussi, et nous les respecterons toujours. Bloquer un pays, dégrader, brûler, blesser n'en sont pas : ce sont des délits, déjà punis par la loi. Le problème n'est pas l'absence de textes, c'est que l'État les laisse dormir. Nous les appliquerons sans faiblesse, et chaque casseur répondra personnellement de ses actes, devant le juge pénal comme devant le juge civil.

Mais nous irons plus loin sur un point précis et juridiquement incontestable. Celui qui appelle une foule dans la rue en devient responsable. Non des actes d'autrui, nul ne peut l'être. De sa propre carence. L'organisateur d'un rassemblement aura une obligation claire : déclarer la manifestation, prévoir un service d'ordre proportionné au nombre de participants, formé, identifiable et à ses frais, et coopérer avec les forces de l'ordre. Une obligation de moyens, écrite, opposable.

Le syndicat qui mobilise des dizaines de milliers de personnes sans rien faire pour encadrer les siens manque à ce devoir. Et ce manquement est sa faute à lui. S'il est établi que cette carence a rendu possibles les violences et les dégradations, il en répondra, à hauteur de sa part de responsabilité, aux côtés des casseurs identifiés. Ce n'est pas une punition collective, c'est le principe le plus banal du droit : qui crée un risque et néglige de le maîtriser en assume les conséquences.

Cette règle ne menace que les organisateurs négligents. Le syndicat qui encadre son cortège ne risque rien, parce qu'il a fait son devoir. Celui qui laisse sciemment ses troupes déborder paiera. Une centrale qui sait que sa propre carence se chiffrera sur son budget cesse de fermer les yeux et redevient le garant de la tenue de ses défilés. La peur de la facture obtiendra en un an ce que trente ans d'appels au civisme n'ont jamais arraché.

1. SUPPRESSION TOTALE DES SUBVENTIONS PUBLIQUES.

L'État et les collectivités ne verseront plus un centime aux

organisations syndicales. L'indépendance syndicale doit être financière pour être réelle. Un syndicat qui vit de l'argent de l'État n'en est pas indépendant, il en est le pensionnaire. Tant qu'ils seront sous perfusion publique, les syndicats n'auront aucune raison de se réformer, de s'adapter, ni de satisfaire les salariés qu'ils prétendent défendre.

2. MISE EN PLACE DU CHÈQUE SYNDICAL.

C'est la révolution démocratique. L'argent actuellement versé par les entreprises au titre du « dialogue social » sera transformé en un chèque individuel remis à chaque salarié.

Le choix : chaque année, le salarié donnera ce chèque au syndicat de son choix, celui qu'il trouve utile, celui qui a négocié une vraie augmentation, celui qui l'a défendu aux prud'hommes, celui qui a obtenu de meilleures conditions. Ou il ne le donnera à personne.

La sanction : s'il estime qu'aucun syndicat ne le défend bien, il ne donne rien, et l'argent va alors dans un fonds commun pour la formation professionnelle. Le syndicat qui ne convainc pas ne mange pas. C'est la règle de n'importe quelle entreprise, sauf que les syndicats en étaient jusqu'ici exemptés.

La conséquence immédiate : les syndicats devront se battre pour vous être utiles. Fini les tracts idéologiques que personne ne lit. Place aux services réels : aide juridique, protection, négociation salariale, accompagnement des carrières. S'ils sont efficaces, ils prospéreront. S'ils sont nuisibles, ils feront faillite. C'est la sélection naturelle de l'utilité, exactement ce qui se passe dans tous les pays où les syndicats sont financés par leurs membres.

3. DE LA LUTTE DES CLASSES AU COMPROMIS PRODUCTIF.

Notre objectif ne sera pas de détruire les syndicats, mais de les transformer. Nous voulons passer d'une culture de la lutte des classes, qui détruit des emplois et prend les autres travailleurs en otage, à une culture du compromis productif, qui augmente les salaires.

Dans les pays du Nord, les syndicats sont puissants et réformistes parce qu'ils sont financés par leurs membres. Ils savent que si l'entreprise coule, les adhérents partent. Ils négocient des accords, pas des blocages. Ils signent des compromis, pas des ultimatums. Et le résultat est là : salaires plus élevés, meilleures conditions, grèves rares, non parce que les salariés sont soumis, mais parce que le **dialogue** fonctionne.

En France, nous forcerons cette évolution. Un syndicat fort sera un syndicat qui signe des accords qui augmentent votre salaire et qui dialogue de façon constructive, pas un syndicat qui bloque votre train pour défendre ses propres avantages.

ET LES DROITS DES SALARIÉS ?

Qu'on ne se méprenne pas : nous ne toucherons pas au droit syndical. Le droit de se syndiquer, de manifester, de faire grève, tout cela restera inscrit dans la Constitution. La liberté syndicale est un pilier de la démocratie et nous la défendrons.

Ce que nous supprimerons, c'est le droit de vivre aux crochets du contribuable. Le droit de représenter des gens qui n'ont rien demandé avec de l'argent qu'ils n'ont pas donné. La rente. Le syndicalisme français a besoin d'un électrochoc. Le chèque syndical en sera un. Et les syndicats qui en sortiront vivants seront plus forts, plus légitimes et plus utiles que ceux qui survivent aujourd'hui sous perfusion.

Ce chapitre rend le pouvoir syndical aux salariés. Le suivant

traduit en lois concrètes les principes constitutionnels posés dans le Tome 1.

Nous savons exactement qui se dressera contre ces mesures. Les grandes centrales, CGT en tête, dont la représentativité fond dans les urnes mais dont les budgets dépendent de ces subventions, appelleront à la grève illimitée et tenteront de bloquer les transports et les raffineries pour faire reculer l'État. Qu'elles le sachent : nous ne reculerons pas, parce que nous ne sommes pas contre les syndicats, nous sommes pour les syndiqués. Le chèque syndical ne supprime pas le financement, il en rend le choix au salarié. Un syndicat utile, qui défend vraiment les travailleurs, sera mieux financé qu'aujourd'hui. Seul perdra celui qui vivait de la subvention sans représenter personne. C'est une démocratisation, pas une exécution. Et pour qu'une minorité ne puisse plus prendre le pays en otage, un service minimum sera étendu et garanti pour de bon dans les secteurs vitaux : transports, énergie, santé. La grève est un droit. Le blocage du pays n'en est pas un.

5. LE TRAVAIL PROTÉGÉ

Nous venons de remettre les syndicats face à leurs responsabilités. La justice commande d'en faire autant avec les employeurs. Car il existe en France une violence silencieuse dont personne ne parle : le management toxique. Le repreneur qui rachète une entreprise saine et fait fuir, un à un, ceux qui la faisaient tourner, pour les remplacer par moins cher. Le patron qui modifie les horaires, déclasse, harcèle à bas bruit, jusqu'à ce que le salarié craque et parte de lui-même. Une démission, et l'addition est nulle. C'est légal, ou presque, et c'est une injustice que des millions de Français ont vécue dans leur chair.

La loi existe pourtant, sur le papier. Le harcèlement est un délit, la santé mentale du salarié est protégée, les contrats sont censés survivre à une cession. Mais cette loi est lente, elle repose sur la victime, et elle ne voit rien venir. Nous ne promettons pas de rendre tout patron irréprochable, on ne légifère pas la décence. Nous ferons plus efficace : nous rendrons la toxicité coûteuse, visible et risquée.

1. LA PRÉSUMPTION ANTI-PURGE.

Quand un établissement perd une part anormale de ses effectifs dans les deux ans qui suivent un rachat, ces départs seront présumés liés à la reprise. La charge de la preuve s'inverse : ce ne sera plus au salarié de démontrer qu'on l'a poussé dehors, ce sera au repreneur de prouver qu'il ne l'a pas fait. Cela n'interdit aucune réorganisation honnête, un vrai motif économique documenté passe sans difficulté. Mais des horaires bouleversés du jour au lendemain, un poste déclassé, un comité social ignoré, cela ne justifie rien, cela trahit la manœuvre. Et au-delà des deux ans, jusqu'à cinq ans après la reprise, un taux de départs anormal

continuera de déclencher automatiquement une enquête.

2. UNE INSPECTION DU TRAVAIL ENFIN ARMÉE.

On nous demandera avec quels moyens. Avec ceux que le Grand Ménage libère. En supprimant les innombrables comités administratifs qui ne produisent rien, nous récupérerons des agents que nous redéploierons et formerons aux fonctions de contrôle. Que l'on ne s'y trompe pas : ces comités-là n'ont rien de commun avec les comités d'hygiène et de sécurité, les CHSCT, que nous rétablissons au contraire pour veiller sur les salariés. Nous coupons la bureaucratie qui étouffe, jamais la sécurité qui protège.

3. LE RADAR : LA DONNÉE QUI TRAHIT.

Le contrôle ne sera plus aveugle, il sera guidé par les chiffres. Trois capteurs objectifs cibleront les entreprises à risque : le taux de rotation du personnel, le taux de condamnations aux prud'hommes rapporté à l'effectif, et les indicateurs de santé au travail. Aucun de ces chiffres n'est un verdict, chacun est un signal qui dit à l'inspection où regarder. Mais croisés, ils deviennent implacables : une entreprise qui cumule une hémorragie de départs et une pile de condamnations ne peut plus se cacher. On peut maquiller un licenciement déguisé, on ne maquille ni l'un ni l'autre réunis.

4. LA TRANSPARENCE TOTALE : UNE FICHE PUBLIQUE POUR CHAQUE ÉTABLISSEMENT.

Et nous centraliserons tout. L'inspection du travail mettra en ligne, en accès libre pour chaque citoyen, une fiche par établissement de France. On y trouvera l'effectif, la surface, l'appartenance éventuelle à une franchise, la date de reprise par de nouveaux propriétaires, le salaire médian au fil des années pour les

entreprises de cinquante salariés et plus, l'évolution du turnover et les sanctions définitivement prononcées. Seuls les faits confirmés y figureront, jamais un simple soupçon, car la présomption d'innocence vaut aussi pour les entreprises. Et le suivi des dirigeants récidivistes restera un outil interne de l'inspection, jamais un pilori public visant des individus.

Mieux encore, les offres d'emploi déposées par l'entreprise sur France Travail s'afficheront sur sa fiche. Le candidat verra, au moment même où il hésite à postuler, le dossier social de la maison. Et le schéma que nous combattons sautera aux yeux de tous : une entreprise qui a perdu quinze personnes en six mois et qui publie aujourd'hui douze offres moins payées affichera sa purge en pleine lumière, sans qu'aucun inspecteur ait eu besoin d'écrire un mot.

5. LE SCORE DE FRANCHISE.

Pour les réseaux franchisés, nous irons plus loin. L'inspection et la médecine du travail agréeront les fiches de tous les établissements d'une même enseigne pour lui attribuer un score public. D'un coup, chacun verra quelles franchises entretiennent un climat social pourri en moyenne. Et nous procéderons en deux temps. D'abord, on protège et on indemnise les salariés, la justice passe avant tout. Ensuite, une fois les faits établis, la franchise est officiellement avertie. Le franchiseur, qui redoute par-dessus tout pour son image, n'aura plus le choix : soit son franchisé cesse de payer au lance-pierre et se tient bien, soit l'enseigne le pousse dehors pour se protéger.

LE PRINCIPE.

Nous ne ferons pas du bon manager par décret. Mais nous armerons le salarié et le candidat avec la seule chose qui leur manque aujourd'hui : l'information. Le patron toxique vivait dans l'ombre, son ardoise invisible et sa réputation intacte. Demain, sa toxicité aura un coût, un visage et une fiche. La transparence

obtiendra ce que trente ans de bonnes intentions n'ont jamais arraché : elle rendra la décence rentable et la cruauté ruineuse.

6.

LOIS D'APPLICATIONS CONSTITUTIONNELLES : TRAVAIL & COMMERCE

Les principes du Tome 1 deviennent des lois.

Du principe à la loi : ce que la Constitution promet, ce chapitre l'exécute. Le Tome 1 a inscrit dans la nouvelle Constitution une série de droits fondamentaux liés au travail, à la dignité et au commerce. Chacun d'entre eux a besoin d'une loi d'application pour devenir réalité. Ce chapitre détaille les mécanismes concrets de chacune de ces lois. Pas de grands discours, des engrenages.

1. L'INTERDICTION CONSTITUTIONNELLE DE LA MORT AU TRAVAIL.

Le principe (Tome 1) : « La santé du salarié prime sur la productivité de l'entreprise. »

L'Assurance maladie dénombre 1 297 décès liés au travail en 2024 : 764 dans un accident du travail, 318 dans un accident de trajet et 215 d'une maladie professionnelle. Et encore ces chiffres ne couvrent que les salariés du privé du régime général, pas les fonctionnaires, ni les indépendants, ni les agriculteurs : la réalité est, on s'en doute, plus lourde encore. Le nombre d'accidents mortels n'a jamais été aussi élevé, en hausse continue depuis plusieurs années, alors même que le nombre total d'accidents

diminue. Cela fait plus de deux morts par jour. On en parle moins que des accidents de la route, et pourtant nous sommes dans le même ordre de grandeur.

Plus de 20% de ces décès surviennent dans la première année à un nouveau poste, et chez les moins de 25 ans, c'est plus de la moitié. Ceux qui meurent sont trop souvent ceux qui viennent d'arriver, les moins aguerris au danger. En 2017, les ordonnances ont fondu les comités d'hygiène et de sécurité, les CHSCT, dans une instance unique, et les effectifs de la médecine et de l'inspection du travail ont reculé. Nous assumons une conviction simple : on ne protège pas mieux les salariés en démantelant ce qui veillait sur eux.

La loi prévoira :

Le temps de travail effectif sera plafonné et contrôlé, non pas sur le papier mais par des mécanismes de traçabilité réels. Tout employeur dont un salarié décédera ou tentera de mettre fin à ses jours dans un contexte de surcharge de travail documentée sera présumé responsable. C'est l'inversion de la charge de la preuve : ce ne sera plus au salarié mort ou à sa famille de prouver que l'entreprise l'a tué, ce sera à l'entreprise de prouver qu'elle n'a pas organisé ou toléré les conditions qui ont conduit au drame.

Les inspections du travail seront renforcées massivement, en effectifs, en moyens et en pouvoir de sanction. Les CHSCT seront rétablis sous une forme modernisée. Et les sanctions pénales pour homicide par négligence au travail seront alourdies. Quand on meurt sur un chantier parce qu'un patron a rogné sur la sécurité pour gagner deux points de marge, ce n'est pas un « accident », c'est un choix. Et les choix ont des conséquences.

2. LE DROIT CONSTITUTIONNEL À LA DIGNITÉ AU TRAVAIL ET À LA PROTECTION CONTRE LE HARCÈLEMENT MANAGÉRIAL.

Le principe (Tome 1) : « Aucun salarié ne pourra être poussé à la démission par la dégradation méthodique de ses conditions de travail. »

Le harcèlement managérial est le cancer silencieux du travail français : non pas un licenciement franc, qui se paie, mais la dégradation systématique du quotidien jusqu'à ce que le salarié craque et parte de lui-même. Moins cher qu'un licenciement, et presque impossible à prouver.

Nous y avons consacré un dispositif entier, détaillé précédemment sous le titre « Le travail protégé » : la présomption anti-purge qui inverse la charge de la preuve en cas de départs anormaux après un rachat ou un changement de direction, une inspection du travail réarmée, et la transparence totale par une fiche publique par établissement et un score par enseigne franchisée. La toxicité aura enfin un coût, un visage et une fiche. Nous n'y revenons pas ici, sinon pour rappeler que ce droit constitutionnel à la dignité y trouve sa loi d'application.

3. LE DROIT CONSTITUTIONNEL DE REPRISE PAR LES SALARIÉS.

Le principe (Tome 1) : « Ceux qui ont construit l'entreprise doivent avoir la première chance de la sauver. »

Chaque année, des commerces et des entreprises viables ferment ou sont rachetés par des fonds qui les dépècent, alors que les salariés auraient voulu reprendre l'activité. Ils en connaissent le métier, les clients, les fournisseurs. Mais personne ne leur donne la possibilité de formuler une offre avant que l'entreprise ne parte à un tiers qui la restructurera ou la fermera.

La loi de 2014 censée les protéger a été vidée de sa substance et n'est plus qu'une formalité sans force. Nous lui rendrons des dents, sans pour autant effrayer les repreneurs sérieux dont nos entreprises ont besoin.

La loi prévoira :

Lors de la vente d'un commerce ou d'une entreprise à un tiers, les salariés seront informés en amont et pourront présenter une offre collective de reprise, notamment en SCOP, société coopérative et participative. Ils disposeront pour cela d'un délai courant en parallèle de la négociation, et non en plus, afin de ne rien retarder.

L'État, via la Banque de France et les Régions, mettra à leur disposition un guichet d'accompagnement dédié, expertise comptable, montage juridique, recherche de financement, pour que ce droit ne reste jamais théorique.

Et que les repreneurs soient rassurés, car cette mesure n'est pas dirigée contre eux. Le propriétaire restera entièrement libre de retenir la meilleure offre, et les salariés ne passeront devant qu'à conditions strictement équivalentes. Aucune vente sérieuse ne pourra être annulée pour un vice de procédure : la seule sanction d'un défaut d'information sera financière. L'entrepreneur qui arrive avec un vrai projet et les moyens de l'emporter, l'emportera. Nous voulons des repreneurs, pas les faire fuir.

Cette priorité jouera pleinement pour les entreprises de taille modeste, là où une reprise par les salariés est réaliste. Pour les plus grandes, dont le rachat se chiffre en millions et dépasse la portée d'une équipe, les salariés conserveront le droit d'être informés et de proposer, sans la priorité. Et une transmission familiale, d'un parent à son enfant par exemple, restera dispensée de toute cette procédure.

En somme, les salariés auront enfin le droit d'être dans la course, au lieu d'apprendre la vente de leur entreprise par le journal.

4. LE PRINCIPE CONSTITUTIONNEL DE RÉCIPROCITÉ DU CONTRAT DE TRAVAIL.

Le principe (Tome 1) : « La Constitution protège le salarié contre l'employeur toxique et l'employeur contre le salarié qui refuse de tenir sa part du contrat. »

Ce principe est révolutionnaire parce qu'il est équilibré. La France a passé quarante ans à empiler des protections pour le salarié, ce qui est légitime, tout en rendant presque impossible la séparation d'avec celui qui ne tient pas la sienne, ce qui ne l'est pas. Un contrat lie deux parties. Quand l'une l'honore et l'autre en abuse, il doit exister une issue loyale, sans manœuvre et sans drame.

Car voyez ce que le système actuel fabrique. Un salarié de mauvaise foi sait qu'en démissionnant il perd ses droits au chômage (ou n'en a que très peu). Alors il ne démissionne pas. Il se laisse couler, tire sur la corde, en fait juste assez pour devenir invivable, jusqu'à ce que l'employeur, à bout, finisse par le pousser vers la sortie. Il décroche ainsi le gros lot, le chômage et un chèque de départ, aux frais de celui qu'il a sciemment épuisé.

Et l'employeur, qui se sait floué, refuse de lâcher un centime à qui l'a manipulé, et cherche alors des stratagèmes pour s'en défaire autrement. C'est d'ailleurs là qu'une partie du management toxique prend racine : faute de pouvoir se séparer loyalement de quelqu'un, on le dégrade pour le faire fuir. Dans cette guerre, personne ne gagne, sauf le tricheur. Et le bon salarié, l'immense majorité, paie la suspicion que ces abus font peser sur tous.

La loi prévoira :

La simplification du licenciement pour insuffisance documentée. Un employeur qui peut démontrer objectivement, par des évaluations écrites, des objectifs non atteints, un recadrage documenté, qu'un salarié ne remplit pas sa mission pourra le licencier sans risquer un contentieux de trois ans aux prud'hommes. En contrepartie, le salarié aura droit à une indemnité équitable et à un accompagnement de reclassement. La lutte contre la fraude aux protections sociales. Les arrêts

maladie de complaisance, les faux accidents du travail, les congés détournés, tout cela sera sanctionné avec la même fermeté que la fraude fiscale. L'abus d'un droit finit toujours par détruire ce droit pour ceux qui en ont vraiment besoin.

L'objectif sera un marché du travail fluide : facile d'embaucher, facile de licencier pour motif réel, mais avec un filet de sécurité solide. Ce sont les modèles suisse et danois, qui comptent parmi les pays où le chômage est le plus faible et les salaires parmi les plus élevés d'Europe.

5. LE DROIT CONSTITUTIONNEL À LA DÉCONNEXION.

Le principe (Tome 1) : « En dehors de ses heures de travail, aucun salarié ne pourra être contraint de répondre à un e-mail, un message ou un appel professionnel. »

La France a voté un droit à la déconnexion en 2017. Sur le papier. Dans les faits, tout le monde le sait : le mail de 22 heures, le SMS du dimanche, la réunion à 19h30 « parce que c'est urgent ». Et si vous ne répondez pas, vous le payez. Pas officiellement bien sûr, mais dans votre évaluation, dans vos augmentations, dans les regards du lundi matin.

La loi prévoira :

Une interdiction assortie de sanctions réelles. Aucun salarié ne pourra être contacté en dehors de ses horaires de travail, sauf urgence vitale documentée. Aucune sanction, directe ou indirecte, ne pourra résulter de son silence. Les entreprises devront paramétrer leurs outils, messagerie, Slack, Teams, pour bloquer l'envoi de messages en dehors des plages horaires. Et les salariés qui signaleront une violation seront protégés par le statut de lanceur d'alerte.

Votre soirée, votre week-end et votre sommeil vous appartiendront. Ce ne sera pas une suggestion, ce sera la loi.

6. L'OBLIGATION CONSTITUTIONNELLE À L'HONNÊTETÉ COMMERCIALE.

Le principe (Tome 1) : « Le consommateur français a le droit de savoir exactement ce qu'il achète. »

Vous achetez un hamburger dont la photo sur le menu fait 15 centimètres de haut. Vous recevez une galette flasque de 3 centimètres. Vous achetez un shampoing « volume exceptionnel » qui ne fait rien du tout. Vous achetez un produit en « promotion exceptionnelle à moins 50% » dont le prix de base avait été gonflé la veille. Ce n'est pas du commerce, c'est du mensonge. Et le mensonge est aujourd'hui toléré, normalisé, industrialisé.

La loi prévoit :

Toute représentation d'un produit, qu'elle soit visuelle, textuelle ou publicitaire, constituera une promesse contractuelle. La photo du menu, c'est le produit. La promesse sur l'emballage, c'est le résultat. Si le produit ne correspond pas, c'est une tromperie. En particulier, l'image figurant sur un emballage devra représenter le produit réel, à sa taille véritable et sans artifice : ni portion gonflée, ni garniture absente du paquet, ni mise en scène trompeuse. Ce que vous voyez sur la boîte sera ce que vous trouvez dedans.

La charge de la preuve reposera sur le fabricant, pas sur l'acheteur. Ce ne sera pas au consommateur de prouver qu'il a été trompé, ce sera au vendeur de prouver qu'il n'a pas menti.

Les fausses promotions seront enfin traquées. La règle existe depuis 2022, toute réduction devant s'afficher par rapport au prix le plus bas des 30 derniers jours, mais elle se contourne aisément. Nous porterons ce délai de référence à 60 jours, pour que le prix barré reflète une vraie habitude de vente et non un gonflage à la veille des soldes.

Quant à l'obsolescence programmée, la France fut en 2015 le premier pays au monde à en faire un délit, puni de deux ans de prison et de 300 000 euros d'amende. Une fierté sur le papier, une quasi-impuissance dans les faits.

Il aura fallu attendre 2026 et près de **neuf ans de procédure** pour qu'un premier procès s'ouvre enfin sur ce fondement, celui du fabricant d'imprimantes Epson, et à ce jour pas une seule condamnation n'a jamais été prononcée.

La raison est connue : il faut prouver que le fabricant a délibérément raccourci la vie du produit, ce qui est presque impossible. Nous y mettrons fin par notre arme habituelle, l'inversion de la charge de la preuve, que les experts réclament en vain depuis des années.

Ce ne sera plus à l'État de prouver l'intention de nuire, mais, comme toujours dans notre logique, au fabricant de démontrer qu'il n'a pas programmé la panne. Et pour contourner l'obstacle de la présomption d'innocence pénale, nous traiterons cette faute comme un manquement à la consommation, sanctionné administrativement, là où la charge de la preuve peut basculer sans heurter le droit pénal.

Enfin, les indices de réparabilité et de durabilité, déjà nés mais encore timides, deviendront exigeants et contraignants : pièces détachées garanties dans la durée, durée de vie affichée sans tricher, réparation rendue simple et abordable.

7. L'INTERDICTION DU SURCOÛT PUBLIC ET LA PRÉFÉRENCE NATIONALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS.

Le principe (Tome 1) : « L'argent public est votre argent. » Et : « C'est ce que font les Américains avec le Buy American Act depuis 1933. »

La loi prévoira :

Aucun bien ni service vendu à une collectivité publique ne pourra être facturé à un prix significativement supérieur à son prix de marché constaté. Un observatoire des prix publics sera créé, transparent et accessible à tous, pour comparer ce que l'État paie et ce que le marché propose. Chaque citoyen pourra vérifier si sa mairie paie le prix juste pour ses fournitures, ses travaux et ses prestations.

Pour tout marché public inférieur à un seuil défini par la loi, la préférence sera donnée aux entreprises françaises, à qualité et prix comparables. Quand l'État dépense l'argent des contribuables français, cet argent devra prioritairement faire vivre des entreprises françaises et des emplois français. Les Américains le font depuis 1933. Les Chinois le font. Les Japonais le font. Il est temps que la France le fasse aussi.

SEPT PRINCIPES. SEPT LOIS. SEPT ENGRENAGES.

Chacune de ces lois sera votée dans les six premiers mois du mandat. Chacune sera soumise au contrôle du Conseil des Pairs et au RIC si les citoyens le demandent. Et chacune aura un objectif mesurable, vérifiable, avec des indicateurs publics de suivi.

La Constitution dit le droit. La loi dit comment. Ce chapitre a dit comment.

BLOC 2

SÉCURITÉ & JUSTICE

1. Rétablir l'ordre républicain
2. Service citoyen obligatoire
3. Immigration
4. Combattre l'islamisme
5. Légalisation contrôlée du cannabis

1.

RETABLIR L'ORDRE REPUBLICAIN

Face à la barbarie et la dérive d'irresponsabilité, la réponse sans concession.

La République a capitulé.

L'État a perdu le monopole de la violence légitime. Aujourd'hui, il est impitoyable avec l'honnête citoyen, un excès de vitesse de 5 km/h ou un retard d'impôt, et la sanction tombe aussitôt. Mais face aux gangs, aux dealers et aux milices urbaines, il recule. Des quartiers entiers sont devenus des zones où la loi de la République ne s'applique plus, remplacée par la loi du plus fort. Les policiers y sont des cibles, la justice est lente, et la prison ne fait plus peur.

Ce deux poids deux mesures est insupportable. Nous allons renverser la table.

Les chiffres le confirment. Selon le bilan du Service statistique du ministère de l'Intérieur pour 2025 [confirmer le titre et la date exacts de la publication], les violences physiques repartent à la hausse de 5% après une année de quasi-stabilisation, les violences sexuelles progressent de 8%, les viols et tentatives enregistrés de 9%, les tentatives d'homicide de 5%, et les refus d'obtempérer routiers de 11%. Onze pour cent d'automobilistes en plus qui disent non à la police et prennent la fuite. C'est un défi direct à l'autorité de l'État. [chaque pourcentage est à vérifier ligne par ligne dans la publication]

Le nombre de victimes d'homicide s'établit à 982 en 2025 [à confirmer]. Presque mille morts. Les atteintes graves aux personnes ont fortement augmenté depuis le début des années 2000. Parmi les personnes mises en cause, c'est-à-dire soupçonnées et non encore condamnées, les étrangers sont surreprésentés, en particulier pour les vols dans les véhicules, les cambriolages et les vols violents sans arme [reprendre les pourcentages exacts du SSMSI]. Ce ne sont pas des chiffres militants, ce sont les données officielles du ministère de l'Intérieur. Les nier ne résout rien, les nommer est le premier pas pour les traiter.

Et derrière chaque chiffre, un fait que l'on oublie : beaucoup de victimes ne portent pas plainte. Une partie seulement des faits est enregistrée par la police et la gendarmerie. Les chiffres réels sont donc sensiblement plus élevés que ceux que vous lisez.

Notre doctrine, traiter les ennemis de l'intérieur comme tels.

Ceux qui déclarent la guerre à la France par la violence organisée ne sont plus de simples délinquants, ce sont des ennemis. Ils ne méritent ni excuse sociologique, ni aménagement de peine. Un deal de crack devant une école est une déclaration de guerre. Un tir de kalachnikov dans un quartier résidentiel est un acte de guerre. Un refus d'obtempérer qui tue un piéton est un acte de guerre. Et une guerre, ça se gagne, pas par des rapports parlementaires, mais par la force de la loi.

1. L'ARME JURIDIQUE : FRAPPER LE RESEAU ENTIER.

Le droit français a commencé à se doter d'outils sérieux. L'association de malfaiteurs permet déjà de condamner l'appartenance à un réseau sans attendre le crime, et la loi contre le narcotrafic de juin 2025 a créé un parquet national anti-criminalité organisée, la saisie des avoirs et la fermeture des commerces-écrans. C'est un début. Mais le trafic continue de gagner du terrain, parce que la réponse reste trop timide sur le nerf de la guerre : l'argent.

Nous irons jusqu'au bout, sur le modèle de la loi américaine RICO qui a brisé la mafia italo-américaine dans les années 1980. Sa force n'était pas de punir un délit isolé, mais de poursuivre l'organisation entière comme une entreprise criminelle et de confisquer la totalité de ses avoirs.

Nous inscrirons ce principe au cœur de notre droit : la participation active et prouvée à une organisation criminelle violente sera frappée comme telle, et c'est l'intégralité du patrimoine du réseau qui sera saisie, jusqu'à l'assécher. Nul besoin de flagrant délit. Si les écoutes, les relevés bancaires et les flux financiers démontrent que vous êtes un rouage du réseau, vous tombez, que vous ayez été pris la main dans le sac ce jour-là ou non.

C'est toute la différence entre couper une tête d'hydre, qui repousse le lendemain, et brûler l'hydre entière. Le chef, les lieutenants, les guetteurs, les blanchisseurs, les prête-noms, tout le monde tombe le même jour, et l'argent avec. C'est ainsi que les Américains ont détruit la Cosa Nostra, que les Italiens ont brisé la Camorra. Et c'est ainsi que nous briserons le narcotrafic français.

2. LA MORT CIVIQUE ET L'ASSÈCHEMENT DE L'ARGENT SALE.

On ne peut pas jouir des droits d'une société que l'on combat, ni prospérer sur l'argent du crime.

La déchéance civique du criminel.

Toute condamnation pour crime de sang ou pour direction ou participation active à une organisation criminelle violente pourra être assortie par le juge de la déchéance des droits civiques et politiques : perte du droit de vote, d'éligibilité, et interdiction d'exercer toute fonction publique, plus aucune allocation, gel des avoirs... Lorsque la sécurité d'un enfant l'exige, le juge pourra aussi retirer l'autorité parentale. Celui qui a fait la guerre à la société ne la gouvernera pas et ne décidera pas pour les autres. Il deviendra, pour la vie publique, un fantôme juridique.

On assèche l'argent, où qu'il se cache.

Le nerf du réseau, c'est l'argent, et il se planque souvent au nom des proches. Nous le traquerons là où il est. Tout bien dont il est prouvé qu'il provient du crime sera confisqué, y compris lorsqu'il est détenu par un prête-nom, frère, cousin ou parent qui sert de coffre-fort au caïd. Et le délit de non-justification de ressources, qui existe déjà dans notre droit, sera appliqué systématiquement : celui qui vit du train de vie du trafic sans pouvoir en justifier l'origine répondra de ses propres actes. Le père au RSA qui roule dans une grosse cylindrée payée par le trafic devra l'expliquer, et le véhicule sera saisi. Nous frappons les complices réels et l'argent réel, individu par individu, euro par euro. Nous ne punissons jamais une famille pour le sang qu'elle porte, nous reprenons ce qui appartient au crime.

Le bouclier de ceux qui choisissent la loi.

La République protégera ceux qui rompent avec le réseau. La mère qui dénonce le trafic de son fils pour sauver ses autres enfants ne sera pas punie, elle sera protégée : mise à l'abri, relogement d'urgence, et au besoin nouvelle identité dans une autre région, aux frais de l'État. C'est la porte de sortie que le système n'a jamais offerte, et que la loi de 2025 a commencé à ouvrir avec le statut de repentir renforcé. Nous irons plus loin.

Une seconde chance, mais au prix fort.

Pour le criminel qui n'a pas de sang sur les mains, ni meurtre ni viol, la prison sèche n'apprend rien et gaspille une cellule. Nous lui offrirons un choix, un seul : purger l'intégralité de sa peine derrière les barreaux, ou s'engager dans un programme d'encadrement militaire d'une dureté assumée. Pas une faveur, une épreuve.

Ce programme s'inspire de ce qui fonctionne déjà. Le Service Militaire Adapté redresse depuis 1961 des jeunes en grande difficulté, avec un taux d'insertion de l'ordre de 75%, par la discipline, le travail et l'internat. Nous en ferons une version judiciaire et durcie : arrachement au quartier d'origine, encadrement par d'anciens militaires, travaux d'utilité nationale au service du pays, reconstruction, protection civile, renfort en cas de catastrophe, et formation à un vrai métier. Régime de discipline militaire, sans téléphone ni confort, loin des siens.

Celui qui choisit cette voie et la tient jusqu'au bout, sans le moindre délit pendant dix ans, verra son casier effacé et pourra reconstruire sa vie. Celui qui refuse ou qui flanche retourne purger sa peine, en entier. La République ne pardonne qu'à ceux qui ont payé par l'effort. Ce n'est pas de la mollesse, c'est de la fermeté qui sert à quelque chose.

3. LE CONTRAT DE RÉDEMPTION : L'ARME ANTI-OMERTA.

La République ne négocie pas avec le crime, elle le retourne contre lui-même. L'omerta ne tient que parce que se taire reste plus sûr que parler. Nous allons inverser ce calcul.

Le statut de repentir existe déjà dans notre droit, et la loi de 2025 l'a renforcé. Nous en ferons une arme.

La récompense de la trahison.

Tout repentir dont les informations conduisent au démantèlement d'un réseau et à la saisie de ses avoirs recevra une récompense prélevée sur l'argent même du réseau : le crime financera sa propre chute. Pour qu'on ne puisse jamais inventer ni gonfler un dossier pour toucher la prime, elle ne sera versée qu'après condamnation définitive et sur des saisies confirmées par des preuves indépendantes du seul témoignage. On ne paie pas une parole, on paie un résultat prouvé.

Plus on livre haut, plus on gagne.

La récompense et la réduction de peine seront proportionnées à la hauteur de la chaîne que l'on fait tomber. Livrer un exécutant ne vaut presque rien. Livrer les têtes vaut tout. C'est le sommet du réseau que nous voulons, et c'est lui que nous payons.

La protection, parce qu'un repentir mort ne parle plus.

L'État protégera ceux qui parlent : mise à l'abri, relogement, nouvelle identité, comme pour les familles qui rompent avec le réseau. Ce n'est pas une faveur au criminel, c'est l'arme qui brise l'omerta. Celui qui laisserait assassiner ses repentis condamnerait le silence à durer pour toujours.

Hors crimes de sang.

Cette voie n'est ouverte qu'à ceux qui n'ont ni meurtre ni viol sur les mains. Le sang ne se rachète pas par une dénonciation.

Une seule chance.

Le contrat est unique. Toute rechute, même mineure, l'annule sur-le-champ : restitution intégrale de la récompense, perte définitive de toute réduction de peine, déchéance civique, et reprise des poursuites pour l'ensemble des faits, anciens et nouveaux, la rechute valant circonstance aggravante. On ne trahit pas la main qui vous a tendu une sortie.

4. CENTRES D'ISOLEMENT DE HAUTE SÉCURITÉ.

La prison ordinaire laisse les chefs de gang diriger depuis leur cellule, par téléphone clandestin, par messenger, par visiteur. Ils recrutent à l'intérieur et ordonnent des règlements de comptes à l'extérieur. La détention n'interrompt rien.

C'est fini. La France a commencé à réagir en 2025 en ouvrant des quartiers pénitentiaires dédiés à la criminalité organisée, à Vendin-le-Vieil et à Condé-sur-Sarthe. Nous généraliserons ce modèle et le porterons à la hauteur de la menace.

Ces quartiers de haute sécurité, en zones isolées, seront équipés de brouilleurs intégraux. Pas de téléphone, pas d'internet, pas de trafic depuis la cellule, aucune visite non contrôlée. Le chef de réseau sera coupé de sa structure : plus d'ordres, plus de recrutement, plus de commandement. Privée de sa tête, l'organisation s'effondre.

Soyons précis sur la ligne, car c'est elle qui rend la mesure inattaquable. Il ne s'agit pas d'un isolement sensoriel total, qui serait de la torture et tomberait devant les juges. Il s'agit d'un isolement du réseau : le détenu conserve l'accès à son avocat, un suivi médical réel et des contacts familiaux strictement encadrés, mais il est coupé de toute communication avec son organisation. La Cour européenne admet l'isolement prolongé des détenus les plus dangereux dès lors que ces garanties sont préservées, et la France l'a déjà obtenu pour un terroriste maintenu à l'écart durant

des années. Une fermeté absolue, dans le strict respect du droit. Un État de droit traite ses ennemis avec fermeté, jamais avec cruauté.

5. UNE JUSTICE DE GUERRE.

La justice ordinaire est engorgée et mal armée contre la guérilla criminelle. Un trafiquant interpellé en flagrant délit est parfois jugé dix-huit mois plus tard, quand il l'est. Le message envoyé au quartier est clair : le crime paie et la justice est impuissante. Nous l'inverserons, sur deux fronts.

Pour la rue, la justice immédiate.

Le trafiquant pris en flagrant délit, le produit sur lui, n'a pas besoin de dix-huit mois d'instruction. La comparution immédiate existe : nous la rendrons systématique et réellement rapide pour ces cas simples. Arrêté le lundi, jugé dans la semaine, condamné tant que les faits sont frais dans les mémoires. Plus dans un an et demi.

Pour les réseaux, des juridictions spécialisées et protégées.

Les têtes se démantèlent par des mois d'enquête financière, on ne juge pas une organisation en cinq jours. Mais on ne la laisse pas non plus dormir au rôle pendant des années. Nous renforcerons les juridictions spécialisées dans la criminalité organisée, les JIRS et le parquet national anti-criminalité organisée, avec des magistrats dédiés, protégés de toute pression comme de toute menace, et des moyens d'enquête à la hauteur. Enquête bouclée, dossier jugé en priorité.

La vitesse au bon endroit.

Le délai pour faire appel est déjà court. Le vrai retard est dans le temps qu'un dossier met à être audiené, et c'est lui que nous réduirons drastiquement, par des chambres dédiées et les effectifs que la justice réclame depuis vingt ans. La sanction doit tomber quand la société s'en souvient encore.

6. SANCTUARISER CEUX QUI NOUS PROTÈGENT.

La peur doit changer de camp.

Des peines planchers pour qui s'attaque à l'autorité.

Toute agression physique contre un dépositaire de l'autorité publique, policier, gendarme, pompier, maire, enseignant, sera frappée d'une peine plancher de prison ferme, effectivement exécutée et non convertie en simple bracelet. Le juge ne pourra passer sous ce plancher que par une décision spécialement motivée, et jamais en cas de récidive. Frapper un policier ne sera plus un délit comme un autre, ce sera une attaque contre la République, jugée comme telle.

La protection de l'État, garantie.

La loi oblige déjà l'État à défendre et à couvrir les frais de justice de ses agents poursuivis pour des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions, c'est la protection fonctionnelle. Nous la rendrons automatique et immédiate, là où elle est aujourd'hui lente et incertaine. Un agent qui a agi dans le cadre de la loi et se retrouve mis en cause pour avoir fait son devoir sera défendu aux frais de l'État, présumé de bonne foi, et jamais abandonné. Une enquête après un tir mortel restera la règle, c'est l'État de droit, mais l'agent ne la traversera plus seul ni à ses frais.

Un salaire à la hauteur du risque.

Comme l'expliquent les quatre piliers de notre réforme fiscale, la baisse des charges augmentera le salaire net des policiers, gendarmes et pompiers de 12 à 15%. Celui qui risque sa vie pour la collectivité mérite mieux qu'un hommage à ses obsèques. Il mérite un salaire à la hauteur de son engagement, et il l'aura.

7. DESENGORGER POUR POUVOIR FRAPPER FORT

Nous venons de dire que nous sanctionnerons sans faiblir. Reste la question que personne n'ose poser : où ? Car on ne peut pas être ferme dans des prisons que la justice elle-même ferme.

Au 1er mai 2026, la France comptait 88 654 détenus pour environ 62 000 places. Le taux d'occupation moyen dépasse 128%, des milliers de détenus dorment sur un matelas posé au sol, et la France a été condamnée neuf fois par la Cour européenne des droits de l'homme, la dernière en janvier 2026, pour des conditions de détention inhumaines et dégradantes. Nos prisons ne sont ni des hôtels ni des lieux d'exclusion efficaces, ce sont des entrepôts surchargés qui relâchent, sous la contrainte du droit, ceux qu'on prétend y enfermer.

C'est un problème de fermeté avant d'être un problème d'humanité. Une prison surpeuplée est une prison qui libère : faute de place et sous le poids des condamnations, le système est contraint d'aménager, de différer, de relâcher. Tant que nous n'aurons pas désengorgé, notre doctrine de sanction restera un slogan sans murs. Désengorger n'est pas une faiblesse, c'est la condition de la force.

Notre principe est simple : la prison pour les dangereux, une sanction dure et certaine pour tous les autres. Aujourd'hui, on fait l'inverse. On entasse en maison d'arrêt des primo-délinquants pour quelques semaines, ce qui les désocialise, les met à l'école des vrais criminels et nourrit la récidive, pendant que les places manquent pour les prédateurs et les chefs de réseau. Nous remettons chaque sanction à sa place.

Sortir les petits, garder les dangereux.

Les très courtes peines de prison sont un piège : elles coûtent une cellule, détruisent un emploi et un logement, et augmentent la récidive. Pour les délits mineurs et les primo-délinquants non violents, la réponse ne sera jamais l'impunité, mais une sanction qui ne gaspille pas une cellule : travail obligatoire effectif, bracelet électronique à contraintes strictes, réparation du préjudice. Dure, immédiate, exécutée. C'est ainsi qu'on libère les places pour ceux qui doivent vraiment être derrière les barreaux.

Le travail obligatoire qui rembourse la victime.

En détention, l'oisiveté est l'alliée du crime. Tout détenu apte travaillera. Une part de ce travail financera directement l'indemnisation de ses victimes, conformément au statut

constitutionnel de la victime que nous instaurons. Le condamné ne sera plus logé et nourri sans rien devoir : il remboursera sa dette, à la société et à ceux qu'il a frappés.

Casser la récidive, qui est la vraie pompe à prison.

Un système qui fabrique des récidivistes fabrique de la surpopulation. La formation, l'apprentissage, le traitement des addictions et le suivi psychiatrique en détention ne sont pas de la mollesse, ce sont les outils qui font baisser la récidive, donc le nombre de retours en cellule. Les Pays-Bas et les pays nordiques, qui appliquent cette logique, affichent des taux de récidive et d'incarcération bien inférieurs aux nôtres et ont pu fermer des prisons. Fermeté à l'entrée, réinsertion à la sortie : les deux servent le même but, moins de victimes.

Les murs qu'il faut, là où il faut.

Le plan de 15 000 places à l'horizon 2027 est nécessaire mais notoirement insuffisant : sans réforme du flux, on remplit les places neuves en trois ans. Nous mènerons un vrai programme de construction et de rénovation, couplé aux centres d'isolement de haute sécurité déjà prévus pour les chefs de réseau, et nous fermerons les établissements vétustes qui nous valent nos condamnations.

Le pilotage du flux, pas le laxisme.

Nous instaurerons un pilotage permanent de l'occupation carcérale. Non pour libérer les dangereux par manque de place, ce que nous refusons absolument, mais pour orienter systématiquement les peines mineures vers les sanctions hors les murs, et garantir que chaque place libérée revienne à un criminel qui la mérite. Le principe constitutionnel reste intact : toute peine est exécutée. Mais la bonne peine, au bon endroit.

Pour les prédateurs sexuels, les meurtriers et les multirécidivistes violents, aucune de ces souplesses ne s'applique. La perpétuité réelle existe dans notre droit : nous l'appliquerons. Eux n'ont rien à attendre d'autre qu'une exclusion durable, dans des conditions dignes mais sans aménagement. C'est précisément pour eux que nous libérons des places.

Une prison qui exclut vraiment les dangereux et responsabilise les autres, voilà ce qui remplacera l'entrepôt d'aujourd'hui. Mais la meilleure cellule est celle qu'on n'a pas à remplir. La sécurité commence avant le crime, par la prévention et par une raison donnée à chaque jeune de choisir la République plutôt que le trafic. C'est l'objet du chapitre suivant : le Service Citoyen obligatoire.

LE MESSAGE.

Ce chapitre n'est pas un programme sécuritaire de plus. C'est un changement de doctrine. Nous passerons d'un État qui gère la délinquance à un État qui la détruit. D'un État qui négocie avec les voyous à un État qui les anéantit juridiquement, financièrement et socialement. D'un État qui excuse à un État qui sanctionne, et qui protège ceux qui le méritent.

Mais la sécurité ne se résume pas à la répression. Elle commence par la prévention, et le premier outil de prévention, c'est de donner à chaque jeune Français une raison de choisir la République plutôt que la voie du crime. C'est l'objet du chapitre suivant, le Service Citoyen obligatoire.

2.

LE SERVICE CITOYEN OBLIGATOIRE

On ne reçoit que si l'on donne.

La France est devenue un archipel. Les jeunes des cités, des campagnes et des beaux quartiers ne se croisent plus, ne se parlent plus, ne se comprennent plus. Ils vivent dans le même pays mais dans des mondes parallèles, séparés par des algorithmes qui les enferment dans leurs bulles, des écoles qui les trient par code postal, et des ascenseurs sociaux en panne depuis longtemps.

Pire, nous avons élevé des générations de consommateurs de droits qui ignorent tout de leurs devoirs. Ils attendent tout de l'État sans jamais rien lui rendre. Ce n'est pas leur faute, c'est la nôtre. Nous avons suspendu le service militaire en 1997 sans rien mettre à la place. Nous avons retiré le seul rite de passage qui faisait se rencontrer, pendant un an, le fils du PDG et le fils du maçon, le Breton et le Marseillais, le croyant et l'athée. Et nous nous étonnons que la France se fracture.

Le SNU, lancé en 2019 pour combler ce vide, a été mis en extinction le 19 septembre 2025 par le Premier ministre Lecornu, et s'éteindra au 1er janvier 2026. La Cour des comptes l'avait éreinté : objectifs incertains, gouvernance illisible, coût largement sous-estimé, jusqu'à 3,5 à 5 milliards par an pour une généralisation, et six milliards d'investissements en plus. Mais le vrai scandale n'est pas la dépense, c'est ce qu'on a payé pour cette dépense. Le SNU n'a jamais été un service, c'était un séjour de cohésion de douze jours, une colonie patriotique sans lendemain. Il a même raté sa promesse première, la mixité : à

peine 5% de ses participants venaient des quartiers prioritaires, quand les enfants de cadres et de militaires y étaient surreprésentés. On a dépensé une fortune pour faire se rencontrer ceux qui se côtoyaient déjà. On ne fabrique pas des citoyens en douze jours.

Nous, nous ne proposerons pas un gadget. Nous proposerons un pacte.

LE SERVICE CITOYEN : 6 OU 9 MOIS DE VOTRE VIE POUR LA NATION.

À 18 ans, chaque citoyen français donnera une partie de son temps à la communauté. C'est non négociable. Riche ou pauvre, urbain ou rural, fils de ministre ou fils de plombier, tout le monde y passera. Pas douze jours, pas un séjour de vacances. Un engagement réel, long, exigeant, qui forge des adultes.

Le jeune choisira comment il veut être utile. Mais il devra être utile.

Voie 1 : le service militaire, 6 mois.

C'est le choix de l'intensité. Discipline militaire, vie en caserne, entraînement physique, maniement des armes, cyberdéfense, secours de guerre. On y apprend la rigueur, la hiérarchie et la défense du territoire. Le jeune Parisien qui n'a jamais vu une forêt dormira sous une tente en Auvergne. Le jeune Marseillais qui n'a jamais quitté son quartier marchera dans les Vosges. Et ils découvriront, peut-être pour la première fois, qu'ils sont capables de bien plus qu'ils ne croyaient. Rémunération : 600 euros nets par mois, logé, nourri, habillé.

Voie 2 : le service civil, 9 mois.

C'est le choix de la solidarité. Plus long parce que moins rustique. Des missions concrètes, visibles, utiles, toujours en renfort des professionnels et jamais à leur place : présence auprès de nos anciens que personne ne visite en EHPAD, nettoyage des forêts et des rivières, soutien scolaire dans les écoles en difficulté,

restauration du patrimoine communal, renfort dans les casernes de pompiers, accompagnement des personnes handicapées. Neuf mois au service des autres, loin de son écran, les mains dans le réel. Rémunération : 500 euros nets par mois.

Ce que ça coûte, et pourquoi nous l'assumons.

Soyons honnêtes là où le SNU a menti. Un service universel pour toute une classe d'âge, près de 800 000 jeunes par an, pendant six à neuf mois, coûte cher : plus de dix milliards d'euros par an une fois pleinement déployé, sans compter l'investissement dans les lieux d'accueil. Nous ne le cacherons pas, car c'est précisément le mensonge budgétaire qui a tué le SNU. C'est une dépense régaliennne assumée, au même rang que l'école ou la défense, l'un des rares investissements qui profite à la Nation tout entière. Et parce qu'on ne bâtit pas une telle machine en un jour, le Service Citoyen montera en charge progressivement sur la durée du mandat, classe d'âge après classe d'âge, jusqu'à l'universalité.

Dans les deux cas, le brassage social sera total. Le fils du notaire bordelais côtoiera le fils de l'ouvrier de Lens. La fille des quartiers nord de Marseille partagera sa chambre avec celle d'un village breton. C'est comme ça qu'on fabrique une Nation. Pas avec des discours sur le vivre-ensemble, mais en vivant ensemble pour de vrai, pendant des mois, en se découvrant des points communs qu'aucun algorithme ne vous aurait jamais montrés.

Et qui encadrera tout cela ?

La question est juste, et la réponse vient de ceux qui réussissent. La Suisse fait servir ses citoyens depuis toujours grâce à son armée de milice, où ce ne sont pas des milliers de militaires de carrière qui encadrent, mais le système lui-même qui forme ses cadres : les meilleurs appelés deviennent sous-officiers, puis encadrent à leur tour la promotion suivante. Nous bâtissons le Service Citoyen sur ce principe. Un noyau de militaires professionnels et d'anciens militaires en donnera l'ossature, mais l'encadrement se régénérera de l'intérieur, promotion après promotion. C'est aussi pour cela que le dispositif montera en charge progressivement : on ne forme pas des dizaines de milliers de cadres en un an, on les fait grandir avec lui.

LE REDRESSEMENT : POUR CEUX QUI ONT DÉCLARÉ LA GUERRE À LA SOCIÉTÉ.

Nous ne sommes pas naïfs. Certains jeunes ont déjà basculé dans la délinquance. Pour eux, le Service Citoyen ne sera pas une option de confort. Ce sera une alternative à la prison et à l'errance : le redressement par l'effort, ou la cellule. À eux de choisir, mais aucune des deux voies ne sera douce.

Encadrement militaire strict, pour une durée de deux à quatre ans toujours proportionnée à la peine de prison qu'elle remplace. Lever à l'aube, sport, travaux d'intérêt général, apprentissage d'un métier manuel, discipline de fer. L'objectif est clair : les arracher à leur quartier, briser sur eux l'emprise des gangs, leur forger une colonne vertébrale. On ne les lâche pas tant qu'ils ne sont pas réinsérés.

Pas de solde, mais nourris, logés, blanchis. Et au bout de l'effort, le même chemin que la voie de rédemption du chapitre précédent : une période de probité sans le moindre délit, puis la restauration de leurs droits. C'est la porte de sortie offerte à ceux que le crime tient encore, à condition de la mériter.

Et c'est là que la tenaille se referme. Le crime d'organisation démantèle les réseaux par le haut, en frappant les têtes et l'argent. Le redressement récupère les petits soldats par le bas, en les rendant à la République. On brise la structure, et on sauve ceux qui peuvent encore l'être.

LA RÉCOMPENSE : L'ANNÉE BLANCHE FISCALE.

La France sait remercier ceux qui la servent. Chaque jeune ayant accompli son Service Citoyen bénéficiera d'une année blanche : la première année où il travaille, aucun prélèvement, ni impôt sur le

revenu, ni cotisations salariales. Du premier au dernier euro, son salaire ira dans sa poche.

Et ce cadeau profite à tous, pas seulement aux mieux payés. N'exonérer que l'impôt ne servirait à rien à un jeune au SMIC, qui n'en paie déjà quasiment pas. Ce qui change tout, c'est d'effacer aussi les cotisations. Un salarié au SMIC, qui laisse aujourd'hui près d'un cinquième de son salaire en prélèvements, touchera cette année-là l'intégralité de son brut, près de 1 800 euros par mois au lieu de 1 430. La Nation lui dit, concrètement : tu as donné, maintenant prends.

Cette année comptera pleinement pour sa retraite, l'État se substituant à lui auprès des caisses. C'est une dépense de plusieurs milliards, qui s'ajoute à celle du service, et nous l'assumons comme un investissement dans une jeunesse qui a servi avant de recevoir.

LA SANCTION : PAS DE DEVOIR, PAS DE DROIT.

Le Service Citoyen est une obligation, au même titre que l'impôt. On ne le contourne pas. Mais punir le refus en coupant les aides sociales serait injuste et inefficace. Injuste, parce que retirer son filet de survie à un jeune en difficulté le jette à la rue, quand l'héritier qui refuse n'a que faire d'une allocation qu'il n'a jamais touchée. Inefficace, parce qu'une telle sanction ne frappe que les pauvres et laisse les riches s'exonérer pour rien. Ce serait rebâtir la France à deux vitesses que ce service existe pour abolir.

Nous ferons l'inverse, sur le modèle suisse éprouvé depuis des décennies. Celui qui refuse de servir sans motif valable paiera une taxe de compensation proportionnelle à son revenu, prélevée chaque année jusqu'à ses 37 ans, de l'ordre de 3% de ses revenus imposables. Le principe est limpide : qui ne donne pas son temps donne son argent, et d'autant plus qu'il en a. C'est l'égalité des sacrifices, et elle pèse le plus lourd sur les plus aisés.

S'y ajoutera l'exclusion des emplois publics, car on ne sert pas l'État quand on a refusé de servir la Nation, et bien sûr la perte de l'année blanche, qui ne récompense que ceux qui ont donné.

C'est dur ? C'est juste. Le contrat social est un échange : la Nation vous protège, vous éduque, vous soigne, et en retour vous lui donnez six à neuf mois de votre vie. Six mois. Pas trente ans. Quelques mois pour mériter soixante ans de droits. Qui trouve cela excessif n'a pas compris ce que signifie être citoyen.

L'EXEMPLARITÉ DES CHEFS : OBLIGATION POUR LES ÉLUS.

On ne commande pas aux Français sans les avoir d'abord servis. Tout candidat soumis à l'obligation de Service Citoyen devra l'avoir accompli, réellement et personnellement, pour pouvoir se présenter à une élection. Pas la taxe de compensation, pas le chèque : le service, en personne. Un citoyen ordinaire peut s'acquitter de son devoir en payant. Celui qui prétend diriger, non. Lui doit avoir donné de son temps comme il demandera aux autres de le faire.

Cette exigence ne visera que ceux qui pouvaient servir et ont choisi de s'y soustraire. Celui qu'un handicap ou une raison médicale a empêché de servir conserve tous ses droits, candidature comprise : on ne punit pas l'incapacité, on sanctionne la dérobade.

Finis les donneurs de leçons planqués. Finis les responsables qui envoient les enfants des autres au feu sans avoir jamais rien risqué eux-mêmes. Celui qui veut conduire la Nation doit d'abord avoir fait ses preuves dans le rang.

POURQUOI ÇA MARCHERA LÀ OÙ LE SNU A ÉCHOUÉ.

Le SNU a échoué pour trois raisons précises. Il était volontaire : on ne bâtit pas la cohésion d'une nation sur le bon vouloir de quelques dizaines de milliers de jeunes quand la classe d'âge en compte 800 000. Il était trop court : douze jours ne changent rien. Et il n'avait ni récompense ni conséquence : aucune raison de venir, aucun prix à ne pas venir.

Notre Service Citoyen corrige les trois défauts. Il sera obligatoire, tout le monde y passe. Il sera long, six à neuf mois, le temps de forger des liens réels. Et il aura des suites : une récompense massive pour ceux qui servent, une compensation due par ceux qui s'y soustraient.

Nous ne sommes pas seuls à le croire. La Suisse fait de chaque citoyen un soldat ou un secouriste de sa milice. Singapour, nation jeune et longtemps fracturée entre communautés, a forgé son unité en faisant servir côte à côte Chinois, Malais et Indiens sous le même uniforme : son service national est le creuset où s'est fabriquée une nation. La Finlande, démocratie en première ligne, tient sa résilience de son service universel. Ce n'est pas du militarisme. C'est du civisme. Et le civisme est le ciment de la République.

FERMETÉ RÉPUBLICAINE N'EST PAS DICTATURE.

On nous accusera d'être autoritaires, on nous traitera de tout parce que nous osons exiger six mois de service à des jeunes de 18 ans. On nous dira que dans une démocratie, on ne force personne. Répondons calmement.

À l'école, on nous apprend que le citoyen a des droits et des devoirs. Mais en chemin, on a oublié la deuxième moitié de la phrase. On n'a gardé que les droits. Les devoirs sont devenus optionnels, négociables. Le résultat est sous vos yeux.

Un État permissif sur tout ne produit pas la liberté, il produit le chaos. Un État qui tolère qu'on appelle à la haine au nom de la liberté d'expression, qui laisse des prédicateurs prêcher la haine, parfois dans des mosquées financées depuis l'étranger, qui regarde des algorithmes endoctriner des adolescents sans lever le petit doigt, cet État ne protège pas la démocratie. Il la dissout.

La République n'a pas vocation à régenter ce que chacun pense ou croit chez lui. Chacun prie qui il veut, mange ce qu'il veut, s'habille comme il veut dans l'intimité de son foyer. Mais l'espace public appartient à tous, et là, c'est la loi de la République qui s'applique. Pas la loi de Dieu. Pas la loi du quartier.

Et le comble de l'absurdité, c'est de voir des jeunes nés en France, éduqués et soignés gratuitement par la République, en rejeter publiquement les valeurs. Non pas au terme d'une réflexion, mais parce qu'un algorithme les a enfermés dans une bulle. Là, ce ne sont ni la famille ni les anciens qui transmettent, mais des influenceurs, souvent d'autres jeunes à peine plus âgés, qui déversent avec une énergie et une hargne sans limites leur mépris de la France et de ce qu'elle représente. Et comme la machine récompense toujours le plus outrancier et le plus enragé, c'est cette voix-là qui l'emporte, pas celle des parents. Beaucoup de leurs parents et grands-parents ont travaillé dur, souvent venus de loin, pour leur offrir la vie qu'ils n'avaient pas eue. Et l'on voit leurs enfants confondre identité et provocation, conviction privée et revendication publique, foi personnelle et imposition aux autres. Ce n'est pas de la liberté, c'est une régression. Et la République qui regarde cela sans rien dire n'est pas tolérante, elle est lâche.

Que ceux qui nous traitent d'autoritaires écoutent un dirigeant qu'on ne pourra pas soupçonner de nationalisme français. En 2017, au forum Tweeps de Riyad, le ministre émirati des Affaires étrangères Abdullah bin Zayed prenait la parole en anglais pour être bien compris des Occidentaux : "Il viendra un jour où nous verrons beaucoup plus d'extrémistes radicaux et de terroristes venir d'Europe, en raison de l'absence de prise de décision, de la volonté d'être politiquement correct, ou de la supposition qu'ils connaissent le Moyen-Orient, l'Islam et les autres bien mieux que nous. Et je suis désolé, mais c'est de la pure ignorance..". En

2024, il a republié cette vidéo avec trois mots : « Je vous l'avais dit. » Ce sont les mots d'un dirigeant arabe et musulman qui regarde l'Europe se fragiliser par sa propre faiblesse. Quand un tel homme nous alerte, il faut avoir l'humilité d'écouter et le courage d'agir.

La fermeté n'est pas l'ennemie de la démocratie, elle en est la condition de survie. Une démocratie qui n'ose plus défendre ses valeurs ne mérite plus son nom. La Suisse, la Finlande, Singapour sont des démocraties, et toutes connaissent un service obligatoire. Aucune n'est une dictature. Ce sont des nations qui ont compris qu'une société libre repose sur des citoyens responsables, pas sur des individus qui consomment des droits sans jamais rien rendre.

Notre Service Citoyen n'est pas une punition, c'est un pacte. La Nation vous donne tout, l'éducation, la santé, la sécurité, la liberté. En retour, vous lui donnez six à neuf mois. Le temps d'apprendre ce que signifie vivre ensemble, servir les autres, et défendre ce qui nous unit plutôt que de cultiver ce qui nous sépare.

LA LIBERTÉ DES LÂCHES.

« La liberté. Cette rengaine pompeuse de notre civilisation. Il n'y a que ceux qui en sont privés qui ont la moindre notion de ce que ce mot signifie. »

Cette réplique du film Cloud Atlas résume en deux phrases ce que nous avons mis trente ans à ne pas comprendre.

Et pourtant, la réponse existe depuis 1785. Un philosophe allemand, Emmanuel Kant, a posé une question toute simple : qu'est-ce que nous devons à l'autre ?

Sa réponse tient en une ligne : l'autre n'est pas un outil à notre service. C'est une personne. Et nous lui devons le respect, non pas parce qu'il nous plaît ou parce qu'il nous est utile, mais parce qu'il est humain. Point.

Et Kant a ajouté un test imparable : avant de faire quelque chose, demandez-vous ce qui se passerait si tout le monde faisait pareil. Vous crachez par terre ? Imagine 67 millions de Français qui font pareil. Vous insultez une caissière ? Imaginez un pays où chaque client fait pareil. Vous doublez par la droite à 160 km/h ? Imaginez que chaque conducteur fasse pareil. Si le résultat est invivable, alors vous n'avez pas le droit de le faire. Pas parce que c'est interdit. Mais parce que c'est indigne.

Ce n'est pas de la philosophie compliquée. C'est du bon sens. C'est ce que nos grands-parents appelaient « l'éducation ». Et c'est exactement ce que nous avons oublié.

L'ironie est cruelle : Kant était européen. Ses idées sont nées ici, sur notre sol. Mais c'est en Asie, à des milliers de kilomètres, qu'elles sont le mieux appliquées au quotidien. Pas parce que les Japonais ou les Sud-Coréens ont lu Kant, mais parce que leurs cultures ont compris depuis des millénaires ce qu'il a mis en mots : ce que nous devons à l'autre est la condition même de la civilisation.

Nous, en occident, nous avons fait de la liberté un totem.

Nous avons transformé la liberté en permis de nuire. En droit de ne penser qu'à soi. En excuse universelle pour ne rien devoir à personne.

Vous roulez à la limite de vitesse sur une nationale ? Une BMW vient vous coller au pare-chocs, appels de phares, klaxon, dépassement rageur. Nous avons tous cette image en tête, et elle est malheureusement bien connue.

Vous travaillez en caisse, en boutique, en service client ? Une personne débarque, vous parle comme à un chien, hurle parce que son café n'est pas assez chaud ou que son colis a un jour de retard, vous insulte devant vos collègues, vous humilie avec la certitude absolue qu'elle peut le faire sans conséquence. Et elle a raison. Parce que si vous répondez, si vous osez la remettre à sa place, c'est vous qui perdez votre emploi. Elle le sait. Alors elle en rajoute. Et vous, vous subissez en essayant de désescalader.

Le phénomène des « Karens » n'est pas une mode internet. C'est le symptôme d'une civilisation en déclin qui a élevé l'égoïsme au rang de droit fondamental.

On hurle à la liberté quand on vous demande de faire un effort. On crie au scandale liberticide quand on vous demande de comprendre l'autre.

On se croit au-dessus des règles, au-dessus des gens qui vous servent, au-dessus de la simple décence. Et quand quelque chose ne nous plaît pas, on pique une crise comme un enfant gâté de cinq ans dans un supermarché. Sauf que l'enfant a une excuse : il a cinq ans. Et encore...

En France, on crache par terre en pleine rue comme au Moyen-Âge. On laisse ses déchets sur un banc public en disant « c'est pas moi qui en suis la cause, la poubelle est trop loin ». On dégrade des abribus, des trains, des parcs. On laisse son chien souiller un trottoir et on continue sans se retourner. « Je m'en fous. » Trois mots qui résument trente ans de décomposition civique.

Et pendant ce temps, au Japon...

Nous avons tous vu ces images: celles de la Coupe du monde 2022 au Qatar. Les supporters japonais, après la défaite de leur équipe, restent dans les tribunes. Pas pour protester. Pas pour casser des sièges. Pour nettoyer. Ils ramassent les déchets. Les leurs et ceux des autres. Méthodiquement. Calmement. Puis ils s'en vont. Le stade est plus propre après le match qu'avant.

Ce n'est pas un trait folklorique. C'est une philosophie de vie. En Asie, on apprend dès l'enfance à faire attention à l'autre. À ses sentiments. À son espace. Même si on ne le connaît pas.

Au Japon, les enfants nettoient eux-mêmes leur salle de classe chaque jour. Il n'y a pas de personnel d'entretien dans les écoles primaires. Les enfants balaient, lavent, rangent. À six ans, ils

apprennent que l'espace commun est leur responsabilité. Pas celle de quelqu'un d'autre. Pas celle de l'État "nounou". La leur.

En Corée du Sud, le respect de l'aîné et du collectif est inscrit dans la langue elle-même, avec ses multiples niveaux de politesse dont l'usage correct n'est pas une option mais une obligation sociale. Le résultat, ce sont des métros impeccables, des rues sûres, et une criminalité parmi les plus basses au monde.

En Occident, nous avons fait le chemin inverse. Nous avons confondu liberté individuelle et absence totale de responsabilité envers les autres. Nous avons créé des sociétés où chacun revendique ses droits à tue-tête et où personne n'accepte le moindre devoir. Pire, on n'accepte pas que l'autre puisse avoir des droits lui aussi. La politesse est considérée comme de la faiblesse. Le respect est optionnel. Dire « merci » et « pardon » est devenu un effort insurmontable, une vulnérabilité, une dégradation.

Le Service Citoyen ne corrigera pas tout. Mais il plantera une graine. Six mois à servir les autres, à vivre ensemble, à respecter des règles, à découvrir que le monde ne tourne pas autour de soi. Six mois pour apprendre ce que des millions de familles japonaises, coréennes et singapouriennes enseignent à leurs enfants dès le berceau : tu n'es pas seul sur cette terre. Et ta liberté s'arrête là où commence le respect de l'autre.

Ce n'est pas de l'autoritarisme. C'est de l'éducation. Celle que nous avons oublié de donner.

Mais soyons lucides. Le Service Citoyen arrive à 18 ans. C'est nécessaire, c'est urgent, mais c'est tard. Six mois ne suffiront pas à rattraper dix-huit ans de vide civique. Si nous voulons que la génération suivante n'ait plus besoin d'être redressée à 18 ans, il faut commencer bien avant. Dès la maternelle.

Nous ferons la même chose. L'école de la République n'enseignera plus seulement le français, les mathématiques et l'histoire. Elle enseignera ce que nous devons à l'autre. Le respect

des lieux, le respect des personnes, le soin du collectif, la responsabilité de l'espace commun. Les enfants participeront à l'entretien de leur école. Ils apprendront à servir un repas à leurs camarades avant de se servir eux-mêmes. Ils apprendront que le monde ne leur appartient pas, qu'ils le partagent, et que le partager implique d'en prendre soin.

C'est ambitieux ? C'est normal. Nous ne voulons pas former des consommateurs. Nous voulons former des citoyens. Et un citoyen, ça se construit dès le premier jour d'école, pas la veille de ses 18 ans.

Le Service Citoyen réparera ceux que l'ancien système a abîmés. L'école nouvelle empêchera qu'il y en ait d'autres.

4.

IMMIGRATION

Deux immigrations, un seul contrat : choisir, assimiler, faire respecter.

Le constat : la vérité, enfin, contre les deux mensonges.

Sur l'immigration, on vous a menti deux fois. Les uns agitent la submersion et gonflent les peurs. Les autres nient les difficultés et détournent le regard pour n'avoir pas à les traiter. Nous commencerons par la seule chose qui vaille, la vérité chiffrée de l'Insee et du ministère de l'Intérieur, pas celle des fantasmes ni celle du déni.

La voici. La population immigrée représente 10,7% des habitants en 2023. Ni le tiers que beaucoup imaginent, ni une goutte d'eau. En 2024, la France a délivré 336 700 premiers titres de séjour, dont un tiers à des étudiants et un quart au titre familial, pour un total de 4,3 millions de titres en cours de validité. Elle a enregistré environ 157 000 demandes d'asile et accordé 70 000 protections. Voilà le réel. On peut en débattre, on ne le falsifiera plus. Celui qui commence par rétablir les faits contre les fantasmes a déjà gagné le droit d'être écouté.

Et quasiment partout, le même coupable désigné : l'étranger.

Regardons un instant le reste du monde, c'est surprenant. Au Royaume-Uni, le parti arrivé en tête des sondages est un parti anti-immigration. En Allemagne, un autre. Aux États-Unis, l'immigration fut le carburant de la dernière présidentielle. En Italie, en Suède, en Autriche, en Espagne, jusqu'au Japon où vient d'émerger un parti anti-étrangers,

partout les formations les plus bruyantes ont trouvé le même responsable à tous les maux : l'étranger, l'immigré, l'autre.

Posons alors la question qui dérange. Si, du nord au sud, des pays que tout oppose désignent exactement le même coupable, est-ce vraiment parce que l'immigré serait la cause universelle de tous les problèmes ? Ou parce qu'il est l'alibi universel de ceux qui gouvernent mal et cherchent un responsable commode ?

Quand la faute est toujours celle de l'autre, c'est souvent qu'on évite de regarder la sienne.

Nous refusons cette facilité. Nous ne ferons pas porter à l'immigré le poids de quarante ans de renoncements français, de services publics délabrés, de désindustrialisation et d'écoles laissées à l'abandon. Ce serait mentir, et ce serait lâche. Mais nous ne tomberons pas davantage dans l'excès inverse, le déni qui interdit d'en parler. Entre le démagogue qui accuse l'immigré de tout et l'angélique qui jure qu'il n'y a aucun problème, il existe une troisième voie, la nôtre : dire la vérité, distinguer ce qui relève de l'immigration de ce qui n'en relève pas, et gouverner.

Il n'y a pas une immigration, il y en a deux.

Et tout le malheur français vient de ce qu'on les confond :

- La première est **choisie**. C'est celle du travailleur, de l'étudiant, du talent, de l'investisseur. Elle répond à des besoins réels, dans des secteurs entiers qui ne tournent plus sans elle, et 62,5% des immigrés en âge de travailler occupent un emploi. Celle-là est une chance, et une nation intelligente l'organise au lieu de la subir.

- La seconde est **subie**. C'est l'entrée clandestine, le dévoiement du droit d'asile, le maintien sur le territoire au-delà de tout droit, et surtout l'impossibilité d'éloigner ceux qui doivent partir. Le chiffre est accablant : sur près de 130 000 obligations de quitter le territoire prononcées en 2024, à peine une sur dix a été exécutée, environ 15 000. Neuf personnes sur dix que la République a officiellement décidé d'éloigner restent. Voilà le vrai scandale. Pas l'immigration en soi, mais l'État qui ordonne et n'exécute pas. Le drame, c'est qu'en refusant de distinguer ces deux immigrations, on finit par punir le travailleur au nom du clandestin, et par tolérer le clandestin au nom du travailleur. Nous, nous les séparerons. Une main tendue à l'une, une main ferme à l'autre.

**Notre principe tient en trois verbes :
choisir, assimiler, faire respecter.**

PILIER 1 : MAÎTRISER LES FLUX ET RÉTABLIR L'ÉLOIGNEMENT.

Le cœur du problème n'est pas l'entrée, déjà filtrée, puisque la quasi-totalité des pays d'origine de l'immigration de masse sont soumis à visa. Le cœur du problème est la sortie. Nous ferons de l'exécution des éloignements une priorité absolue : moyens de la rétention, places, magistrats dédiés, et surtout pression diplomatique sur les pays qui refusent de reprendre leurs ressortissants. Le droit européen prévoit déjà, depuis 2019, un mécanisme qui lie la délivrance des visas à la coopération des États tiers en matière de réadmission. Cet outil dort. Nous l'appliquerons sans état d'âme : le pays qui refuse de reprendre ses clandestins verra ses visas se fermer, et ses préférences commerciales et son aide au développement se réduire. Non par punition d'un peuple, mais par réciprocité envers un État qui ne tient pas sa part.

Nous réformerons l'asile pour protéger vraiment ceux qui fuient la persécution, et pour cesser d'être la dupe de ceux qui le détournent. Nous traquerons les dépassements de séjour grâce

aux nouveaux outils de contrôle aux frontières.

Et parce que l'immigration choisie est une chance, nous faciliterons la venue des talents, des investisseurs et des grands visiteurs, par des visas rapides, à entrées multiples, pour les touristes fortunés comme pour les ingénieurs. Le riche et le talent entrent vite, le filtre demeure.

Une part de ces leviers se décide à l'échelle européenne. Nous les y porterons avec force, car la souveraineté migratoire et la refondation de l'Europe que décrit notre troisième tome sont une seule et même bataille.

PILIER 2 : L'ASSIMILATION, CONTRAT NON NÉGOCIABLE, ET LA NATIONALITÉ COMME MÉRITE.

L'immigration n'est une chance que si elle débouche sur l'assimilation. Pas la simple cohabitation, l'assimilation : la langue, les lois, les valeurs, la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous l'exigerons de tous, du Canadien comme du Malien, sans distinction d'origine ni de religion, car le contrat républicain ne connaît pas les races, il ne connaît que des citoyens.

La nationalité française n'est pas un dû, c'est un aboutissement. Les exigences viennent d'être relevées : depuis le 1er janvier 2026, il faut justifier d'un niveau de français B2 et réussir un examen civique, et le casier judiciaire reste un obstacle dirimant. Nous ne déferons pas ces avancées, nous les graverons dans la Constitution pour qu'aucun gouvernement complaisant ne puisse les détricoter, et nous irons plus loin. Nous ouvrirons le débat de la nationalité unique : celui qui demande à devenir français devra choisir la France et renoncer à son autre nationalité. Une mesure universelle, qui vaudra pour tous les candidats sans en viser aucun, qui ne touchera pas les Français d'aujourd'hui, et que nous bornerons avec soin, car on ne rend personne apatride. Le Japon nous y inspire par son exigence, jamais par sa fermeture ethnique : chez nous, on devient français par l'adhésion, pas par le sang.

PILIER 3 : LA LAÏCITÉ, ET LA QUESTION DU VOILE.

Disons les choses avec honnêteté, car le sujet mérite mieux que des slogans. Le voile a une histoire, et elle n'est pas univoque. Tout au long du XXe siècle, des femmes et des réformateurs se sont battus pour s'en libérer : l'Égyptienne Huda Chaaraoui l'ôte publiquement en 1923, Atatürk le repousse en Turquie, Bourguiba le qualifie de chiffon odieux en Tunisie, l'Iran l'a même interdit, et aujourd'hui encore les Iraniennes risquent leur vie pour s'en défaire au cri de Femme, Vie, Liberté. Il fut ailleurs, en Algérie sous la colonisation, un symbole de résistance face à des dévoilements forcés. Et certaines femmes, en France, affirment le porter par foi et par choix. Tout cela est vrai, et nous ne le caricaturerons pas.

Mais une chose demeure : il y a un peuple, la France, et une identité française. Pluriculturelle, oui, riche de mille apports, mais dont le voile ne fait pas partie. C'est pourquoi notre société se crispe : ce qu'elle ressent, confusément, c'est qu'on lui présente comme normal un signe qui n'est pas le sien. Et notre boussole sera l'émancipation, pas la stigmatisation : nos mères et nos grands-mères se sont battues pour s'en affranchir, nous ne laisserons pas le réimposer à leurs filles.

Nous assumerons donc la laïcité comme une singularité française, que nul autre pays au monde ne pratique avec cette rigueur, et nous n'avons pas à nous en excuser. Concrètement, sur le terrain juridiquement solide et au nom de la protection de l'enfance : interdiction du voile sur les mineures, dans l'espace public comme à l'école, extension aux accompagnatrices scolaires et au sein des services publics. Nous bâtissons sur la laïcité et sur la protection des plus jeunes, là où le droit nous le permet, sans céder à l'illusion d'une interdiction générale qu'aucune cour ne validerait. L'exigence sera totale, la mesure sera tenable.

LE BILAN : NI ANGÉLISME, NI HAINE. LA VÉRITÉ, LE TRI, LE CONTRAT.

Nous aurons dit la vérité quand les autres mentaient ou se taisaient. Nous aurons séparé les deux immigrations quand les autres les confondaient. Nous aurons tendu la main au travailleur et fermé la porte au clandestin. Nous aurons fait de la langue, des valeurs et de la laïcité un contrat non négociable, et de la nationalité un mérite. Et nous aurons enfin exécuté ce que la République ordonne, parce qu'un État qui prononce 130 000 éloignements et n'en réalise que 15 000 n'est pas un État ferme, c'est un État qui ment. L'immigration est une chance quand elle est choisie, assimilée et maîtrisée. Elle n'est un drame que lorsqu'on renonce à la gouverner. Nous ne renoncerons pas.

5.

COMBATTRE L'ISLAMISME

Nommer l'ennemi, une idéologie, jamais une foi.

Avant tout, dire ce qu'est l'islam, et ce qu'il n'est pas.

L'islam est la deuxième religion de France. Plusieurs millions de nos concitoyens la pratiquent paisiblement, élèvent leurs enfants, soignent dans nos hôpitaux, servent sous notre drapeau et respectent nos lois. Être musulman, c'est une foi, un rapport intime au divin, et cette foi est protégée par la laïcité comme toutes les autres. Sur ce point, nous ne transigerons jamais : la liberté de croire est un droit, et le musulman de France est un Français entier.

L'islamisme est tout autre chose. Ce n'est pas une religion, c'est une idéologie politique. Elle instrumentalise la foi pour un projet de pouvoir : soumettre la société à sa lecture de la loi religieuse, placer cette loi au-dessus de la République, par l'entrisme patient ou par la violence. L'islam regarde le ciel, l'islamisme veut prendre la mairie, puis l'État. L'un est une croyance, l'autre est une conquête.

Et n'oublions jamais qui sont les premières victimes de cette idéologie : les musulmans eux-mêmes, ici comme dans le monde, qui veulent vivre leur foi en paix et que les islamistes somment de choisir leur camp. C'est pourquoi confondre les deux serait une faute autant qu'une lâcheté. Ce serait insulter des millions de citoyens loyaux, et offrir aux islamistes le seul cadeau qu'ils

espèrent : une France qui désigne ses musulmans à la vindicte, et les pousse ainsi vers ceux qui les attendent.

C'est donc l'islamisme, et lui seul, que ce chapitre combat. Pas une foi. Pas des croyants. Une idéologie politique totalitaire, et ceux qui la servent.

Deux professeurs, deux failles.

Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, est assassiné et décapité aux abords de son collège de Conflans-Sainte-Honorine, pour avoir montré des caricatures lors d'un cours sur la liberté d'expression. Le 13 octobre 2023, à trois jours du troisième anniversaire de sa mort, Dominique Bernard, professeur de français, est tué de plusieurs coups de couteau dans son lycée d'Arras, en tentant de s'interposer. Deux hommes qui enseignaient la République, abattus par l'idéologie qui la hait.

Regardons les deux tueurs, car ils révèlent deux échecs distincts de l'État.

L'assassin de Dominique Bernard, Mohammed Mogouchkov, était fiché S. L'État le connaissait, le savait suivi, l'avait signalé. Et il fut pourtant libre d'agir. Voilà la première faille, la neutralisation ratée. On sait, et on n'agit pas à temps.

L'assassin de Samuel Paty, Abdoullakh Anzorov, n'était pas fiché S. Il n'était pas connu des services de renseignement, seulement de la police pour de petites dégradations. Il s'était radicalisé seul, en ligne, sous le radar. Voilà la seconde faille, la détection ratée. On ne sait pas, alors qu'on aurait dû savoir. Car le signal existait ailleurs, dans son histoire familiale, les liens de son père avec des combattants d'Al-Qaïda étant documentés par les services dès 2009, avant que la France n'accorde malgré tout à cette famille la qualité de réfugié en 2011. Le signal était là. Nul ne l'a relié.

Une précision s'impose, car nous ne trichons pas avec les mots. La fiche S n'est pas une liste de coupables, c'est un signalement de surveillance. Être fiché S n'est pas un délit, et l'on en compte plusieurs dizaines de milliers, toutes mouvances confondues.

Promettre de tous les arrêter est un mensonge, car on n'emprisonne pas des dizaines de milliers de personnes qui n'ont commis aucune infraction, et l'on ne file pas chacune d'elles quand suivre une seule cible jour et nuit mobilise une vingtaine d'agents. La vraie question n'est pas d'arrêter tout le monde. Elle est de frapper les bons, vite et fort.

Sous le sommet, l'iceberg.

Ces deux assassinats sont la partie visible d'une guerre plus sourde, menée chaque jour contre l'école et ceux qui y enseignent la République. En février 2024, le proviseur du lycée Maurice-Ravel, à Paris, a été visé par une campagne de menaces de mort, dont un appel public à le « brûler vif », pour avoir simplement demandé à une élève majeure de retirer son voile dans l'enceinte de l'établissement, conformément à la loi.

L'élève avait porté contre lui une plainte pour violences, classée sans suite, tandis que la campagne le désignait en ligne, selon le mécanisme exact qui avait visé Samuel Paty. Et l'auteur des menaces n'a d'abord écopé que de six cents euros d'amende, sanction si dérisoire que le parquet a fait appel.

Derrière ces cas qui font la une, il y a le nombre. Selon les bilans mensuels du ministère de l'Éducation nationale, plusieurs centaines d'atteintes à la laïcité sont signalées chaque mois dans nos établissements, dont une part constante de contestations d'enseignement et de refus des valeurs de la République. Voilà le vrai visage de l'islamisme à l'école. Il ne tue qu'au sommet, mais il intimide à la base, chaque jour, pour faire reculer le professeur et imposer son ordre.

QUATRE LEVIERS POUR FRAPPER JUSTE.

Puisque l'État échoue tantôt à détecter, tantôt à neutraliser, nous agissons sur les deux. Non par une loi d'exception qui suspendrait les libertés, mais par quatre leviers précis, dont la plupart existent déjà et qu'il suffit, enfin, d'appliquer avec rigueur.

1. EXPULSER LES ÉTRANGERS DANGEREUX.

La protection de la République n'est pas un dû pour celui qui menace ceux qui l'accueillent. Tout étranger signalé pour radicalisation islamiste et présentant une dangerosité avérée sera **expulsé**. La loi du 26 janvier 2024 a déjà commencé à réduire les catégories d'étrangers protégés contre l'éloignement, et nous achèverons ce resserrement pour le profil terroriste.

Le statut de réfugié, lorsqu'il a été accordé à qui se révèle ensuite une menace pour la sûreté de l'État, pourra être réexaminé et retiré dans les conditions que le droit prévoit déjà. Surtout, nous blinderons l'examen à l'entrée. Le cas Anzorov nous l'impose, car une famille dont les liens avec des combattants d'Al-Qaïda étaient connus des services dès 2009 n'aurait jamais dû obtenir l'asile sans l'examen le plus rigoureux. L'asile est un honneur que la France accorde aux persécutés, jamais un sauf-conduit pour qui la menace.

2. NEUTRALISER DÈS L'ACTE PRÉPARATOIRE.

Pour l'étranger, l'expulsion. Pour le citoyen français radicalisé, que l'on ne peut ni expulser ni déchoir d'une nationalité qui est la sienne, l'arme est **judiciaire**. La préparation d'un acte terroriste est déjà, en soi, un crime, car l'association de malfaiteurs à visée terroriste permet d'arrêter avant le passage à l'acte. Nous ne l'attendrons pas. Dès le premier indice sérieux de projet, la justice frappera, et les mesures individuelles de contrôle et de surveillance encadreront ceux que l'on ne peut encore juger. Nous frapperons aussi l'écosystème, et pas seulement le bras armé. Le procès de l'assassinat de Samuel Paty l'a montré, car derrière le tueur il y avait des instigateurs.

En décembre 2024, la cour d'assises a condamné les organisateurs de la campagne de haine qui l'avait désigné, jusqu'à quinze ans de réclusion. Cette logique deviendra la règle. Les associations, les prêcheurs et les réseaux qui propagent

l'idéologie seront dissous et poursuivis, car la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République en donne déjà le pouvoir, et nous l'emploierons sans trembler.

3. COMBLER LA DÉTECTION, SANS JAMAIS TRAHIR DÉDALE.

Anzorov est passé sous le radar parce qu'il s'est radicalisé seul, en ligne. C'est le défi le plus difficile, et c'est là que notre cohérence se prouve. Nous ne scannerons jamais les messages privés des Français, car notre loi Dédale l'interdit et en fait une violation de domicile. Mais l'islamisme laisse presque toujours des traces publiques avant le sang. Anzorov lui-même avait diffusé publiquement, sur un réseau social, un photomontage de décapitation, des semaines avant son crime. C'est sur ce terrain public que nous frapperons, par le retrait immédiat de la propagande djihadiste, la fermeture des chaînes de recrutement ouvertes et la poursuite des comptes qui diffusent l'apologie du terrorisme, laquelle est un délit.

Le règlement européen de 2021 impose déjà aux plateformes le retrait des contenus terroristes en une heure, et nous en exigerons l'application stricte en sanctionnant les plateformes défaillantes. À cela nous renforcerons la plateforme nationale de signalement renforcée, ainsi que les moyens humains et matériels pour l'infiltration des réseaux ouverts et le renseignement. Nous disons la vérité sur la limite, car un chiffrement incassable laissera parfois mûrir, dans l'ombre, une radicalisation privée. C'est le prix que Dédale assume pour la liberté de tous, et nous le compensons par le public, le ciblé et l'humain, jamais par la surveillance de masse. Celui qui vous promet de tout voir tout en garantissant votre vie privée vous ment.

4. DONNER AU RENSEIGNEMENT LES MOYENS DE SA MISSION.

Tout cela reste lettre morte sans hommes. Une fiche S n'est qu'un bout de papier si personne ne peut suivre celui qu'elle désigne. Surveiller une seule cible en continu mobilise une vingtaine

d'agents, et la contrainte n'est donc pas juridique, elle est humaine et budgétaire. Nous ferons du renseignement intérieur une priorité nationale, par un plan pluriannuel de recrutement, de formation et d'équipement, sanctuarisé dans le budget de la Nation. Détecter, c'est avoir des yeux. Neutraliser, c'est avoir des bras. Nous donnerons les deux.

FRAPPER L'IDÉOLOGIE, PROTÉGER LES CROYANTS.

Que les choses soient dites une dernière fois, pour qu'aucune confusion ne demeure. Ce chapitre n'a pas une ligne contre l'islam, pas une ligne contre les musulmans de France. Il est tout entier dressé contre une idéologie politique qui les prend en otage autant qu'elle nous menace.

Le musulman qui prie, élève ses enfants et sert la République trouvera toujours en nous le défenseur de sa liberté de croire.

L'islamiste qui veut soumettre la République y trouvera toujours un adversaire résolu.

Et c'est en protégeant le premier que nous isolons le second, car rien ne sert mieux la cause de l'idéologue qu'une France qui ferait de chaque croyant un suspect. Nous ne lui offrirons pas ce triomphe. Nous combattons une idée, pas une foi, et c'est précisément ce qui nous rendra implacables contre l'idée.

6.

LEGALISATION CONTROLÉE DU CANNABIS

LE CONSTAT : CINQUANTE ANS D'ÉCHEC, LE PIRE DES DEUX MONDES.

Regardons la vérité en face. La France a choisi la fermeté absolue. Le cannabis y est classé parmi les stupéfiants, son usage peut valoir jusqu'à un an de prison et 3 750 euros, ramené dans les faits à une amende forfaitaire de 200 euros depuis 2020, et sa culture est assimilée au trafic, punie jusqu'à vingt ans. Sur le papier, l'arsenal le plus dur d'Europe.

Et le résultat ? La France est championne d'Europe de la consommation ! En 2021, 47,3% des adultes de 18 à 64 ans déclaraient avoir déjà consommé du cannabis, soit 3% de plus que quatre ans plus tôt. Cinquante ans de tolérance zéro, et la courbe monte. Quand la loi la plus sévère produit la consommation la plus élevée, ce n'est pas la sévérité qu'il faut augmenter. C'est qu'elle a échoué.

Pire, cet échec coûte une fortune. La répression du cannabis coûte environ 500 millions d'euros par an, soit quinze fois plus que les 36 millions consacrés à la santé liée au cannabis. Nous payons quinze fois plus pour punir que pour soigner, et nous ne récupérons **rien**. Pendant ce temps, le marché entier est abandonné aux trafiquants. Chaque gramme acheté dans la rue finance le crime organisé, les réseaux, les règlements de comptes

qui ensanglantent nos villes. La prohibition n'a pas supprimé le marché. Elle l'a simplement offert aux criminels.

Et nous sommes désormais seuls. Malte a légalisé en 2021, le Luxembourg en 2023, l'Allemagne en avril 2024. Mieux : arrivé au pouvoir, le gouvernement conservateur allemand a voulu revenir en arrière et n'a pas pu, faute de preuves d'un quelconque dégât.

Deux ans après, l'évaluation officielle conclut que la consommation n'a pas augmenté chez les adultes et pas du tout chez les jeunes. Des clubs ont même ouvert à quelques kilomètres de Strasbourg. Le Français qui veut du cannabis légal n'a qu'à traverser le Rhin. La France reste l'îlot répressif d'un continent qui a tourné la page. Et les Français le savent : 51% sont favorables à la dépénalisation, 47% à la légalisation. Sur ce sujet, le peuple a déjà tranché. Il attend que l'État le rejoigne.

NOTRE PRINCIPE : NI PROHIBITION, NI LAXISME. LE CONTRÔLE.

Nous ne légaliserons pas pour banaliser. Nous légaliserons pour reprendre à l'État le contrôle d'un marché qu'il a lâchement abandonné aux criminels. La prohibition était un renoncement déguisé en fermeté. Le contrôle, c'est le courage de regarder le réel et de l'organiser.

Pilier 1 : un monopole public, étanche, du champ au comptoir.

Nous légaliserons l'usage récréatif pour les majeurs, et nous en confierons la production et la distribution à un monopole public, sur le modèle de la Société québécoise du cannabis et dans la tradition du monopole nordique sur l'alcool. Pas de marché dérégulé livré au profit, pas d'industrie qui aurait intérêt à vous faire consommer davantage. Un opérateur d'État, sans pression de rentabilité, dont la seule mission est de servir la santé publique et d'assécher le marché noir.

Ce monopole sera étanche. L'autoculture à domicile restera interdite. Tolérer la culture personnelle, ce serait rouvrir une brèche incontrôlable, hors de toute traçabilité, hors de tout contrôle de qualité, et offrir au marché gris un alibi parfait. Le monopole n'a de sens que s'il est complet, de la graine au

comptoir.

Mais il sera accessible, et c'est une condition de réussite, pas un détail. Un monopole étranglé par la bureaucratie échoue : trop peu de points de vente, des prix trop élevés, une gamme trop maigre, et le dealer reprend aussitôt la main. Le réseau public sera donc dense, ses prix battront ceux de la rue, et ses livraisons seront rapides. Le contrôle public, oui, mais efficace, jamais un guichet poussiéreux.

La vente aux mineurs sera lourdement sanctionnée. Les produits seront vendus sous emballage neutre, sans aucune publicité, accompagnés d'une information sanitaire claire sur la teneur en THC et les risques. On ne vend pas un risque comme on vend un soda.

Pilier 2 : casser le marché noir et rendre la police au vrai crime.

C'est l'objectif premier. Un produit légal, contrôlé, de qualité et compétitif assèche le trafiquant mieux que n'importe quelle descente de police. Au Québec, le marché légal capte déjà environ **86%** des dépenses, la plus forte part de tout le Canada, et l'argent qui allait aux criminels va désormais à la collectivité.

Nous cesserons d'user nos forces de l'ordre sur des consommateurs. Les milliers d'heures aujourd'hui gaspillées à verbaliser des joints seront rendues au trafic lourd, aux réseaux, aux violences. C'est la traduction concrète de notre chapitre sur l'ordre républicain : on ne désarme pas la police, on la concentre enfin sur ce qui compte.

Pilier 3 : le poison finance le soin.

Voici le retournement complet. Le bénéfice net de l'opérateur public, une fois ses investissements et ses coûts couverts, ira intégralement à un Fonds national pour la santé, identifiable et sanctuarisé, dont le montant sera publié chaque année. Cet argent ne se dissoudra pas dans les comptes de la Sécurité sociale, où plus personne ne saurait le retrouver. Il financera des choses que chacun pourra voir et toucher : des hôpitaux rénovés et désengorgés, des subventions versées aux Régions pour combler les déserts médicaux et y attirer des soignants, du matériel médical et des équipements modernes là où l'on soigne

encore avec du vieux. Hier, le cannabis brûlait 500 millions d'euros par an et ne rapportait rien. Demain, la même plante paiera un scanner, un lit d'hôpital et un médecin dans un village qui n'en avait plus. Chaque euro tiré du cannabis réparera désormais ce qu'il pouvait abîmer.

Soyons honnêtes sur le calendrier : cette recette montera progressivement. La première année, l'opérateur investit, ouvre ses points de vente et bâtit la filière, et les bénéfices restent minces. Ils grossiront à mesure que le marché légal grignotera le marché noir. Nous ne promettons pas un jackpot du premier jour, mais une ressource qui croît et que personne ne pourra plus détourner.

Quant à la sécurité, elle gagnera deux fois sans toucher à cet argent : par l'économie des 500 millions que nous cessons de brûler, et par la police rendue au vrai crime.

Pilier 4 : une filière française, pas une dépendance importée.

Nous ne remplacerons pas un marché noir étranger par une dépendance légale étrangère. La production sera nationale et agréée, en nous appuyant sur la filière du chanvre et du CBD français, qui existe déjà et ne demande qu'à grandir. Emplois ruraux, contrôle de la qualité, souveraineté : le cannabis légal sera cultivé chez nous, pour nous.

Pilier 5 : légaliser n'est pas banaliser. Prévention et vérité.

C'est le miroir exact de notre chapitre santé. Nous encadrerons l'offre, nous protégerons le consommateur, et nous dirons la vérité. La prévention sera massive et ciblée d'abord sur les jeunes, car le vrai danger du cannabis est là, sur le cerveau encore en construction de l'adolescent. L'addictologie et la réduction des risques seront financées par le Fonds santé. Et nous dirons les choses telles qu'elles sont, sans complaisance : la teneur en THC, le risque de dépendance, le risque psychotique chez les plus jeunes. Au volant, ce sera toujours tolérance zéro. Légaliser, ce n'est pas mentir sur le produit, c'est arrêter de mentir sur l'efficacité de l'interdit.

SOLDER LE PASSÉ : L'AMNISTIE DE L'USAGE SIMPLE.

On ne peut pas déclarer légal demain ce pour quoi on a brisé des parcours hier. Nous prononcerons l'amnistie et l'effacement du casier judiciaire pour les condamnations passées d'usage simple. Un casier pour un joint, c'est parfois un emploi perdu, un concours interdit, un avenir abîmé, pour un acte que la loi elle-même ne punira plus. Ce n'est pas un cadeau aux délinquants. C'est la réparation d'une absurdité. Et que les choses soient claires : nous effacerons l'usage, jamais le trafic. Le dealer gardera son casier. Le gamin qui fumait le retrouvera propre.

LA SOUVERAINETÉ AVANT LE DOGME : EN FINIR AVEC LE CARCAN DE 1961.

On nous opposera le droit international. La Convention unique sur les stupéfiants de 1961, signée à l'époque où l'on classait le cannabis aux côtés de l'héroïne, interdit en théorie ce que nous proposons. Nous l'assumons, et nous répondons par avance.

D'abord, ce carcan se fissure déjà de lui-même. En décembre 2020, l'ONU, sur recommandation de sa propre Organisation mondiale de la santé, a retiré le cannabis du tableau des drogues les plus dangereuses où il figurait depuis près de soixante ans, par un vote serré de 27 voix contre 25. Le monde est partagé, et il avance. La France ne fera qu'accélérer un mouvement déjà engagé par ceux-là mêmes qui avaient écrit le traité.

Ensuite, d'autres l'ont fait avant nous. Le Canada et l'Uruguay ont légalisé en assumant ouvertement leur désaccord avec ce texte. Et la Bolivie a tracé la voie juridique : en 2011 elle a quitté la Convention de 1961, puis l'a réintégrée en 2013 avec une réserve reconnaissant son droit à l'usage traditionnel de la coca, et elle l'a obtenue avec le soutien de la très grande majorité des États signataires.

La France assumera donc sa souveraineté. Nous porterons d'abord la réforme là où elle se décide, à la Commission des stupéfiants des Nations unies, à la tête d'une coalition d'États qui ont déjà franchi le pas, l'Allemagne, Malte, le Luxembourg, le Canada. Et si ce front du passé devait nous bloquer, nous emprunterons le chemin qu'a ouvert la Bolivie : nous nous retirerons du traité et y reviendrons à nos conditions. Un texte de 1961 ne dictera pas à la France du XXI^e siècle une politique dont le monde entier, à commencer par ses propres auteurs, reconnaît l'échec. Nous respectons le droit international. Nous ne nous agenouillons pas devant ses reliques.

LE BILAN : NI PROHIBITION, NI LAXISME, LE CONTRÔLE SOUVERAIN.

Cinquante ans de prohibition nous ont donné le pire résultat d'Europe : la loi la plus dure et la consommation la plus haute, un demi-milliard brûlé chaque année, un marché offert aux criminels, et la honte d'être le dernier îlot répressif d'un continent qui a avancé sans nous. Nous arrêterons. Nous prendrons le marché aux trafiquants, nous rendrons la police au vrai crime, nous ferons financer le soin par ce qui le menaçait, et nous solderons une injustice. Le cannabis cessera d'être un tabou qu'on punit pour devenir un risque qu'on encadre. La France deviendra enfin adulte sur ce sujet.

BLOC 3

ENERGIE, INDUSTRIE & TRANSPORT

1. Continuité des énergies, matières et consommation
2. La souveraineté des transports : rail, air et mer
3. Souveraineté de l'intelligence

1.

CONTINUITE DES ENERGIES, MATIERES, ET CONSOMMATION

Le constat.

Tout, dans une société, découle de l'énergie. Pas seulement les usines et les voitures, mais le pain sur la table, l'eau au robinet, le soin à l'hôpital, la chaleur dans les foyers. L'énergie, c'est la capacité de transformer le monde, de faire le travail que nos bras ne peuvent fournir. Jean-Marc Jancovici l'a martelé mieux que personne : la prospérité d'un peuple est avant tout fonction de l'énergie qu'il commande. Toute notre civilisation moderne s'est bâtie sur une énergie abondante et bon marché. Retirez l'énergie, il ne reste rien.

Or cette énergie, nous l'avons tirée du charbon, du pétrole et du gaz. C'est là notre force, et c'est là notre talon d'Achille. Car ces combustibles sont trois pièges à la fois. Ils s'épuisent. Nous les importons, ce qui place notre destin entre les mains de producteurs étrangers et au gré des soubresauts géopolitiques. Et ils dérèglent le climat. Notre plus grande puissance est devenue notre plus grande vulnérabilité. Chaque litre que nous brûlons, nous l'avons acheté à un autre, et payé deux fois, à la pompe et à la planète.

Disons-le sans détour : la planète n'est pas un puits sans fond. Ses ressources sont finies, et le culte de la surconsommation, ce réflexe de produire et de jeter toujours plus, nous mène dans le mur. Sur ce point, ceux qui nous alertent ont raison, et nous ne le contesterons jamais. Mais de ce constat juste naissent deux

erreurs opposées. La première est le déni : faire comme si le mur n'existait pas, brûler et gaspiller comme avant, jusqu'à l'impasse. La seconde est la résignation : croire que la seule issue est de se restreindre dès demain, d'imposer la privation par la loi, de rétrécir les vies sur-le-champ. La première ment sur les faits. La seconde se trompe de chemin.

Car nous partageons le but de ceux qui prônent la sobriété : sortir de la surconsommation, faire durer la matière, cesser le gâchis. Nous divergeons sur la manière et sur le moment. On ne transforme pas un peuple en le punissant, et une privation brutale imposée à une nation fragile et endettée ne produit qu'une chose, le rejet, puis l'abandon de la mesure rejetée en boucle. Rome ne s'est pas bâtie en un jour. La sortie de la surconsommation se fera, mais par étapes, sans choc, à mesure que le pays s'en donnera les moyens. Et ces moyens ont un nom : un État fort, des finances redressées, une avance technologique. On ne décarbone pas, on ne se transforme pas, on ne progresse pas depuis un pays incapable de se relever. La force d'abord, la transition ensuite, et la transition réussie parce que la force était là.

C'est cela, notre voie, et c'est cela le Progrès : non pas reculer, mais franchir le mur par le haut. Agir aussitôt là où rien ne fait mal, produire une énergie propre en abondance, traquer le gâchis qui n'ôte rien à personne. Et conduire le reste avec patience, dans l'ordre qui ménage le peuple au lieu de le braquer. Décarboner par la puissance avant de décarboner par la contrainte, et ne demander de renoncement que le jour où la nation, debout, pourra le porter sans se briser.

Et pour cela, la France détient un atout que presque aucune nation ne possède : son parc nucléaire, l'électricité décarbonée la plus abondante et la plus stable du continent. C'est notre atout maître. Toute la stratégie qui suit en découle. Produire cette électricité en grand, puis l'allouer avec rigueur, l'électron au plus efficace, et l'étendre du transport à l'industrie, du numérique jusqu'à la matière elle-même. Car l'énergie et la matière sont une seule et même bataille. Le même atome qui éclaire nos villes fabriquera demain nos carburants et nos plastiques. Du réacteur

naît l'électron, de l'électron naissent le carburant, le textile, le plastique. C'est une chaîne unique, et nous la voulons française.

Reste un dernier front, et il achève de donner son nom à ce chapitre. Produire propre ne suffit pas si nous dilapidons ce que nous produisons. Le gaspillage est l'autre face du problème : un objet jeté, un aliment pourri, une matière brûlée plutôt que réemployée, c'est de l'énergie gâchée deux fois, celle qui l'a fait naître et celle qu'il faudra dépenser pour le remplacer. Notre réponse, là encore, n'est pas la privation. C'est la guerre au gâchis, jamais à l'usage. Nous ne dirons jamais au peuple de manger moins ni de posséder moins de ce dont il a besoin ; nous nous attaquerons à ce qui le pousse à acheter ce qu'il jettera, et à ce qui condamne un objet à finir en déchet quand il pourrait durer ou renaître. Faire durer la matière plutôt que la brûler, réemployer plutôt que détruire, nourrir sans gâcher : voilà notre sobriété, celle qui enrichit au lieu d'appauvrir.

C'est pourquoi ce chapitre embrasse d'un seul tenant l'énergie, la matière, l'alimentation et la consommation. Ce sont les quatre visages d'une même exigence, la continuité. Continuité d'une énergie qui ne dépend plus de personne, d'une matière qui tourne en boucle au lieu de s'épuiser, d'une alimentation qui ne se gaspille pas, d'une consommation qui ne détruit pas ce qu'elle touche. Une nation qui ne dilapide ni ses électrons, ni ses matières, ni son pain, est une nation qui dure.

LA DOCTRINE DE L'ÉLECTRON.

Produire une électricité propre en abondance ne suffit pas. Encore faut-il ne pas la gâcher. Car même avec le plus grand programme nucléaire, chaque kilowattheure décarboné sera disputé : par nos voitures, nos trains, nos usines, nos centres de données, nos foyers, nos carburants. L'électron propre est précieux. Le gaspiller à un endroit, c'est en priver un autre. Nous nous donnerons donc une règle simple et intangible : allouer chaque électron là où il rend le plus de service.

Cette règle découle d'une loi physique que nul ne contourne. Utiliser l'électricité directement, c'est en conserver l'essentiel. La convertir en un autre carburant, hydrogène ou carburant de synthèse, c'est en perdre la plus grande part en chemin. Une voiture électrique restitue presque toute l'électricité qu'on y verse ; la même voiture roulant au carburant de synthèse en gaspille environ les quatre cinquièmes. Brûler des électrons pour fabriquer un carburant qu'on brûlera ensuite, c'est payer deux fois le prix de la perte.

Notre doctrine en découle, limpide. Partout où l'électricité peut faire le travail directement, c'est elle que nous choisirons. La voiture sera électrique, non au carburant de synthèse. Le train roulera au courant. Le chauffage passera par la pompe à chaleur, qui restitue plus de chaleur qu'elle ne consomme d'électricité. L'industrie s'électrifiera partout où sa chaleur le permet. C'est la voie reine, la plus économe en ressources et la plus souveraine.

Et nous ne convertirons l'électron en carburant que là où rien d'autre n'est possible. L'avion long-courrier ne peut emporter de batterie ni attendre l'hydrogène : il aura son e-kérosène. Le grand navire, certains procédés industriels à très haute température, peut-être. Ces usages, et eux seuls, justifient la perte. Le carburant de synthèse n'est pas notre solution universelle, c'est notre solution de dernier recours, réservée à ce qui ne vole, ne navigue ou ne fond pas autrement.

Que l'on ne s'y trompe pas : cette rigueur n'est pas le rationnement que nous avons récusé. Rationner, c'est priver l'usage. Allouer, c'est servir le plus d'usages avec la même énergie. Nous ne demandons à personne de moins se déplacer ni de moins produire. Nous faisons en sorte que chaque électron arraché à l'atome accomplisse le plus de travail possible pour le pays. C'est l'exact contraire de la privation : c'est l'abondance bien employée.

Cette doctrine ne vaut pas que pour ce chapitre, elle commande tous les autres. Quand le chapitre routier choisit l'électrique, quand le chapitre aérien choisit le e-kérosène, quand Dédale

alimente ses centres de données, c'est la même règle qui parle. Un seul principe, décliné partout : l'électron au plus efficace.

Reste à lever une apparente contradiction. Comment vouloir devenir le premier producteur mondial d'un carburant que nous venons de dire gaspilleur d'électrons ? Il n'y a là aucune incohérence, à condition de ne jamais confondre l'usage et la production. Nous refusons d'en brûler pour nos voitures, parce qu'elles ont mieux, la batterie. Mais l'avion, lui, n'a rien d'autre, et la loi européenne force déjà toutes les compagnies du monde à en acheter, efficace ou non. Dès lors, la seule question n'est plus de savoir s'il faut en produire, mais qui le produira, et avec quelle électricité. Ce gaspillage que nous refusons pour la route, le monde entier le subira pour le ciel. Mieux vaut le vendre que le payer. Et nul ne le produira plus proprement ni à meilleur prix que la France et son nucléaire.

Une exigence, toutefois, pour rester fidèles à notre propre règle : cette industrie d'exportation ne prélèvera jamais l'électron destiné à éclairer, à chauffer et à déplacer les Français. Elle tournera sur des réacteurs dédiés, bâtis pour elle, par-dessus ce que le pays consomme pour lui-même. Le carburant de synthèse sera un débouché de notre puissance nucléaire, jamais une ponction sur nos besoins. C'est la condition pour que produire pour le monde ne se paie jamais d'une pénurie chez nous.

LE SOCLE : L'ATOME ET LE TOIT.

Toute cette stratégie repose sur une condition : produire l'électricité décarbonée en quantité jamais vue. Notre socle, c'est l'atome. Nous prolongerons d'abord, en toute sûreté, la durée de vie de nos cinquante-sept réacteurs, qui fournissent déjà près des deux tiers de notre électricité. Mais prolonger ne suffira pas : nous construirons de nouvelles centrales, et bien davantage que les six réacteurs EPR2 aujourd'hui programmés. Notre doctrine l'exige : électrifier la voiture, le train, le chauffage et l'industrie, alimenter nos centres de données, et bâtir par-dessus les réacteurs dédiés au carburant de synthèse. Tout cela réclame une France capable de produire beaucoup plus d'électricité qu'aujourd'hui, peut-être le double à terme si nous voulons aussi en exporter. Nous lancerons

donc un programme de construction nucléaire d'une ampleur sans équivalent depuis les années 1970. La France redeviendra une nation qui bâtit des réacteurs.

Soyons lucides sur l'obstacle. La France a failli perdre son savoir-faire. Le chantier de Flamanville, livré avec douze ans de retard et un coût passé, selon la Cour des comptes, de 3,3 à près de 20 milliards d'euros, fut le symptôme d'une filière endormie. Le programme EPR2 lui-même dérive déjà, son premier réacteur n'étant pas attendu avant 2038. La première bataille n'est donc pas de décréter, c'est de reconstruire : les compétences, les ingénieurs, les soudeurs, la chaîne industrielle, l'effet de série qui fait baisser les coûts chantier après chantier. Une nation qui s'en redonne les moyens retrouve en vingt ans ce qu'elle a laissé filer en trente.

Ce socle sera public, porté par EDF que la nation possède. Et nous le voulons aussi souverain que possible, sans mentir sur ses limites. L'uranium, nous l'importons, et nous ne prétendrons pas le contraire ; mais il se stocke des années, s'achète à des partenaires divers et sûrs, et ne pèse qu'une faible part du coût. Là où le pétrole nous tient à la gorge au jour le jour, le combustible nucléaire nous laisse prévoyants et libres. Nous pousserons le recyclage du combustible pour en tirer davantage, et nous traiterons nos déchets avec rigueur, par le stockage profond, sans les léguer en l'état à nos enfants. Souveraineté ne veut pas dire autarcie ; elle veut dire ne plus jamais dépendre de qui peut nous étrangler.

À ce socle, nous ajouterons la part du citoyen : le toit. Nous couvrirons un maximum de toitures françaises de panneaux solaires et de batteries. Chaque toit devient une petite centrale, chaque foyer un producteur. Le solaire occupe une surface déjà bâtie, sans dévorer une seule terre agricole, et la batterie en fait un allié du réseau, stockant le soleil de midi pour le restituer le soir, à l'heure où l'on rentre. Que nul ne s'y trompe pourtant : le solaire complète l'atome, il ne le remplace pas, car il produit peu l'hiver, rien la nuit, et beaucoup quand on en a le moins besoin. Mais intermittent ne veut pas dire inutile. Bien raccordé, et mieux encore consommé sur place par celui qui le produit, le toit solaire

cesse d'être un poids pour devenir un soutien : ce que le foyer tire de son propre toit, il ne le prend plus au réseau, et le courant produit ici est consommé ici, sans les pertes du transport. Ce qu'il stocke, il le rend à l'heure de pointe, et allège d'autant la charge des autres. L'atome reste la base profonde et stable, le toit la couche décentralisée qui rapproche la production du foyer et rend le citoyen acteur de son énergie. Mais nous refusons un piège que trop d'autres ne voient pas. Aujourd'hui, près de quatre panneaux solaires sur cinq sont fabriqués en Chine, et les batteries y sont tout aussi dominées. Couvrir nos toits demain avec cette seule chaîne, ce serait offrir des dizaines de milliards à Pékin, refaire le bradage de nos aéroports et de nos autoroutes, mais cette fois de nos propres mains. Nous procéderons donc autrement : un déploiement par étapes, assorti d'exigences de contenu européen qui montent dans le temps, pour rebâtir une filière de panneaux et de batteries sur le sol du continent. Disons-le franchement, on ne peut avoir en même temps le souverain, le massif et le bon marché immédiat. Nous choisissons de gagner en souveraineté à mesure que l'industrie renaît, plutôt que d'aller vite en enrichissant nos rivaux.

L'atome pour la puissance, le toit pour la proximité, et entre les deux, une France qui produit enfin son énergie en abondance et chez elle. C'est l'ouvrage d'une génération, commencé aujourd'hui, non un miracle pour demain. Mais c'est sur ce socle, et sur lui seul, que tient debout tout le reste de ce chapitre : sans électrons propres et nombreux, ni l'électrification, ni le carburant, ni la matière recyclée ne sont possibles. Bâtir le socle, c'est rendre possible tout le reste.

LE RECYCLAGE : NOTRE MINE EST CHEZ NOUS.

La France n'a presque pas de mines, mais elle a des montagnes de déchets. Faisons-en notre gisement. Chaque métal, chaque plastique, chaque verre que nous récupérons sur notre sol, c'est une matière que nous cessons d'importer. Le recyclage sera le socle d'une industrie souveraine de la matière, notre mine urbaine. Et il sert trois causes d'un seul geste : la souveraineté, car la matière recyclée ne dépend de personne ; l'énergie, car recycler consomme une fraction de ce qu'exige la production

neuve, jusqu'à quatre-vingt-quinze pour cent d'économie pour l'aluminium ; et la continuité, car la matière tourne en boucle au lieu d'être extraite, usée, puis jetée.

Mieux encore, la transition fabrique elle-même la mine de demain. Les batteries usées, les panneaux en fin de vie, les voitures électriques, l'électronique, tout cela s'accumule sur notre territoire et renferme le cuivre, le lithium, le nickel et les terres rares que la transition réclame et que la Chine domine. Les recycler, c'est nous donner une source nationale des matériaux mêmes dont notre indépendance dépendra. Le déchet d'aujourd'hui est le filon de demain.

Cela n'arrivera pas tout seul. Recycler coûte souvent plus cher que la matière neuve bradée venue de loin, si bien que le marché, laissé à lui-même, y renonce. Nous contraindrons donc, sans hésiter, pour faire de la France le pays qui innove et investit le plus dans le recyclage. Nous imposerons des taux minimaux de matière recyclée dans les produits, des règles d'éco-conception qui obligent à concevoir réparable et démontable, un droit à la réparation opposable, et la fin de l'obsolescence programmée. Que le sens de cette contrainte soit clair : elle pèse sur le producteur et sur le déchet, jamais sur la consommation légitime du citoyen. La guerre au gâchis, encore et toujours, jamais la guerre à l'usage.

Soyons rigoureux pourtant, car le recyclage n'est pas une absolution. On ne recycle bien que ce qui fut conçu pour l'être, et recycler à l'infini ne doit jamais devenir le permis de produire et de jeter sans fin. L'ordre est clair : d'abord réduire et faire durer, ensuite réparer et réemployer, et seulement en dernier recours recycler. Le meilleur déchet reste celui qu'on n'a pas créé.

Prenons un exemple que nous généraliserons, l'alimentation. Aujourd'hui, des montagnes de fruits, de légumes et de produits proches de la péremption finissent à la poubelle. Le Japon nous montre la voie : sa loi de recyclage alimentaire de 2001 a fait de la conversion en nourriture animale la priorité, au point que les trois quarts des déchets alimentaires recyclés des entreprises y deviennent de l'aliment pour le bétail, ce qu'on appelle là-bas

l'ecofeed. Le bénéfice est double, et il épouse notre doctrine : on supprime le gâchis, et l'on réduit notre dépendance, car la France, comme le Japon, importe une grande partie des protéines qui nourrissent son bétail, le soja en tête. Transformer nos invendus végétaux en aliment, c'est nourrir nos fermes avec ce que nous jetions.

Nous l'organiserons dans le bon ordre et en toute sûreté. Nourrir les hommes d'abord : ce qui est encore propre à la consommation ira aux associations, comme la loi l'impose déjà. Ce qui ne l'est plus mais reste sain nourrira les animaux, après traitement et contrôle, en s'en tenant aux végétaux et aux produits sûrs, jamais aux déchets carnés que les règles sanitaires européennes interdisent à juste titre depuis les crises de la vache folle. Le reste deviendra compost ou énergie. Rien ne sera perdu, mais rien ne sera risqué.

LA MATIÈRE SOUVERAINE : NOS PLASTIQUES ET NOS FIBRES.

Le métal et le verre se recyclent presque indéfiniment. Le plastique et le textile, eux, résistent : à chaque tour, le plastique ordinaire se dégrade, et nos vêtements synthétiques relâchent des microplastiques jusque dans nos assiettes. C'est là, sur le plus difficile, que la France peut prendre la tête, parce qu'un de ses champions a déjà résolu le problème.

Carbios, entreprise française, a inventé une technologie unique au monde : des enzymes qui décomposent le plastique PET, celui des bouteilles, des emballages et des fibres polyester, en ses briques élémentaires, que l'on réassemble ensuite en plastique neuf, à l'infini, sans perte de qualité. C'est la boucle parfaite que nous cherchons. Mais voici le scandale : faute de capital, son usine française, première au monde, a vu son ouverture repoussée à 2028, pendant que l'entreprise vend déjà sa licence à la Chine, à la Turquie et au Royaume-Uni.

La France a inventé la solution, et s'apprête à la regarder s'industrialiser ailleurs. C'est le bradage de nos aéroports qui

recommence, cette fois sur une pépite verte. Nous y mettrons fin : l'État apportera le capital qui manque pour que cette technologie s'industrialise d'abord chez nous, et qu'elle reste française.

Encore faut-il ne pas se mentir. Un plastique fait de plantes n'est pas forcément biodégradable, et un plastique biodégradable n'est pas forcément souhaitable : pour une chaise ou un câble, on ne veut pas que la matière se décompose, on veut qu'elle dure et se recycle. Le biodégradable n'a de sens que pour ce qui finit fatalement dans la nature, l'emballage, le film agricole, l'objet à usage unique. Pour ceux-là, nous développerons une filière publique de biotechnologie, ces bactéries qui fabriquent par fermentation, à partir de nos déchets agricoles, un plastique réellement dégradable dans le sol comme dans la mer. À chaque usage sa matière : recycler à l'infini ce qui doit durer, biodégrader ce qui s'échappe.

Pour l'habit, la France tient une carte que peu possèdent : elle est le premier producteur mondial de lin, une fibre naturelle, solide et biodégradable, à laquelle s'ajoute le chanvre. Là où le polyester importé pollue et s'effiloche en microplastiques, nos fibres végétales habillent sans souiller. Et pour les textiles techniques, un autre champion français, Arkema, fabrique déjà des polymères bio-sourcés à partir d'huile de ricin. Nous ferons de nos champs et de notre chimie verte l'atelier d'un textile souverain.

Recycler à l'infini, biodégrader ce qui s'échappe, tisser nos propres fibres : trois jambes pour une même industrie souveraine de la matière, bâtie sur des champions et des ressources déjà français. Et cette industrie ne vit pas à part de l'énergie. Le même hydrogène, le même carbone capté qui feront notre carburant de synthèse feront aussi nos polymères. Carburant et matière sortiront un jour de la même usine, nourrie au même atome. C'est l'industrie unique du carbone, et c'est elle qui refermera ce chapitre.

L'industrie unique du carbone.

Voici le secret qui relie tout ce chapitre : le carburant et la matière sont la même chimie. Fabriquer un kérosène de synthèse, c'est marier de l'hydrogène, tiré de l'eau par l'électricité, à du carbone capté dans l'air. Or de cette même union naissent aussi les plastiques, les fibres, mille produits du quotidien. La molécule de carburant et la molécule de plastique sortent du même atelier. C'est pourquoi nous ne bâtirons pas deux industries séparées, mais une seule, l'industrie du carbone, nourrie au même électron nucléaire.

Son premier débouché sera le carburant. L'Europe oblige déjà toutes les compagnies aériennes du monde à acheter du e-kérosène, et il coûte cher. La seule question, nous l'avons dit, est de savoir qui le produira, et au meilleur prix. Ce sera la France, parce que l'électricité, premier coût de ce carburant, y est la plus décarbonée et la plus stable du continent. Nous bâtirons des usines publiques de carburant de synthèse, alimentées par des réacteurs dédiés, par-dessus nos besoins nationaux. Du réacteur nucléaire au réacteur d'avion, la chaîne sera française et publique. Le ciel, lui, gardera sa part dans le chapitre qui lui est consacré ; ici, c'est l'usine qui nous occupe.

Mais la même usine fera plus que du carburant. De l'hydrogène et du carbone capté, elle tirera aussi des polymères, des matières neuves sans une goutte de pétrole. Et ce carbone de synthèse rejoindra les deux autres sources que nous avons décrites : le carbone recyclé, arraché à nos déchets par les enzymes de Carbios, et le carbone vivant, produit par les bactéries et par nos plantes. Trois carbones, une seule industrie, le recyclé, le biologique et le synthétique, qui ensemble libèrent la France du carbone fossile, pour ses carburants comme pour ses matières.

Regardez alors la chaîne entière. Du réacteur naît l'électron. De l'électron, l'hydrogène. De l'hydrogène et du carbone, le carburant et la matière. Et au bout, l'avion vole, l'objet dure, la fibre habille, sans rien devoir au pétrole d'autrui. C'est une industrie souveraine du premier atome au dernier produit, publique là où la souveraineté l'exige, et qu'aucune entreprise privée au monde ne

peut répliquer, parce qu'aucune ne possède à la fois l'atome, l'eau, le carbone et la volonté de les unir.

Tel est le sens de ce chapitre, et de son nom. La continuité n'est pas un slogan, c'est une chaîne que rien ne rompt : une énergie qui ne dépend plus de personne, une eau qu'on ne laisse plus fuir, une matière qui tourne en boucle au lieu de s'épuiser, une alimentation qui ne se gaspille pas, une consommation qui ne détruit pas ce qu'elle touche. Nous n'avons pas choisi entre l'abondance et la planète, entre le progrès et la prudence. Nous avons choisi de franchir le mur par le haut : produire propre en grand, ne rien gâcher, faire durer. Une nation qui ne dilapide ni ses électrons, ni son eau, ni ses matières, ni son pain, est une nation libre. Et une nation libre est une nation qui dure.

2.

LA SOUVERAINETÉ DES TRANSPORTS : RAIL, AIR & MER

La France ne loue plus son propre pays. Elle en redevient propriétaire.

Depuis quarante ans, un dogme tient lieu de pensée : l'État serait un mauvais gestionnaire, le privé toujours plus efficace. Sur les infrastructures stratégiques, la réalité dément souvent ce dogme. Les compagnies aériennes les plus rentables et les plus prestigieuses du monde sont adossées à leur État : Singapore Airlines, détenue par le fonds souverain Temasek, Emirates, propriété de Dubaï. Et là où l'on a privatisé à l'aveugle un réseau vital, le résultat fut un désastre : au Royaume-Uni, la privatisation du rail a conduit à la faillite de Railtrack, puis à sa renationalisation sous le nom de Network Rail. Quand le train fonctionne admirablement, en Suisse comme au Japon, ce n'est jamais par abandon de l'État, mais par un investissement public massif et un contrôle stratégique assumé. La vraie leçon n'est pas « public contre privé », elle est « souveraineté contre dépossession ».

En France, le mal n'est pas la privatisation de la SNCF, qui demeure publique, mais son démembrement et l'ouverture précipitée à la concurrence : on a découpé l'entreprise en structures rivales, fermé des petites lignes, fragilisé un service que le contribuable finance toujours. Et là où l'on a réellement cédé au privé, autoroutes, aéroports, terminaux portuaires, ce sont des milliards de rente qui s'échappent chaque année vers

des actionnaires mondialisés, alors que l'infrastructure avait été bâtie par la Nation.

Notre projet n'est pas une foi, c'est une stratégie, et nous serons honnêtes sur ses comptes. Là où une infrastructure dégage une rente, comme les autoroutes, la Nation la captera au lieu de la brader, et ces milliards deviendront des recettes publiques. Là où le transport est un service public, le train du quotidien, la desserte des territoires oubliés, il a un coût, et nous l'assumons, parce qu'un pays qui ne tient plus sa propre colonne vertébrale n'est plus pleinement souverain. Nous ne promettons pas que tout rapportera. Nous affirmons l'essentiel : les réseaux qui font tenir le pays ne se louent pas, ils se possèdent.

LE RAIL : LA NOUVELLE SNCF

La vérité sur le prix de votre billet.

Pourquoi payez-vous si cher pour voyager parfois debout, parfois en retard ? Ce n'est pas le coût du train. C'est le coût du système.

Les péages ferroviaires représentent près de 40 pour cent du prix d'un billet de TGV. La SNCF le reconnaît elle-même : le péage d'accès au réseau et aux gares pèse pour 43 pour cent des charges d'un TGV. Et ce péage est le plus élevé d'Europe, environ 9 euros du kilomètre, contre 4 en Allemagne. Contrairement à l'automobiliste, qui ne paie aucun droit pour rouler sur une route financée par l'impôt, l'opérateur ferroviaire doit acquitter cette redevance sur chaque kilomètre parcouru, et il la répercute sur vous. Près de la moitié de ce que vous payez ne sert donc pas à faire rouler le train, mais simplement à avoir le droit d'être sur les rails. C'est un péage déguisé en billet.

La sous-traitance a tout délégué. Nettoyage, maintenance, travaux : à chaque étage, un prestataire privé prend sa marge. Vous payez les profits de trois ou quatre entreprises différentes pour une seule réparation.

Le yield management a remplacé la logique de service public par la spéculation. Le prix n'est plus lié au coût réel du voyage, mais à un algorithme qui maximise la recette. Le même trajet peut coûter 25 euros ou 120 euros selon l'heure à laquelle vous réservez. Ce n'est plus du transport, c'est du trading.

1. TOUT REPREDRE À ZÉRO

Nous ne réparerons pas ce système, nous le reconstruirons. Trente ans de rustines ont donné le résultat que vous connaissez : un billet hors de prix, des trains en retard, des petites lignes fermées et une entreprise qui se renvoie la balle à chaque panne. Nous ne proposons pas une réforme de plus. Nous proposons un modèle.

Ce modèle existe, et il fait rouler les trains les plus rentables et les plus fiables du monde : le Japon. Mais la légende se trompe presque toujours de leçon. Le succès japonais ne tient ni à un grand monopole d'État, ni à la dérégulation sauvage. L'ancien opérateur national unique, la JNR, a été démantelé en 1987 parce qu'il croulait sous la dette et l'ingérence politique. Ce qui a marché ensuite, c'est une entreprise publique gérée comme une entreprise, concentrée sur l'excellence de la grande vitesse, et tirant une part majeure de ses recettes de l'immobilier de ses gares. C'est ce modèle, corrigé de ses défauts, que nous bâtirons.

Une entreprise publique, pas un ministère.

La nouvelle SNCF restera à capital entièrement public et incessible. Mais elle cessera strictement d'être le jouet du pouvoir politique. Sa direction sera nommée sur la compétence, pour un mandat à durée fixe, à l'abri du calendrier électoral, et liée par un contrat de performance pluriannuel. L'État sera propriétaire et stratège : il fixera la mission, la trajectoire d'investissement et les dessertes obligatoires. Mais aucun ministre ne décidera quel quai reçoit quelle rame. L'État possède, la direction gère. C'est le modèle qui fait la réussite de Singapore Airlines, d'Emirates et des compagnies japonaises, et l'exact inverse de l'ingérence qui a tué la JNR.

Le réseau, voilà notre ligne rouge. Il y a une chose que nous ne céderons jamais : le réseau. Les rails, les sillons, la signalisation, les gares resteront un bien public, unifié et incessible. Jamais privatisés, jamais découpés. L'infrastructure est le seul vrai monopole naturel, on ne pose pas deux réseaux de rails en parallèle, et celui qui tient le réseau tient la souveraineté. Sur ce point, nous ne reculerons devant aucune pression.

La concurrence, maximisée et pilotée.

Au-dessus de ce réseau souverain, nous ne refermerons pas le marché, nous l'ouvrons à fond, et nous le ferons payer. La concurrence existe déjà, Trenitalia roule sur Paris-Lyon, d'autres arrivent. Plutôt que de livrer une bataille perdue contre elle, nous la maximiserons et nous en tirerons profit. Chaque opérateur qui roulera sur nos rails, français ou étranger, paiera pour ce privilège, et plus il y aura de trains, plus le réseau public encaissera. Et nous la piloterons par la règle pour qu'elle n'écrème pas les seules lignes rentables : l'accès aux sillons les plus lucratifs s'accompagnera d'obligations et d'une contribution qui financera les lignes délaissées. Le rentable paiera le déficitaire, non par un monopole, mais par la régulation.

La SNCF, notre vaisseau amiral.

Dans cette concurrence, la SNCF ne sera pas un opérateur comme les autres, ce sera le champion national, et il jouera pour gagner. Sa stratégie sera l'excellence, pas la dispersion : la plus belle et la plus rapide des grandes vitesses, nourrie de la technologie et de la culture à la Shinkansen, des rames irréprochables, et par-dessus un étage de prestations de luxe à très forte marge. Moins de périmètre, pas moins de trains : nous sortirons la SNCF du fouillis déficitaire où elle s'épuise pour la concentrer là où elle peut être la meilleure du monde. Le reste du maillage sera assuré autrement, nous y venons.

Faire payer nos atouts.

Une entreprise publique qui se respecte ne vit pas de subventions, elle fait travailler ce qu'elle possède. Trois moteurs. D'abord, la gare finance le train, le vrai secret japonais : les compagnies les mieux gérées tirent une part majeure de leurs recettes de l'immobilier et du commerce développés au-dessus et

autour des gares, là où la SNCF laisse dormir un patrimoine foncier immense. Nous le ferons travailler, et cet argent financera le réseau et les petites lignes. Ensuite, le service d'entretien : la SNCF a les ateliers, les technicentres et le savoir-faire que les nouveaux entrants n'ont pas. Tout opérateur devra respecter notre nouveau standard de propreté à la japonaise et de maintenance, et la SNCF lui proposera le meilleur service pour l'atteindre, à un tarif équitable et transparent. Elle ne forcera personne, mais comme elle seule sera outillée, le concurrent qui roulera chez nous fera entretenir ses trains chez nous en l'absence d'autre service de nettoyage qui respecte nos critères. Enfin, la beauté du rail : partout où le rail défigure nos villes, friches, talus à l'abandon, murs couverts de tags, nous réhabiliterons. Un rail beau, c'est du foncier qui prend de la valeur, et c'est une prestation que nous facturerons aux collectivités qui voudront effacer ces cicatrices. Le beau deviendra rentable.

Le luxe paie le quotidien.

Disons-le clairement, car c'est un engagement : si la SNCF vise le premium, ce ne sera jamais au détriment du travailleur. Le quotidien et le rural seront assurés par des contrats de service public, à prix juste, exploités par une branche dédiée ou par des opérateurs mis en concurrence. Et ce seront précisément les profits du premium, des gares et des services qui financeront ces lignes. Le voyageur de luxe et le promoteur immobilier paieront pour que l'ouvrier ait son train à l'heure et abordable. C'est notre péréquation, et c'est notre fierté.

La dette et l'argent, sans mentir.

D'autres vous mentiront, pas nous. Le modèle japonais n'a pas effacé la dette par magie, l'État japonais l'a reprise, et ce sont les contribuables qui ont payé près de 24 000 milliards de yens. Le génie n'était pas d'éviter le coût, mais de nettoyer le bilan de l'entreprise pour qu'elle reparte saine. La France a déjà fait ce geste, l'État ayant repris environ 35 milliards d'euros de dette de SNCF Réseau en 2020 et 2022. Le plus lourd est derrière nous. Pour l'avenir, nous ne rallumerons pas la dette publique, parce que nous aurons des recettes : l'immobilier des gares, les services vendus aux opérateurs, et le péage que tous verseront pour rouler chez nous. Car nous ne supprimerons pas le péage, ce serait

renoncer au loyer de notre bien souverain. Nous le réformerons : aujourd'hui le plus élevé d'Europe, il pèse près de 40 pour cent du prix d'un billet de TGV, et nous le ramènerons à un niveau juste pour que le billet baisse, tout en le maintenant comme loyer de l'infrastructure, payé par chacun, étrangers compris, avec une part fléchée vers les petites lignes. Le voyageur paiera moins, le réseau gardera sa rente, et c'est la compagnie étrangère qui roulera chez nous qui contribuera à notre péréquation.

Voilà notre modèle, en une phrase : l'État tiendra le réseau et ne le lâchera jamais, la concurrence paiera pour y rouler, la SNCF visera l'excellence et fera payer ses atouts, et le luxe paiera le quotidien. Tout ce qui suit en découle.

2. LA STANDARDISATION DU MATÉRIEL ROULANT.

La SNCF gère aujourd'hui une jungle de modèles : TGV Atlantique, Duplex, Réseau, Ouigo, TER de toutes marques et de tous âges. C'est un cauchemar logistique. Chaque type de train exige ses propres pièces de rechange, ses propres manuels de maintenance, ses propres formations. Un mécanicien formé sur un TGV Duplex ne peut pas intervenir sur un TER d'une autre marque. C'est de la folie industrielle.

Nous réduirons progressivement la flotte à deux plateformes modulaires uniques : une pour la grande vitesse, une pour le réseau régional. Toutes les pièces seront interchangeables. Un technicien à Lille saura réparer un train à Marseille avec les mêmes outils. Les coûts de stockage des pièces détachées chuteront fortement, et la formation des ingénieurs sera simplifiée. C'est l'économie d'échelle poussée à son maximum.

Ces trains seront construits en France, par Alstom, notre champion national, qui a inventé la grande vitesse et dont les rames roulent sur tous les continents. Pas question de troquer ce fleuron contre une licence étrangère. Nous lui commanderons notre propre Shinkansen, un vaisseau amiral qui égale et dépasse le modèle : le long nez effilé inspiré du martin-pêcheur, qui fend

l'air et tue le bruit, un confort de roulement où la vibration devient imperceptible, et un aménagement intérieur du dernier cri, d'un luxe absolu. Le plus beau train du monde, et il sera français.

Car ce qui nous manque n'est pas la machine, c'est le système. La différence entre la France et le Japon ne se joue pas dans le train, elle se joue dans tout ce qui l'entoure. Et de ce système, le Japon est le maître incontesté. Il sera notre modèle.

Le Shinkansen affiche, selon son exploitant JR Central, un retard moyen de l'ordre d'une minute par train, 1,6 minute pour l'exercice 2023, intempéries et catastrophes naturelles comprises.

Comprenez bien : ce n'est pas une minute sur un trajet, c'est la moyenne de chaque train, toute l'année, séismes et typhons inclus. Et en plus de soixante ans d'exploitation, depuis 1964, il n'a causé aucun décès de passager par déraillement ou collision. Zéro, sur plus de dix milliards de voyageurs transportés à 320 km/h. C'est le plus haut standard de fiabilité de l'histoire du transport, et c'est ce standard que nous voulons pour la France.

Si le Shinkansen n'est jamais en retard, ce n'est pas parce que le train est magique. C'est parce que tout ce qui l'entoure est conçu pour que le retard soit structurellement impossible. Les rails sont inspectés chaque nuit par des trains de mesure automatiques qui détectent la moindre déformation au millimètre. Les aiguillages sont testés avant chaque service. Les équipes de maintenance suivent des protocoles d'une rigueur chirurgicale, avec des check-lists qui feraient pâlir un pilote de ligne. Chaque incident, même mineur, est analysé et corrigé dans les vingt-quatre heures. Les conducteurs sont formés pendant des années avant de prendre les commandes. Les horaires sont calculés à la seconde, avec des marges de récupération intégrées à chaque segment. Les quais sont marqués au centimètre près pour que chaque porte s'ouvre exactement devant sa file de passagers. L'embarquement dure quatre-vingt-dix secondes. Le départ est à l'heure. Toujours.

Ce n'est pas de la technologie. C'est de la culture industrielle. Une obsession collective de la perfection, appliquée méthodiquement, jour après jour, depuis soixante ans, par des dizaines de milliers

de gens pour qui un retard de trente secondes est un échec personnel.

Cette culture, nous ne l'attendrons pas d'un fournisseur étranger qui n'a aucune raison de nous la céder. Nous la bâtissons nous-mêmes. Car la rigueur n'est pas un brevet japonais, c'est une discipline, et une discipline s'apprend. La Suisse fait rouler des trains d'une ponctualité quasi japonaise sans avoir rien importé de Tokyo : elle a forgé sa propre culture de l'exactitude. Nous ferons de même. Notre SNCF dépolitisée, notre nouveau cahier des charges, nos protocoles de maintenance, notre obsession du détail réintroduite processus par processus, notre infrastructure totalement changée. voilà comment nous atteindrons ce standard, par nos propres forces.

Le Japon restera notre étalon, et notre partenaire partout où il acceptera de coopérer, échanges d'ingénieurs, formations, observation de ses méthodes. Mais notre réussite ne dépendra jamais de son bon vouloir. Le modèle, pas la tutelle. L'inspiration, pas la dépendance.

L'Histoire connaît déjà ce mouvement. Après la guerre, le Japon a importé des États-Unis les méthodes de contrôle qualité d'Edwards Deming, mais il n'a pas fait venir des Américains pour diriger ses usines à sa place : il a absorbé la méthode et l'a faite sienne, jusqu'à dépasser le maître, au point que l'Occident est revenu apprendre de lui. Nous ferons exactement cela avec l'excellence ferroviaire japonaise : nous l'absorberons, puis nous la porterons avec des bras et des cerveaux français. L'élève dépasse le maître. C'est ainsi.

3. LA MAINTENANCE PRÉDICTIVE : RÉPARER CE QUI VA CASSER, PAS CE QUI EST CASSÉ.

Au Japon, les lignes à grande vitesse sont inspectées chaque nuit sans exception. La moindre faille est réparée avant qu'elle ne

devienne un problème coûteux. Nous importerons cette discipline. Mais nous irons plus loin grâce à la technologie.

Chaque rail, chaque caténaire, chaque essieu, chaque moteur sera équipé de capteurs connectés. Une analyse de données en temps réel permettra au centre de contrôle national de détecter qu'un moteur à Bordeaux montre des signes de fatigue avant qu'il ne tombe en panne. Le train sera dévié vers l'arsenal la nuit, la pièce sera changée, et l'usager ne verra jamais de retard. C'est la fin de la réparation d'urgence. Place à l'anticipation chirurgicale.

La ponctualité ne sera plus un objectif. Elle sera une conséquence structurelle de notre excellence logistique.

Et quand malgré tout un retard survient, la compensation sera automatique. Tout retard de plus de trente minutes entraînera le remboursement de la moitié du billet, et au-delà d'une heure, de sa totalité. L'argent sera viré directement sur le compte du voyageur, sans la moindre démarche. C'est déjà bien plus que ce qu'impose le droit européen, qui ne rembourse que vingt-cinq pour cent à partir d'une heure de retard. Et la règle vaudra pour tous les opérateurs : quand on paie ses retards, on apprend vite à être à l'heure.

4. LE PLAN MARSHALL DES VOIES.

Il ne sert à rien d'avoir des trains rapides si les rails sont vétustes. Aujourd'hui, les trains ralentissent parce que les voies sont dangereuses, et des ralentissements sont imposés sur une part croissante du réseau. L'âge moyen du réseau frôle les trente ans, et selon l'UFC-Que Choisir, la vétusté impose des ralentissements sur près de 10 pour cent du réseau, et jusqu'à 22 pour cent des petites lignes, faisant perdre en moyenne plus d'une heure par an aux usagers de ces lignes. L'Autorité de régulation des transports confirme que la situation s'aggrave encore.

La cause est connue : pendant des décennies, on a englouti l'argent dans de nouvelles lignes à grande vitesse, alors que le TGV ne représente qu'environ 2 pour cent des trajets, en laissant

pourrir le réseau du quotidien. Nous renverserons la priorité. Avant de construire la moindre nouvelle ligne pharaonique, nous donnerons la priorité absolue à la réfection totale du réseau existant. Les caténaires, les aiguillages, les traverses, les rails : tout sera remis à neuf. L'objectif est simple, zéro ralentissement, des trains qui roulent partout à leur vitesse nominale, sans incident technique.

Nous lancerons un Plan France-Rail sur quinze ans. C'est un investissement patrimonial massif. Chaque euro dépensé construira une voie, un train ou une gare qui appartiendra aux Français pour cinquante ans. Ce n'est pas de la dette de fonctionnement, c'est du patrimoine. Et c'est un plan de relance : ces milliards iront dans les carnets de commandes de nos usines et dans les salaires des ouvriers français du BTP et de la métallurgie.

Et cet argent, nous l'aurons, parce que nous ouvrons le réseau à fond. Chaque opérateur qui roule sur nos rails, français ou étranger, verse un péage. Plus la concurrence amène de trains et de voyageurs, plus le réseau public encaisse, et c'est cet argent frais qui paiera sa remise à neuf. Le cercle est vertueux : un réseau rénové attire davantage de trains, davantage de trains rapportent davantage de péages, et ces péages financent un réseau encore meilleur. Loin de piller le service public, la concurrence paie sa modernisation.

La méthode sera celle de la fermeture éclair. Plutôt que de bricoler la nuit pendant vingt ans, nous fermerons totalement certaines lignes, jour et nuit, pendant quelques semaines, pour tout refaire d'un coup. Pendant ces travaux, l'État assurera la continuité absolue par des flottes d'autocars. C'est plus rapide, moins cher, et le résultat est incomparablement meilleur que le rafistolage permanent.

Et nous créerons une filière de recyclage interne. L'acier des vieux rails et des trains en fin de vie alimentera notre propre filière sidérurgique pour produire les pièces neuves. Un circuit fermé et souverain, qui nous protège de l'envolée du prix des matières premières.

5. LA GARE : DU HALL DE GARE AU FLAGSHIP NATIONAL.

La gare ne doit plus être un lieu qu'on subit. Elle doit être un lieu qu'on apprécie.

Nous supprimerons les guichets et les barrières de péage physiques, au profit du flux libre. Vous entrerez dans la gare, votre billet sera validé sans contact, par votre téléphone ou un simple QR code, de manière invisible et instantanée. Plus de files, plus de friction. Mais soyons clairs sur un point non négociable : jamais par votre visage. Pas de reconnaissance faciale, pas de fichage biométrique des voyageurs. La fluidité ne se paiera pas en surveillance de masse, ce serait trahir tout ce que nous défendons sur les libertés numériques. Le flux sera libre, et il sera anonyme. La gare deviendra un lieu épuré, silencieux, au design premium, où tout est pensé pour que le voyageur ne stresse jamais.

Et la propreté ne sera pas un détail cosmétique, ce sera un standard absolu. Au Japon, quand un Shinkansen arrive à Tokyo, une équipe de sept personnes monte à bord et, en sept minutes exactement, retourne chaque siège, essuie chaque tablette, vide chaque poubelle, nettoie chaque sol. Le train repart impeccable. Les voyageurs sur le quai regardent la scène et applaudissent. Ce n'est pas du folklore, c'est de la fierté professionnelle élevée au rang d'art.

En France, trop de TGV arrivent avec des toilettes bouchées, des sièges tachés, des moquettes qui n'ont pas vu un aspirateur depuis trois jours. Des wagons tagués circulent pendant des semaines. L'odeur de certains RER est devenue un même sur internet. C'est indigne de la septième puissance mondiale.

Nous appliquerons donc à la gare et à ses trains la même exigence que partout ailleurs sur le réseau : des équipes de nettoyage commando à chaque terminus, sur le modèle des sept minutes japonaises, et aucun train sale ou tagué qui quitte le dépôt. Le respect du voyageur commence par un siège propre et

des toilettes qui fonctionnent. Et le respect du cheminot commence par un environnement de travail dont il n'a pas honte.

Enfin, nous accélérerons l'automatisation des métros des grandes villes, là où elle relève de nos compétences, comme Paris l'a déjà fait sur plusieurs lignes. Non pour supprimer l'humain, mais pour offrir un service plus fréquent, plus régulier et continu, y compris la nuit. Les conducteurs concernés seront réaffectés à la supervision, à la sécurité et à la relation voyageur. Et sur les petites lignes, là où la technologie sera mûre, des navettes autonomes augmenteront la fréquence à moindre coût.

6. L'ÉCOSYSTÈME INTÉGRÉ : LE BILLET UNIQUE.

Votre billet de train sera le système d'exploitation de votre mobilité. Il inclura, si vous le souhaitez, l'accès au parking de la gare, le vélo à l'arrivée, la navette vers votre destination. Tout sera synchronisé : si votre train a deux minutes de retard, votre vélo réservé le sera deux minutes de plus, automatiquement. Une chaîne de transport sans couture, du départ à l'arrivée.

Et nous le bâtirons sur le principe le plus protecteur qui soit, le chiffrement de bout en bout : vos déplacements seront chiffrés grâce à une clé que vous seul détiendrez. Ni l'État, ni l'opérateur, ni un pirate ne pourront les lire. Aucune porte dérobée, aucun passe-partout, car une porte dérobée réservée aux gentils n'existe pas : dès qu'elle existe, elle finit par servir aussi aux services étrangers et aux escrocs. Si la justice a besoin de vos données, elle ne forcera pas une serrure que personne ne possède, elle s'adressera à vous. Et pour cela, l'application vous donnera un outil simple : exporter vous-même, d'un geste, la tranche de trajets de votre choix, de telle date à telle date, pour la remettre à un juge ou à un officier. Vous seul ouvrez votre vie. La fluidité totale et le secret absolu, les deux à la fois.

7. L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DU RAIL.

Aujourd'hui, quand le prix de l'électricité explose sur les marchés, le prix du billet grimpe. Ce n'est pas une hypothèse : la SNCF est le premier consommateur industriel d'électricité du pays, avec près de neuf térawattheures par an, et la flambée des prix après l'invasion de l'Ukraine a fait doubler sa facture, plus de 700 millions d'euros pour la seule SNCF Voyageurs. C'est absurde, car la France produit sa propre électricité nucléaire, stable et bon marché.

Nous garantirons donc au rail un approvisionnement nucléaire à prix fixe, par un contrat de long terme adossé au parc d'EDF. Ce n'est pas une utopie, c'est précisément ce qu'EDF signe désormais avec ses grands clients industriels. Le coût de l'énergie de traction sera verrouillé pour vingt ans, décorrélé de la spéculation sur le gaz et le pétrole. Plus jamais le prix de votre train ne dépendra du cours du gaz américain ou du pétrole saoudien.

Soyons précis sur l'effet. L'énergie ne représente qu'une part du billet, de l'ordre de 5 à 6 pour cent des coûts en temps normal. Ce contrat ne fera donc pas chuter le prix à lui seul, la grande baisse viendra de la réforme du péage. Mais il fera disparaître les flambées, qui, elles, frappent fort, et il donnera au billet une stabilité à toute épreuve. En contrôlant la source, le nucléaire, et l'outil industriel, nos arsenaux ferroviaires, nous verrouillons nos coûts de production sur le long terme et nous garantissons un prix lisible quel que soit le contexte géopolitique.

Et que les choses soient claires sur le financement. La nouvelle SNCF couvrira ses coûts d'exploitation par sa propre efficacité, et non plus en réclamant sans fin de l'argent public pour combler ses déficits : c'est la fin du modèle assisté, du renflouement permanent. Mais l'infrastructure, les rails eux-mêmes, restera financée par la Nation, comme le sont les routes, car c'est un patrimoine souverain et non une charge. Ne pas éponger des déficits, ce n'est pas renoncer à investir. L'efficacité pour le

fonctionnement, l'investissement public pour le patrimoine. Voilà le modèle souverain.

II. L'AIR : AIR FRANCE, PLATEFORME DE SOUVERAINETÉ

Nous séparerons Air France de KLM. Ce mariage franco-néerlandais, scellé en 2004, n'a jamais cessé d'être une cohabitation tendue, où chaque nation soupçonne l'autre de tirer la couverture à elle. Nous y mettrons fin de la façon la plus simple et la plus loyale : chacun reprend son aile. Les Pays-Bas retrouveront la pleine maîtrise de KLM et de Schiphol, la France la pleine propriété d'Air France. Pas une conquête, un divorce à l'amiable, dont les deux partenaires sortent libres. Et nul besoin pour cela de renégocier quoi que ce soit avec Bruxelles : un État a le droit de posséder sa compagnie nationale.

Air France redeviendra alors une entreprise publique à 100 pour cent, propriété de la Nation. Comme pour le rail, l'État en sera le propriétaire stratège, fixant le cap, mais la compagnie sera gérée commercialement, à distance du pouvoir politique, par une direction jugée sur ses résultats. L'État possède, la direction gère.

On nous objectera qu'Air France, seule, sera plus petite que les géants Lufthansa ou IAG, qui ne cessent de grossir. C'est vrai, et cela n'a aucune importance. Car notre modèle n'est pas la taille, c'est l'excellence souveraine. Emirates est une seule compagnie, pas un conglomérat, et c'est la plus rentable du monde. Singapore Airlines n'est pas la plus grosse, elle est la meilleure. Voilà ce que sera Air France : non pas la plus grande, mais la plus belle, la plus rentable, et entièrement française. Et ses profits, au lieu de filer à l'étranger, reviendront à la Nation.

Reprendre notre aile a un prix, plusieurs milliards. Mais ce n'est pas une charge, c'est un investissement patrimonial : nous rachetons un actif stratégique dont les bénéfices, aujourd'hui captés aux trois quarts par des intérêts étrangers, reviendront

demain au pays. Et nous assumons l'exigence que cela impose. Libérée de KLM, Air France devra aussi mettre de l'ordre dans sa propre maison, sa productivité et ses coûts, pour atteindre le niveau des meilleures. La souveraineté n'est pas un confort, c'est une responsabilité.

Car nous ne nous arrêterons pas à la compagnie. En reprenant dans le même mouvement la pleine propriété des Aéroports de Paris, nous réunirons sous une même volonté nationale le transporteur et son hub. Une compagnie d'excellence, un aéroport d'excellence, un seul dessein. C'est cela, la plateforme de souveraineté intégrée.

1. LA REPRISE DE CONTRÔLE.

L'État reprendra la pleine propriété d'Air France, détachée de KLM. Et le moment est financièrement idéal, mais pas pour la raison qu'on croit. Ce n'est pas que le cours serait au plus bas, il a même bondi sur les résultats records de 2025. C'est que les compagnies aériennes se paient une bouchée de pain en Bourse : le groupe Air France-KLM tout entier ne vaut qu'environ 3 milliards d'euros, à peine plus de quatre fois son bénéfice annuel. Nous rachèterons donc un actif qui rapporte 1,75 milliard par an pour quelques milliards à peine, une fraction de ce qu'il vaudra une fois transformé, et dont les profits reviendront à la Nation au lieu de filer à l'étranger.

Simultanément, nous porterons à 100 pour cent la propriété publique des Aéroports de Paris, dont l'État détient déjà la majorité. L'État possédera ainsi les murs et la compagnie qui les utilise. Air France sera le transporteur de référence de son propre hub, non par un passe-droit, mais parce qu'elle en est le premier usager.

Et c'est là que la structure fait la différence. Aujourd'hui, ADP est gérée comme une machine à cash qui facture cher ses redevances, y compris à la compagnie nationale qui se pose chez elle. Demain, ADP appartenant entièrement à la Nation, nous cesserons d'en faire une rente et nous baisserons ses redevances, pour toutes les compagnies, car la loi nous interdit

d'avantager la nôtre seule, et c'est tant mieux : un hub moins cher attire tout le monde et profite d'abord à celui qui y vole le plus, Air France. Soyons honnêtes sur l'ampleur : la redevance aéroportuaire n'est qu'une part du billet, et l'essentiel des taxes que vous payez sont des taxes d'État indépendantes d'ADP. Le gain sera de quelques points, davantage sur les vols courts, pas de vingt. Mais il sera réel, durable, et obtenu en cassant la rente par la structure, pas par la subvention.

2. LE MATÉRIEL : VERS UNE FLOTTE 100% AIRBUS.

Nous convertirons progressivement toute la flotte d'Air France à Airbus. Le mouvement est d'ailleurs déjà bien engagé : le moyen-courrier est aujourd'hui intégralement composé d'Airbus, et le groupe a commandé cinquante A350 livrés d'ici 2030, devenant le premier exploitant mondial de cet appareil. Il ne reste qu'à mener à son terme le renouvellement du long-courrier, où volent encore des Boeing 777 et 787.

Mais soyons clairs sur la méthode. Nous ne liquiderons pas les Boeing du jour au lendemain : envoyer à la casse quarante-trois 777 récemment rénovés et des 787 quasi neufs serait un gâchis de plusieurs milliards, et Airbus, dont les carnets de commandes sont pleins jusqu'en 2030, ne pourrait de toute façon pas livrer assez vite. Nous les remplacerons au rythme naturel de leur vieillissement, par des Airbus, jusqu'à l'uniformité totale. C'est l'affaire de quinze à vingt ans, et c'est ainsi qu'on le fait sans gaspiller un euro.

Car la standardisation est la clé de la rentabilité. Moins de types d'avions, c'est moins de manuels techniques, moins de simulateurs, moins de pièces différentes en stock, moins de formations distinctes pour les pilotes et les mécaniciens. Une flotte unique, ce sont des économies substantielles sur la maintenance et l'exploitation. C'est de la rationalisation industrielle pure.

Et c'est de la souveraineté. Airbus est le champion européen de l'aéronautique, assemblé à Toulouse, nourri d'emplois français et de technologie du continent. Chaque appareil commandé à Airbus plutôt qu'à Boeing, c'est de l'emploi chez nous, de l'indépendance industrielle, un pas de moins vers la dépendance américaine. Aucun avion n'est jamais purement national, mais entre une cellule européenne et une cellule américaine, le choix d'une compagnie d'État ne se discute pas. On ne fait pas voler le drapeau français sur des avions américains.

3. L'AÉROPORT : FAIRE D'UNE ESCALE, UNE DESTINATION.

L'aéroport de Singapour-Changi est régulièrement élu meilleur aéroport du monde : jardins intérieurs, cascades, restaurants gastronomiques, cinéma gratuit, piscine sur le toit. L'escale à Singapour est un argument de vente en soi, et les passagers choisissent Singapore Airlines en partie pour le plaisir de transiter par Changi.

À Dubaï, l'aéroport est un écosystème de luxe qui génère des milliards de revenus en duty-free et en services. L'escale y est devenue une destination.

Et Roissy-Charles-de-Gaulle ? Des couloirs interminables, des files absurdes, une signalétique illisible, des toilettes dignes d'une aire d'autoroute, un personnel débordé. Pour le pays le plus visité au monde, le premier contact de millions de voyageurs avec la France est une expérience médiocre. C'est un scandale national.

Avec la nationalisation d'ADP, nous lancerons un plan de transformation des aéroports parisiens et régionaux au standard des meilleurs du monde. Design épuré, gastronomie française mise à l'honneur, espaces verts intérieurs, confort et fluidité. L'escale à Paris doit devenir un argument de vente, pas une épreuve. La France est la capitale mondiale du luxe, de la gastronomie et de l'art de vivre : ses aéroports doivent le refléter.

Nous ferons disparaître les files d'attente, mais jamais au prix de votre visage livré à l'État. De l'entrée du terminal au siège de l'avion, le voyageur ne s'arrêtera plus : ni file au comptoir, ni file à la sécurité, ni file à l'embarquement. Et il y a deux façons de le faire. La mauvaise, celle de Dubaï et de Singapour, scanne le visage de chacun et le verse dans un fichier central de l'État, la fluidité payée en surveillance. La bonne, c'est le principe du FaceID d'Apple : votre identité de voyage reste chiffrée sur votre propre téléphone, vous ne l'utilisez que si vous le voulez, elle est effacée après le vol, et aucun fichier central des visages des Français n'existe nulle part. Nous prendrons aux plus beaux aéroports du monde leur fluidité, jamais leur surveillance. Et le temps ainsi gagné par le voyageur sera du temps passé dans les boutiques et les restaurants, autant de revenus pour l'aéroport.

4. LA CABINE : LA FIN DE LA BÉTAILLÈRE.

Air France ne sera plus une compagnie low-cost déguisée en compagnie premium. Elle sera premium, vraiment, point. C'est d'ailleurs cette montée en gamme qui a porté son bénéfice record de 2025 : le pari du haut de gamme paie déjà.

Mais notre premium ne sera pas celui des autres, réservé à l'avant de l'avion. Notre principe tient en une phrase : le luxe là où on l'achète. La plus belle éco partout ailleurs.

Sur les grandes lignes d'affaires, Paris-New York, Tokyo, Los Angeles, nous lâcherons les chevaux. Sur les lignes populaires et vers nos Outre-mer, jamais nous n'abandonnerons le voyageur modeste à des tarifs de luxe : la Guadeloupe et La Réunion ne se tarifent pas comme Manhattan. Le confort pour tous, le luxe pour qui le veut.

Concrètement, à bord, nous surclasserons la cabine. La majorité de l'avion restera économique, environ deux sièges sur trois, mais ce sera la plus belle et confortable classe économique du ciel, plus spacieuse que la business de certains. C'est là notre vraie révolution : pendant que tous tassent l'arrière, nous le desserrons. Au-dessus, une éco super premium et une business à plat plus

généreuses que partout ailleurs. Et tout en haut, un écrin de quelques suites de première, rivalisant voire dépassant avec les Suites de Singapour Airlines ou la première d'Emirates. Pour ceux qui veulent s'allonger sans payer la business, des couchettes abordables installées en classe éco super premium. Et un bar en libre-service, ouvert aussi à l'économique sur les longs-courriers, car on ne réserve pas le plaisir à l'avant. On vend du confort, pas du transport de bétail.

Comment financer tout cela sans augmenter les prix ? Par la structure, pas par la subvention. D'abord, la cabine premium finance l'arrière : un siège d'affaires rapporte bien plus qu'un siège tassé, et cette marge paie l'espace offert au plus grand nombre. Ensuite, l'atout que nous seuls possédons : en détenant à la fois la compagnie et les aéroports, nous faisons que l'aéroport finance le vol. Les profits des boutiques, du duty-free et de l'immobilier d'ADP, au lieu d'enrichir des actionnaires, allègent le coût du billet. Une compagnie privée ne peut pas faire cela, elle ne possède pas son aéroport. Nous, si. À cela s'ajoutent les économies de la flotte unifiée et la baisse des redevances d'une ADP redevenue publique. Le voyageur y gagne deux fois : plus de confort sans payer davantage, et même moins cher sur le court-courrier.

Et une dernière chose, qui n'existera nulle part ailleurs. Chez nous, jamais une suite ne volera vide. Lorsqu'une mini-suite de première restera inoccupée, l'équipage en fera cadeau, par surprise, à un voyageur tiré au sort à bord. Pas une promesse que l'on achète, un cadeau que l'on n'attend pas. Parce qu'un bel espace qui vole vide, c'est du bonheur gâché, et que le bonheur, chez Air France, ne se gâche jamais.

Air France redeviendra ainsi la vitrine de l'excellence française dans le ciel. Non pas la plus grande, mais la plus belle, la plus confortable, et la plus juste.

5. L'AÉROPORT, VITRINE MARCHANDE DE LA FRANCE.

La France accueille chaque année plus de cent millions de visiteurs, davantage qu'aucun autre pays. Pourtant elle ne perçoit qu'une fraction des recettes touristiques de l'Espagne, qui reçoit moins de monde. Notre faiblesse n'est pas le nombre, c'est la dépense : le visiteur vient, s'émerveille, et repart sans avoir assez consommé. Nos aéroports, premier et dernier contact avec le pays, doivent réparer cela. Ils ne seront pas seulement la vitrine de la France, ils en seront la caisse.

Au cœur de chaque Aéroport de France, nous installerons une grande maison du terroir et du savoir-faire français. Mais surtout pas une boutique à souvenirs. Le touriste ne veut pas d'une tour Eiffel en plastique, il veut ce que nous, Français, consommons vraiment. Il veut vivre, chez lui, le meilleur de notre quotidien. Notre promesse sera donc explicite et affichée : voici ce que les Français mangent, boivent et utilisent réellement, le meilleur de chaque région et de tout le pays, le vrai. Le cidre que l'on boit en Bretagne, le couteau que l'on garde en poche dans l'Aveyron, le vin que l'on sert vraiment en Bourgogne, le fromage que l'on coupe dans nos cuisines. L'étranger n'achètera pas un cliché, il adoptera notre art de vivre.

La règle sera : strictement fabriqué en France, et de qualité vérifiée. Une large part sera labellisée AOP, Appellation d'Origine Protégée, ce label qui garantit qu'un produit naît d'un terroir précis et y est fabriqué selon un savoir-faire traditionnel, comme le roquefort, le champagne ou le comté. La France a inventé ce système avec ses AOC dès 1935, et l'Europe l'a ensuite adopté. La sélection se fera sur des critères publics et objectifs, fabrication française, label, savoir-faire vérifié, jamais sur la faveur. Être référencé dans nos boutiques deviendra un titre convoité, un gage d'excellence, et non un passe-droit.

Ces boutiques seront publiques, mais gérées comme une entreprise privée d'excellence, dépolitisée et dirigée par des professionnels du commerce. La Nation en tirera directement les

revenus au lieu de les abandonner à des opérateurs privés. C'est le principe que nous appliquons partout : entreprise publique, jamais administration. Là où d'autres pays confient leur vitrine à des marchands, nous garderons la maîtrise et la marge.

Autour d'elles, nous déploierons la gastronomie française à sa juste hauteur : restaurants étoilés, boulangeries d'exception nées de partenariats avec nos grands chefs, salons de dégustation. L'escale deviendra un avant-goût du voyage, ou son dernier plaisir.

Enfin, la pièce maîtresse, inspirée du Japon mais poussée plus loin : la livraison différée. Tout achat, en boutique d'aéroport comme partout en France, pourra être expédié au domicile du voyageur, dans son pays, programmé pour l'attendre à son retour. Le visiteur ne portera plus rien. Il pourra enfin acheter la caisse de bordeaux, la meule entière, l'objet fragile ou volumineux qu'il renonçait jusqu'ici à emporter. Nous confierons ce service à La Poste et à Chronopost, publiques elles aussi, bouclant la chaîne souveraine. Et pour le visiteur hors d'Europe, cette expédition vaudra exportation, donc détaxe : il récupérera la TVA et ne portera rien.

Pour rendre ce service universel, nous l'adosserons à nos hébergeurs professionnels. Hôtels et campings classés deviendront des points relais : le vacancier dépose ses achats à la réception, et tout part de là, suivi, emballé, expédié. Une plateforme nationale, opérée par La Poste, coordonnera l'ensemble, du bordereau à la détaxe, en un seul geste. Ce choix des établissements professionnels n'a rien d'arbitraire : seuls eux offrent une réception tenue, une adresse fixe et la fiabilité qu'exige une logistique nationale. Et c'est, au passage, un avantage concret rendu à l'hôtellerie et à l'hôtellerie de plein air, qui paient l'impôt, emploient et respectent les normes, là où la location de particuliers échappe encore à tout. Le Japon a esquissé tout cela, nous en ferons un service national d'excellence.

Et nous irons jusque dans nos campagnes. Les hébergements labellisés dépourvus de réception, Gîtes de France, Clévacances, Logis, Bienvenue à la ferme, passeront par l'office de tourisme de

leur localité, qui deviendra leur point relais pour faire le lien avec La Poste qui collectera le colis. Le vacancier en villégiature au cœur du Périgord ou de la Provence déposera ses achats à l'office de tourisme, et son carton de spécialités locales l'attendra chez lui, dans son pays. Ainsi la France ne captera plus la dépense seulement à ses frontières, mais sur chacune de ses terres, et le tourisme nourrira directement les territoires qui en sont la chair.

Ainsi l'aéroport cessera d'être un simple lieu de passage de second plan. Il deviendra le sas par lequel le monde entre dans l'art de vivre français, et l'un des comptoirs privilégiés où la France encaisse enfin ce qu'elle vaut.

6. L'ÉCOSYSTÈME INTÉGRÉ : LE VOYAGE COMMENCE À LA GARE.

C'est là que la magie de la logistique opère. En réunissant la SNCF et Air France sous la tutelle d'un même État stratège, nous créerons un écosystème de transport intégré.

Le billet SNCF et le billet Air France ne feront plus qu'un. Un voyageur partant de Lyon pour New York achètera un billet unique. Il enregistrera ses bagages à la gare de Lyon-Part-Dieu et ne les reverra qu'à l'arrivée à JFK. Le TGV le déposera directement au terminal de Roissy, qui possède déjà sa gare. Pas de taxi, pas de navette, pas de stress. L'État gère la chaîne de bout en bout.

Tout cela vivra dans une seule application, le prolongement du billet unique que nous avons institué pour le rail, étendu cette fois à la route, à l'air, à la mer, et jusqu'aux transports du quotidien, le tram et le métro. Vous y gérerez tout au même endroit, jusqu'à votre abonnement autoroutier. Elle en hérite la règle d'or, intangible : chiffrée de bout en bout, par une clé que vous seul détenez. Ni l'État, ni l'opérateur, ni un pirate ne peuvent lire vos déplacements, et aucune base centrale ne tient le registre de vos

allées et venues. C'est la même promesse que partout dans ce programme : vos appareils sont des extensions de votre domicile, la plaque en règle s'efface à l'instant, et le contrôle ne devient jamais surveillance. Si la justice a besoin de vos trajets, elle ne forcera aucune serrure, elle s'adressera à vous. Vous seul ouvrez votre vie.

Le dépôt des bagages sera automatique, et souverain. Vous poserez votre valise, elle partira seule, et vous ne la reverrez qu'à destination. Mais nous le ferons sans copier le fichage facial de Dubaï ou de Singapour, où chaque visage est scanné puis versé dans une base centrale. Chez nous, l'identification se fera sur votre propre smartphone, à la manière du déverrouillage de votre téléphone : votre visage ne quittera jamais votre poche. La borne ne recevra qu'une attestation chiffrée, bon passager, bon bagage, jamais votre image. Aucune base de l'aéroport ne conservera le visage des voyageurs, ni une heure, ni un jour. Nous prenons la fluidité de Changi, nous laissons sa surveillance. Car ici comme partout, nous ne nous fions pas à la promesse d'effacer un fichier un jour, nous faisons en sorte que ce fichier n'existe jamais.

Autoroute, train, avion : un seul système, une seule logique, un seul objectif. La fluidité totale du déplacement sur le territoire national, pour chaque citoyen qui emprunte les infrastructures de son propre pays.

7. L'ÉNERGIE : L'ARME NUCLÉAIRE DU KÉROSÈNE.

Le carburant pèse près de 30 pour cent des coûts d'une compagnie aérienne, son premier poste, et il l'enchaîne au cours du Brent et aux producteurs du Golfe. Quand le baril flambe, le billet flambe. Air France est à la merci d'un marché qu'elle ne maîtrise pas.

Mais une révolution est déjà en marche, imposée par l'Europe. Le règlement ReFuelEU oblige toutes les compagnies à incorporer une part croissante de carburant durable, jusqu'à 70 pour cent en 2050, dont une part montante de carburant de synthèse, le e-

kérosène, jusqu'à 35 pour cent. Ce n'est pas une option, c'est la loi, sous peine d'amendes écrasantes. Toutes les compagnies du continent devront donc en acheter. Et il coûte cher, aujourd'hui dix à treize fois le prix du kérosène fossile. Soyons honnêtes : ce carburant ne sera jamais moins cher que le pétrole d'hier. Mais puisque le monde entier sera forcé d'en acheter, la seule question qui vaille est de savoir qui le produira, et à quel prix.

Ce sera la France, au meilleur prix d'Europe. Le e-kérosène se fabrique à partir d'électricité, d'eau et de CO2 capté dans l'air : on électrolyse l'eau pour produire de l'hydrogène, que l'on combine au carbone pour obtenir un kérosène de synthèse compatible avec les moteurs actuels. Or l'électricité en est, de très loin, le premier coût. Et nous avons l'électricité décarbonée la moins chère et la plus stable du continent, le nucléaire. Là où nos voisins importeront ou produiront à prix d'or, la France bâtira des usines publiques de carburant de synthèse, alimentées par son parc nucléaire, et deviendra l'atelier du e-kérosène de l'Europe, pour un marché que la loi rend captif. Du réacteur nucléaire au réacteur d'avion, toute la chaîne sera française et publique.

Et ce carburant, parce qu'il est fait au nucléaire, sera réellement propre. Son carbone est recyclé, capté dans l'air avant d'être rebrûlé, si bien que le bilan est presque neutre, et il dégage moins de suie et de particules que le fossile. Mais cette vertu tient entièrement à l'électricité qui le fabrique : un e-kérosène produit au gaz serait un mensonge écologique, un e-kérosène produit au nucléaire est la vérité. Ici, le climat et la souveraineté ne font qu'un.

Soyons lucides sur une faiblesse, car nous ne trichons jamais. Fabriquer ce carburant gaspille beaucoup d'électricité : au bout de la chaîne, on n'en exploite qu'une faible part, bien moins qu'en utilisant le courant directement. C'est pourquoi nous ne le produisons que là où il n'existe aucune autre solution. Pour la voiture, le train, le chauffage, l'électricité directe est imbattable, et c'est elle que nous choisirons : jamais nous ne gaspillerons l'électron là où une batterie fait cinq fois mieux. Mais l'avion long-courrier ne peut être ni électrique, une batterie serait bien trop lourde pour franchir un océan, ni à hydrogène avant des

décennies. Le ciel est le seul domaine sans alternative au carburant liquide. C'est donc là, et là seulement, que le e-kérosène trouve sa juste place.

Cette ambition sera enfin progressive, au rythme du mandat, et indissociable du grand programme nucléaire que nous lançons par ailleurs. Sans réacteurs neufs, pas de carburant souverain. L'un ne va pas sans l'autre.

Alors le bilan est verrouillé, parfait. On attaque le vrai morceau qui manque, ta mesure de déconcentration. La voici, rédigée avec la dose d'honnêteté qu'il faut pour qu'elle tienne face à un spécialiste de l'aérien.

8.LA FIN DU TOUT-PARIS : DES PORTES DU MONDE DANS NOS RÉGIONS.

Aujourd'hui, pour s'envoler vers l'autre bout du monde, un Français doit presque toujours passer par Roissy. Un seul aéroport, saturé, engorgé, par lequel transite l'essentiel de nos liaisons intercontinentales. C'est une double faute : un point de fragilité unique pour la nation, et une centralisation qui oblige le Lyonnais, le Niçois ou le Bordelais à monter d'abord à Paris pour mieux redescendre ensuite vers l'autre hémisphère.

Nous y mettrons fin. Air France fera de Lyon un véritable second hub intercontinental, et ouvrira depuis Marseille, Nice, Bordeaux et Toulouse des lignes directes vers les grandes destinations que la demande régionale justifie. Le voyageur de province rejoindra le monde depuis chez lui, et nos territoires cesseront d'être de simples antennes de la capitale.

Soyons lucides sur la difficulté, car elle est réelle. Si tout part de Paris, ce n'est pas qu'affaire d'habitude : un vol long-courrier ne se remplit qu'avec un vaste bassin de passagers, et Roissy agrège ce trafic de toute l'Europe. Lancer une ligne régionale est donc un pari qui demande du temps et un soutien initial avant de devenir rentable. Nous l'assumerons, parce que la déconcentration est un investissement d'aménagement du

territoire autant qu'une stratégie de résilience. Paris demeurera notre première porte, mais il cessera d'être la seule.

Et ces portes régionales s'inscriront dans un tout. Le TGV y conduira le voyageur, l'avion l'emportera, et pour qui rejoint une croisière, le même pavillon l'accompagnera du quai de gare jusqu'au pont du navire. Une France reliée à elle-même avant d'être reliée au monde.

LE BILAN.

Air France porte le nom de la France dans le ciel du monde entier. Ce nom n'est pas une marque commerciale. C'est un drapeau. Et un drapeau n'appartient pas à des fonds de pension.

Si Dubaï, une ville de moins de quatre millions d'habitants, a fait d'Emirates la compagnie aérienne la plus rentable du monde, avec plus de six milliards de dollars de bénéfices, alors la France, ses soixante-huit millions d'habitants et son rang de pays le plus visité de la planète, n'a aucune raison de se contenter de moins.

Une fois assuré le réinvestissement dans la flotte et l'excellence du service, les bénéfices reviendront à la Nation, au budget national et régional. Hôpitaux, écoles, infrastructures : l'argent d'Air France financera la France, et non les dividendes d'un actionnaire qui n'a jamais mis les pieds dans un de nos avions.

Voyager français, ce ne sera plus prendre un avion. Ce sera entrer dans un écosystème d'excellence. De la gare à la piste, du terminal au siège, du décollage à l'atterrissage, tout sera français, tout sera fluide, tout sera au service du voyageur et de la Nation.

Il suffit de reprendre les commandes.

III. LA MER : L'ÉTAT À LA BARRE

Le péage des mers.

La France possède le deuxième domaine maritime mondial grâce à ses territoires d'Outre-mer, onze millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive. Un empire océanique qui s'étend du Pacifique à l'Atlantique, des Caraïbes à l'océan Indien. Et pourtant, le ravitaillement de ces territoires repose sur une chaîne maritime captive, face à des populations qui n'ont aucune alternative.

Le résultat est une vie chère qui frappe d'abord les plus modestes. Les produits alimentaires y coûtent de 30 à 42% plus cher qu'en métropole, jusqu'à 47% à Saint-Martin, et le niveau général des prix dépasse celui de l'Hexagone de 9 à 16% selon les territoires. Le ciment, l'eau en bouteille, les biens de première nécessité s'envolent, parce que la logistique est verrouillée et que le marché, lui, n'est jamais captif pour celui qui le tient. Sur cette route, qui tient le passage se comporte en péagiste : il contrôle le goulot, il fixe le prix, et l'habitant paie sans avoir le choix.

Depuis trente ans, chaque gouvernement répond par des subventions, des aides, des « boucliers qualité-prix ». Des pansements sur des jambes de bois. Des chèques. Jamais on ne s'attaque à la cause : un marché captif, sans concurrence réelle ni alternative publique, livré à celui qui tient la chaîne maritime.

Nous n'arriverons pas avec un chèque. Nous arriverons avec les outils de la prospérité.

1. LA MARINE RÉPUBLICAINE DE COMMERCE : LES CAMIONS DE LA MER.

Nous créerons une flotte de commerce d'État pour assurer le transport de marchandises vers tous les territoires ultramarins. L'État ne cherche pas la marge. Il cherche l'équilibre. Et il cherche le prix le plus bas possible pour les citoyens français d'Outre-mer.

La flotte sera standardisée sur un modèle unique de porte-conteneurs. Un seul type de navire : maintenance simplifiée, pièces interchangeable, équipages formés sur un seul modèle de pont. Les coûts de fonctionnement s'effondrent quand on cesse de gérer une mosaïque de navires achetés au coup par coup. C'est notre principe du ferroviaire et de l'aérien, appliqué à la mer : nous standardisons. Ces porte-conteneurs, nous les achèterons là où ils se construisent le mieux et au meilleur prix, dans les chantiers coréens qui livrent déjà les navires au méthanol du monde entier. Car la souveraineté n'est pas l'autarcie : on bâtit chez soi ce qui est stratégique, le paquebot et le navire militaire, et on achète au prix juste ce qui est une commodité. L'entretien, lui, restera français : nos chantiers ultramarins assureront la maintenance de toute la flotte.

Ces navires navigueront à l'e-méthanol, un carburant que la France fabriquera elle-même, à partir de son électricité nucléaire décarbonée et de CO₂ capté, couplé à des batteries pour les manœuvres et à des voiles rotors qui captent le vent du large. En tournant le dos au fioul lourd, nous coupons le cordon qui relie le prix du fret au cours du pétrole. Le coût de l'énergie devient fixe, prévisible et souverain. Le prix du sac de ciment à Fort-de-France ne dépendra plus jamais du cours du Brent.

Cette flotte sera une régie publique, opérée par l'État pour le seul service des citoyens, sans marge ni intermédiaire privé. Et elle sera armée par les Ultramarins eux-mêmes, marins de La Réunion, des Antilles, de Guyane et du Pacifique, formés et employés pour desservir leurs propres territoires. Pour réussir son lancement, la République s'appuiera sans complexe sur

l'expertise de nos grands armateurs nationaux, qu'elle continuera d'honorer et de soutenir sur les océans du monde.

Les terminaux portuaires de Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, La Réunion, Nouméa et de tous nos territoires seront placés sous maîtrise publique et transformés en centres de tri automatisés. Zéro friction. Le conteneur quitte l'usine en métropole et arrive à destination sans qu'aucune main privée ne prélève sa dîme au passage. Et grâce à l'intelligence artificielle, l'État anticipera les besoins. Un pic de demande de matériaux après un cyclone ? Les stocks sont déjà pré-positionnés. Le prix, lui, ne bouge pas, parce que l'énergie ne dépend plus du marché.

L'objectif est clair : une baisse de 40% du coût d'importation vers nos territoires. Pas par la subvention, mais par la maîtrise publique de toute la chaîne logistique. Le pouvoir d'achat des Ultramarins augmentera structurellement, l'économie locale redémarrera, et les recettes fiscales suivront. Ce n'est pas une dépense, c'est un investissement qui se rembourse par la croissance.

2. LA LIGNE ROYALE DE FRANCE : LE LUXE FRANÇAIS SUR LES OCÉANS.

La France est la première destination touristique mondiale. La France est la capitale mondiale du luxe. La France possède le patrimoine gastronomique, culturel et artistique le plus riche de la planète. Et la France n'a aucune compagnie de croisière digne de ce nom.

Royal Caribbean, entreprise américaine, aligne les plus grands paquebots du monde. Des supermarchés flottants avec des murs d'escalade, des toboggans et des buffets à volonté. Du tourisme de masse standardisé, interchangeable, sans âme. N'importe quel pays pourrait faire la même chose. C'est justement le problème : il n'y a rien à copier parce qu'il n'y a rien d'unique.

Nous ne copierons pas. Nous surclasserons. Parce qu'ils ne pourront jamais copier ce que nous avons. Ils peuvent acheter du marbre. Ils ne peuvent pas acheter l'histoire. Ils peuvent embaucher des chefs. Ils ne peuvent pas fabriquer des siècles de tradition gastronomique. Ils peuvent décorer un atrium. Ils ne peuvent pas y faire vivre des siècles de génie français.

La Ligne Royale de France ne sera pas une compagnie de croisière. Ce sera une ambassade flottante de la civilisation française.

Le navire : l'effet Palace.

Les navires seront construits à Saint-Nazaire, là où l'on assemble déjà les plus grands paquebots du monde pour des compagnies étrangères. Cette fois, nous bâtirons les nôtres, dans un chantier désormais sous contrôle de l'État, toujours sous le même modèle qu'air France ou SNCF : jamais de politique. Des navires plus agiles que les mastodontes américains, capables d'entrer dans des ports que les géants ne peuvent pas toucher. Ils navigueront à l'e-méthanol français, épaulé par des batteries et des voiles rotors : silence total en manœuvre, un carburant quasi neutre en carbone et fabriqué chez nous, donc un coût d'énergie souverain et décroché du pétrole. Là où les géants brûlent un fioul lourd dont le prix s'envole à chaque crise, le nôtre voguera à l'énergie de la France.

L'architecture intérieure n'aura rien à voir avec les croisières classiques. Pas de moquettes bleues. Pas de plafonds bas. Pas de couloirs interminables identiques. Des volumes monumentaux, des matériaux nobles, du verre intelligent du sol au plafond, une domotique pilotée par intelligence artificielle. Chaque suite sera une œuvre d'art avec vue sur l'océan.

Et le secret qui rend l'expérience intime malgré la taille du navire : le « Yacht-Scale ». Le paquebot sera divisé en quartiers intimistes, chacun avec sa propre identité, son propre restaurant, son propre salon. Avec 800 passagers à bord, répartis entre six univers distincts, vous n'en croiserez jamais plus de trente dans votre quartier à un instant donné. Les autres sont dans leur suite,

au spa, au Cercle Souverain ou à la Galerie de France. C'est l'intimité d'un yacht privé dans l'espace d'un palace flottant.

L'expérience : l'Avenue Montaigne sur les océans.

À bord, le fleuron du commerce et de la culture française.

La gastronomie ne sera pas un buffet. Ce sera un pèlerinage culinaire. Des laboratoires de pâtisserie tenus par les plus grands noms français. Des restaurants gastronomiques de grands chefs étoilés. On ne mange pas à bord de la Ligne Royale. On communie avec le patrimoine culinaire français. Chaque repas sera une expérience que le passager racontera pendant des années.

Le commerce sera celui de l'excellence française. Pas un duty-free avec des parfums en promotion. Un showroom du savoir-faire national. Les dernières innovations technologiques françaises en audio et en image. Des ateliers photo avec des maîtres. Des tailleurs de la rue de la Paix qui prennent vos mesures à bord et livrent votre costume sur mesure dans votre cabine avant la fin de la croisière.

Et le joyau culturel : la Galerie de France. En partenariat avec la Réunion des musées nationaux, chaque navire abritera deux trésors. D'un côté, des reproductions de qualité muséale des plus grands maîtres, un Delacroix, un Monet, un Rodin, si fidèles qu'on les croirait sortis du Louvre, réalisées sous licence par notre savoir-faire national. De l'autre, des œuvres originales d'artistes français vivants, exposées et proposées à la vente, faisant de chaque navire une vitrine et un marché de la création française d'aujourd'hui. Contempler un chef-d'œuvre au milieu du Pacifique, découvrir et acquérir le talent de demain face à l'océan Indien : une expérience qu'aucun concurrent ne possède, parce qu'aucun n'a derrière lui des siècles de génie français.

LE CASINO : LE CERCLE SOUVERAIN.

Pas de néons, pas de machines à sous tonitruantes, pas de joueurs en bermuda tirant sur un levier. Le Cercle Souverain sera le casino le plus élégant du monde : smoking de rigueur, tables d'acajou, croupiers formés à l'excellence, l'esprit de Monte-Carlo transporté sur les océans. Les plus grandes fortunes du monde viendront y jouer pour le cadre autant que pour le jeu. Et leurs mises nourriront discrètement l'équilibre du navire : le joueur fortuné venu de Macao ou de Singapour finance, sans le savoir, le billet du couple français qui s'offre le voyage d'une vie. C'est de la redistribution par le prestige.

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE : MOINS DE MONDE, PLUS DE VALEUR.

La Ligne Royale ne remplira pas des paquebots de cinq mille personnes pour vendre des hamburgers à volonté. Elle naviguera avec un millier de passagers au plus, le standard du grand luxe mondial. Et elle gagnera davantage avec mille privilégiés qu'un navire de masse avec cinq mille touristes, parce que dans le luxe, le revenu par passager dépasse de loin celui de la croisière ordinaire. Le moteur n'est pas la foule, c'est la valeur : quelques suites d'exception, une dépense à bord considérable et un casino d'élite, voilà ce qui finance le navire et son rayonnement.

Un navire, trois expériences, trois prix.

L'Élite, cinq pour cent des passagers, une cinquantaine de personnes. Les suites souveraines, majordome jour et nuit, conciergerie privée, accès au Cercle Souverain. De vingt mille à cinquante mille euros la semaine. La marge est colossale : ce sont eux qui paient le navire.

Le Premium, soixante pour cent, environ six cents personnes. Des cabines au design de yacht, l'accès aux tables étoilées, à la Galerie de France, aux boutiques et aux scènes. De cinq mille à douze mille euros la semaine. C'est le cœur du réacteur, le volume qui fait tourner la machine.

L'Accessible, le reste, environ trois cent cinquante personnes. Des Français de toutes conditions qui, grâce aux deux étages supérieurs et au casino, vivent l'expérience française à un tarif encadré. Le voyageur new-yorkais qui paie sa suite cinquante mille euros offre, sans le savoir, sa croisière à l'instituteur de province. La France ne réserve pas sa splendeur à ses seuls fortunés : elle en fait goûter une part à son peuple.

Nous bâtissons notre champion.

La France n'a pas de grande compagnie de croisière digne d'elle. Alors nous en créerons une, de toutes pièces, plutôt que de racheter celle d'un autre. Car nous ne partons pas de rien. Nous avons le meilleur chantier naval du monde, Saint-Nazaire, qui assemble déjà les plus grands paquebots et le plus grand voilier de la planète. Nous pouvons recruter, un à un, les meilleurs capitaines, hôteliers et maîtres d'équipage du luxe mondial. Et nous détenons ce que nul ne peut acheter : des siècles d'art, de goût et de savoir-vivre. Une nation qui possède tout cela n'a pas besoin d'acquiescer à un armateur. Elle bâtit le sien.

Une flotte sur tous les océans.

À terme, la Ligne Royale comptera cinq à huit navires, postés dans chaque grand bassin : Caraïbes, Méditerranée, Pacifique Sud, océan Indien. Quelques voiliers SolidSail iconiques pour la romance des voiles, de grands palaces à coupole pour le spectacle et le volume, chacun ambassadeur permanent de la France dans les eaux du monde.

Le circuit fermé.

Chaque euro dépensé à bord reste dans l'écosystème français. La gastronomie, les boutiques, le casino, la Galerie de France, le spa : tout est opéré par des entreprises françaises qui versent des redevances à la Régie Nationale Maritime. Le voyageur peut vivre toute son aventure sans jamais quitter le pavillon tricolore : il embarque via Air France, transite par les aéroports d'ADP, navigue sur un navire français, savoure des produits français. De San Francisco à Papeete, de Tokyo à Nouméa, la France l'accompagne d'un bout à l'autre. Et parce que nos navires brûlent un e-méthanol fabriqué chez nous, leur énergie est à coût fixe et souverain, jamais grignotée par la flambée du pétrole. Chaque

euro dépensé dans une boutique ou au Cercle Souverain tombe alors dans les caisses de la Nation, et non dans celles d'un actionnaire étranger. On ne vend pas un trajet, on vend l'appartenance à la civilisation française. Et ça, personne au monde ne peut le copier.

Les lignes, et l'art de l'escale.

Chaque ligne portera une part du monde. Toutes partiront de France quand l'Atlantique le permet, et se baseront sur place quand l'océan est trop loin. Au départ de Marseille, la Méditerranée déroulera Barcelone, Naples, Rome, Athènes, Alexandrie, Tunis et Alger. De Brest, notre grand port en eau profonde, s'élanceront les Îles Britanniques, de Londres à Liverpool, Dublin, Belfast et Édimbourg, ainsi que la grande Transatlantique vers New York et Miami, car chez nous la traversée n'est pas un trajet, elle est déjà la croisière.

Pour les mers lointaines, nos navires se baseront au plus près, et le voyageur les rejoindra par Air France. L'Asie rayonnera depuis Tokyo vers Osaka, Séoul, Hong Kong, Singapour et Hanoï. Les Amériques se déploieront depuis nos Antilles. Et l'océan Indien aura sa base à La Réunion, une ligne tout entière tricolore au cœur de notre propre domaine maritime, qui fera de nos territoires non plus des bouts du monde, mais des portes du monde.

Quant à nos voiliers, ils lèveront l'ancre de Saint-Malo, sous le ciel de la légendaire cité corsaire, pour les plus belles routes de la Manche et de l'Atlantique.

Et partout, nous réinventerons l'escale. Là où les paquebots de masse déversent leurs foules à terre pour six heures avant de repartir, nos navires resteront un à deux jours, le temps de vivre une ville et non de la traverser. Comme l'hôtel voyage avec le passager, celui-ci ne réserve rien, ne refait jamais ses valises, et se réveille chaque matin dans une cité nouvelle. On dînera le soir à terre, on rentrera dormir à bord, on repartira en ayant vraiment connu les lieux. C'est le luxe du temps retrouvé, celui qu'aucune croisière pressée n'offrira jamais.

Nous ferons même davantage : nous ressusciterons le grand paquebot de ligne. Avant l'avion, on montait à bord du Normandie ou du France non pour tourner en rond, mais pour arriver quelque part, et ces navires étaient l'orgueil de la nation. Ainsi, qui le souhaitera pourra n'emprunter qu'une partie de la route, embarquer à Marseille et s'arrêter à Athènes, ou traverser l'Atlantique vers New York comme on le faisait jadis, la traversée pour seul voyage. Le liner français renaîtra, mais en première classe, jamais en simple navette.

À chaque escale, enfin, le navire travaillera pour la France. Un palace tricolore mouillé dans le port d'Athènes, de Tokyo ou de New York est une ambassade flottante que la ville entière vient admirer. Nous en ferons des soirées de prestige comme dans les années folles, pour les élites, la presse et les partenaires, où l'on découvre le luxe français et d'où l'on repart en rêvant d'embarquer. Et à bord, la splendeur ignore les classes : l'instituteur de la cabine d'une formule accessible dîne, applaudit l'opéra et danse aux mêmes fêtes que les personnes d'une formule premium ou élite. Seuls l'intimité et le service se réservent, jamais l'émerveillement. Le rayonnement d'aujourd'hui sera la réservation de demain.

Et du premier vol à la dernière escale, tout ne fera qu'un. Air France conduira le voyageur de Paris, de Lyon ou de Marseille jusqu'à son navire, la croisière l'emportera, et le même pavillon le ramènera. Des navires propres, branchés au réseau électrique du port, y couperont leurs moteurs et puiseront leur courant à quai au lieu de brûler du carburant, sans souffler la moindre fumée sur les villes qui les reçoivent. Et parce qu'ils sont propres, ils y paieront aussi leur accueil moins cher. Une seule France, propre et fière, d'un bout à l'autre du voyage.

3. LES CHANTIERS RÉGIONAUX : POSSÉDER SA MER, C'EST POSSÉDER SES OUTILS.

Pour être maître de sa mer, il faut être maître de ses outils. Nous pourrions acheter certaines coques là où elles se construisent au meilleur prix, mais leur entretien, lui, restera souverain : jamais nous ne dépendrons de chantiers étrangers pour maintenir notre flotte en état.

Nous installerons des chantiers navals de haute technologie en Guyane, à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie. Ce seront des pôles de maintenance capables d'intervenir sur l'ensemble de la flotte républicaine, de commerce comme de prestige, dans chaque bassin océanique. L'Atlantique, l'océan Indien et le Pacifique seront couverts.

Ces chantiers créeront des milliers d'emplois locaux : soudeurs, ingénieurs, logisticiens, techniciens navals. Des emplois qualifiés, bien payés, durables. Pas des contrats saisonniers du tourisme, mais une industrie qui ancre une économie solide dans des territoires qui en ont désespérément besoin.

Ceux qui tiennent aujourd'hui ce marché captif ne renonceront pas à leur rente sans combattre. Ils mèneront une guerre des prix pour étouffer la Marine Républicaine à son lancement, casseront leurs tarifs le temps de la faire échouer, puis les relèveront une fois le concurrent public écarté. C'est la vieille tactique des positions dominantes. Nous la connaissons, et nous ne tomberons pas dans le piège. La Marine Républicaine ne se lance pas pour un coup d'éclat, elle s'installe pour durer, adossée à la puissance de l'État et à une énergie souveraine, l'e-méthanol fabriqué en France, qui l'affranchit des cours du pétrole. Elle pourra donc tenir un prix juste aussi longtemps qu'il le faudra, là où l'opérateur privé, lui, finira par réclamer ses marges. Et nous aurons un allié décisif : les Ultramarins eux-mêmes, qui paient la vie deux fois trop cher et qui n'attendent que cela. Contre un péage injuste, le peuple se range toujours du côté de celui qui le brise.

4. LE BILAN : L'Océan comme Actif National.

Aujourd'hui, la France possède le deuxième domaine maritime du monde et se comporte comme un pays enclavé. Ses territoires ultramarins sont prisonniers d'un marché captif qui leur fait payer la vie deux fois trop cher. Ses chantiers de Saint-Nazaire assemblent les plus beaux navires de la planète, mais pour des compagnies étrangères. Et son art de vivre, le plus envié au monde, ne sert en rien sa puissance sur les mers.

Nous changerons tout cela. La Marine Républicaine de Commerce brisera ce marché captif et fera reculer structurellement la vie chère en Outre-mer. La Ligne Royale de France captera la clientèle de luxe mondiale et financera le service public maritime. Les chantiers régionaux feront naître des pôles industriels durables dans les territoires. Et l'e-méthanol, fabriqué grâce à notre électricité nucléaire, affranchira toute la flotte des cours du pétrole.

L'État ne viendra pas avec un chèque. Il viendra avec une flotte, des chantiers et une stratégie. Il traitera l'océan pour ce qu'il est, une route nationale. Et sur une route nationale, c'est la République qui fixe les règles, pas les actionnaires.

Il est temps que la France se comporte en puissance maritime, et non en locataire de sa propre mer.

3.

SOUVERAINETÉ DE L'INTELLIGENCE

La France invente, les autres encaissent. Garder, protéger et industrialiser ce que notre génie produit.

Le constat : un pays qui invente et qui laisse filer.

La France n'a jamais manqué de génie. Elle manque de mémoire et de méthode pour garder ce qu'elle invente. Nous payons la recherche avec l'argent public, puis nous regardons nos meilleures idées partir s'industrialiser ailleurs. Voilà le vrai déclassement, silencieux, que personne ne nomme.

Les chiffres disent l'érosion. En 2024, selon l'Office européen des brevets, la France a déposé 10 980 demandes de brevets. C'est le deuxième rang européen, mais derrière une Allemagne qui en dépose plus du double, et seulement le sixième rang mondial, dépassée par les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la Chine et la Corée du Sud. Surtout, notre part recule. Selon le ministère de l'Enseignement supérieur, elle est tombée de 6,5% des demandes européennes au début des années 2010 à 5,3% sur la période 2019-2023, pendant que la Chine triplait la sienne. Et nos brevets se concentrent dans les technologies d'hier, les transports et les moteurs, quand les États-Unis dominent la santé, la Chine l'électronique et le numérique, la Corée l'électrique. Nous brevetons le monde qui s'en va, pas celui qui vient.

La cause est en amont. La France ne consacre que 2,2% de sa richesse à la recherche en 2023, selon le ministère de l'Enseignement supérieur, loin de l'objectif européen de 3% que nous nous étions nous-mêmes fixé, et très loin de la Corée du

Sud à 5%, des États-Unis à 3,5%, du Japon à 3,4% ou de l'Allemagne à 3,1%. On ne récolte pas ce que l'on ne sème pas.

Pire, notre recherche publique est puissante mais mal exploitée. La France est le troisième pays au monde pour la part de ses brevets issus d'organismes publics, avec le CEA et le CNRS parmi ses tout premiers déposants, là où le haut du classement allemand n'est composé que d'entreprises privées. Nous inventons dans nos laboratoires, financés par le contribuable, mais nous franchissons mal le pont entre le laboratoire et l'usine, cette vallée de la mort où meurent tant d'innovations françaises faute de capital pour grandir.

Alors nos pépites partent. Aldebaran, fleuron de la robotique française, créateur des robots Nao et Pepper et soutenu par l'argent public, est passé sous contrôle du japonais SoftBank dès 2012, revendu à un groupe allemand en 2022, puis placé en liquidation judiciaire en juin 2025. eDevice, pionnier bordelais de la santé connectée, racheté par l'américain iHealth. Alsid, joyau de la cybersécurité, avalé par l'américain Tenable. La liste est longue. Soyons honnêtes, car nous ne trichons pas : tout rachat étranger n'est pas une perte, beaucoup assurent la survie de la jeune pousse, et les flux s'équilibrent. Le vrai problème est double. D'abord, faute de capital de croissance français, nos meilleures pousses se vendent au plus offrant, et l'Américain investit en moyenne trois fois plus que l'Européen. Ensuite, dans les secteurs stratégiques, robotique, cybersécurité, intelligence artificielle, santé, semi-conducteurs, perdre le contrôle d'une technologie c'est perdre une part de souveraineté, quel que soit le bénéfice comptable. La France finance la naissance, l'étranger récolte la maturité.

Et la capture par l'étranger n'est pas le seul danger, car il y a aussi l'asphyxie. Carmat en est le symbole déchirant. Cette medtech française avait conçu Aeson, le premier cœur artificiel physiologique au monde, fruit de trente ans de recherche et du génie du professeur Alain Carpentier, une merveille que nul autre pays n'a su produire. Mais son modèle reposait entièrement sur des levées de fonds à répétition, jusqu'à cinquante millions d'euros par an, sans jamais trouver en France le capital patient

capable de la porter jusqu'à son marché. En juillet 2025, faute de financement, elle a été placée en redressement judiciaire, ses actionnaires effacés et sa société cotée disparue. Sa technologie, unique au monde, ne survit aujourd'hui que dans une entité réduite, aux ambitions revues à la baisse et au regard tourné vers l'Amérique. Voilà l'autre visage du gâchis français. Non plus la pépite vendue, mais la pépite étouffée. Pas par manque de génie, par manque d'argent.

Et le plus accablant, c'est que la France connaissait le remède, et l'a jeté. En 2011, elle avait créé France Brevets, un fonds souverain de brevets doté de 105 millions d'euros par l'État et la Caisse des dépôts, chargé précisément d'acheter, de protéger et de valoriser les brevets issus de la recherche publique. L'idée était juste. L'exécution fut mauvaise, dépendante d'un seul portefeuille, parfois réduite à un rôle de chasseur de procès, et structurellement déficitaire. En 2022, sur recommandation de la Cour des comptes, qui jugeait qu'il n'avait pas fait la preuve de son utilité, l'État l'a dissous. Nous avons eu l'outil. Nous l'avons mal forgé, puis abandonné, au lieu de le réparer.

Et ce ne sont pas seulement les brevets et les entreprises qui nous échappent. Ce sont aussi les hommes, nos cerveaux les mieux formés, et nous y reviendrons. La France n'a donc pas un problème de génie, elle a un problème de patrimoine. Elle invente, elle brevète, et elle laisse filer. Notre ambition tient en une phrase : garder et exploiter ce que nous créons.

Le saviez vous ? Voici 20 pépites que vous ne soupçonnez même pas tellement la France à d'incroyables talents !

- **Prophesee**, capteurs de vision. Pionnier mondial de la caméra événementielle inspirée de la rétine humaine.
- **Soitec**, semi-conducteurs. Leader mondial des substrats innovants ; ses plaquettes équipent les modules radio de presque tous les smartphones, et personne ne connaît son nom.

- **Unseenlabs**, écoute satellitaire. Traque depuis l'espace les navires qui éteignent leurs balises ; pionnier mondial de la surveillance maritime.
- **Kalray**, processeurs. Un français qui conçoit des puces de calcul intensif, dans l'ombre de Nvidia et d'Intel.
- **Aledia**, microLED. L'affichage de rupture sur silicium, conçu à Grenoble.
- **Cailabs**, photonique. Maîtrise la forme de la lumière pour les télécoms, le laser et le spatial.
- **Lectra**, découpe industrielle. Leader mondial discret du logiciel et des machines pour la mode, l'automobile et l'ameublement.
- **Ledger**, sécurité crypto. Leader mondial des portefeuilles matériels, conçus et fabriqués en France.
- **Carbios**, recyclage. Pionnier mondial d'une enzyme qui dépolymérise le plastique pour le recycler à l'infini.
- **Devialet**, acoustique. Des amplificateurs et enceintes brevetés qui font référence dans le haut de gamme mondial.
- **Pasqal**, quantique. Champion européen du calcul à atomes neutres, déjà utilisé par TotalEnergies et le Crédit Agricole.
- **Alice & Bob**, quantique. L'approche française des cat qubits pour vaincre l'erreur quantique.
- **Quandela**, quantique. Une machine quantique à base de lumière, accessible dans le cloud depuis la France.
- **Qubly**, quantique. Le pari de bâtir le qubit sur la filière silicium existante.
- **Mistral AI**, intelligence artificielle. Le seul vrai rival européen des géants américains de l'IA générative, et il est français.

- **Exotec**, robotique logistique. Première licorne industrielle française ; ses robots Skypod équipent les entrepôts du monde, fabriqués dans le Nord.
- **Wandercraft**, exosquelettes. Fait remarquer des personnes paralysées, et étend sa robotique à l'industrie.
- **Verkor**, batteries. Construit à Dunkerque une gigafactory de batteries bas-carbone pour l'automobile européenne.
- **Innate Pharma**, biotech. Pionnier marseillais de l'immunoncologie, qui arme le système immunitaire contre le cancer.
- **Aqemia**, pharma et IA. Marie physique quantique et intelligence artificielle pour concevoir des médicaments plus vite.

Ces vingt sociétés sont françaises aujourd'hui, mais plusieurs dépendent déjà de capitaux étrangers pour grandir. Cette liste est donc à la fois vingt raisons d'espérer et vingt exemples de cibles à sanctuariser. Elles sont la preuve vivante que notre fonds souverain de brevets présenté juste après et notre protection des pépites ne sont pas des lubies, mais l'assurance-vie de ce qui nous reste.

PILIER 1 : UN VRAI FONDS SOUVERAIN DE BREVETS.

Nous ressusciterons France Brevets, sans répéter ses erreurs. Pas un chasseur de procès vivant d'un portefeuille unique, mais un véritable fonds souverain de l'innovation, doté de moyens à la hauteur et adossé à la puissance publique. Sa mission sera triple. Acquérir et sanctuariser les brevets stratégiques issus de notre recherche publique, pour qu'ils ne tombent pas en mains étrangères. Financer leur industrialisation sur notre sol plutôt que leur cession. Et défendre nos inventeurs, en particulier nos PME et nos start-up, face aux prédateurs qui les attaquent ou les rachètent. Il ciblera en priorité les technologies d'avenir où nous décrochons, l'intelligence artificielle, le quantique, les batteries, les biotechnologies et les semi-conducteurs, et non plus seulement les secteurs d'hier. Un brevet français stratégique ne se bradera

plus, il se cultivera.

Préempter et recycler les brevets des entreprises qui ferment.

Aujourd'hui, quand une entreprise française dépose le bilan, ses brevets partent à la casse. Vendus à la découpe au plus offrant, souvent un concurrent étranger qui rachète pour une bouchée de pain une innovation que le contribuable a financée, ou purement abandonnés faute d'en payer les redevances, et alors versés gratuitement au domaine public mondial. Dans les deux cas, la France perd ce qu'elle a payé. Nous mettrons fin à ce gâchis.

Le fonds souverain disposera d'un droit de préemption sur les brevets stratégiques des entreprises françaises en cessation d'activité. Lorsqu'aucun repreneur ne s'engage à les exploiter sur notre sol, le fonds les rachètera en priorité, au prix du marché et en s'alignant au besoin sur la meilleure offre reçue, afin de protéger les créanciers et de rendre la mesure incontestable.

C'est le principe qui préserve déjà nos terres agricoles, appliqué cette fois à notre patrimoine technologique. Et parce que la souveraineté le justifie, comme elle justifie déjà le contrôle des investissements étrangers, ce droit sera fondé sur le caractère stratégique du brevet, jamais sur la nationalité d'un acquéreur.

Une fois préemptés, ces brevets seront maintenus en vigueur, pour qu'ils ne s'éteignent pas et ne deviennent pas un cadeau gratuit à nos concurrents. Puis ils seront remis dans le circuit productif, non pas offerts à telle entreprise selon son drapeau, mais confiés à qui s'engage à les exploiter et à produire en France, à y maintenir les emplois, sous une clause de retour qui les ramène au fonds si le bénéficiaire délocalise ou passe sous contrôle étranger. Le critère ne sera jamais le passeport, toujours l'usine. Celui qui bâtit ici garde le brevet, celui qui prétend l'emporter sans rien produire le rendra.

Ainsi, quand une pépite française meurt, son génie ne sera ni bradé ni perdu. Il reviendra à la Nation qui l'a financé, pour renaître dans une autre aventure industrielle française.

PILIER 2 : RÉFORMER LE CNRS ET LE TRANSFERT VERS L'INDUSTRIE.

Notre recherche publique invente beaucoup et industrialise peu. Nous franchirons la vallée de la mort. Le CNRS, le CEA, l'Inserm et les universités ne seront plus seulement des déposants de brevets, mais des créateurs d'industrie. Nous musclerons la valorisation, nous simplifierons le maquis des structures de transfert pour le rendre lisible et efficace, et nous nous inspirerons de ce que les États-Unis ont réussi depuis 1980 avec leur loi Bayh-Dole, qui a permis aux universités d'exploiter et de commercialiser les fruits de la recherche financée par l'argent public. Le chercheur qui transforme sa découverte en entreprise et en emplois sera encouragé et intéressé, jamais freiné. La connaissance produite ici doit devenir une force productive ici.

PILIER 3 : FINANCER À FOND, PAR L'IMPÔT ET PAR LE CAPITAL, ET PROTÉGER NOS PÉPITES.

Puisque le droit européen interdit de subventionner nommément une entreprise, nous frapperons par l'arme qu'il autorise sans réserve, la mesure générale. Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation, ouverts à toutes les entreprises sans en désigner aucune, sont une subvention massive et parfaitement légale, hors d'atteinte du contrôle des aides d'État. Nous les amplifierons sans timidité, car soutenir la recherche privée n'est pas une dépense, c'est l'un des investissements les plus rentables d'une nation. Mais nous les rendrons aussi plus justes, car la Cour des comptes a montré qu'une part de cet argent se perd en effets d'aubaine, au profit de grands groupes qui auraient cherché de toute façon. Nous recentrerons donc l'effort sur la recherche réellement nouvelle, sur les PME et sur les jeunes pousses, là où chaque euro public déclenche un euro de science qui n'aurait jamais existé sans lui.

La France sait faire naître ses pépites, elle ne sait pas les faire grandir. Faute de capital de croissance, nos meilleures pousses

se vendent à l'étranger au moment précis où elles devraient devenir des géants, parce que nos financeurs publics misent par petits tickets prudents quand les investisseurs américains misent gros. Nous y mettrons fin. Bpifrance cessera d'être un guichet timide pour devenir un investisseur de combat, capable d'entrer au capital de nos champions à la hauteur de leurs ambitions, de mener les grandes levées de fonds au lieu de les suivre, et d'assumer le risque que tout bâtisseur d'avenir accepte. Sa porte sera grande ouverte à tout entrepreneur sérieux, et non plus réservée aux mieux introduits.

Une précision qui nous protège autant qu'elle nous renforce, Bpifrance investira aux conditions du marché, comme le ferait un investisseur privé avisé, car c'est précisément ce qui rend son action à la fois légale au regard du droit européen et saine au regard de l'argent public. Investir gros, oui, investir vite, oui, mais investir en stratégie, jamais en distributeur aveugle, car on ne bâtit pas une industrie en arrosant des entreprises sans avenir, on la bâtit en pariant fort sur celles qui en ont un.

Et parce qu'il ne sert à rien de financer une pépite pour la voir ensuite capturée, nous renforcerons le contrôle des investissements étrangers dans les secteurs stratégiques, afin qu'aucune technologie souveraine ne tombe en mains concurrentes. Par l'impôt qui récompense la recherche et par le capital qui fait grandir nos champions, l'État cessera de regarder partir ce qu'il a fait naître. Il l'armera pour vaincre.

PILIER 4 : RETENIR ET ATTIRER LES TALENTS.

La fuite ne concerne pas que les brevets et les entreprises, elle concerne les hommes. Chaque année, selon le baromètre Ipsos pour la Fédération Syntec publié en 2025, près de 15 000 jeunes diplômés parmi les plus qualifiés quittent la France pour commencer leur carrière à l'étranger, un flux en hausse de 23% en dix ans, et 57% des titulaires d'un Bac+5 envisagent de partir dans les trois ans. Le coût pour la Nation approche le milliard d'euros par an, car ce sont les places les plus chèrement financées qui se vident, le taux de départ atteignant 19% à l'École

polytechnique. Nous payons la formation d'une élite, et nous l'offrons à nos concurrents.

Qui part ? Les meilleurs, et d'abord les plus rares. Des chercheurs attirés vers les laboratoires américains, des ingénieurs de la tech et de l'intelligence artificielle, des créateurs d'entreprise partis chercher ailleurs le capital qu'ils n'ont pas trouvé ici. Le prix Nobel de physique 2025, formé en France et passé par le CEA, dirige aujourd'hui la recherche quantique de Google, sans retour prévu. Voilà le symbole d'un pays qui sème et ne récolte pas.

Soyons justes, car nous ne trichons pas. La France n'est pas qu'un pays qui perd, elle attire aussi, et près d'un cinquième de ses chercheurs publics permanents sont étrangers. La fuite est un solde, pas une saignée à sens unique. Mais ce solde nous appauvrit là où cela compte le plus, au sommet, parmi les talents que nous avons formés à grands frais.

Et voici l'occasion historique. Depuis 2025, le vent tourne. Les coupes budgétaires infligées à la recherche américaine poussent des milliers de chercheurs à chercher refuge ailleurs, une étude de la revue Nature évoquant trois chercheurs américains sur quatre prêts à partir. C'est l'instant précis où une nation ambitieuse tend les bras. Nous ferons de la France ce refuge, par des rémunérations enfin dignes pour nos chercheurs et nos ingénieurs, par des moyens de travail à la hauteur, par une fiscalité qui cesse de punir le talent, et par un accueil offensif des meilleurs cerveaux du monde. Nous porterons enfin l'effort national de recherche vers l'objectif de 3% de notre richesse, parce qu'une nation qui veut retenir ses chercheurs doit leur en donner les moyens. Retenir les nôtres, attirer ceux des autres, c'est la même bataille, et elle se gagne maintenant.

GARDER CE QUE LA FRANCE CRÉE.

La souveraineté de l'intelligence est le pendant de notre sanctuaire des données. La loi Dédale protège ce que la France et ses citoyens possèdent, leurs informations et leur vie privée. Ce chapitre protège ce que la France invente, ses idées et ses

techniques. Deux faces d'une même bataille, celle d'un peuple qui refuse d'être seulement le laboratoire du monde, le lieu où l'on découvre pour que d'autres exploitent. Nous avons le génie. Nous aurons enfin la mémoire et la méthode pour le garder.

14.

ROULER EN PAIX.

De la persécution fiscale à la responsabilité adulte. La route n'est pas un guichet.

Une hypocrisie d'État.

La politique de sécurité routière française est devenue une machine à cash déguisée en politique de prévention. Que l'on s'entende bien : la vitesse tue, l'alcool tue, et nous serons implacables avec eux. Mais le système actuel ne frappe pas là où ça tue, il frappe là où ça rapporte. Il repose sur trois mensonges.

Le mensonge de l'efficacité.

Flasher un commercial à 56 km/h au lieu de 50 n'en fait pas un danger public, cela alimente un guichet. L'État l'a d'ailleurs reconnu lui-même : depuis 2024, les excès de moins de 5 km/h ne retirent plus de point, alors qu'ils représentaient six contraventions de vitesse sur dix. Six sur dix de pure récolte. Pendant ce temps, les vrais tueurs de la route, ceux qui foncent à 180, conduisent ivres ou drogués ou se sentant au dessus des lois, ne sont nullement arrêtés par un permis à points qu'ils ont déjà perdu ou jamais passé. La vitesse et l'alcool sont les deux premiers facteurs de mortalité : alors frappons-les vraiment, au lieu de traire l'automobiliste prudent qui ne fait que de rares excès de vitesse et respect 99% du temps le code de la route.

Le mensonge de l'égalité.

Pour l'artisan, l'infirmière libérale, le commercial de province, le permis n'est pas qu'un document administratif, c'est un outil de travail. Le perdre, ce n'est pas une sanction, c'est la fin d'un métier, puis d'un revenu, puis parfois d'une vie. Que l'on ne s'y trompe pas : celui qui vit sur la route n'a aucune excuse pour mal

s'y conduire. Le chauffard professionnel, celui qui colle au pare-chocs, force les priorités et avale les kilomètres comme un fou parce qu'il est pressé, doit être puni plus sévèrement, jamais moins, car nul ne connaît mieux le danger que lui. Ce que nous dénonçons n'a rien à voir avec lui. C'est l'invalidation d'un conducteur prudent à force de petites fautes involontaires, un point ici, un point là, jusqu'à perdre le métier dont il vit. Le ministre de l'Intérieur l'a lui-même admis, ces retraits frappent d'abord ceux qui conduisent pour travailler. On ne sécurise pas une route en mettant au chômage un soignant qui n'a mis personne en danger.

Le mensonge de l'impunité sélective.

Pendant que l'automobiliste est traqué au mètre par des radars automatiques, une tout autre liberté règne dans nos centres-villes. Vélos, trottinettes et engins de déplacement personnel grillent les feux, roulent sur les trottoirs et frôlent piétons et enfants, bien moins inquiétés, faute de plaque et de tout moyen simple de les identifier. Deux poids, deux mesures : surveillance totale d'un côté, quasi-vide de l'autre. Et ces usagers ne sont pas que des fauteurs de trouble, ils sont aussi les premières victimes, plus d'un mort sur cinq sur nos routes. Les protéger et les responsabiliser, c'est le même combat.

Ce système ne protège pas d'abord les Français. Il les rackette en prétendant les sauver. Voici comment nous le remplacerons.

1. REFORME DU PERMIS À POINTS.

En 2024, 79 % des conducteurs français disposaient encore de la totalité de leurs 12 points. Huit sur dix n'ont jamais perdu un seul point. Le permis à points est donc un système qui ne concerne pas la grande majorité de sa cible, mais qui stresse la totalité de ses usagers.

Et les autres ? Beaucoup sont des professionnels de la route, commerciaux, artisans, infirmiers libéraux, livreurs, chauffeurs, qui parcourent quarante ou cinquante mille kilomètres par an et croisent donc bien plus de radars que le retraité du dimanche.

Mais soyons honnêtes, car nous ne trichons pas avec les chiffres : ceux qui perdent des points sont aussi surreprésentés dans les accidents graves, puisque seuls 49 % des responsables d'accidents mortels avaient encore tous leurs points. La leçon n'est pas que le permis à points est inutile. Elle est que le danger se concentre sur quelques comportements précis, l'alcool, la drogue, le téléphone, les refus de priorité, et non sur l'automobiliste prudent qu'on saigne au kilomètre pour 6 km/h de trop. Le système actuel confond les deux. Nous, nous les séparerons.

En 2024, 11,7 millions de points ont été retirés, dont 5,7 millions pour simple excès de vitesse, et 47 916 permis ont été invalidés pour solde nul. Combien étaient de véritables dangers publics, et combien de simples travailleurs ayant accumulé, année après année, de petits excès sur des routes dont la limitation avait été abaissée sans concertation ? Le barème actuel ne fait aucune différence entre l'étourdi et le délinquant. Nous la ferons. Voici le nouveau barème.

La faute mineure, en dessous de 20 km/h.

Un dépassement pour doubler, une inattention en descente, une distraction sur une route dégagée. Cela ne fait pas de vous un criminel. La sanction sera une amende forfaitaire simple, sans retrait de point, sans stage, sans trace, sans angoisse pour l'emploi. La paix. Une réserve toutefois, car la ville n'est pas la rase campagne : en zone 30, aux abords des écoles et là où marchent les piétons, ces mêmes excès garderont leur point, parce que quelques km/h de trop y suffisent à tuer un enfant. La clémence est pour la route ouverte, jamais pour le trottoir.

La faute grave, entre 20 et 40 km/h d'excès.

Rouler à 115 sur une départementale ou à 155 sur autoroute n'est plus une étourderie, c'est un choix délibéré qui met des vies en jeu. Amende lourde et dissuasive sur le modèle suisse, retrait de points et suspension du permis jusqu'à un mois. Celui qui vit de la route y est soumis comme celui qui roule pour le plaisir, car le danger ne change pas de nature selon le métier.

Le délit routier, au-delà de 40 km/h.

Retrait immédiat du permis, passage devant le tribunal, et amende proportionnelle aux revenus calculée en jours-amende, un mécanisme qui existe déjà dans notre droit et que nous généraliserons. Le fils de famille en Porsche paiera à hauteur de ses revenus, l'ouvrier des siens. Le système cessera de ruiner le pauvre et d'effleurer le riche.

Les comportements qui tuent garderont toute leur sévérité.

Conduite en état d'ivresse ou sous stupéfiants, téléphone au volant, refus de priorité au piéton, refus d'obtempérer : ce sont précisément ceux que l'on retrouve derrière les accidents mortels, et c'est sur eux que tombera toute la rigueur de la loi, retraits de points compris. Notre indulgence va au maladroît, jamais au dangereux.

Ainsi le permis de celui qui vit sur la route cesse d'être menacé par une accumulation de brouilles. Non comme un privilège accordé à une profession, mais comme la conséquence d'un principe simple : nul ne doit perdre son métier pour une faute qui n'a fait aucune victime.

2. CHANGEMENT DE BRAQUET POUR LES DEUX-ROUES ET LES TROTINETTES.

La route est un espace partagé, qui exige des devoirs partagés. Soyons clairs d'emblée, car les chiffres l'imposent : à vélo, on est le plus souvent une victime avant d'être un danger. En 2025, 234 cyclistes sont morts, et dans deux tiers des collisions mortelles, le cycliste n'était pas en faute. Notre but n'est donc pas de punir les cyclistes, c'est de mettre fin à l'anonymat qui permet, à une minorité, de blesser puis de disparaître.

Car ce trou existe. Un cycliste ou une trottinette qui renverse un piéton et file dans la circulation est aujourd'hui introuvable, faute de plaque. Et la mobilité qui explose n'est pas le vélo, c'est l'engin motorisé : en 2025, la mortalité en trottinette a presque doublé, 80 morts, et les blessés graves ont bondi d'un tiers. Ces engins

roulent à 45 km/h. Ce ne sont plus des jouets, et l'impunité qui les entoure n'est plus tenable.

Un principe simple : si ça roule sur la route, ça peut être identifié.

La Suisse offre un éclairage utile, à condition de le lire juste. Les cyclistes suisses ont porté, de 1960 à 2012 et même dès le 19^e siècle dans certains cantons, une vignette obligatoire. Mais c'était une preuve d'assurance, pas une plaque d'identification, et elle a été abandonnée parce que près de neuf Suisses sur dix avaient déjà une responsabilité civile privée. Leur vignette réglait l'assurance, que nous avons déjà. Ce qui manque partout, et que nul n'a vraiment tenté, c'est l'identification. C'est elle que nous instaurons.

Nous bâtirons un système simple, en nous appuyant sur ce qui existe déjà. Depuis 2021, la France impose le marquage des vélos dans un fichier national reliant chaque cycle à son propriétaire, pour lutter contre le vol. Nous lui ajouterons une fonction d'identification routière. Tout engin motorisé, trottinette, EDPM, gyroroue, vélo électrique, et tout vélo circulant dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, portera une plaque rigide à l'arrière, fournie à prix coûtant lors d'un enregistrement unique. Une plaque à vie, liée au propriétaire et non à l'engin. Pas de vignette annuelle pour un vélo classique, pas de passage en préfecture, un simple enregistrement. Les vélos des enfants en sont dispensés.

Sur l'assurance, rien de neuf à payer pour la plupart. Pour les vélos classiques et électriques jusqu'à 25 km/h, votre responsabilité civile personnelle, celle qu'inclut déjà votre assurance habitation, couvre les dommages que vous causez. La plaque ne sert qu'à vous identifier. En revanche, pour les trottinettes, les EDPM et les vélos rapides dépassant 25 km/h, l'assurance spécifique reste obligatoire, comme elle l'est déjà depuis 2019, et une vignette annuelle en attestera. Ces engins motorisés n'ont rien d'un vélo à pédales, et seront traités comme ce qu'ils sont.

La règle sera alors la même pour tous : même route, mêmes règles, mêmes amendes. La plaque étant lisible par les caméras de vidéo-verbalisation, celui qui grille un feu rouge recevra son amende à domicile, exactement comme un automobiliste. Et surtout, en cas d'accident, elle permettra d'identifier aussitôt le responsable, dont la responsabilité civile couvrira la victime. Fini le drame du piéton renversé par un engin qui s'évanouit dans la circulation sans que nul ne puisse le retrouver.

Ce n'est pas une mesure anti-vélo, c'est une mesure anti-impunité. Le cycliste qui respecte le code ne verra jamais la couleur d'une amende. Celui qui grille un feu devant une école la recevra, comme tout le monde. La rue appartient à tous, et nul n'est au-dessus du code, qu'il ait deux roues, quatre roues ou deux jambes. Et disons-le sans détour : enfreindre les règles à vélo, c'est d'abord se mettre soi-même en danger, car on y est bien plus vulnérable qu'au volant, et c'est risquer de marquer à vie l'automobiliste qui n'aura rien pu éviter.

Hors des grandes agglomérations, le vélo classique non motorisé ne sera soumis à aucune obligation : le promeneur du dimanche en campagne n'a rien à craindre. Et le jour où le respect des règles sera devenu un réflexe, où l'on s'arrêtera au feu par habitude et non par peur de l'amende, ce système deviendra inutile et nous le lèverons. Nous espérons ce jour, et nous travaillerons à le faire venir.

3. LA FIN DES ZFE : L'ÉCOLOGIE NE SE FAIT PAS CONTRE LES PAUVRES.

Les Zones à Faibles Émissions resteront comme l'une des grandes injustices écologiques de notre temps. Le principe est brutal : si votre voiture est trop vieille, vous n'avez plus le droit de rouler dans votre propre ville. À Paris, depuis 2025, les Crit'Air 3, diesels d'avant 2011 et essences d'avant 2006, sont interdits en semaine, et certaines villes envisageaient d'y ajouter les Crit'Air 2 d'ici 2027. Une quarantaine d'agglomérations devaient s'en doter,

mais c'est surtout dans les plus grandes, Paris en tête, que la restriction frappe vraiment les voitures populaires.

Qui conduit ces véhicules ? Pas les cadres qui roulent en Tesla. Les aides-soignantes, les ouvriers, les retraités modestes. Ceux qui n'ont pas trente mille euros pour une voiture électrique, et dont la voiture en vaut trois mille mais reste leur seul moyen d'aller travailler. On leur a dit : votre voiture est interdite, achetez-en une autre ou prenez le métro. Sauf qu'il n'y a pas de métro à Clermont-Ferrand, pas de bus fiable partout, pas de piste cyclable praticable en plein hiver. On a interdit la voiture sans avoir bâti l'alternative. C'est une écologie punitive qui frappe les plus fragiles et épargne les plus aisés.

Et nous sommes loin d'être seuls à le penser. Le 14 avril 2026, l'Assemblée nationale a voté la suppression des ZFE, par 275 voix contre 225, refusant même le compromis du gouvernement qui voulait les sauver à la carte. Le Parlement les a condamnées, et jusque dans les rangs de leurs partisans, des députés les reconnaissent mal conçues et injustes pour ceux qui n'ont pas les moyens de changer de voiture. Si elles survivent encore, c'est par un simple accident de procédure : le 21 mai 2026, le Conseil constitutionnel a annulé cette suppression, non parce qu'il défendait les ZFE, mais parce que la mesure avait été glissée dans la mauvaise loi, un cavalier législatif. Même les Sages ne les ont pas défendues sur le fond.

Mieux : à Paris, on n'ose même pas verbaliser, la phase dite pédagogique étant prolongée d'année en année. Ceux-là mêmes qui ont institué les ZFE n'ont pas le courage de les appliquer, parce qu'ils les savent injustes et inapplicables.

Nous achèverons donc proprement ce que le Parlement a commencé. Nous supprimerons les ZFE sur tout le territoire, par la bonne voie législative cette fois, pour qu'aucune technicité ne puisse les ressusciter.

Car nous prenons la qualité de l'air au sérieux, justement, et c'est pour cela que nous refusons de la confondre avec une chasse à la voiture du pauvre. Soyons honnêtes : un vieux diesel pollue,

personne ne le nie. Mais si l'on veut vraiment mieux respirer, on s'attaque d'abord à ce qu'on évite soigneusement de toucher. La première source de particules fines en France n'est pas l'automobiliste, c'est le chauffage au bois. Viennent ensuite l'industrie et les poids lourds en transit. Voilà les vrais gisements de pollution, qu'on laisse tranquilles, pendant qu'on interdit à l'infirmière de rejoindre son hôpital à six heures du matin.

L'écologie par la transition technologique et par des alternatives réelles, oui, mille fois oui. L'écologie qui cloue certains chez eux pendant que d'autres circule en SUV électrique, jamais.

4. LE CONTRÔLE TECHNIQUE : PAS DE RACKET SUPPLÉMENTAIRE.

En avril 2025, la Commission européenne a voulu imposer un contrôle technique annuel aux véhicules de plus de dix ans, au lieu d'un tous les deux ans. Avec un parc automobile français âgé de onze ans en moyenne, un véhicule sur deux était concerné. Et qui roule en voiture de plus de dix ans ? Les mêmes que ceux qui visaient les ZFE : les ménages modestes, les ruraux, ceux qui n'ont pas les moyens de changer de voiture tous les cinq ans.

Cette mesure a été balayée, et par les bons arguments. Le Conseil de l'Union européenne l'a rejetée en novembre 2025, les ministres des Transports l'ont enterrée en décembre, et la commission des transports du Parlement européen l'a refusée à son tour en mai 2026, tous au même motif : un dispositif socialement injuste, qui aurait frappé d'abord les plus modestes. La France s'y était opposée d'emblée. Le combat de la fréquence est donc gagné, et nous y veillerons : jamais nous ne laisserons cette idée, chassée par la porte, revenir par la fenêtre.

Le contrôle technique est utile, personne de sérieux ne le conteste. Mais c'est l'intérêt d'en doubler la fréquence qui n'est pas démontré. Les morts sur la route ne tombent pas d'abord à cause d'un pneu à changer repéré six mois plus tôt, mais à cause

de l'alcool, de la vitesse et du téléphone. Passer de deux ans à un an, c'est beaucoup d'argent ponctionné pour un bénéfice marginal. Nous garderons donc le rythme de deux ans.

Mais notre vraie réforme est ailleurs, là où ni Bruxelles ni Paris n'ont agi : sur les prix. Car le scandale n'est pas la fréquence, c'est le tarif. Le contrôle technique coûte aujourd'hui de 55 euros dans le Pas-de-Calais à plus de 120 en Haute-Savoie pour exactement la même prestation. Ces écarts aberrants, fruits d'un marché totalement libre, n'ont aucune justification. Nous plafonnerons le tarif du contrôle technique sur tout le territoire, pour qu'un automobiliste ne paie pas le double parce qu'il habite la mauvaise région.

Et nous soutiendrons ce que Bruxelles a fait de bon dans cette même révision : les nouveaux tests sur les particules et les oxydes d'azote, et le fichier anti-fraude qui mettra fin aux compteurs kilométriques trafiqués. Lutter contre la pollution réelle et contre l'arnaque au compteur, oui. Multiplier les passages payants pour rien, non.

Notre ligne est constante : la sécurité toujours, la pollution sérieusement, mais pas un euro de racket de plus sur le dos de l'automobiliste qui n'a pas les moyens de changer de voiture.

5. LES PÉAGES AUTOROUTIERS : LA FIN DE LA RENTE PRIVÉE.

En 2024, les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont engrangé plus de dix milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de quatre milliards de bénéfices, avec des marges nettes parmi les plus élevées de l'économie française. Les péages ont augmenté de 4,75 % en 2023, de 3 % en 2024, encore en 2025. Chaque année, on paie plus cher pour rouler sur des autoroutes bâties avec l'argent des contribuables, puis bradées en 2006 par le gouvernement de Dominique de Villepin pour 14,8 milliards d'euros. Depuis, Vinci, Eiffage et Abertis en tirent des profits colossaux : un Paris-Marseille coûte 69 euros, un Bordeaux-Paris

61. Pour la famille de province qui prend l'autoroute pour aller travailler, c'est un impôt privé déguisé.

Mais racheter les concessions serait une erreur. Le coût serait astronomique, et c'est le contribuable qui paierait l'addition. On ne rachète pas les bijoux de famille qu'on a vendus par erreur. On taxe lourdement le profit de celui qui les loue, jusqu'à ce que le bail expire. Et on prépare bien mieux pour la suite.

Premier temps, l'attente, de 2027 à l'expiration des concessions.

Que les choses soient claires d'emblée, car nous ne sommes pas de ceux qui punissent la réussite : nous ne touchons pas au profit, nous reprenons la rente. Le profit récompense le risque, l'innovation, la concurrence, et nous le défendons. La rente, elle, est tout autre chose : un péage garanti, sans risque ni rival, prélevé sur une infrastructure bâtie par l'argent public puis vendue trop bas. Le concessionnaire d'autoroute n'est pas un entrepreneur, c'est un rentier. Et nul n'est plus attaché que nous à ce que le marché récompense ceux qui créent, non ceux qui encaissent un monopole offert.

Notre outil ne sera donc pas un impôt punitif sur les bénéfices, mais la juste redevance qu'un locataire doit au propriétaire de son bien. Le propriétaire de l'autoroute, c'est la Nation. Nous relèverons fortement la redevance d'occupation du domaine public que versent les concessionnaires, jusqu'à ce qu'elle ramène leur rendement à un niveau raisonnable pour une activité sans risque. L'État ne joue pas au fisc qui sanctionne, il agit en propriétaire lucide qui loue son bien au prix juste au lieu de le brader. Et la loi interdira de répercuter cette redevance sur l'utilisateur, car ce sont les actionnaires qui ont profité de la rente, pas l'automobiliste qui doit la rembourser.

Deuxième temps : la révolution du Pass Liberté, à partir de 2036.

Dès l'expiration de chaque concession, l'autoroute reviendra dans le giron public, sous la gestion de la Régie Nationale des Autoroutes. Pas de renouvellement, pas de nouvel appel d'offres

privé, et surtout pas de retour au modèle actuel. Car à partir de là, l'État ne cherchera plus à dégager du profit, mais seulement à entretenir le réseau. C'est tout le changement : on passe d'une machine à rente à un service public au prix coûtant.

D'abord, nous supprimerons les barrières de péage. Ces monstres de béton qui créent des bouchons et gaspillent du carburant seront démantelés, remplacés par le flux libre, la lecture automatique des plaques sans arrêt ni ralentissement, comme cela fonctionne déjà sur l'A79 et l'A13. La fluidité, enfin.

Ensuite, nous remplacerons le péage au trajet par un abonnement simple et lisible, le même pour tous.

Le Pass Liberté coûtera dix euros par mois, soit cent vingt euros à l'année pour rouler partout, et pourra être réglé mensuellement, sans avance qui pèserait sur les foyers modestes. Dix euros par mois, moins qu'un abonnement de divertissement, pour un réseau entier. Et c'est là toute la différence avec les fausses solutions : nous ne créons aucun impôt nouveau payé par tous. La gratuité financée par la fiscalité ferait payer l'autoroute à celui qui ne la prend jamais. Le Pass Liberté, lui, est un abonnement payé par ceux qui roulent, et par eux seuls. Mieux encore : l'excédent qu'il dégage, plusieurs milliards par an une fois la rente des actionnaires et la dette de construction éteintes, ne partira pas se dissoudre dans le budget général. Il restera intégralement affecté à la route, et à toute la route. Car le scandale français, ce sont aussi ces routes nationales et ces ponts laissés à l'abandon faute de crédits, pendant que la fiscalité automobile partait financer tout sauf le bitume. Avec le Pass Liberté, le principe est limpide et sans faille : l'argent de la route reste à la route. Celui qui roule entretient l'ensemble du réseau qu'il emprunte, autoroutes comme nationales, à un prix juste, plafonné, et sanctuarisé.

Le Pass court, cinquante euros pour trente jours, pour qui ne roule qu'une fois dans l'année. Il sera ouvert à tous aux mêmes conditions, du Français de passage au visiteur étranger, car nous ne lierons jamais le tarif à la nationalité ni à la résidence. C'est un simple abonnement court, plus cher au prorata qu'un abonnement annuel, comme partout. Qui roule peu prend le pass court, qui

roule beaucoup prend l'annuel, chacun choisit librement. Aucune discrimination, donc aucune prise pour Bruxelles.

Une objection surgira aussitôt : sans barrière, qui paiera ? Tout le monde, et plus sûrement qu'aujourd'hui. Supprimer la barrière, ce n'est pas supprimer le contrôle, c'est supprimer l'arrêt. Les portiques liront chaque plaque au passage, et le véhicule sans Pass valide sera identifié puis verbalisé automatiquement, l'amende grimant de dix euros à plusieurs centaines, exactement comme le flux libre verbalise déjà les resquilleurs sur l'A79 et l'A13. Mais la vraie réponse est ailleurs. Pourquoi un péage cher fabrique-t-il des fraudeurs ? Parce que frauder rapporte gros. Quand un trajet coûte soixante-dix euros, la tentation est réelle. Quand l'année entière coûte cent vingt euros, soit dix euros par mois, plus personne n'a intérêt à risquer une amende pour économiser une poignée d'euros. Le prix dérisoire du Pass est la meilleure des serrures : le resquilleur n'a plus rien à gagner et tout à perdre. Quant aux véhicules immatriculés à l'étranger, le droit européen organise désormais le recouvrement transfrontalier des péages impayés, si bien que le fraudeur étranger est identifié et facturé dans son propre pays. Et tout cela sans constituer le moindre fichier des déplacements : la plaque en règle est effacée à l'instant, seul le contrevenant est conservé, le temps de l'amende. Le contrôle, jamais la surveillance.

Les poids lourds, eux, continueront de payer au kilomètre, sans forfait ni cadeau. Et il y a à cela une raison physique implacable : un poids lourd use la chaussée des milliers de fois plus qu'une voiture, c'est la loi de la puissance quatre, bien connue des ingénieurs. Ce sont les camions qui creusent les ornières, fissent le bitume et imposent de refaire les routes. Il est hors de question que les cent euros de l'automobiliste financent les dégâts des semi-remorques. Un Paris-Lyon en camion coûte aujourd'hui environ cent dix euros de péage, et un routier en paie entre trente et cinquante mille par an. Ils continueront, via les portiques en flux libre.

Leur péage sera modulé selon la pollution, comme la directive européenne Eurovignette y invite déjà. Un camion Euro 6 récent paiera moins qu'un vieil Euro 4 qui crache ses particules, et un

camion électrique ou à hydrogène bénéficiera du tarif le plus bas. Le principe pollueur-payeur, appliqué à la lettre. C'est cette recette, de l'ordre de quatre milliards par an, qui finance l'entretien du réseau et permet de tenir le Pass des Français à 10 euros par mois.

Reste à ne pas étrangler nos transporteurs face à la concurrence étrangère. Mais nous n'y répondrons pas par un privilège réservé aux camions français, qui nous vaudrait aussitôt un procès pour entrave et aide d'État. Tous les camions paieront le même péage, qu'ils soient français, polonais ou roumains. La compétitivité de nos transporteurs viendra d'ailleurs : de la baisse générale des charges prévue dans notre réforme fiscale, qui profite à toute entreprise qui emploie et cotise en France. Le résultat est identique, nos transporteurs respirent, mais par un avantage ouvert et légal, jamais par une barrière nationale.

Car si nous bradions l'autoroute aux poids lourds, la France deviendrait le paradis du bitume. Tous les camions d'Europe se déverseraient sur nos routes, le réseau saturerait, le fret ferroviaire mourrait, et ce sont les Français en voiture qui paieraient l'usure causée par les multinationales. C'est exactement l'inverse de ce que nous voulons.

6.L'AUTOROUTE COMME ÉCOSYSTÈME DE SERVICES.

La Régie Nationale ne se contentera pas de gérer du bitume. L'autoroute deviendra un service public premium.

Les aires resteront exploitées par des enseignes privées, mais le contrat changera. Aujourd'hui, les concessionnaires facturent des loyers exorbitants aux enseignes pour le droit d'exploiter une aire, loyers répercutés sur le sandwich et le café que paie l'automobiliste captif. C'est un racket en chaîne. Nous le casserons des deux côtés à la fois. La Régie réduira fortement les loyers d'occupation des aires. En contrepartie, les enseignes devront respecter un plafond de prix. Nous instaurerons un Menu Citoyen, une offre de restauration à tarif encadré, obligatoire sur chaque aire, dont le prix ne pourra pas dépasser de plus de dix

pour cent celui que l'enseigne pratique dans ses propres points de vente hors autoroute. Loyer plus bas, prix plus bas. L'enseigne garde sa marge, l'automobiliste garde son portefeuille. Cet encadrement n'a rien d'arbitraire : l'article L.410-2 du Code de commerce autorise expressément la réglementation des prix dans les zones de monopole, et une aire d'autoroute en est l'exemple parfait. L'État renonce à quelques millions de loyers et gagne la confiance des Français qui en ont assez de se faire tondre à chaque pause sur l'A7.

Une enseigne qui ne respecte pas le plafond verra sa licence d'exploitation révoquée. Vous êtes sur l'autoroute de la République, pas dans un duty-free de luxe. Et il y aura toujours un concurrent prêt à prendre la place aux nouvelles conditions.

L'État deviendra aussi le maître de l'énergie sur le réseau. Les bornes de recharge ultra-rapides, aujourd'hui installées par des opérateurs privés sous sous-concession, reviendront à la Nation à l'échéance des contrats, sans rachat, par le jeu de la théorie des biens de retour qui veut que les infrastructures affectées au service public reviennent gratuitement à la collectivité. L'infrastructure et l'électricité, d'origine nucléaire, deviendront propriété publique, l'accès et l'exploitation demeurant ouverts dans le respect des règles européennes. Le tarif sera structuré non par la nationalité, ce qu'aucun droit n'autorise, mais par l'usage. Le détenteur du Pass annuel rechargera au tarif préférentiel, à prix coûtant. Le détenteur d'un Pass court, l'utilisateur occasionnel comme le visiteur de passage, paiera le tarif standard, identique pour tous, dont la marge financera l'infrastructure. Car personne ne roule sur l'autoroute sans Pass, annuel ou court : la seule distinction est celle du fidèle et de l'occasionnel, jamais celle du Français et de l'étranger. Pendant que les recettes de l'essence déclineront avec le passage à l'électrique, l'État captera cette marge sur la recharge. Celui qui contrôle la borne contrôle le voyage, et ce sera la France, pas un fonds étranger venu prélever sa dîme sur chaque kilomètre. L'argent reste en France.

Les recettes seront territorialisées selon un principe d'équité. Quatre-vingt-cinq pour cent des bénéfices d'un tronçon resteront

dans la Région Autonome qu'il traverse, pour l'entretien du réseau routier régional et la sécurité des usagers. L'argent payé par un automobiliste toulousain financera l'Occitanie, pas Paris.

Les quinze pour cent restants alimenteront un Fonds National de Solidarité Autoroutière. Car l'A7 dans la vallée du Rhône voit passer des millions de véhicules et génère des recettes colossales, tandis que l'A75 en Auvergne et les autoroutes de montagne sont vitales pour leurs territoires mais peu fréquentées et coûteuses à entretenir. Sans péréquation, les autoroutes riches resteraient impeccables et les autoroutes pauvres se dégraderaient. L'unité de la République passe par un bitume de même qualité partout. Un Français qui roule dans le Cantal a droit à la même sécurité qu'un Français qui roule entre Lyon et Marseille.

7. LE CALENDRIER.

De 2027 à l'expiration de chaque concession.

L'État relèvera la redevance d'occupation du domaine public que verse chaque concessionnaire, pour qu'elle reflète enfin la valeur réelle de l'avantage qu'il tire de l'exploitation de l'autoroute, et non le prix bradé de 2006. La loi l'y autorise expressément : une redevance domaniale n'est pas un impôt sur les bénéfices, c'est le loyer d'un bien public, et ce loyer peut légitimement être indexé sur le chiffre d'affaires de l'occupant. Or le nôtre a été fixé dérisoire. Le porter à son juste niveau n'a rien de confiscatoire, c'est ce que ferait tout propriétaire qui s'aperçoit qu'il loue son bien au tiers de sa valeur. Que le rendement hors normes du concessionnaire en soit ramené à un niveau raisonnable n'est pas notre but, c'est la simple conséquence d'un loyer redevenu juste. Et la loi interdira d'en répercuter un centime sur l'usager, car c'est l'actionnaire qui a profité de la rente, pas l'automobiliste..

De 2031 à 2036 : la reprise progressive.

À mesure que les concessions arrivent à terme, la première fin 2031, la dernière en 2036, chaque autoroute revient dans le giron public. Fin des dividendes privés, démantèlement des barrières,

passage au flux libre, déploiement du Pass Liberté. En 2036, tout le réseau est redevenu un bien commun et le Pass Liberté national est pleinement en place.

En résumé : tant que dure la concession, on rééquilibre la rente. À l'échéance, on transforme l'autoroute en service public au prix coûtant. Le résultat pour les Français : une facture de péage qui s'effondre, jusqu'à dix fois moins chère pour les plus gros rouleurs, et un réseau enfin entretenu partout à la même qualité. Car l'excédent dégagé, plusieurs milliards par an une fois la rente des actionnaires et la dette de construction éteintes, ne se dissoudra pas dans le budget général. Il restera intégralement affecté à la route, toute la route, autoroutes comme nationales, et à la sécurité de ceux qui l'empruntent. L'argent de la route reste à la route. L'autoroute française redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un bien du pays, pas la vache à lait des actionnaires.

8. SOUVERAINETÉ ROUTIÈRE RÉGIONALE : CHAQUE RÉGION DÉCIDE POUR SES ROUTES.

L'État central cesse de dicter une règle de vitesse unique et inadaptée depuis Paris. Sans toucher à l'unité du Code de la route, qui demeure national pour les délits, l'alcool, les priorités et la signalisation, le pouvoir de fixer les limites de vitesse sera transféré aux Régions Fédérées sur le réseau dont elles ont la charge. Celui qui connaît son terrain doit décider pour son terrain.

Le réseau secondaire.

Chaque Région fixera elle-même la limite sur ses routes, au vu de la qualité de ses infrastructures, de son accidentologie réelle et de sa géographie. Ce n'est pas une aventure : depuis la loi d'orientation des mobilités de 2019, les départements peuvent déjà relever de 80 à 90 km/h les routes qu'ils gèrent, après avis de la commission de sécurité routière. Nous étendons ce principe aux Régions, et nous l'assumons dans les deux sens. Une Région de montagne pourra maintenir 80 là où la route et les chiffres

l'exigent. Une Région de plaine aux longues lignes droites pourra remonter à 90 là où l'accidentologie le permet, et porter ses voies rapides à chaussées séparées à 110. La règle n'est plus décrétée d'en haut, elle est décidée au plus près, sur preuves. Celui qui roule chaque jour sur une route en sait plus long que le ministre parisien sur la vitesse qui lui convient.

Les autoroutes.

Le réseau autoroutier, redevenu bien national sous la Régie Nationale, conservera une limite de référence commune, gage de lisibilité d'un bout à l'autre du pays. Mais la Région disposera là aussi d'un pouvoir d'adaptation sur les sections qui la traversent : abaisser la vitesse sur un tronçon de montagne ou une zone de brouillard récurrent, généraliser les limites dynamiques qui s'ajustent à la pluie, au trafic ou à un chantier. La vitesse cesse d'être un chiffre figé pour devenir une vitesse intelligente, calée sur l'état réel de la route à l'instant où l'on roule.

9. MORALISATION DU CONTRÔLE : L'AMENDE EST UNE SANCTION, PAS UNE RECETTE.

La sécurité routière ne doit plus être une taxe déguisée. Le radar n'est pas là pour remplir des caisses, il est là pour sauver des vies, et tout, dans notre dispositif, le prouvera.

La fin des voitures-radars, le retour du contrôle utile.

Nous supprimerons les voitures-radars banalisées à conduite externalisée. Invisibles, elles ne dissuadent personne et ne font qu'encaisser. Coûteuses, elles sont, selon la Cour des comptes, le radar le plus cher du parc à entretenir, 38 242 euros par voiture et par an, soit 127 pour cent de plus qu'un radar déplaçable. Inutiles à prouver, leur effet sur la mortalité n'a jamais été mesuré. Mais supprimer le radar-piège, ce n'est pas renoncer au contrôle, c'est le rendre enfin honnête et efficace. Nous le bâtissons sur deux jambes.

La première, le contrôle humain, maintenu et renforcé. Les gendarmes continueront d'assurer les contrôles de vitesse aux jumelles, à visage découvert, et surtout d'accomplir ce qu'aucune machine ne saura jamais faire : arrêter le conducteur pour dépister l'alcool, les stupéfiants et le téléphone, qui sont les vraies causes des morts les plus nombreuses. Le contrôle humain est visible, donc il dissuade, et il est le seul à traiter les comportements que nul radar ne détecte.

La seconde, le radar mobile en zone annoncée. Nous déploierons des radars autonomes, déplaçables, repositionnés de façon aléatoire à l'intérieur de longues zones de contrôle clairement signalées par des panneaux sur plusieurs kilomètres.

L'automobiliste saura qu'il entre dans une zone surveillée où un radar peut se trouver, sans savoir où exactement. Il lèvera donc le pied sur tout le tronçon, et c'est précisément l'effet recherché. Que l'on comprenne bien la philosophie : ce dispositif flashe moins, car il fait ralentir davantage, et c'est la preuve qu'il protège au lieu d'encaisser. Le radar qui s'annonce sauve des vies, le radar qui se cache ne remplit qu'un tiroir-caisse. Ces zones seront tracées par l'accidentologie réelle, là où l'on meurt, jamais par le rendement.

Le circuit court de l'amende.

L'argent d'une amende payée en Bretagne restera en Bretagne. Il sera interdit à l'État central de capter ces recettes pour éponger la dette nationale. Chaque Région affectera l'intégralité du produit des amendes de la route à un fonds régional de sécurité routière, dédié à ce qui fait réellement baisser le nombre de morts : sécurisation des points noirs, signalisation, séparation des voies, éclairage, réfection des chaussées dangereuses. La logique est vertueuse et se tarit d'elle-même : plus la route devient sûre, moins il y a d'amendes, et c'est tant mieux. Si vous payez une amende, vous saurez qu'elle ne nourrit pas un budget avide de contrevenants, mais qu'elle finance la route qui, demain, n'aura plus besoin de vous verbaliser.

10 : LA COHABITATION SUR LA ROUTE, PAS LA GUERRE.

La France est l'un des pays d'Europe où la cohabitation entre automobilistes et cyclistes est la plus tendue. Et ce n'est la faute de personne en particulier. C'est la faute de l'infrastructure.

Sur les routes de campagne, un cycliste roulant à 25 km/h sur une départementale sans bas-côté accumule une file de voitures derrière lui. L'automobiliste s'agace. Le cycliste a peur. Tout le monde est en danger. Et personne n'y peut rien, parce que la route n'a pas été conçue pour les deux. La loi impose déjà de laisser 1,50 mètre en doublant un cycliste hors agglomération, mais sur une chaussée étroite cet écart est souvent impossible à tenir sans attendre une éclaircie dans le trafic d'en face.

Zones de dépassement sur les routes de campagne.

Nous créerons des refuges cyclables réguliers sur les départementales les plus fréquentées par les vélos. Des élargissements ponctuels de la chaussée, tous les 500 à 800 mètres, où le cycliste pourra se ranger en sécurité et l'automobiliste doubler enfin en respectant les 1,50 mètre, sans manœuvre dangereuse. C'est ce qui existe déjà en montagne pour les véhicules lents ; nous l'appliquerons aux axes mixtes voitures-vélos. Le coût est modeste, le gain en sécurité et en apaisement est immense. Ces refuges seront signalés par un panneau simple et standardisé. Le cycliste saura où se ranger, l'automobiliste où doubler sans risque. La tension retombe.

Des pistes cyclables dignes de ce nom.

En ville, la France a multiplié les pistes au simple marquage au sol, une ligne de peinture entre les voitures garées et le flux de circulation. Ce n'est pas une piste cyclable, c'est un leurre dangereux. Une portière qui s'ouvre, un camion de livraison en double file, et le cycliste est rejeté dans le trafic. Les autorités compétentes, communes et agglomérations, seront tenues de construire, selon une norme nationale et avec le concours du fonds régional de sécurité routière, des pistes physiquement séparées de la chaussée sur les grands axes urbains. Pas une bande de peinture, mais un muret, une bordure, une surélévation, une vraie séparation qui protège le cycliste et rassure

l'automobiliste. C'est ce que font les Pays-Bas depuis quarante ans, et le Danemark. Le résultat est connu : plus de cyclistes, moins d'accidents, et des voitures qui ne sont plus ralenties par des vélos dans leur voie.

Le financement suivra une règle simple, déjà posée dans notre réforme des péages : l'argent de la route reste à la route, et le cycliste, parce qu'il roule, en est un usager à part entière. Une fois le réseau routier entretenu, l'excédent du Pass Liberté financera non seulement les refuges de dépassement et les pistes séparées le long des axes, mais aussi les itinéraires cyclables qui prolongent ce réseau. Le principe est limpide : la route finance le déplacement, pas le stationnement. Tout ce qui fait rouler un usager, vélo compris, relève de la route et de son excédent ; les stationnements et abris sécurisés, qui relèvent du stockage et non du mouvement, seront financés par la mobilité active. Et loin d'être une subvention d'un usager à un autre, chaque kilomètre cyclable est un cycliste de moins dans le flux automobile : c'est la route rendue meilleure pour tous, la voiture comprise.

Des parkings vélo sécurisés.

Le vol est l'un des premiers freins à l'usage quotidien du vélo. Selon l'Académie des Mobilités Actives, de 350 000 à 580 000 vélos sont volés chaque année en France. On ne va pas travailler à vélo si l'on craint de le retrouver sans roue le soir. Les gares, centres commerciaux et équipements publics des agglomérations de plus de 50 000 habitants devront offrir des stationnements vélo fermés, couverts et vidéosurveillés. Le modèle existe : au Japon, aux Pays-Bas et au Danemark, des véloparcs sécurisés de grande capacité, parfois automatisés et souterrains, équipent déjà les gares. Nous n'avons rien à réinventer, seulement à copier ce qui marche.

Le vélo n'est pas l'ennemi de la voiture, la voiture n'est pas l'ennemie du vélo. L'ennemi, c'est l'infrastructure qui les force à se disputer le même mètre carré de bitume. Séparez-les correctement, et la guerre s'arrête.

11.LE CAS DES CONDUCTEURS ÉTRANGERS : FIN DE L'IMPUNITÉ TRANSFRONTALIÈRE.

En France, un conducteur étranger flashé pour excès de vitesse reçoit une amende. Il la paie, ou non, et recommence le lendemain. Pas de points à perdre, pas de permis français à protéger, aucune conséquence durable. Sur les axes frontaliers avec la Suisse, le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne, les habitués le savent et en jouent : l'amende n'est pour eux qu'un péage de plus. Les chiffres le confirment, le taux de paiement des conducteurs étrangers reste inférieur à celui des Français.

Ce privilège de fait doit cesser. Mais entendons-nous bien : nous ne demandons pas que l'étranger soit puni davantage que le Français. Nous exigeons qu'il cesse d'être puni moins. La loi française s'applique sur le sol français, à égalité, quelle que soit la plaque. Notre principe n'est pas la sévérité sélective, c'est l'égalité enfin réelle devant la règle commune.

Premier levier, la consignation immédiate.

Le droit le permet déjà : le conducteur sans domicile ni emploi en France qui ne règle pas son amende sur-le-champ voit son véhicule retenu, jusqu'au versement d'une consignation, et placé en fourrière à défaut. Nous généraliserons et systématiserons ce dispositif. Le « je repasse la frontière et j'oublie » devient impossible : on ne franchit pas la frontière sans avoir payé ou consigné.

Deuxième levier, l'égalité par le dossier.

Nous tiendrons un fichier national des infractions commises par les véhicules immatriculés à l'étranger. Le conducteur étranger récidiviste y accumulera ses manquements exactement comme un Français accumule ses pertes de points. Et au seuil précis où un Français perdrait son permis, le récidiviste étranger se verra interdire de conduire sur le territoire français, pour la même durée et pour les mêmes comportements dangereux. Ni plus, ni moins. Il pourra toujours venir en France en train, en avion, en passager,

mais il ne tiendra plus un volant sur nos routes, comme le Français privé de permis ne tient plus le sien. C'est l'égalité, pas la vengeance.

Troisième levier, la coopération transfrontalière enfin effective.

Une directive européenne d'échange de 2015 existe, complétée par des accords bilatéraux avec nos voisins non membres de l'Union, dont la Suisse. Elle est mal appliquée. Nous en exigeons la mise en œuvre pleine, pour identifier et faire payer chaque contrevenant étranger, et nous activerons, là où ils existent, les accords de reconnaissance mutuelle des interdictions de conduire. La France transmettra systématiquement chaque infraction au pays d'immatriculation. Que chaque État applique ensuite à ses ressortissants ce que sa loi prévoit, l'amende au revenu en Suisse, le fichier de Flensburg en Allemagne, relève de sa souveraineté, non de la nôtre. Nous faisons notre part : nous transmettons et nous encaissons.

Ce système épargnera le touriste de passage qui commet une erreur de bonne foi. Il visera le récidiviste transfrontalier qui exploite sciemment l'absence de conséquences pour rouler comme un cow-boy. Vous traversez la frontière chaque jour ? Vous connaissez les limites. Vous les respectez, ou vous en assumez les conséquences, exactement comme votre voisin français.

La route française redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un espace de liberté responsable, où l'étourdi est traité avec clémence, le délinquant avec fermeté, et tout automobiliste, d'où qu'il vienne, avec un égal respect.

BLOC 4

PROTECTION DU CITOYEN ET DU PATRIMOINE

1. Loi Dédale : La France, nouvelle forteresse du numérique
2. La vie privée financière
3. La révolution de l'assurance
4. Le patrimoine

1.

LOI DEDALE : LA FRANCE, NOUVELLE FORTERESSE DU NUMÉRIQUE.

*Votre vie privée n'est pas un produit. Vos enfants ne sont pas des cobayes.
Vos données ne sont pas un butin.*

La confidentialité est assiégée de toutes parts.

En Europe, le projet « Chat Control » en est l'illustration parfaite. Conçu pour scanner les messages privés de chacun, au besoin en brisant le chiffrement, il a été repoussé trois fois en trois ans. Au printemps 2026, le Parlement européen a même enterré le scan volontaire toléré depuis 2021. Une victoire, mais provisoire, car la version permanente n'est jamais morte : elle revient sans cesse dans les couloirs de Bruxelles, sous des habits sans cesse renouvelés. La menace n'a pas disparu. Elle attend son heure, et elle revient déjà, sous un autre nom.

En Suisse, longtemps considérée comme le sanctuaire de la vie privée, le filet se resserre. Un projet de révision de l'ordonnance de surveillance, la VÜPF, veut contraindre messageries et VPN à identifier leurs utilisateurs, à conserver leurs données, et même à lever le chiffrement qu'ils fournissent. La réaction a été immédiate : Proton, fleuron genevois aux cent millions d'utilisateurs, n'a pas seulement menacé de partir, il a déjà commencé à déplacer une partie de son infrastructure vers l'Allemagne et la Norvège. Le sanctuaire fuit.

Ailleurs, les solutions reposent sur du sable. Les VPN établis aux Îles Vierges ou au Panama dépendent de micro-États qui céderont à la première pression sérieuse des grandes puissances. Le Cloud Act américain permet aux autorités des États-Unis de saisir les données de n'importe quelle entreprise américaine, où que ses serveurs se trouvent dans le monde. La loi sur le renseignement chinois oblige toute entreprise chinoise à coopérer avec les services de Pékin. Et l'Europe, plutôt que de protéger ses citoyens, rédige des règlements de quatre cents pages que personne ne lit vraiment.

Il manque au monde une grande puissance souveraine capable de dire non aux ingérences étrangères et de garantir mathématiquement la vie privée de ses citoyens. Il manque un pays qui ait la taille, la crédibilité et le courage de devenir le coffre-fort numérique de la planète.

Ce pays sera la France.

Mais soyons lucides, car c'est à ce prix qu'on est cru. La France n'a pas toujours été ce sanctuaire. Elle a, elle aussi, surveillé les siens : loi renseignement de 2015, boîtes noires algorithmiques scrutant le trafic de millions de citoyens, conservation massive des données, gouvernements souvent prompts à soutenir les pires projets de surveillance européens. Nous ne l'oublions pas, et nous ne l'excusons pas. La Loi Dédale est précisément la rupture avec ce reniement. Faire de la France le coffre-fort numérique du monde, ce n'est pas prolonger son passé, c'est le renverser. Un peuple qui a connu la tentation de surveiller est aussi celui qui sait, mieux que tout autre, pourquoi il faut y renoncer.

Comme l'architecte Dédale, génie capable de concevoir des ouvrages que nul ne savait percer, nous bâtissons un environnement juridique et technique d'une impénétrabilité sans égale. La Loi Dédale sera la pierre angulaire de la souveraineté numérique française.

1. L'HABEAS CORPUS NUMÉRIQUE : LE CHIFFREMENT DANS LA CONSTITUTION.

Nous inscrivons dans notre Constitution un principe que peu de nations ont osé graver dans leur loi fondamentale : le chiffrement est un droit inaliénable. L'Allemagne a montré la voie. Dès 2008, sa Cour constitutionnelle a reconnu un droit fondamental à la confidentialité et à l'intégrité des systèmes informatiques, et annulé au passage une loi qui autorisait la surveillance secrète des ordinateurs. Mais ce droit, les juges allemands l'ont déduit par interprétation. Nous, nous l'écrivons noir sur blanc, et nous irons plus loin.

Vos serveurs, vos clouds et vos téléphones seront juridiquement définis comme des extensions de votre domicile privé. Et parce que vos données restent les vôtres où qu'elles se trouvent, leur protection les suivra : qu'elles soient sur votre table de chevet ou sur un serveur à l'autre bout du pays, elles demeureront votre sphère intime, inviolable. La protection suit la donnée, jamais le mur qui l'héberge.

Conséquence : y pénétrer sans le mandat individuel et motivé d'un juge sera une violation de domicile, punie pénalement. La surveillance de masse, le scan automatisé préventif de type « Chat Control », toute lecture systématique des communications deviendra purement et simplement anticonstitutionnelle sur le sol français. Et les boîtes noires qui scrutent aujourd'hui le trafic de millions de Français seront démantelées.

Soyons clairs sur ce que cela signifie, car nous ne trichons pas avec les mots. La République ne lira jamais vos messages. Jamais. Elle ne détiendra aucune clé universelle, aucune porte dérobée, aucun moyen de scanner ce que vous écrivez. En échange, elle assume une vérité que les apôtres de la surveillance refusent d'admettre : un chiffrement réellement incassable laissera parfois, dans l'ombre, le message d'un criminel. C'est le prix de la liberté de tous, et nous le payons sans trembler. Car on n'affaiblit pas la serrure de soixante-sept millions de citoyens pour en confondre quelques-uns.

Alors comment la justice agira-t-elle ? Comme elle l'a toujours fait, mais avec rigueur. Sur le mandat motivé d'un juge, face à un suspect identifié et à des indices sérieux, elle ciblera. Elle saisira les appareils, exploitera les métadonnées, déterminera qui a communiqué avec qui et quand, et mènera l'enquête. Elle frappera le coupable désigné, jamais la masse innocente. C'est toute la différence entre un État de droit et un État policier : l'un soupçonne tout le monde et lit tout, l'autre vise un homme et le prouve.

2. L'INTERDICTION DE L'OBÉISSANCE EXTRATERRITORIALE.

La France possède déjà une arme, mais elle l'a laissée rouiller. La loi de blocage de 1968 interdit en théorie aux entreprises françaises de livrer leurs données économiques et techniques à une autorité étrangère hors des canaux de coopération judiciaire. En théorie seulement : faute de sanctions dissuasives, elle a été ignorée durant un demi-siècle, au point qu'un rapport parlementaire de 2019 réclamait déjà d'en durcir les peines. Nous le ferons. Nous donnerons enfin des dents à la loi de blocage.

Désormais, aucune entreprise de droit français ne pourra répondre à l'injonction d'une puissance étrangère exigeant la remise de données. Ni au Cloud Act américain, ni à la loi sur le renseignement chinois, ces lois qui obligent les entreprises américaines et chinoises à livrer leurs données à leur gouvernement. Si un juge étranger veut les données d'une entreprise française, il devra passer par l'entraide judiciaire internationale et s'adresser à un juge français. C'est lui, et lui seul, qui dira si la demande est légitime ou si elle relève de l'espionnage économique.

Quant à l'Europe, notre ligne est claire et nous la tenons partout dans ce programme : la France reprend la maîtrise de ce qui s'applique sur son sol. À l'image de la Cour constitutionnelle allemande, qui se réserve le droit d'écarter tout acte européen dépassant les compétences de l'Union ou violant son identité constitutionnelle, la France affirmera la même souveraineté, dans

les conditions fixées par notre article constitutionnel sur la primauté de la nation. La présente mesure, elle, vise l'extraterritorialité des puissances qui ne nous doivent rien.

La sanction sera sans ambiguïté, mais elle frappera juste. Celui qui, recevant une demande étrangère, la signale aux autorités françaises et suit la procédure officielle est protégé : c'est déjà le rôle du guichet créé en 2022, qui examine la demande et délivre à l'entreprise l'avis lui permettant de refuser légalement. Mais celui qui livre en secret, dans le dos de la justice française, des données stratégiques ou souveraines à une puissance étrangère, celui-là ne commet pas une erreur de conformité. Il commet une intelligence avec une puissance étrangère. Cela porte un nom dans notre droit, et se traite comme tel : jusqu'à dix ans de prison.

3. LA TRANSPARENCE SUR LES SERVEURS DISTANTS.

Une entreprise française qui confie ses données sensibles à un prestataire soumis à une loi étrangère le fera à ses risques et périls. Et soyons clairs sur un point que trop de dirigeants ignorent : ce qui expose vos données, ce n'est pas l'endroit où se trouve le serveur, c'est la nationalité de celui qui le contrôle. Vos fichiers hébergés à Paris par un géant américain restent saisissables par Washington, car le Cloud Act atteint toute entreprise sous juridiction américaine, où que se trouvent ses disques durs. Pékin fait exactement de même avec ses propres acteurs.

La France a déjà commencé à bâtir le bouclier. La qualification SecNumCloud, délivrée par l'ANSSI, certifie les hébergeurs réellement immunisés contre ces lois extraterritoriales, et la loi impose déjà à l'État de n'utiliser que des clouds ainsi qualifiés pour ses données sensibles. Nous étendrons cette exigence à toutes les données sensibles du pays, publiques comme privées.

Mais nous irons plus loin, jusqu'au consommateur. Nous imposerons une étiquette « Risque Souveraineté ». Tout service numérique devra indiquer clairement, et non dans une ligne perdue de ses conditions d'utilisation : « Vos données sont sous

juridiction américaine ou chinoise et peuvent être saisies par ces gouvernements sans l'accord de la France. » Car le RGPD, que tant de gens croient protecteur, n'a jamais bloqué une injonction américaine adressée à un fournisseur soumis au Cloud Act. Cette étiquette comble enfin ce vide.

Et elle démasquera tout, y compris ces offres qui plantent un drapeau français sur de la technologie américaine et vendent une souveraineté de façade. Le consommateur décidera en connaissance de cause. Le mensonge par omission, c'est terminé.

4. LA CRIMINALISATION DES BACKDOORS.

Il sera illégal pour l'État français de demander à une entreprise d'introduire une faille de sécurité dans ses logiciels. Point final.

Ce n'est pas une posture, c'est une vérité scientifique. En 2015, les plus grands cryptographes du monde, parmi lesquels Ronald Rivest, Bruce Schneier et Whitfield Diffie, l'ont démontré dans un article resté célèbre, « Keys Under Doormats » : tout mécanisme d'accès exceptionnel, aussi bien intentionné soit-il, fragilise l'ensemble du système, pour tout le monde. Car lorsque vous installez une porte dérobée pour attraper un terroriste, vous ouvrez la même porte à tous les hackers, tous les espions et tous les criminels de la planète. L'affrontement entre le FBI et Apple en 2016 l'a montré en grandeur réelle. C'est de la folie sécuritaire, et elle produit l'exact inverse de la sécurité.

C'est aussi une rupture, et nous l'assumons. La France d'aujourd'hui penche dans l'autre sens : elle punit déjà celui qui refuse de livrer sa clé à la justice, et ses gouvernements ont longtemps caressé l'idée d'affaiblir le chiffrement. Nous tournons cette page. Tout agent public qui tentera d'imposer une porte dérobée sera poursuivi pour sabotage numérique, un délit que nous créons à cette fin.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, car la nuance est essentielle. Interdire d'affaiblir un produit utilisé par des millions de gens n'est

pas interdire à la justice d'agir. L'enquête ciblée que nous avons décrite dans l'habeas corpus numérique, saisir l'appareil d'un suspect sur mandat, reste pleinement possible. Car accéder à un seul téléphone saisi ne menace la sécurité de personne d'autre, alors qu'affaiblir le chiffrement de tous met chacun en danger.

5. LA ZONE FRANCHE ZERO-KNOWLEDGE : ATTIRER LES CHAMPIONS DE LA PRIVACY.

Nous créerons un statut juridique unique au monde, le statut « ZK », Zero-Knowledge, accordé à toute entreprise qui prouve techniquement qu'elle ne peut pas lire les données de ses utilisateurs. Proton, Signal, et les futurs champions français de la vie privée bénéficieront tous de la protection totale de la loi Dédale et du taux standard de 20% de notre règle des quatre piliers. Pas de niche, pas de passe-droit. 20% comme tout le monde.

Oui, l'Irlande affiche 15%. Mais notre avantage ne sera pas fiscal, il sera triple et inégalable. Juridique d'abord : l'Irlande ne peut offrir ni protection constitutionnelle du chiffrement, ni bouclier contre le Cloud Act, car elle reste soumise à Bruxelles et aux pressions américaines. La loi Dédale, elle, le garantit.

Énergétique ensuite, et c'est décisif. Un data center est une usine à électricité, dont la facture est le premier poste de coût. Or la France produit l'une des électricités les moins chères et les plus décarbonées d'Europe, et nous lançons, comme l'expose la section suivante, le plus grand programme de construction de capacité décarbonée du continent. Nous offrirons cette électricité à prix coûtant à qui s'installera ici. Ni l'Irlande, dépendante du gaz, ni l'Allemagne, qui a sabordé son nucléaire, ne peuvent s'aligner.

Géographique enfin : l'accès au plus grand marché de consommateurs au monde, 450 millions d'Européens.

Et c'est ce triptyque qui réalise le coup du siècle auprès des géants. Certains des plus grands noms du numérique ont fait de la vie privée leur argument de vente, chiffrant leurs services de bout en bout pour ne pas pouvoir y accéder eux-mêmes, et se battant devant les tribunaux fédéraux pour la défendre. Vous voyez de qui on parle. Mais ils ont un problème qu'ils ne peuvent résoudre seuls : ils restent américains, ou sud-coréens, soumis au droit de leur pays. Un jour, un juge ou une loi pourra leur forcer la main. C'est l'épée de Damoclès au-dessus de chaque promesse faite à leurs clients européens.

La France la retire. Établissez ici votre siège européen, sous la forme d'une entité de droit français, et opérez vos data centers depuis cette entité : vos données basculent alors sous la protection de notre Constitution, et non sous une loi qui peut changer au prochain Congrès américain. Car ce n'est pas le sol qui protège, c'est le droit français qui s'applique à l'entité qui détient les données.

En échange, deux choses, et deux seulement : venez, et payez vraiment vos 20% ici, en renonçant au montage irlandais. La loi Dédale est votre coffre-fort, le nucléaire votre facture d'électricité, les 450 millions d'Européens votre marché. Nous ne supplierons pas, et n'offrirons aucun rabais. Nous poserons sur la table une offre que personne au monde ne peut égaler. Et ils viendront.

6. LE BOUCLIER ÉNERGÉTIQUE

Une forteresse numérique ne tient pas sans énergie. Les data centers que nous voulons attirer, comme l'électrification du pays tout entier, voitures, trains, chauffages, industries, vont faire bondir notre consommation d'électricité. Soyons honnêtes : nos 57 réacteurs, aussi précieux soient-ils, n'y suffiront pas. RTE, notre gestionnaire de réseau, l'a chiffré : la France consommera autour de 645 térawattheures en 2050, plus d'un tiers de plus qu'aujourd'hui, et jusqu'à 752 en cas de réindustrialisation profonde. Dans tous les scénarios, nous consommerons davantage.

C'est pourquoi nous ne nous contenterons pas de gérer l'existant : nous lancerons le plus grand programme de construction de

capacité décarbonée d'Europe. De nouveaux réacteurs EPR2, des petits réacteurs modulaires, la prolongation maximale du parc actuel, et un développement massif des renouvelables, que RTE juge indispensable dans tous les cas de figure. Soyons lucides sur le calendrier : un réacteur se bâtit en dix à quinze ans. Ce chantier, il faut le lancer maintenant pour récolter demain. C'est un pari de long terme, et c'est précisément pour cela qu'il est urgent.

Cette électricité, parmi les moins chères et les plus décarbonées du continent, à un coût de production de l'ordre de soixante euros le mégawattheure, nous la proposerons à prix coûtant aux entreprises qui s'installeront sur notre sol. Non pas un surplus que nous posséderions par hasard, mais une capacité que nous construisons exprès, pour ce futur.

Et nous couvrirons un maximum de toits de panneaux solaires, obligatoirement couplés à des batteries de stockage. Car le solaire ne produit rien le soir d'hiver, au pic de consommation : sans batterie, il est gaspillé à midi et absent à 19h ; avec elle, l'électricité captée le jour est restituée le soir, et des millions de foyers équipés forment un immense réservoir qui soulage le réseau aux heures de pointe. Nous amplifierons donc massivement les aides, à la hauteur de ce duo panneaux et batterie, pour qu'il devienne un réflexe et non un luxe. Mais soyons clairs : la batterie résout le décalage du jour à la nuit, pas le creux de l'hiver, où le soleil manque. Le nucléaire restera notre socle, le solaire et le stockage son renfort.

Mais nous ne troquerons pas une dépendance contre une autre. L'onduleur qui relie un panneau au réseau, et le système qui pilote une batterie, sont le cerveau connecté de votre électricité : ils dialoguent avec le réseau en temps réel et reçoivent leurs mises à jour à distance. Si ce cerveau est étranger, c'est l'étranger qui en tient la télécommande. Et peu importe le pavillon : un équipement chinois soumis à Pékin et un équipement américain soumis au Cloud Act posent exactement le même problème technique. Le risque n'est pas une affaire de nationalité amie ou hostile, c'est une affaire de contrôle. En avril 2026, la Commission européenne a coupé tout financement aux projets utilisant des onduleurs chinois, redoutant un arrêt à distance des réseaux capable de

plonger un pays dans le noir. Elle a raison sur le danger, mais elle se trompe en ne visant que la Chine : la même règle devrait valoir pour tous.

Car notre principe ne change pas d'un chapitre à l'autre. Nous ne faisons pas confiance aux bonnes intentions, nous faisons confiance aux structures. Un partenaire ami aujourd'hui peut cesser de l'être demain, et celui qui tient l'interrupteur de votre réseau détient un moyen de pression, même sans jamais l'actionner. L'Allemagne l'a appris à ses dépens avec le gaz russe. La souveraineté, ce n'est pas se méfier de tel ou tel pays, c'est ne dépendre d'aucun.

Nous accueillerons donc les industriels du monde entier, chinois comme américains, pour qu'ils produisent et vendent depuis la France. Mais à des conditions identiques pour tous. La sécurité d'abord : firmware et électronique reliés au réseau maîtrisés en France, aucun accès distant depuis l'étranger, audits permanents. Cette règle ne cible personne, elle protège l'infrastructure critique, exactement comme l'Europe a commencé à le faire.

Et pour les infrastructures stratégiques elles-mêmes, nous activerons pleinement un outil qui existe déjà et que le droit européen reconnaît : le contrôle des investissements étrangers. Chaque prise de participation étrangère dans un actif énergétique sensible sera examinée au cas par cas, et l'État pourra l'encadrer ou la refuser au nom de la sécurité nationale, en exigeant si besoin que le contrôle demeure français. Ce n'est pas une fermeture aveugle, c'est un filtre lucide : on accueille le capital, on ne lui livre pas les commandes du réseau. Nous ne refusons personne, nous refusons seulement de tendre à quiconque la télécommande de notre pays. Ouverts à tous, dépendants de personne.

Et nous reconstruirons une filière française et européenne du solaire et du stockage, des panneaux aux onduleurs, dans l'élan du Net-Zero Industry Act européen qui vise 40% de production locale. Des emplois, et la maîtrise. Un partenaire étranger pourra contribuer à l'amorcer, mais selon ces mêmes règles : il nous

apprend, il ne nous tient pas. On se sert d'un partenaire, on ne se rend pas captif.

Nous reconstruirons donc une filière française et européenne du solaire et du stockage, pour fabriquer chez nous les panneaux, les onduleurs et les batteries, ces cerveaux qui touchent au réseau. Des emplois, et la maîtrise. Un partenaire étranger pourra contribuer à amorcer cette filière, mais à nos conditions, jamais aux siennes : majorité française du capital et non simple parité, contrôle français de l'électronique critique et du firmware, transfert obligatoire de la technologie à nos ingénieurs, audits de sécurité permanents, aucun accès distant depuis l'étranger, et une échéance claire vers notre pleine autonomie. On se sert d'un partenaire pour apprendre, on ne se rend pas captif. Une société française sur le papier ne suffit pas : c'est la prise de courant qui doit être française.

7. L'OBLIGATION DE LOCALISATION : NOS DONNÉES, NOTRE SOL.

Pour les données les plus sensibles des Français, leur santé, leur état civil, leurs informations bancaires, nous irons plus loin que l'étiquette. Ces données devront être hébergées sur une infrastructure souveraine, immunisée contre les lois extraterritoriales, c'est-à-dire qualifiée SecNumCloud. Car ce qui protège vos données, nous l'avons vu, ce n'est pas le sol où tourne le serveur, mais la juridiction de celui qui le contrôle : un hébergeur américain installé à Paris reste soumis au Cloud Act.

Vos dossiers médicaux ne dormiront plus sur les serveurs d'un géant étranger, comme l'a montré la polémique du Health Data Hub, plateforme des données de santé des Français longtemps hébergée sur une infrastructure américaine, donc exposée. Santé, banque, état civil : ces données resteront sous la protection de la loi Dédale, hors d'atteinte de toute agence étrangère. C'est la condition non négociable pour traiter les données sensibles des Français.

8. L'OUVERTURE CONDITIONNELLE : LA TECHNOLOGIE CONTRE L'ACCES.

Commençons par une vérité que peu osent dire. Sur l'industrie du futur, l'automobile électrique, les batteries, la robotique, les semi-conducteurs, l'Europe a perdu. Pendant qu'elle rédigeait des règlements, la Chine et les États-Unis construisaient. Nous ne le nierons pas par orgueil. Nous ferons ce que toutes les nations qui ont rattrapé leur retard ont fait : importer la technologie, la produire chez soi, l'apprendre, puis la dépasser. Le Japon d'après-guerre, la Corée, la Chine elle-même n'ont pas inventé d'abord. C'est la seule méthode qui ait jamais marché, et nous la ferons nôtre, avec humilité.

Mais on ne rattrape pas son retard en ouvrant grand ses portes. On le rattrape en posant ses conditions. La Chine n'a jamais été un marché ouvert : elle a fait de l'accès à son marché une rançon payée en technologie. Tu veux vendre à nos consommateurs ? Tu produis chez nous et tu transfères ton savoir. C'est ainsi qu'elle a aspiré le génie industriel du monde.

Soyons lucides cependant : la Chine disposait d'un levier que nous n'avons pas, un marché immense et fermé. La France, dans le marché unique, ne peut ni fermer sa porte ni se prétendre le passage obligé vers l'Europe. Nous ne serons donc pas la porte unique, mais la porte préférée, celle qui rafle les usines parce que ses conditions sont imbattables : une électricité décarbonée parmi les moins chères du continent grâce à notre nucléaire, la sécurité juridique de la loi Dédale, et l'accès aux 450 millions de consommateurs européens. Aucun pays ne peut aligner les trois.

Vendre en France restera libre. Mais quiconque voudra produire chez nous dans un secteur stratégique, automobile, batteries, robotique, semi-conducteurs, intelligence artificielle, et profiter de notre énergie à prix coûtant, acceptera un pacte clair : une coentreprise à majorité française du capital, jamais une simple parité qui livrerait le contrôle au hasard, et un transfert réel et

imposé de la technologie et des brevets sur notre sol. Pas des kits d'assemblage, le savoir. Fixer les conditions d'implantation sur notre territoire relève de notre souveraineté, que nous affirmerons, à l'image de l'Allemagne face à Bruxelles, contre toute objection.

Ce pacte vaut aussi pour le numérique. Aux géants qui font de la vie privée leur argument de vente, nous offrons ce qu'aucun pays ne peut offrir : la garantie constitutionnelle de la loi Dédale pour tenir leur promesse. En échange, qu'ils installent ici leurs sièges européens et des unités d'assemblage sécurisées à haute valeur. Le coffre-fort juridique contre les usines et le génie.

Mais produire la technologie des autres est une étape, pas un but. Une nation qui se contente d'assembler reste dépendante de composants qu'on peut lui couper du jour au lendemain, terres rares, cellules de batteries. Ce pacte sera donc indissociable d'un investissement massif dans notre recherche, nos brevets et nos laboratoires, pour maîtriser ce que nous accueillons, puis créer nous-mêmes. Le Japon et la Corée ne sont pas restés des ateliers. Nous non plus. Et nous ne nous lierons à personne : la Chine, l'Amérique ou l'Inde sont des partenaires, jamais des maîtres. Nous jouerons les fournisseurs les uns contre les autres et garderons notre souveraineté intacte.

Dans dix à vingt ans, en accueillant les meilleurs, en apprenant sans orgueil et en investissant pour maîtriser, la France redeviendra une nation qui construit, l'atelier de pointe du continent.

9. LES INTERDICTIONS DE BON SENS : DÉARMER LA MANIPULATION.

Certains diront que nous restreignons la liberté. C'est faux. Nous la restaurons. La liberté, c'est de faire des choix conscients. Or les technologies que nous allons encadrer ne sont pas des outils neutres. Ce sont des pièges conçus par des armées d'ingénieurs en neuro-marketing pour contourner votre volonté et créer une

dépendance. Quand un design vous empêche de vous arrêter, quand un jeu transforme un enfant en joueur compulsif, il n'y a pas de liberté, il y a de la manipulation prédatrice. Le rôle de l'État n'est pas de vous dire quoi regarder, mais de désarmer ceux qui tentent de vous asservir.

Le défilement infini.

Ce mécanisme est une drogue conçue pour vous river à l'écran. Son propre inventeur, Aza Raskin, le regrette publiquement et le qualifie de « cocaïne comportementale » créée sans le vouloir. Nous le neutraliserons. Pour les mineurs, il sera purement interdit. Pour tous les autres, il sera désactivé par défaut, remplacé par une pagination qui réclame une action consciente, un simple « page suivante ». Celui qui veut vraiment le réactiver le pourra, mais plus personne ne le subira à son insu. Nous ne vous retirons pas le choix, nous vous le rendons.

Les boîtes à butin.

Ces « pochettes surprises » payantes fonctionnent exactement comme des machines à sous : un paiement, un tirage au sort, une récompense aléatoire, et la même psychologie de l'addiction. Nous les soumettrons à la réglementation stricte des jeux d'argent. **Pour les mineurs uniquement, elles seront techniquement bloquées, sans exception.** Et appliquée sérieusement, cette réglementation les fera disparaître des jeux grand public, comme en Belgique, qui les a déjà jugées illégales. On n'installe pas une machine à sous dans une cour d'école. Nous refusons qu'on le fasse dans la chambre de nos enfants.

Les publicités pop-up.

Nous bannirons les formats intrusifs qui bloquent la lecture, recouvrent l'écran ou surgissent sans prévenir. Leur créateur lui-même, Ethan Zuckerman, s'est excusé auprès du monde entier : « j'ai écrit le code, je suis désolé, nos intentions étaient bonnes ». Acceptons ses excuses et tournons la page. Le web français redeviendra lisible et respectueux : la publicité doit être visible, pas agressive.

10. LA FIN DE L'ANONYMAT LÂCHE.

La liberté d'expression est sacrée. L'impunité ne l'est pas.

Pour ouvrir un compte sur un réseau social, il faudra prouver que l'on est une personne réelle et identifiable, mais, et c'est tout l'enjeu, sans jamais livrer son identité à la plateforme. Nous reprendrons le principe de double anonymat de la vérification d'âge, à une nuance près : pour qu'un juge puisse un jour identifier un criminel, un lien entre le compte et l'identité doit exister. Ce lien sera scellé, gardé par un tiers de confiance comme France Identité, hors de portée de l'État comme de la plateforme. Celle-ci ne reçoit qu'une attestation, « personne réelle, identifiée, majeure », et ne connaît jamais votre nom. Aucune liste de noms reliée aux comptes n'est accessible à quiconque.

Sur votre profil, vous gardez votre pseudonyme. « Zorro74 », « DarkKnight_42 », ce que vous voulez. Et ce pseudonyme reste protégé : le sceau qui le relie à votre identité ne peut être brisé que par une seule clé, celle d'un juge, sur mandat explicite, et uniquement si vous avez harcelé, menacé ou diffamé. Alors, et alors seulement, la justice vous identifiera, en vingt-quatre heures. Pas l'État, pas la plateforme, pas un algorithme. Un juge, pour un délit.

Car l'anonymat protège aussi les justes : le lanceur d'alerte, la victime, le dissident, celui qui confie une part fragile de lui-même. Ceux-là, nous les protégeons absolument, et c'est précisément pour cela que le sceau tient tant qu'aucun crime n'est commis. Ce que nous brisons, ce n'est pas le droit de parler masqué, c'est l'impunité de celui qui se sert du masque pour détruire puis disparaître.

C'est la fin des meutes anonymes. La fin des comptes jetables créés pour briser une vie puis s'évanouir. La fin du courage de clavier qui se mue en lâcheté dès qu'il faut assumer ses mots. Vous avez le droit de tout dire dans le cadre de la loi. Vous n'avez pas le droit de le dire en vous cachant derrière un masque pour fuir les conséquences de vos actes.

11. LA COMPÉTENCE OBLIGATOIRE POUR LES INFLUENCEURS.

La parole est libre, et elle le restera. Jamais nous ne demanderons un diplôme pour avoir le droit de s'exprimer. Ce serait renier notre combat contre le fétichisme du parchemin, et donner à l'État le pouvoir de désigner qui a le droit de parler. Aucune démocratie ne peut l'accepter, car licencier la parole est le réflexe des régimes qui se méfient de leur peuple.

Mais celui qui est suivi par des millions de gens, qui vante un remède miracle, un placement ou un conseil juridique, et qui est payé pour le faire, n'exerce plus seulement sa liberté d'expression. Il vend. Et quand ce qu'il vend touche à la santé, à l'argent ou au droit, le mensonge sur sa compétence peut ruiner une vie, ou la briser.

Notre réponse n'est donc pas le permis de parler, c'est l'obligation de vérité. Tout compte, qu'il soit monétisé directement ou indirectement, qui délivre des conseils dans un domaine sensible, santé, finance ou droit, devra afficher clairement l'une de deux mentions : soit sa qualification réelle, soit, à défaut, l'avertissement qu'il n'en possède aucune. Et cette qualification ne sera pas un mot que l'on s'attribue : elle devra être vérifiée par l'autorité compétente, l'Ordre des médecins, le barreau, l'Autorité des marchés financiers, à partir des registres officiels qui existent déjà. « Médecin inscrit à l'Ordre » sera une mention contrôlée, et quiconque se parera d'un titre qu'il n'a pas tombera sous le coup de l'usurpation de titre, que la loi punit déjà. Le public saura à qui il a affaire, et jugera librement. Car notre exigence est précise : nous ne demandons aucun diplôme pour avoir le droit de parler, on peut tout dire en affichant que l'on n'est pas un professionnel. Nous demandons seulement que celui qui se réclame d'un titre le détienne vraiment. La vérité sur ce que l'on est, rien de plu et rien de moins.

Derrière cette transparence, nous ferons enfin appliquer ce que la loi prévoit déjà et néglige. Celui qui ne se contente pas de donner un avis mais diagnostique, prescrit ou conseille comme un

professionnel sans en détenir le titre commet déjà un exercice illégal de la médecine ou du droit. Et la loi de 2023 encadrant l'influence commerciale interdit déjà la promotion payée des produits financiers risqués, de la chirurgie esthétique ou des faux remèdes. Ces textes existent. Nous leur donnerons les moyens et la volonté d'être respectés en ligne, là où ils sont aujourd'hui ignorés.

Enfin, là où une parole vénale peut coûter une vie ou des économies, nous irons au bout. Vendre un traitement bidon, un placement frauduleux, ou monétiser dans ces domaines un conseil dangereux sans même avoir cherché à vérifier ce que l'on avance, ne sera pas une liberté, ce sera un délit. Car celui qui se fait payer pour conseiller a le devoir de savoir, et plaider l'ignorance quand on ne s'est jamais soucié de la vérité n'est pas une excuse, c'est une faute. La frontière reste nette : on a le droit de dire de bonne foi ce que l'on pense, on n'a jamais le droit de se faire payer pour tromper, ni pour vendre un danger sans s'en soucier.

Nous ne fermons aucune bouche. Nous rendons seulement le mensonge payant impossible.

12. LA PACIFICATION NUMÉRIQUE.

Nous mettons fin à l'impunité et à la confusion, en distinguant ce qui relève de la loi, de la sphère intime et du débat public.

Responsabilité numérique.

Nul ne peut se cacher derrière son écran pour laisser prospérer la haine qu'il alimente. Celui qui dispose d'une audience de média répond de l'espace qu'il anime, mais cette responsabilité vise celui qui cultive, encourage ou exploite sciemment la haine sur sa page, jamais celui qui en est la cible. S'il est informé que ses commentaires hébergent des propos illégaux et qu'il les y laisse alors qu'il a les moyens d'agir, il en répond. Mais s'il est lui-même victime d'un déferlement organisé, et qu'il signale ou modère de bonne foi, il est protégé : on ne punit pas l'attaqué pour l'attaque

qu'il subit. Les plateformes devront pour cela fournir de vrais outils de modération et détecter les raids coordonnés. La responsabilité naît de ce que l'on entretient, jamais de ce que l'on subit.

La neutralité des algorithmes.

Une plateforme grand public n'est pas un perchoir à sermons, et son algorithme n'a pas à prêcher ni à attiser à la place de quiconque. Le problème n'est pas que les gens parlent, c'est que la machine choisit de propulser certaines paroles, et qu'elle a appris que rien ne capte l'attention comme la colère : plus un propos est violent ou clivant, plus il est récompensé. Nous briserons ce moteur.

Nous imposerons une neutralité stricte de la recommandation. Aucun contenu ne pourra être poussé par l'algorithme parce qu'il provoque l'indignation, le conflit ou la haine : nous réglons ce que la machine cherche à maximiser, jamais le sujet dont vous parlez. Les contenus de croyance ou d'engagement, religieux, politiques, idéologiques, ne seront jamais imposés à qui ne les a pas cherchés, ni à un mineur. Celui qui veut partager sa foi, sa cause ou son opinion garde tout son droit de le faire, mais c'est à ceux qui le suivent de le trouver, non à la machine de le déverser sur les autres.

Quant à la parole légale mais nauséabonde, nous ne la supprimerons pas, car censurer l'opinion serait nous renier. Nous la priverons seulement de turbo : elle reste publiable et accessible à qui la cherche, elle cesse d'être catapultée dans des millions de fils. Et nous rendrons à chacun le droit à un fil chronologique, sans algorithme, pour reprendre la main sur ce qu'il voit. Nous ne touchons pas à ce que vous avez le droit de dire, nous coupons seulement la diffusion forcée et la prime à l'outrage.

Le contexte plutôt que la meute.

La désinformation prospère quand l'opinion se déguise en fait, et la haine quand la foule peut frapper sans visage. Nous traiterons les deux sans bâillonner personne. Contre la confusion, pas de message officiel imposé dans la bouche des gens, mais de la transparence : l'algorithme devra dire pourquoi il recommande un contenu, et des dispositifs de contexte, vérifiables et

contradictaires, pourront accompagner les affirmations les plus virales, comme le font déjà les notes communautaires. Contre les meutes, nous ne fermerons pas le débat, nous lèverons les masques : grâce à l'identification scellée instaurée plus haut, le harceleur sera retrouvé et le droit du harcèlement appliqué. On garde la parole et le débat ouverts, on retire seulement à la haine son anonymat et à la rumeur son déguisement.

13. LA LOI DÉDALE : CONCLUSION.

La Loi Dédales n'est pas une collection de mesures techniques empilées les unes sur les autres. C'est un système cohérent qui protège quatre choses en même temps.

Votre vie privée.

Le chiffrement constitutionnel, l'interdiction des backdoors, la résistance au Cloud Act, la zone franche zero-knowledge et la localisation des données sensibles sur des infrastructures souveraines font de la France le coffre-fort numérique du monde. Ce qui relève du droit français est protégé par la Constitution française, où que se trouve le serveur. Ce que vous dites, écrivez et regardez dans l'intimité de votre foyer ne regarde que vous.

Vos enfants.

La vérification d'âge zero-knowledge, le mode Jeunesse obligatoire, l'interdiction du scroll infini et des loot boxes, la confiscation des téléphones à l'école et la responsabilisation des plateformes forment un bouclier complet autour des mineurs. Chaque faille est colmatée. La vérification se fait au niveau du compte pour contrer les VPN. Le mode Jeunesse s'active par défaut pour contrer la négligence. Les plateformes non conformes sont bloquées pour contrer leur cupidité.

Votre débat public.

La fin de l'anonymat lâche, la transparence obligatoire des influenceurs, la neutralité des algorithmes et le contexte contre la rumeur assainissent l'espace public sans jamais bâillonner personne. Le masque tombe pour le harceleur, jamais pour le lanceur d'alerte. Le titre se vérifie, mais la parole reste libre.

L'outrage perd son turbo, mais l'opinion garde son droit. Nous ne décidons pas de ce que vous pensez, nous brisons seulement les machines qui transforment le débat en meute.

Votre souveraineté.

La France ne dépendra de personne pour ce qui la fait tenir debout. Son énergie d'abord, avec un socle nucléaire renforcé et un solaire dont nous gardons la maîtrise, car celui qui tient l'interrupteur de notre réseau restera français. Son industrie ensuite : en devenant le pays le plus protecteur au monde pour la vie privée, la France attirera les entreprises du numérique qui font du respect de la vie privée leur argument commercial. C'est le pacte « privacy contre usines », nous offrons le coffre-fort juridique, des conditions fiscales attrayantes et l'énergie à prix coutant, ils apportent les emplois et la technologie. Nous accueillerons les industriels du monde entier, mais à nos conditions de sécurité : ouverts à tous, dépendants de personne.

La Loi Dédale transforme une faiblesse française, notre retard numérique, en une force unique au monde. Nous ne serons jamais la Silicon Valley. Nous ne serons jamais Shenzhen. Mais nous pouvons être le pays où vos données sont les plus protégées, vos enfants les plus en sécurité, votre débat le plus sain et votre vie privée la plus respectée de la planète. Et cet avantage, personne ne pourra vraiment le copier, parce qu'il faut du courage politique pour le construire. Et le courage, ça ne se délocalise pas.

Ce chapitre protège votre monde numérique. Le suivant vous rend la route.

2.

LA VIE PRIVÉE FINANCIÈRE

Votre argent vous appartient ! C'est la fin de la présomption de culpabilité permanente.

Le constat : la présomption de culpabilité permanente.

En France, vous êtes suspect de votre propre argent. Retirez mille euros à votre banque, et l'on vous demandera pourquoi et ce que vous comptez en faire. Effectuez un virement un peu élevé, et il sera retenu pour vérification. Versez des espèces, et l'on exigera des justificatifs sur des fonds pourtant déjà déclarés et imposés. Vous n'avez rien fait, mais vous devez vous expliquer. C'est le monde à l'envers, et il porte un nom : la **présomption de culpabilité permanente**.

Cette présomption a un coût qu'on ne dit jamais. Votre relevé bancaire est le journal intime le plus complet qui soit. Il dit votre santé, vos opinions, vos engagements, vos amours, vos faiblesses. Le laisser à disposition en permanence, par votre banque, par l'administration, demain par un algorithme, c'est livrer votre vie entière. Et pendant qu'on fouille l'honnête citoyen, le vrai fraudeur, lui, a depuis longtemps mis son argent à l'abri ailleurs.

Disons-le franchement, car le sujet important. Nous ne réclamons pas le secret bancaire des paradis fiscaux, ce coffre opaque qui abritait l'argent du crime et que le monde a démantelé. Nous voulons l'inverse exact, non pas l'ombre pour le fraudeur, mais la lumière braquée sur le seul suspect et la tranquillité rendue à tous les autres. Ce que nous admirons ailleurs, en Suisse par exemple,

ce n'est pas l'illégalité d'hier, c'est une culture où l'argent du client est traité comme le sien, et non comme un objet suspect. C'est cette culture que nous voulons, pas le secret des criminels.

Votre argent vous appartient. Une fois déclaré et imposé, il est à vous, et vous n'avez de comptes à rendre à personne pour vous en servir. La banque est votre coffre, pas votre juge. Voilà le principe que ce chapitre rétablit.

PILIER 1: LE DROIT DE DISPOSER DE SON ARGENT.

Le premier droit que nous rétablirons est le plus simple, celui d'utiliser son argent sans se justifier. Plus aucune banque ne pourra interroger, retarder ou refuser une opération ordinaire en exigeant que vous expliquiez l'usage de vos fonds, et cela quel que soit le montant. Que vous retiriez cent euros ou cinquante mille, **c'est votre argent, déjà déclaré et imposé, et son usage ne regarde que vous.** La question "pourquoi retirez-vous cette somme et qu'en ferez-vous" disparaîtra, car elle n'est tout simplement pas celle du banquier.

Les plafonds de retrait et de paiement par carte vous appartiendront. Aujourd'hui, ils sont fixés par la banque et pour la banque. Demain, ils seront réglés par vous. Chacun pourra relever ou supprimer ses propres plafonds à sa guise, et n'en conserver que par choix, par exemple sur la carte d'un enfant. Une seule protection demeurera active par défaut, contre le vol et le piratage, mais vous pourrez la lever d'un geste, et la surveillance anti-fraude continuera de vous alerter sans jamais vous bloquer. Vous commandez, la banque protège.

Nous défendrons l'espèce, cette monnaie libre et anonyme qu'on cherche partout à étrangler. L'argent liquide est une liberté, celle de payer sans laisser de trace, sans intermédiaire, sans permission. Nous garantirons le droit de payer et d'être payé en espèces, l'accès aux distributeurs et aux agences, et nous nous opposerons à la disparition organisée du cash, ce glissement vers une société où chaque geste serait enregistré. Mieux, nous rendrons l'accès au liquide plus simple encore. À l'ère du sans

contact, retirer de l'argent ne devra plus dépendre d'un seul bout de plastique. Chacun pourra s'authentifier au distributeur avec son téléphone et sa carte dématérialisée, et retirer ses espèces sans carte physique. Cette technologie existe déjà et fonctionne sur les automates les plus récents, nous n'inventons rien, nous la pousserons pour la rendre universelle, présente sur chaque distributeur du territoire. La carte physique, elle, restera disponible pour qui la préfère ou n'a pas de smartphone, mais elle cessera d'être l'unique clé d'accès à son propre argent. Défendre le cash, c'est aussi le rendre facile à obtenir.

Quant à l'euro numérique que l'Europe prépare, notre position sera limpide. La Banque centrale européenne, qui a lancé fin octobre 2025 la phase opérationnelle de son projet en vue d'une émission possible en 2029, promet qu'il coexistera avec les espèces et respectera la vie privée. Nous veillerons à ce que cette promesse soit tenue, et nous la graverons dans la loi française. Tant que nous gouvernerons, l'euro numérique sera un choix offert en plus de la carte et du liquide, jamais une obligation, et jamais un outil pour voir et piloter l'argent des citoyens. La monnaie numérique sera une option, pas une laisse.

PILIER 2 : LA VIE PRIVÉE FINANCIÈRE CONTRE LA SURVEILLANCE DE MASSE.

Vos données bancaires sont à vous, pas à votre banque. Nous interdirons leur exploitation commerciale, leur revente, et le profilage de votre vie par vos dépenses. Ce que vous achetez ne nourrira aucun fichier marchand ni aucun score qui vous suivrait à votre insu. C'est la loi Dédale portée jusque dans vos finances.

Le fichier qui recense tous les comptes des Français sera verrouillé. Aujourd'hui, l'administration sait à tout instant où et combien vous détenez. Demain, ce registre ne sera plus consultable que par la justice et par les notaires, ces derniers pour le seul règlement des successions et sous leur secret professionnel. Surtout, il sera fermé au fisc dans son usage de surveillance.

Car voici notre révolution de la vie privée fiscale. Tant que vous déclarez vos revenus, que vous payez votre impôt et que **votre train de vie y correspond à vos déclarations**, le fisc n'a pas à fouiller le détail de vos comptes. Il contrôle le résultat, pas les coulisses. Présumer le contraire, c'est traiter chaque contribuable en fraudeur potentiel, et c'est insupportable. Le fisc ne conservera que deux pouvoirs, le strict nécessaire, recouvrer une dette déjà établie, et honorer les obligations d'échange d'informations que la France a contractées à l'international. Pour le reste, pour ouvrir et examiner vos comptes sur un soupçon, il lui faudra des indices sérieux, l'autorisation d'un juge, et il devra vous en informer **à postériori**, cet avertissement n'étant différé que le temps strictement nécessaire pour ne pas compromettre une enquête. La lumière sur le suspect, jamais la surveillance de la foule.

PILIER 3 : LA PROTECTION CONTRE L'ARBITRAIRE.

Votre argent ne doit pas pouvoir être coupé sur un caprice. Nous interdirons la fermeture et le gel de compte sans motif sérieux et sans recours rapide, cette débancarisation qui frappe de plus en plus de Français du jour au lendemain, parfois par excès de prudence des banques, parfois par jugement moral. Seule une décision de justice pourra geler un compte, et tout citoyen aura droit à une explication et à un recours immédiat. De même, un virement ne pourra plus être bloqué indéfiniment sous prétexte de vérification.

Au décès, les comptes ne seront plus verrouillés pendant des mois au détriment des héritiers. Nous imposerons des délais courts, pour que les familles accèdent aux fonds et règlent la succession sans être prises en otage par la lenteur.

Quand l'État réclame une dette, il le fera désormais avec humanité. À celui qui ne peut pas payer, et c'est le cas le plus fréquent, sera systématiquement proposé un paiement échelonné, sans qu'il ait à le quémander. Les rappels seront graduels, et un dernier avertissement, prouvable, précédera toute ponction automatique en cas de non réponse. La saisie ne viendra qu'en dernier recours, jamais par surprise, et toujours doublement bornée. D'une part, elle ne pourra jamais prélever plus de 20% de

vosre revenu mensuel, calculé sur votre dernière déclaration, de sorte qu'il vous restera toujours au moins quatre cinquièmes de quoi vivre. D'autre part, elle ne pourra jamais vous faire descendre sous le minimum vital, ce solde bancaire insaisissable aligné sur le revenu de solidarité active, soit 651,69 euros en 2026, qu'aucune saisie ne peut entamer. Un plafond proportionnel à vos revenus, un plancher en deçà duquel on ne touche à rien. On ne prend jamais à quelqu'un de quoi vivre.

Enfin, nous rendrons la banque simple et loyale. Plafonnement strict des frais, suppression des frais d'incident abusifs qui s'empilent en cascade et enfoncent les plus fragiles, transparence totale sur chaque ligne, et mobilité réelle pour changer d'établissement sans entrave. La banque est un service, pas un piège.

VIE PRIVÉE POUR LA PERSONNE HONNÊTE, LUMIÈRE POUR LE SUSPECT.

La vie privée financière est le pendant naturel de notre sanctuaire des données. Dédale protège ce que vous dites, ce que vous écrivez, ce que vous êtes. Ce chapitre protège ce que vous gagnez, ce que vous dépensez, ce que vous possédez. Les deux disent la même chose, qu'un homme libre n'est pas un homme surveillé.

Nous ne libérons pas le criminel, nous libérons l'honnête. Le terroriste et le grand fraudeur resteront traçables, sur soupçon et sous le contrôle du juge. Mais le citoyen ordinaire, lui, sera enfin rendu à sa tranquillité. Car telle est la règle qui traverse tout notre programme et qu'aucune peur ne nous fera abandonner. Vie privée pour l'honnête, lumière pour le suspect. Votre argent vous appartient.

3.

LA REVOLUTION DE L'ASSURANCE.

L'assuré n'est pas un adversaire. Rééquilibrer le pouvoir entre celui qui paie et celui qui encaisse.

Le constat : une belle idée, dévoyée au moment qui compte.

L'assurance est l'une des plus belles inventions de la solidarité. Des millions de personnes mettent un peu d'argent en commun pour que les rares frappés par le malheur, l'incendie, l'accident, la tempête, soient relevés. C'est la mutualisation du risque, et c'est une idée juste. Nous ne la combattons pas. Nous voulons la sauver de ceux qui la trahissent.

Disons d'emblée ce qui fonctionne, car la France possède en la matière un modèle que le monde lui envie. Face aux catastrophes naturelles, tous les assurés versent une petite surprime, environ vingt-cinq euros par foyer et par an, qui alimente un régime public-privé adossé à la garantie illimitée de l'État. Grâce à lui, même celui qui vit en zone inondable reste assurable à un prix supportable, là où d'autres pays abandonnent des territoires entiers sans couverture. Des experts étrangers s'en montrent impressionnés. Ce modèle de solidarité nationale, nous le préserverons et le renforcerons.

Toutes les hausses de prix ne sont pas de la cupidité. Le climat coûte cher, et de plus en plus. La sinistralité climatique a atteint 6,5 milliards d'euros pour la seule année 2023, troisième année la plus coûteuse de l'histoire de la profession selon France Assureurs, et le régime des catastrophes naturelles est déficitaire depuis 2016. Une partie de la facture est donc bien réelle, et il serait malhonnête de tout mettre sur le dos des assureurs.

Mais une fois cette justice rendue, la vérité doit être dite, car le mécontentement des Français n'est pas un caprice. Le problème n'est pas le principe de l'assurance, c'est le rapport de force. Vous payez d'avance, fidèlement, en confiance, quand vous êtes fort. Et le jour du sinistre, quand vous êtes faible, vous découvrez une machine dont tout **l'intérêt est de payer le moins possible et le plus tard possible**. C'est là que la belle idée se dévoie.

Les chiffres le prouvent. En 2024, la médiation de l'assurance a traité **43% de litiges de plus** qu'un an plus tôt, et dans **55% des cas elle a donné raison à l'assuré, en tout ou en partie**. Quand un citoyen se bat assez pour aller jusqu'au bout, il obtient donc gain de cause plus d'une fois sur deux, ce qui signifie qu'une multitude de refus initiaux étaient injustifiés. Combien renoncent avant, découragés ? Car face au refus, l'assuré est seul. Une contre-expertise lui coûte de 800 à 3 000 euros, et le régulateur ne tranche pas les litiges individuels. Il paie une machine, et doit l'affronter sans arme.

S'y ajoutent l'opacité des contrats, exclusions, plafonds et franchises noyés dans des pages que nul ne lit jusqu'au jour où elles servent à refuser, et la double peine, cette hausse de cotisation ou cette résiliation qui punit celui qui a osé déclarer un sinistre. Le message envoyé est limpide, et il est inacceptable : **payez, mais ne réclamez pas (trop) non plus**.

Voilà ce que nous corrigerons. Non pas en détruisant l'assurance, mais en rééquilibrant le lien entre celui qui paie et celui qui encaisse. L'assuré n'est pas un adversaire à éconduire, c'est un client à protéger et indemniser quand il le faut. Telle est notre révolution.

PILIER 1 : L'INDEMNISATION LOYALE.

Le cœur de la révolution est là, car c'est au moment du sinistre que tout se joue. Aujourd'hui, refuser ne coûte presque rien à l'assureur. Au pire, après des mois de bataille, il paiera ce qu'il devait dès le départ. Le calcul est donc imparable pour lui, refuser

d'abord, céder seulement devant ceux qui s'accrochent. Nous renverserons ce calcul. Désormais, la mauvaise foi coûtera cher.

Tout refus d'indemnisation devra être motivé par écrit, en citant la clause précise qui le fonde, et c'est à l'assureur, non à l'assuré, de prouver qu'une exclusion s'applique. Les délais seront stricts, de l'accusé de réception au versement, et tout retard injustifié déclenchera automatiquement des intérêts au profit de l'assuré.

Surtout, lorsque le médiateur ou le juge établira qu'un refus était infondé, l'assureur ne se contentera plus de payer ce qu'il devait, il versera une pénalité. Refuser à tort deviendra une faute qui se paie, et non plus une tactique sans risque.

Enfin, nul ne devra renoncer faute de moyens. Le citoyen en litige bénéficiera d'un recours simple et renforcé, et lorsque l'assureur sera jugé fautif, c'est lui qui supportera le coût de la contre-expertise, aujourd'hui facturée jusqu'à trois mille euros à l'assuré. La balance des armes sera rétablie.

PILIER 2 : LA TRANSPARENCE, DIRE AVANT PLUTÔT QUE PIÉGER APRÈS.

On ne peut pas refuser au nom d'une clause que personne n'avait comprise. Chaque contrat sera accompagné d'un résumé d'une page, en langage clair, listant noir sur blanc les exclusions, les plafonds, les franchises et les délais de carence, remis et signé avant l'engagement. Ce qui ne vous aura pas été clairement signalé ne pourra pas vous être opposé le jour du sinistre. L'exclusion cachée à la page trente cessera d'être une arme.

Nous imposerons aussi des formats comparables d'une compagnie à l'autre, pour que chacun puisse mettre les offres côte à côte et choisir en connaissance de cause, et une transparence totale sur les frais de gestion, afin que vous sachiez quelle part de votre cotisation vous protège réellement, et quelle part nourrit la structure.

PILIER 3 : LA FIN DE LA DOUBLE PEINE.

Déclarer un sinistre est un droit, non une faute. Il est inacceptable que l'assuré honnête soit puni d'avoir réclamé ce pour quoi il paie depuis des années, par une cotisation qui s'envole ou par une résiliation sèche. Nous l'interdirons. Un sinistre légitime ne pourra plus, à lui seul, justifier une hausse punitive ni une rupture de contrat. L'assureur conservera le droit d'ajuster ses tarifs sur un risque réel et durable, mais il ne pourra plus sanctionner le simple fait d'avoir fait jouer sa garantie. Payer pour être protégé, puis être châtié de s'être protégé, voilà la trahison du contrat. Elle prendra fin.

PILIER 4 : LA GARANTIE D'ASSURABILITÉ POUR TOUS.

Le défi de demain, c'est que le climat ne rende certains Français inassurables. Nous ne l'accepterons pas. Notre modèle de solidarité nationale, cette surprime modique que tous partagent, sera préservé et consolidé, car c'est lui qui permet d'assurer aussi celui qui vit en zone exposée. Mais la solidarité ne suffira pas sans la prévention. Nous investirons massivement dans l'adaptation, digues, drainage, normes de construction, et dans le principe de mieux reconstruire après le sinistre, parce qu'un risque que l'on réduit est un risque qui reste assurable. Et pour les biens essentiels, le logement et le véhicule, nul ne restera sans couverture, car là où le marché renonce, la collectivité garantira en dernier recours l'accès à une assurance à prix juste, comme elle le fait déjà pour qui se voit refuser une assurance obligatoire. En France, on n'abandonne pas un citoyen à son risque.

LE MOT DE LA FIN : UNE PROMESSE TENUE.

L'assurance redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, une promesse tenue. Vous payez en confiance, vous serez protégé sans bataille. Le sinistré ne sera plus un suspect que l'on éconduit, mais un assuré que l'on secourt. Rééquilibrer le pouvoir entre celui qui paie et celui qui encaisse, redonner sa loyauté au contrat, voilà notre révolution de l'assurance.

4.

LE PATRIMOINE

Ce dont nous avons hérité, nous le devons aux suivants. Rendre au citoyen le choix de ce qu'il sauve.

Le constat : la Nation a déserté ses pierres.

La France est un musée à ciel ouvert, et la moitié de ce trésor se trouve dans nos villages. Cathédrales et chapelles, châteaux et lavoirs, forges et moulins, ce patrimoine n'est pas un décor, c'est notre mémoire faite de pierre. Et cette mémoire s'effrite. Rien que pour le patrimoine religieux, la France compte cent mille édifices, dont des centaines sont en péril et bien davantage se dégradent en silence, faute de moyens pour refaire un toit ou consolider un mur.

Face à cela, qu'a fait l'État ? Il s'en est remis à une loterie et au dévouement d'un homme aimé. La Mission confiée à Stéphane Bern depuis 2017 a mobilisé plus de 362 millions d'euros, et le Loto du patrimoine a battu son record en 2025 avec plus de 29 millions collectés. C'est beau, c'est populaire, et cela sauve des centaines de sites. Mais la Mission elle-même le reconnaît noir sur blanc, les sommes récoltées ne suffisent pas à protéger l'ensemble des sites identifiés. Le Loto du patrimoine n'est pas un succès de l'État, c'est son aveu: celui d'avoir déserté son devoir et l'a sous-traité à un jeu à gratter.

Pire, l'hypocrisie. Au moment même où l'on s'émeut de la perte de nos clochers, sites historiques, châteaux, la loi de finances pour 2026 a raboté l'avantage fiscal exceptionnel de 75% accordé aux dons pour le patrimoine religieux des petites communes, ramené

au taux ordinaire. L'État pleure sur les cathédrales d'une main et réduit l'aide de l'autre. C'est insupportable. Et ces difficultés ne sont pas une fatalité, elles sont le fruit de décennies de renoncements. Gouvernement après gouvernement, on a rogné les crédits du patrimoine comme une simple ligne comptable, on a noyé son entretien sous la technocratie, et on a préféré l'arbitrage budgétaire de court terme à la transmission de long terme. Ce n'est pas le sort qui laisse mourir nos pierres, ce sont des décisions comptables. Et ce que des décisions ont défait, d'autres décisions le répareront.

Pour nous, le patrimoine n'est pas une œuvre de charité suspendue à la chance d'un tirage. C'est un devoir de la Nation. Nous le financerons enfin pour de bon, et nous ferons mieux encore, nous rendrons au citoyen le pouvoir de choisir ce qu'il sauve.

PILIER 1 : FINANCER LE PATRIMOINE ET RENDRE AU CITOYEN LA MAIN SUR SON IMPÔT.

D'abord, un vrai financement, pérenne et structurel, et au plus près du terrain. Chaque Région autonome disposera de son propre fonds du patrimoine, doté durablement, car c'est à l'échelle régionale que l'attachement est le plus fort. Un Breton aime la France, mais c'est le patrimoine de sa région qu'il veut sauver d'abord, et c'est là que son impôt fléché ira en priorité. Le Loto pourra demeurer, en plus, mais jamais à la place.

Deux principes, toutefois, pour que la proximité ne devienne jamais une injustice. D'une part, une solidarité nationale viendra abonder les Régions riches en patrimoine mais pauvres en ressources, car une terre couverte d'églises et de châteaux ne doit pas voir son héritage mourir au seul motif qu'elle compte moins de contribuables fortunés. D'autre part, nos trésors nationaux, Versailles, le Louvre, Chambord, le Mont-Saint-Michel, nos grandes cathédrales, qui appartiennent à tous les Français et que nous mettons au service du rayonnement de la France,

resteront financés par la Nation entière, car ils ne sont la propriété d'aucune région, ils sont le bien commun de tout un peuple.

Ensuite, la défiscalisation totale du don au patrimoine. Aujourd'hui, donner pour sauver une église ou un monument ouvre droit à une réduction d'impôt de 66%. Nous la porterons à 100%, dans une enveloppe plafonnée et conditionnée à une restauration réelle. Concrètement, vous ne donnerez plus, vous orienterez votre impôt. Chaque euro que vous consacrez à la pierre est un euro que vous reprenez à l'administration pour le confier directement à votre héritage.

Et c'est là que le patrimoine rencontre l'une de nos grandes innovations, le fléchage citoyen de l'impôt, que nous détaillons dans notre chapitre sur la révolution fiscale. Sur un site entièrement repensé, le patrimoine figurera parmi les grandes causes que vous pourrez choisir de financer au moment de votre déclaration, tuile phare aux côtés de la santé et des projets de votre région. Vous y verrez, en temps réel, ce qui a déjà été réuni pour restaurer telle abbaye ou tel clocher, et vous pourrez, d'un simple geste, y consacrer la part de votre impôt qu'il vous revient d'orienter, voire donner davantage encore si le cœur vous en dit. Le patrimoine cesse alors d'être une quête suspendue à une loterie pour devenir une mission partagée, où chaque Français voit, euro après euro, ce qu'il a contribué à sauver.

Cet argent fléché viendra toujours s'ajouter à un financement de base garanti, jamais le remplacer. Le patrimoine aura son socle assuré par la Nation, et le choix citoyen viendra l'enrichir, jamais le remplacer.

PILIER 2 : SAUVER LE BÂTI EN PÉRIL.

Le petit patrimoine rural et religieux d'abord, car c'est là que bat le cœur du sujet. Ces milliers d'églises communales, ces chapelles, ces lavoirs et ces moulins qui font l'âme de nos villages, et qu'on laisse s'effondrer ou qu'on démolit faute de moyens. Nous ouvrirons en priorité le fonds national et le fléchage citoyen à ce

patrimoine modeste et essentiel, celui que nul mécène ne convoite mais que tout un village pleure quand il tombe.

Les châteaux, et ceux qui les portent à bout de bras. Le château est l'image la plus puissante de notre patrimoine, de la Loire à Versailles. Mais derrière chacun se cache une vérité qu'on ignore trop souvent. La plupart n'appartiennent pas à l'État mais à des particuliers, et la plupart de ces particuliers ne sont pas des privilégiés oisifs. Ce sont des passionnés, riches en pierres et pauvres en liquidités, qui ont repris un monument non pour s'enrichir, mais pour qu'il ne s'éteigne pas. Ils y engloutissent leur vie et leurs économies, cherchent sans relâche de quoi refaire une toiture ou sauver une façade, et contribuent ainsi, connus ou inconnus, à hauteur de leurs moyens modestes, à la survie de l'héritage français. Ce sont des héros silencieux, et nous les traiterons comme tels.

Nous les aiderons concrètement. Nous renforcerons le régime fiscal des monuments historiques, qui permet déjà de déduire les travaux, pour le rendre plus généreux et plus simple à celui qui entretient et qui ouvre. Nous créerons des prêts de restauration à taux quasi nul, adossés au fonds national du patrimoine, pour ceux qui n'ont pas le capital d'avance. Et nous allègerons le calvaire administratif, ces autorisations interminables qui découragent les meilleures volontés, sans jamais renoncer à l'exigence de qualité.

Que les choses soient claires, car on nous accusera de subventionner des châtelains. Notre règle ne regardera jamais la fortune du propriétaire, mais ce qu'il fait du monument. Le mur appartient à un particulier, mais le patrimoine appartient à la Nation. Toute aide sera donc conditionnée à une préservation réelle et à une ouverture au public, et réservée à celui qui sauve, jamais au spéculateur qui revend. Nous aidons la pierre et la mémoire, pas un portefeuille.

Enfin, comme nous l'avons posé dans le Tome 1, nos sites les plus emblématiques, Chambord, Versailles, le Louvre et tant d'autres, seront systématiquement mis au service de la diplomatie française. Recevoir un chef d'État, un ministre ou une délégation

étrangère sous les ors de Versailles n'est pas un luxe, c'est une arme. Cela fait rayonner la France, impose son prestige et rappelle au monde ce que nous sommes. Et cet usage a une vertu seconde, il contribue à l'entretien et à la restauration de ces lieux, car un monument qui vit et qui sert est un monument qu'on se donne les moyens de sauver.

PILIER 3 : PROTÉGER LES SAVOIR-FAIRE, CE PATRIMOINE VIVANT.

Un monument ne se sauve pas qu'avec de l'argent, il se sauve avec des mains. Tailleurs de pierre, charpentiers, couvreurs, maîtres verriers, doreurs, ces métiers d'art sont un patrimoine aussi précieux que les murs qu'ils relèvent. La reconstruction de Notre-Dame l'a prouvé au monde entier, la France possède encore ces mains d'or. Mais elles sont rares, vieillissantes, et menacées de disparaître faute de transmission.

Nous les sauverons comme on sauve une cathédrale. Nous investirons dans la formation à ces métiers, en valorisant les filières et l'apprentissage, en liant chaque grand chantier de restauration à la transmission du geste à une nouvelle génération. Car le jour où le dernier maître verrier s'éteint sans avoir formé son successeur, c'est tout un pan de la France qui meurt avec lui. Restaurer nos monuments et transmettre nos savoir-faire, c'est le même combat.

PILIER 4 : TRANSMETTRE L'HISTOIRE ET LA FIERTÉ.

À quoi bon sauver les pierres si l'on oublie ce qu'elles racontent ? Le dernier pilier est le plus immatériel et le plus profond, transmettre l'amour de notre histoire. Nous redonnerons à l'enseignement de l'histoire de France toute sa place et tout son souffle, non pas une histoire fade et hachée, mais un grand récit qui se tient, des Gaulois à aujourd'hui, fait pour être aimé. Avec une exigence absolue, la rigueur. Nous transmettrons une histoire

qui passionne, jamais une histoire qui ment ou qui flatte. L'amour du passé ne vaut que s'il est vrai.

Et nous défendrons aussi ce patrimoine immatériel qui n'est pas fait de pierre, notre langue, que nous protégerons et ferons rayonner, et notre gastronomie, inscrite au patrimoine mondial, qui dit le génie français autant qu'une cathédrale. Un peuple qui sait d'où il vient marche plus droit vers où il va.

CE QUE NOUS HÉRITONS, NOUS LE DEVONS AUX SUIVANTS.

Nous avons reçu cette France de pierres et de mémoire en héritage, et nous n'avons pas le droit de la laisser tomber en poussière. Là où l'État s'en remettait à la chance d'un tirage, nous mettrons un financement digne et le choix rendu au citoyen. Là où l'on laissait mourir l'église du village et s'effondrer le château du passionné, nous tendrons la main. Là où s'éteignaient les derniers savoir-faire, nous rallumerons la flamme. Et là où l'on oubliait notre histoire, nous la raconterons de nouveau.

Car un peuple qui ne protège pas son héritage finit par ne plus savoir qui il est. Sauver le patrimoine, ce n'est pas regarder en arrière, c'est offrir à nos enfants le droit d'être fiers, et de transmettre à leur tour.

BLOC 5

SOCIAL, FAMILLE, SANTÉ & EDUCATION

1. Santé
2. Retraite
3. Natalité
4. Logement
5. L'école de la république

1.

SANTÉ

Nous payons le prix de l'excellence, nous récoltons la pénurie.

La France consacre à sa santé près de 12% de sa richesse, l'un des niveaux les plus élevés du monde. Et pourtant, jamais le système n'a semblé aussi proche de la rupture. Nous payons le prix de l'excellence, et nous récoltons la pénurie.

Le premier visage de cette faillite, ce sont les déserts médicaux. 11% des Français de plus de dix-sept ans n'ont aucun médecin traitant. 30% vivent dans un désert médical. Et chaque année, 1,6 million de nos compatriotes renoncent purement et simplement à se faire soigner. Le mal progresse : en 2024, les installations de généralistes ont encore reculé de 10%, et la capitale elle-même n'est plus épargnée. Dans des départements comme la Seine-Saint-Denis, le désert recouvre désormais la quasi-totalité du territoire.

Le deuxième visage, ce sont les urgences, devenues le dernier recours d'un pays qui n'a plus de premier recours. Près d'un patient sur quatre s'y présente faute d'avoir pu obtenir un rendez-vous ailleurs. Le taux d'occupation, qui devrait avoisiner 80%, dépasse aujourd'hui 200%. On y meurt parfois sur un brancard, après des heures d'attente, dans le pays qui se croit encore la patrie de la médecine.

Le troisième visage, ce sont les soignants. Depuis 2013, plus de 40 000 lits d'hôpital ont disparu. Les infirmiers français comptent parmi les moins bien payés d'Europe. On leur demande de tenir

une ligne qui cède, avec des effectifs trop maigres, du matériel vieillissant et une reconnaissance qui ne vient jamais. Beaucoup s'en vont. Ceux qui restent s'épuisent.

Et pendant que le pays se vide de ses médecins, que fait la classe politique ? Elle se déchire sur une fausse question : faut-il forcer les praticiens à s'installer là où il n'y en a pas ? D'un côté, les partisans de la contrainte, qui rêvent d'assigner les médecins à résidence par décision administrative. De l'autre, ceux qui ne proposent rien, sinon de continuer. Les premiers oublient qu'on ne redistribue pas une pénurie, et que contraindre un jeune médecin, c'est le pousser vers le salariat, l'étranger ou l'abandon pur et simple. Les seconds se contentent d'administrer le déclin. Aucun ne s'attaque à la racine.

Nous, si. Car la racine n'est pas le médecin, c'est le système. Un système qui forme trop peu de soignants depuis quarante ans, qui noie le soin sous la paperasse, et qui confie son pilotage à des agences hors-sol, les ARS, que plus personne sur le terrain ne respecte.

Alors nous ne réinventerons pas la roue. Nous irons regarder, sans complexe, ceux qui soignent mieux que nous pour moins cher. Et ils ne sont pas en Europe : ils sont en Asie. Singapour, Taïwan, la Corée du Sud obtiennent des résultats égaux ou supérieurs aux nôtres pour parfois deux fois moins cher. Nous prendrons le meilleur de ce qu'ils font, sans jamais renier ce qui fait notre honneur : en France, on est soigné parce qu'on est Français, jamais parce qu'on est solvable.

PILIER 1 : UN MÉDECIN POUR CHAQUE FRANÇAIS.

Nous refusons le faux choix qui paralyse le pays. On ne force pas un médecin à venir, on lui donne envie de venir. Toute notre politique contre les déserts médicaux tient dans cette phrase.

D'abord, nous supprimerons les Agences Régionales de Santé. Ces ARS, technocratie hors-sol, n'ont jamais soigné un patient ni comblé un désert : elles ont produit des circulaires pendant que les cabinets fermaient. La santé de proximité reviendra à la Région, qui connaît son terrain, sait où manque un généraliste et où ferme une maternité. L'État national fixera le cap, les standards de qualité, la formation, les protocoles, le prix des médicaments. La Région tiendra le volant, elle décidera où ouvrir une maison de santé, qui recruter, comment répartir ses moyens.

Pour vaincre les déserts, la Région disposera d'une arme que l'État lui a toujours refusée : elle pourra salarier directement des médecins, par des contrats attractifs, sans demander la permission à Paris. Un jeune praticien qui hésite à s'installer seul dans une zone rurale acceptera un poste salarié, bien rémunéré, avec une équipe, un logement et des conditions dignes. C'est d'ailleurs ce que la jeune génération réclame : elle fuit l'isolement du cabinet libéral, pas la médecine. Là où les autres veulent contraindre les médecins, nous les attirerons.

Ensuite, nous formerons enfin assez de médecins. La pénurie d'aujourd'hui n'est pas une fatalité, c'est le fruit d'un malthusianisme délibéré depuis les années 1980, qui a sciemment limité le nombre de soignants formés pour contenir la dépense. Nous ouvrirons massivement les capacités de nos facultés et de nos hôpitaux. Soyons lucides : former un médecin prend dix ans. Cette mesure ne soignera donc pas le mal demain matin, mais elle est la seule qui le guérisse à la racine, et chaque année de retard est une année perdue. Nous agissons donc sur les deux temps, le long terme par la formation, l'immédiat par tout le reste.

Enfin, nous libérerons le temps médical. Un médecin ne doit plus faire ce qu'un autre soignant peut faire aussi bien à sa place.

Nous étendrons les compétences des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes, pour les vaccinations, le suivi des maladies chroniques stabilisées, les renouvellements d'ordonnance et le premier recours coordonné. Chaque acte délégué, c'est du temps de médecin rendu aux cas qui exigent vraiment un médecin. Et là où la distance empêche la présence, la téléconsultation encadrée fera le lien, sans jamais devenir l'alibi qui dispense d'envoyer un vrai soignant sur le terrain.

Au bout du compte, notre promesse est simple : aucun Français, où qu'il vive, ne devra renoncer à se faire soigner faute d'un médecin à portée.

PILIER 2 : MIEUX SOIGNER POUR MOINS CHER.

Si nous dépensons tant pour de si mauvais résultats, c'est que l'argent se perd en route. Notre deuxième combat sera de faire en sorte que chaque euro arrive au lit du malade, et non dans la machine qui l'engloutit.

D'abord, nous tuerons le gâchis administratif. Nous généraliserons une carte santé numérique en temps réel, sur le modèle de Taïwan, où le patient présente sa carte, où le remboursement se traite instantanément, et où la paperasse s'efface. Fini les feuilles de soins, les remboursements qui traînent, les soignants qui passent plus de temps à remplir des cases qu'à soigner.

Mais que les choses soient claires, car vous nous connaissez. Cette carte ne sera pas un fichier central où l'État épie votre santé. Vos données médicales resteront chiffrées, sous votre contrôle, accessibles au seul soignant que vous autorisez, et à personne d'autre, jamais, sans une décision de justice individuelle. C'est la ligne exacte de notre Loi Dédale : la technologie au service du citoyen, jamais de sa surveillance. Une carte qui vous soigne mieux, pas qui vous fiche.

Cette carte ne tiendra que sur une infrastructure solide, et là, nous ferons un choix de souveraineté. Aujourd'hui, la prise de rendez-

vous, la téléconsultation et les données de santé de millions de Français reposent sur une plateforme privée en quasi-monopole, Doctolib. Une entreprise française, certes, mais que rien n'empêchera demain d'être rachetée par un géant étranger, de changer ses règles ou de monnayer ce qu'elle détient de plus intime sur nous. Le carnet de santé d'une nation n'est pas une marchandise. Nous en reprendrons le contrôle public, au prix du marché, pour en faire l'épine dorsale sécurisée et neutre de notre système, soumise aux règles mêmes de notre Loi Dédale.

Cette carte ne tiendra que sur une infrastructure solide, et là, nous ferons un choix de souveraineté. Aujourd'hui, la prise de rendez-vous, la téléconsultation et les données de santé de millions de Français reposent sur une plateforme privée en quasi-monopole, Doctolib. Une entreprise française, certes, mais que rien n'empêchera demain d'être rachetée par un géant étranger, de changer ses règles ou de monnayer ce qu'elle détient de plus intime sur nous. Le carnet de santé d'une nation n'est pas une marchandise. Nous en reprendrons le contrôle public, au prix du marché, pour en faire l'épine dorsale sécurisée et neutre de notre système, soumise aux règles mêmes de notre Loi Dédale.

Sur ce socle, nous déploierons une intelligence artificielle souveraine, conçue en France et pour les Français. À l'image de ce que fait déjà Taïwan, elle aidera le médecin à diagnostiquer plus vite, anticipera les pénuries et les épidémies, et rendra un temps précieux à des soignants débordés. Mais elle n'accédera jamais à vos données sans votre accord, et ne décidera jamais à la place de l'humain. Une IA qui assiste le soignant, jamais qui surveille le patient.

Ensuite, un reste à charge responsable, mais juste. Disons-le franchement : un reste à charge existe déjà en France, à travers le ticket modérateur et les franchises. Mais il est aveugle et injuste, identique pour le smicard et pour le millionnaire, et le plus souvent noyé dans des complémentaires qui coûtent une fortune.

Nous le remettrons à l'endroit. En nous inspirant de Singapour, sans jamais renier notre modèle, chacun participera au coût de ses soins à hauteur de ses moyens : presque nul pour les plus modestes et les malades chroniques, réel pour les plus aisés. Le but n'est pas de faire payer le malade, c'est de mettre fin à la surconsommation qui ruine le système, sans jamais punir ni la maladie ni la pauvreté.

Et nul besoin d'abolir les complémentaires santé par décret. À mesure que la Sécurité sociale couvrira mieux l'essentiel et remboursera en temps réel, la mutuelle perdra peu à peu sa raison d'être naturellement. Pour l'immense majorité des Français, continuer de payer chaque mois pour combler un trou qui se referme deviendra absurde. La complémentaire redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un choix de confort pour qui le souhaite, non une charge obligatoire de plusieurs centaines d'euros par an. Nous ne déclarerons la guerre à personne. Nous rendrons simplement le système si complet et si simple que le doublon coûteux s'éteindra de lui-même.

Enfin, l'argent ainsi sauvé reviendra là où il doit aller : au soin. Aux soignants d'abord, qui comptent parmi les moins bien payés d'Europe et qu'il faudra enfin revaloriser et respecter. Au matériel, qu'il faudra renouveler. Aux lits, qu'il faudra rouvrir. Et nous mettrons fin à cette pratique humiliante où une caisse décide seule, par décret unilatéral, de baisser le tarif des actes des médecins et des infirmiers, comme on rogne une simple ligne comptable, sans égard pour ceux qui soignent.

Voilà ce que veut dire mieux soignés pour moins cher : non pas dépenser moins sur le dos du patient, mais cesser de gaspiller sur le dos de tous.

PILIER 3 : LA SOUVERAINETÉ SANITAIRE, NE PLUS JAMAIS MANQUER.

Un pays qui ne sait plus fabriquer ses propres médicaments n'est pas un pays souverain. C'est un pays sous perfusion étrangère, qui prie pour qu'aucune usine ne ferme à l'autre bout du monde.

Or c'est exactement notre situation. Environ 80% des principes actifs de nos médicaments sont aujourd'hui produits en Chine et en Inde, contre 20% il y a trente ans. L'Europe, qui en fabriquait les quatre cinquièmes dans les années 1990, a tout délocalisé. Le résultat est une humiliation sanitaire : pendant l'hiver 2022, près de 3 000 molécules ont manqué à l'appel, jusqu'au paracétamol et à l'amoxicilline de nos enfants, et fin 2024, 400 traitements essentiels, dont des anticancéreux, restaient en rupture. Le Covid nous avait prévenus. Nous n'avons pas écouté.

Nous écouterons. Nous relancerons sur notre sol la production des médicaments essentiels et de leurs principes actifs, en commençant par les molécules vitales : antibiotiques, anticancéreux, produits de réanimation, insuline. Nous constituerons des stocks stratégiques de matières premières, pour ne plus dépendre du flux tendu mondial. Et nous traiterons le médicament comme nous traitons l'énergie ou l'arme : un bien stratégique, pas une marchandise comme une autre.

Pour cela, nous disposons déjà d'un levier, le Comité économique des produits de santé, qui fixe le prix des médicaments remboursés. Nous cesserons de nous en servir uniquement pour comprimer les prix au plus bas, car c'est précisément cet écrasement qui a fait fuir les laboratoires des molécules peu rentables et vidé nos usines. Nous l'utiliserons pour fixer un prix juste, qui récompense ceux qui produisent en France. Un prix qui tient est le premier rempart contre la pénurie.

Mais le marché ne reviendra pas partout, et nous ne le supplierons pas. Pour les molécules anciennes, vitales et sans marge que plus aucun laboratoire ne veut fabriquer, nous ferons ce que l'État sait déjà faire mais a négligé d'étendre : nous les

produirons nous-mêmes. La France possède déjà sa propre usine, la Pharmacie centrale des armées, qui fabrique depuis deux siècles ce que le marché n'offre pas, et qui a su, elle, inverser sa dépendance aux matières premières étrangères. Nous bâtirons sur cet acquis un véritable pôle public du médicament, adossé à la Pharmacie centrale des armées et aux pharmacies des hôpitaux publics, chargé de produire à prix coûtant les médicaments essentiels que le privé délaisse. Là où le marché renonce, la Nation prend le relais. Non pour concurrencer l'industrie sur ses innovations, mais pour qu'aucun enfant ne manque jamais d'amoxicilline parce qu'une molécule n'était pas assez rentable.

Enfin, le meilleur soin restera celui dont on n'a pas besoin. La prévention, que nous développons dans notre chapitre sur l'alimentation et la consommation, est le premier pilier d'une nation en bonne santé. Un peuple qui mange mieux, bouge plus et se fait dépister à temps est un peuple qui engorge moins ses hôpitaux et dépend moins de ses pharmacies. La meilleure souveraineté sanitaire, c'est encore une population qui tombe moins malade.

PILIER 4 : LES OUBLIÉS DU SYSTÈME, LA SANTÉ MENTALE ET LE GRAND ÂGE.

Un système de santé ne se juge pas seulement à la façon dont il répare les corps, mais à la façon dont il traite ceux qu'on n'entend pas : les esprits qui souffrent et les vieux qu'on range. Ce sont nos deux grands oubliés.

La santé mentale, le tabou qui nous coûte le plus. On la croit secondaire. Elle est en réalité le premier poste de dépenses de l'Assurance Maladie, devant le cancer, avec plus de 23 milliards d'euros remboursés chaque année et, en comptant la perte de qualité de vie et d'activité, un coût total estimé à plus de 160 milliards. Un Français sur cinq, soit treize millions de personnes, est touché chaque année. Et la France reste l'un des pays

d'Europe où l'on se suicide le plus, le suicide étant la première cause de mort chez nos jeunes. Voilà le sujet dont on ne parle pas.

Nous en parlerons, et surtout nous agirons. On a fait de la santé mentale une grande cause sans lui donner de grands moyens : nous ferons l'inverse. Nous reconstruirons une psychiatrie aujourd'hui sinistrée, où un établissement public sur deux ne parvient plus à pourvoir tous ses postes, en revalorisant la discipline et ceux qui l'exercent. Nous rendrons l'accès à un psychologue réel et remboursé, pas symbolique, et nous nous attaquerons aux déserts de la santé mentale, là où il faut aujourd'hui patienter des mois pour une simple consultation. Nous porterons un effort particulier sur la jeunesse, par le repérage précoce à l'école et un plan de prévention du suicide. Et nous briserons le tabou, parce qu'une dépression n'est pas une faiblesse mais une maladie, et qu'on n'a pas plus à rougir d'un cerveau malade que d'un cœur malade.

Le grand âge, la dignité que nous devons à nos anciens. Une civilisation se juge à la manière dont elle traite ses vieux. La nôtre les a trop souvent rangés, parfois maltraités, et a même laissé des groupes privés faire du profit sur leur déclin, comme le scandale Orpea l'a révélé au grand jour. Pendant ce temps, la vague du vieillissement arrive, et nous n'y sommes pas prêts.

Nous le serons. D'abord, parce que l'immense majorité des Français veulent vieillir chez eux et non en institution, nous miserons sur le maintien à domicile le plus possible, en revalorisant enfin ces auxiliaires de vie scandaleusement mal payées qui portent nos aînés à bout de bras. Ensuite, pour ceux qui ont besoin d'un établissement, nous imposerons la dignité : des ratios de personnel suffisants, une transparence totale sur les comptes et la qualité des soins, et la fin de la rente sur la dépendance, car on ne spéculer pas sur la vieillesse d'un être humain. Enfin, nous assumerons le financement de cette dépendance, car la voir venir sans rien provisionner serait une faute envers la génération qui a bâti ce pays.

PILIER 5 : INVESTIR POUR VAINCRE, PAR LA PRÉVENTION ET LA RECHERCHE.

Soigner ne suffit plus. Il faut empêcher la maladie d'arriver, et apprendre à la terrasser. Ce sont les deux seuls investissements qui rapportent à coup sûr, et c'est là que la Nation placera son argent.

Encore faut-il savoir où frapper. Selon l'Insee et Santé publique France, les premières causes de maladie et de mort des Français sont, dans l'ordre :

- les cancers, premiers tueurs avec 27% des décès,
- les maladies cardio-neurovasculaires avec 21%,
- les maladies respiratoires en forte hausse,
- puis la montée des maladies neurodégénératives comme Alzheimer, des troubles mentaux,
- et des maladies métaboliques comme le diabète, dont les décès ont bondi de 95% en vingt ans.

Voilà nos champs de bataille. Et voilà à quoi serviront les investissements de la Nation : faire de la France un leader mondial sur chacun de ces fronts. Nous les attaquerons par les deux bouts, en amont par la prévention, en aval par la recherche.

Prévenir, ce n'est plus conseiller, c'est agir. Pendant des décennies, la prévention s'est résumée à des slogans, « mangez cinq fruits et légumes », pendant que l'industrie inondait nos rayons de produits ultra-transformés bourrés de sucre, de sel et d'additifs. Dire aux gens de bien manger d'une main pendant qu'on laisse l'autre les empoisonner, c'est une hypocrisie.

Soyez assurés que nous ne vous dirons jamais quoi manger, vous resterez libres. Mais nous interdirons à l'industrie de vous vendre

du poison déguisé en aliment. Sur la base de la science et non de l'humeur, nous bannirons les additifs dont la nocivité est établie :

- les nitrites de la charcuterie, E249 à E252. Transformés en composés N-nitrosés dans l'organisme, ils sont classés cancérogènes probables, groupe 2A, par le CIRC. Un rapport de l'ANSES de juillet 2022 a confirmé le lien entre charcuteries nitritées et cancer colorectal,
- les colorants azoïques (E102, E110, E122, E124, E129, E155), qui altèrent l'attention de nos enfants au point que l'Europe impose déjà un avertissement,
- les graisses trans issues des huiles partiellement hydrogénées, ennemi cardiovasculaire que l'OMS veut éliminer industrielle, -
- les édulcorants artificiels, dont notamment l'aspartame E951, classé cancérogène possible, groupe 2B, par le CIRC depuis 2023,
- les conservateurs BHA E320 et BHT E321.

Nous encadrerons sévèrement les émulsifiants, carraghénanes E407, polysorbate 80 E433, carboxyméthylcellulose E466. Ils altèrent le microbiote intestinal et favorisent une inflammation de bas grade ; l'ANSES a appelé en 2022 à davantage d'études.

Pourquoi de telles restrictions ? Parce que nous sommes à une époque où la science et la connaissance humaine sont de mieux en mieux capables d'identifier ce qui est bon pour le corps et ce qui ne l'est pas. S'obstiner à laisser un vieux système et ses lobbys perdurer, au nom du sacro-saint profit fait de faibles coûts et de grosses marges, c'est de la malveillance par omission. Certes, prises isolément, certaines de ces substances ne sont pas nocives. Mais qui ne mange qu'un seul produit ? Ces molécules, inventées en laboratoire pour produire moins cher, se retrouvent dans la quasi-totalité de nos aliments transformés, à l'exception des produits bruts, la viande, les fruits et légumes, la volaille, le poisson. Et c'est là le vrai problème : l'effet cocktail, la

combinaison de toutes ces molécules entre elles dans notre organisme. Les études sur ce phénomène sont encore trop rares, mais il ne faut pas avoir fait une grande école pour comprendre qu'accumuler des produits chimiques dans son corps ne lui est pas favorable. Dans le doute, c'est la prudence qui doit primer, pas le profit.

Si vous en doutez, observez l'industrie elle-même. Demandez-vous pourquoi certaines marques se refont une vertu à coups de publicités calibrées, vantant fièrement leur produit « sans tel additif », celui-là même qu'elles y mettaient hier et qu'elles ont défendu jusqu'à ce que la loi les force à l'abandonner. Si elles vous voulaient tant de bien, pourquoi avoir attendu d'y être contraintes ? La vérité, c'est qu'au sein de l'agroalimentaire, ce qui guide la conception d'un produit n'est presque jamais « est-il bon pour celui qui le mangera », mais « se vendra-t-il ». Le produit nouveau, surprenant, qui attire, qui procure du plaisir et qui vous nourrit. Tout est dans ce dernier mot : il vous nourrit. Peu importe qu'il vous empoisonne à petit feu, il vous nourrit et flatte le palais. C'est tout ce qu'on lui demande, même si c'est artificiel.

Mais posez-vous la vraie question. Un repas cuisiné, même vite fait, ne sera-t-il pas toujours meilleur ? Nous plaçons tous au sommet de nos souvenirs le plat d'une mère ou d'un père aux fourneaux : le goût, l'instant, l'émotion, le fait-maison de quelqu'un qui y a mis du sien. Nul ne contestera qu'un bon restaurant, gardien du temple de notre gastronomie, vaut infiniment mieux qu'un steak haché-frites avalé à la hâte, même si ce dernier nous rend parfois de fiers services. Comparez un instant un cordon bleu fait maison et celui que l'industrie nous sert : voyez ce qu'on a mis dans le second, et vous n'en voudrez plus.

Voilà pourquoi tout se tient dans notre programme : la prévention par le sport, l'école qui réapprend à cuisiner dès le plus jeune âge, et la santé qui contraint enfin l'industrie. Bien manger n'est pas un luxe de privilégiés, c'est une culture qu'on transmet, et que nous rendrons à tous.

Chaque additif chimique superflu sera remplacé par un ingrédient naturel et dont l'innocuité est **prouvée**, car on peut colorer, conserver et lier un aliment sans empoisonner lentement celui qui le mange. Et nous renverserons la charge de la preuve : ce ne sera plus au consommateur de démontrer qu'un produit le rend malade, **mais à l'industriel de prouver qu'il ne l'est pas**, par des cabinets indépendants qui seront mandatés par l'Etat sans que l'industriel ne puisse savoir en amont quel cabinet sera choisi.

Et que les industriels ne se trompent pas sur nos intentions : ils ne sont pas tous nos ennemis, loin de là. Nous avons hâte de voir ce que leur savoir-faire saura nous offrir une fois libérés de ces mauvaises habitudes. Des plats cuisinés sans doute un peu plus chers, mais notre politique de l'emploi et de l'entreprise, en allégeant leurs charges et en redonnant du pouvoir d'achat, amortira cette différence. Ils deviendront un plaisir d'exception plutôt qu'un quotidien : de meilleurs produits, de meilleures recettes. Pas forcément plus diététiques, car une gourmandise restera une gourmandise, mais débarrassées de tout ce qui empoisonne en silence. Et c'est aussi les protéger d'eux-mêmes. Car le jour où un scandale sanitaire finira par éclater au grand jour, avec ses conséquences tragiques, il emportera la confiance que les Français placent encore dans leur industrie. Nettoyer aujourd'hui, c'est sauver cette confiance pour demain.

Et nous ferons enfin appliquer ce que la loi promet sans le tenir. La loi EGalim impose déjà à nos cantines scolaires, nos hôpitaux et nos administrations la moitié de produits durables et de qualité ; dans les faits, à peine un établissement sur vingt y parvient. Nous en ferons une obligation tenue, et non plus un vœu pieux : partout où l'argent public nourrit, il nourrira bien, avec du frais, du local et du non transformé.

Chercher, pour reconquérir notre rang. La France fut la patrie de Pasteur. Elle a laissé filer son avance, jusqu'à l'humiliation du Covid, où le pays de la médecine n'a pas su produire son propre vaccin. Nous reconquerrons ce rang. L'État investira massivement dans la recherche en santé, non plus comme une dépense, mais comme une industrie d'avenir et un bras de notre souveraineté. Nous attirerons et retiendrons les meilleurs cerveaux, au lieu de

les regarder partir faute de moyens. Nos laboratoires publics, adossés au pôle public du médicament, transformeront leurs découvertes en traitements fabriqués ici. Une nation qui découvre, forme et fabrique ses propres remèdes ne dépend de personne : elle soigne mieux, exporte son génie, et ne quémante plus.

Et chercher ne sert à rien si la découverte met dix ans à atteindre le malade qui l'attend aujourd'hui. Disons-le franchement : ce mécanisme existe déjà, mais il se grippe. Depuis 2021, l'accès précoce et compassionnel permet d'ouvrir un traitement innovant à un patient en impasse thérapeutique, avant même sa mise sur le marché. Le drame, c'est que la France a décroché. Jadis leader européen de la recherche clinique, nous sommes tombés au troisième rang et ne pesons plus que 5% des essais mondiaux. Un médicament nouveau met en moyenne près de 523 jours à atteindre le patient français, contre une cinquantaine en Allemagne, et plus d'un tiers des traitements autorisés en Europe ne sont tout simplement pas disponibles chez nous. La cause tient en deux mots : **lenteur administrative**.

Voici ce que nous changerons. Nous fondrons en un guichet unique et rapide les multiples autorisations qui étranglent aujourd'hui le lancement d'un essai clinique sur notre sol. Nous élargirons l'accès précoce, aujourd'hui réservé aux cas les plus graves, pour qu'un malade sans alternative n'en soit plus exclu par un simple critère administratif. Et, à l'image de l'Allemagne, nous lierons l'accès à notre marché à la présence des essais et de la fabrication chez nous : qui veut vendre en France y cherchera et y produira. Ce que le privé renoncera à apporter, notre pôle public le prendra en charge. Ainsi nous redeviendrons une grande terre d'essais cliniques, aux protocoles modernes et adaptatifs.

Nous autoriserons plus vite, par une mise sur le marché conditionnelle, les traitements dont le bénéfice probable est sérieux, **à la condition stricte d'une surveillance renforcée une fois le produit diffusé**. Car nous n'avons pas oublié le Mediator : la vitesse ne doit jamais devenir de l'aveuglement.

Que les choses soient dites clairement, pour qu'on ne nous accuse pas de deux poids deux mesures. Nous exigeons de l'industrie qu'elle prouve l'innocuité de ce qu'elle ajoute en masse à nos aliments, parce que nul ne choisit d'avaler un colorant et que nul n'en tire le moindre bénéfice. Mais nous laisserons un malade **sans autre recours** choisir, en conscience et pleinement informé, de tenter un traitement encore expérimental, parce que c'est sa vie, son risque et son espoir. La prudence protège celui qui subit, la liberté revient à celui qui choisit. Et dans les deux cas, chaque traitement administré nourrira la connaissance, pour que l'espoir d'un seul devienne demain la guérison de tous.

Prévenir en amont, vaincre à la frontière de la science : voilà comment la santé cesse d'être un gouffre pour devenir une force.

LE BILAN : UNE MÉDECINE QUI SOIGNE, UNE NATION QUI PROTÈGE.

Reprenons depuis le début. Nous avons l'un des systèmes de santé les plus chers du monde, et pourtant nos déserts s'étendent, nos urgences débordent, nos soignants s'épuisent et nos malades renoncent. Nous payons le prix de l'excellence et nous récoltons la pénurie. Ce paradoxe n'est pas une fatalité, c'est le résultat de choix. Nous en ferons d'autres.

Nous rapprocherons les soins, en libérant les médecins de la tutelle hors-sol des ARS et en donnant aux Régions les moyens d'attirer et d'installer des soignants là où ils manquent. Nous soignerons mieux pour moins cher, en bâtissant une santé numérique souveraine, en reprenant le contrôle de nos données et en finançant la qualité plutôt que la paperasse. Nous ne manquerons plus jamais d'un médicament essentiel, parce que nous le produirons chez nous. Nous n'oublierons plus ni les esprits qui souffrent ni les anciens que l'on range. Et nous investirons enfin là où tout se joue vraiment, en amont dans la prévention et dans l'assiette, et à la frontière de la science dans la recherche.

Voilà le fil qui relie toutes ces mesures. Une médecine qui ne court plus derrière la maladie mais la devance. Qui ne se mesure plus à ce qu'elle dépense mais à ce qu'elle guérit. Qui ne sert plus une bureaucratie ni des actionnaires, mais des femmes et des hommes.

Et que l'on ne s'y trompe pas : rien de tout cela n'est gratuit, mais tout cela est rentable, et nous le chiffrerons sans tricher. Chaque euro placé dans la prévention, la proximité et notre souveraineté en épargne plusieurs en réparations, en hospitalisations et en dépendances que l'on n'aura plus à subir.

Car une nation ne se juge pas à la beauté de ses hôpitaux dans les discours, mais à la question que se pose, un soir d'inquiétude, une mère pour son enfant ou un fils pour son père : serai-je soigné, à temps, sans me ruiner, près de chez moi ? Le jour où chaque Français pourra répondre oui, nous aurons gagné. C'est cela, et rien d'autre, la révolution de la proximité.

2.

LA RETRAITE

Ni le tout-répartition qui s'épuise, ni le tout-capitalisation qui flanche. Un système qui résiste à tout, et qui anticipe le travail de demain.

Le constat : le système d'après-guerre ne compte plus juste.

En matière de retraite, un et un ne font plus deux. Notre système, bâti en 1945, repose sur une promesse simple, les actifs d'aujourd'hui paient les pensions d'aujourd'hui. À l'époque, le calcul tenait, on comptait quatre actifs pour un retraité, et l'on vivait peu d'années après le travail. Ce monde a disparu. Selon le Conseil d'orientation des retraites, ce rapport est tombé à environ 1,7 cotisant par retraité aujourd'hui, et il glisserait vers 1,3 à 1,4 d'ici 2070. Dans le même temps, la durée passée à la retraite est passée d'environ quinze ans en 1965 à plus de vingt-quatre ans aujourd'hui. L'équation fondatrice est cassée, et aucun rafistolage ne la réparera.

Le plus inquiétant, c'est la manière dont le système se rééquilibre. Il ne fait pas faillite avec fracas, il s'ajuste en silence, en rabotant les pensions. Le taux de remplacement, c'est-à-dire la part du dernier salaire que touche un retraité, glisserait selon le COR autour de 45% en 2070, contre une cinquantaine aujourd'hui. Autrement dit, le système ne s'effondre pas, il appauvrit lentement ceux qui partiront demain. C'est une trahison à bas bruit. Et même le COR, dans son alerte de février 2026, reconnaît que ses propres hypothèses démographiques ne correspondent plus à la réalité.

À la démographie s'ajoute un poison français. Notre retraite est financée à près de 80% par les cotisations assises sur le travail, et le prélèvement global pour les seules retraites atteint déjà 31,2% des revenus des actifs. Or, à force de surtaxer et de surcharger le travail, nous avons rogné le pouvoir d'achat et dévalorisé l'effort, donc affaibli la base même qui finance les pensions. Financer la retraite en taxant le travail, pendant que cette taxation décourage et appauvrit le travail, c'est le serpent qui se mord la queue.

Et ce n'est pas tout. Les jeunes générations ne se rapportent plus au travail comme leurs aînés, carrières fractionnées, indépendance, entrées plus tardives et plus heurtées. L'idée d'une carrière pleine de quarante ans, socle implicite de tout le système, se fissure.

Mais voici l'angle mort que personne, à ce jour, n'a osé regarder en face. Ce n'est pas seulement la quantité de travail qui change, c'est sa nature même. Dans les quarante à cinquante prochaines années, et cela viendra vite, l'automatisation et l'intelligence artificielle vont bouleverser le travail humain en profondeur. Nul ne sait exactement comment, mais nul ne peut nier que cela arrivera. Et un système qui ne peut être financé que par le travail humain est, face à ce séisme annoncé, bâti sur du sable. Si demain les machines produisent une part croissante de la richesse, continuer d'asseoir les retraites sur les seules épaules des travailleurs en chair et en os est une impasse historique.

La conclusion s'impose d'elle-même. Financer la retraite sur le seul travail est une voie sans issue. La seule réponse honnête est de cesser de tout miser sur un mécanisme unique, et de posséder, collectivement, une part de l'économie de demain.

Pilier 1 : le socle garanti, une répartition enfin honnête.

Nous garderons la répartition comme base, car elle est juste et solidaire, et parce que la conserver ne coûte rien, les cotisations d'aujourd'hui continuant de payer les pensions d'aujourd'hui. Mais nous la rendrons intelligente, en adoptant le modèle des comptes notionnels, éprouvé par la Suède depuis 1999. Chacun disposera

d'un compte individuel, non pas un magot placé en Bourse, mais un capital virtuel crédité de ses cotisations et revalorisé au rythme de l'économie. Au moment du départ, la pension se calculera en divisant ce capital par l'espérance de vie de sa génération.

L'effet est décisif. Le système s'équilibre tout seul. Quand on vit plus longtemps, la pension annuelle s'ajuste d'elle-même, sans qu'il faille imposer tous les cinq ans une réforme brutale qui déchire le pays. Chacun touche en fonction de ce qu'il a réellement cotisé, ce qui éteint la guerre des générations. Et ce socle, parce qu'il ne dépend pas des marchés, garantit un plancher qu'aucun krach ne peut emporter.

Pilier 2 : la capitalisation collective, posséder une part de l'avenir.

Par-dessus ce socle, nous bâtissons un étage capitalisé, mais collectif, et c'est là le point essentiel. Non pas des comptes individuels à l'américaine, où chacun joue sa retraite en solitaire et où un krach peut ruiner celui qui part l'année du crash, mais un grand fonds public et paritaire, sur le modèle des grands fonds de pension néerlandais ou canadien. Ce caractère collectif change tout, il mutualise le risque, lisse les chocs boursiers sur des décennies, et réduit les frais à presque rien, là où les gestionnaires privés chiliens ont dévoré les rendements de tout un peuple.

Et surtout, cet étage est la réponse directe à notre angle mort. À mesure que les machines et l'intelligence artificielle prendront en charge une part du travail, ce fonds détiendra une part du capital qui produit cette richesse. La retraite des Français sera alors financée par la productivité de l'économie de demain, et non plus par la seule masse salariale d'hier, qui se rétrécit. C'est ainsi que l'on transforme une menace en bouclier.

Pilier 3 : l'épargne libre, le confort de chacun.

Au-dessus de ces deux étages obligatoires, l'épargne retraite individuelle et volontaire, qui existe déjà, demeurera intacte. Qui veut se constituer un complément le pourra, avec un avantage

fiscal clair. C'est l'étage du confort, libre et personnel, par-dessus la sécurité collective.

La transition : absorber sans choc.

Voici comment tout cela s'installe sans brutaliser personne. Convertir le socle en comptes notionnels ne coûte rien, c'est un changement de formule et non de financement, la Suède l'a fait sans douleur. L'étage collectif, lui, monte progressivement, par une cotisation modeste qui grandit avec le temps, plus forte pour les jeunes générations qui ont l'horizon devant elles, mais jamais un pari total qui jouerait toute une classe d'âge sur les marchés. Le coût de cette montée en charge sera financé en pleine transparence, avec un tableau année par année que chacun pourra vérifier, et le fonds collectif sera amorcé par une dotation initiale pour lui donner son élan. Aucun actif ne paiera deux fois dans la brutalité, les plus âgés resteront pleinement dans la répartition, les plus jeunes bâtiront leur capital commun.

Une retraite à toute épreuve.

Voilà un système conçu pour tenir debout quoi qu'il arrive. Un choc démographique ? L'étage capitalisé n'en dépend pas, et le socle notionnel s'ajuste seul. Un krach boursier ? Le socle garanti reste intact et le fonds collectif amortit le choc sur le long terme. Le bouleversement du travail par les machines ? Le fonds possède justement une part de cette nouvelle économie. La paralysie politique ? L'équilibrage automatique du notionnel nous dispense de ces réformes douloureuses qui empoisonnent chaque décennie.

Nous ne jouerons plus la retraite d'une nation sur un seul coup de dés. Nous diversifierons, nous anticiperons, nous garantirons. Aux anciens, la parole tenue. Aux jeunes, un système qui ne leur ment pas. Et à tous, la certitude que ni la démographie, ni les marchés, ni la révolution du travail ne pourront emporter ce qu'ils ont bâti.

3.

NATALITÉ



Pas de remède miracle, pas de coercition. Combler l'écart entre le désir d'enfant et la réalité.

Le constat : le désir n'est pas mort, on l'a contrarié.

La chute des naissances est une lame de fond qui frappe tous les pays développés. Dans l'Union européenne, selon Eurostat, la fécondité est tombée à 1,34 enfant par femme en 2024, son plus bas niveau depuis plus de soixante ans. Toujours pour 2024 et selon la même source, l'Italie est à 1,18 et l'Espagne à 1,10. Hors d'Europe, la Corée du Sud s'effondre à 0,75. Et le pays que l'on cite toujours en modèle, la Suède, avec ses politiques familiales parmi les plus généreuses d'Europe, a vu en 2025 sa fécondité tomber à son plus bas niveau depuis 1749, autour de 1,45 enfant par femme, de l'aveu même de son institut statistique. Aucun modèle étranger ne nous sauvera, car aucun n'a réussi. Quiconque vous promet un baby-boom vous ment.

Mais dans ce paysage, la France garde une longueur d'avance. Avec 1,62 enfant par femme en 2024 selon l'INSEE, elle conserve la fécondité la plus élevée des grandes nations d'Europe. Nous n'avons donc pas de modèle à copier, nous sommes le modèle. Et surtout, le problème n'est pas que les Français ne voudraient plus d'enfants. C'est tout le contraire.

Car voici le chiffre qui change tout. D'après une enquête de l'Union nationale des associations familiales menée en 2023, les Français désirent en moyenne 2,27 enfants, un chiffre stable et

profondément enraciné, mais ils n'en ont que 1,62. L'écart entre le désir et la réalité a doublé en une décennie, passant de 0,36 à 0,70 enfant. Une famille sur deux déclare qu'elle ferait un enfant de plus si elle en avait les moyens. Le désir est là, intact. C'est sa réalisation qui est empêchée. Et l'UNAF estime que la France se prive ainsi, chaque année, d'environ 150 000 naissances.

Empêchée par quoi ? Par la vie chère, par le logement introuvable, par le manque de places en crèche, par la difficulté à concilier un enfant et un métier, par l'incertitude du lendemain. Et empêchée, aussi, par l'État lui-même. Car depuis une décennie, gouvernement après gouvernement, on a raboté ce qui faisait la force française. En 2015, on a brisé l'universalité des allocations familiales, héritée de 1946, en les soumettant à des conditions de ressources. On a plafonné à répétition le quotient familial, raccourci le congé parental, gelé les prestations. On a découragé la famille d'une main, tout en réclamant un "réarmement démographique" de l'autre. Cette schizophrénie a un prix, et nous le payons en berceaux vides.

Voilà notre constat, lucide et sans démagogie. Le désir d'enfant n'est pas mort, on l'a contrarié. Nous ne forcerons jamais personne à faire des enfants, ce serait indigne et inefficace. Mais nous rendrons à chaque famille la liberté réelle d'avoir le nombre d'enfants qu'elle souhaite, en levant un à un les obstacles que l'on a dressés devant elle.

PILIER 1 : DÉFENDRE ET RÉARMER LA POLITIQUE FAMILIALE.

La première chose à faire est de réparer ce que l'on a cassé. La France n'a jamais eu besoin d'inventer un modèle, elle en possédait un, parmi les meilleurs du monde, et elle l'a saboté pièce par pièce. Nous le restaurerons et le renforcerons.

Nous rétablirons l'universalité des allocations familiales, brisée en 2015, et nous les verserons dès le premier enfant. La famille n'est pas une affaire privée que l'État subventionne par charité, c'est un **pilier de l'avenir national**, et à ce titre elle est soutenue pour ce

qu'elle apporte à tous, non selon ses revenus. Nous reviendrons aussi sur les plafonnements répétés du quotient familial, qui ont transformé un principe de justice en simple variable d'ajustement budgétaire, et nous réindexerons les prestations sur le coût réel de la vie, pour qu'elles cessent de fondre en silence.

Mais attention, car l'universalité ne doit pas devenir un cadeau aux plus aisés: le socle sera universel, mais nous le renforcerons pour ceux qui en ont le plus besoin, les familles modestes, monoparentales et/ou nombreuses, qui décrochent les premières. Universel dans son principe, généreux là où le besoin est grand.

Enfin, nous miserons sur les tout premiers jours, en allongeant et en valorisant le congé parental et le congé de paternité, car la présence des deux parents auprès du nouveau-né n'est pas un luxe, c'est le fondement d'un départ réussi dans la vie.

PILIER 2 : LEVER LES OBSTACLES, LÀ OÙ LA VIE LES DRESSE.

Mais aucune allocation ne suffira si la vie elle-même empêche d'avoir un enfant. Or les Français nomment toujours les mêmes freins, et nous les traiterons un par un, en mobilisant tout notre programme.

Le logement d'abord, premier obstacle de tous. On ne fonde pas une famille dans un studio hors de prix ni sur une liste d'attente sans fin. C'est tout l'objet de notre chapitre sur le logement, qui rendra le toit de nouveau accessible aux jeunes couples. Sans logement, pas d'enfant, c'est aussi simple que cela.

La garde des enfants ensuite. Il manque environ 200 000 places d'accueil en France, de l'aveu des maires eux-mêmes, et trop de parents renoncent ou s'épuisent faute d'une solution. Depuis 2025, la loi a pourtant fait de la commune l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, mais elle lui a confié cette mission sans lui en donner les moyens. Nous, nous bâtissons un véritable service public de la petite enfance, doté pour de bon, avec un effort massif sur les crèches et les modes de garde.

Et nous y ajouterons une règle simple et féconde. Chaque école nouvellement construite ou lourdement rénovée intégrera systématiquement une crèche, dès que sa taille et sa configuration le permettent. Car l'école possède déjà ce qu'une crèche cherche partout, un terrain, une cour, une cantine, un cadre sûr, et l'on mutualise au lieu de tout rebâtir. Le parent y dépose son tout-petit et son aîné d'un même geste. Le passage de la crèche à la maternelle s'y fait en douceur, sur les mêmes lieux. Et les petits grandissent parmi les grands, ce qui n'est pas seulement attendrissant, c'est formateur pour les uns comme pour les autres. Comme les écoles se rénovent partout, y compris là où nulle crèche privée ne s'installe, nous sèmerons ainsi des places d'accueil sur tout le territoire.

Le second manque, ce sont les bras : près de 10 000 postes de professionnels de la petite enfance sont déjà vacants. Nous couplerons donc cet effort de béton à un grand plan de formation et de revalorisation de ces métiers, pour qu'aucune crèche nouvelle ne reste une coquille vide.

Le travail, justement. Avoir un enfant ne doit plus être une punition professionnelle, surtout pour les mères, qui gagnent jusqu'à 25% de moins que les pères à quarante-cinq ans, contre 7% lorsqu'elles n'ont pas d'enfant. Nous protégerons les carrières, nous développerons la flexibilité que prévoit déjà notre chapitre sur le travail, semaine de quatre jours, télétravail, horaires choisis, et nous impliquerons l'entreprise, pour que concilier une famille et un métier cesse d'être un parcours du combattant.

Le pouvoir d'achat enfin, car on ne se projette pas dans une naissance quand on ne boucle pas ses fins de mois. La hausse de 12 à 15% du salaire net que porte notre réforme fiscale est, aussi, une politique familiale. Un couple qui respire est un couple qui ose.

Et parce qu'on ne fait pas naître un enfant là où la maternité a fermé, nous lutterons contre les déserts de la naissance, en garantissant l'accès à une maternité sûre à distance raisonnable, comme le prévoit notre chapitre sur la santé.

DONNER LA LIBERTÉ, JAMAIS L'ORDRE.

Nous ne décréterons pas la natalité, car nul ne fait un enfant sur ordre de l'État, et nul ne le doit. Mais nous referons de la France un pays où l'on peut avoir les enfants que l'on désire. Là où l'on a découragé, nous encouragerons. Là où l'on a empêché, nous libérerons. Le jour où l'écart entre les 2,27 enfants que rêvent les Français et les 1,62 qu'ils ont aujourd'hui se sera refermé, nous n'aurons pas gagné une bataille de chiffres, nous aurons rendu des milliers de familles plus heureuses. Car une nation qui permet à ses enfants de naître est une nation qui croit encore en son avenir.

4.

LOGEMENT

Propriétaire, oui, mais propriétaire de quoi ? Payer toujours plus pour toujours moins.

Le constat : on paie plus, pour plus petit, et beaucoup n'achètent plus du tout.

Devenir propriétaire, c'est le rêve français par excellence. Mais propriétaire de quoi, aujourd'hui ? D'un appartement toujours plus cher et toujours plus petit. Voilà la vérité que les chiffres confirment. Depuis vingt ans, la surface moyenne des logements en France n'augmente quasiment plus, elle a cessé de progresser pendant que les prix s'envolaient. Dans les villes où l'on veut vivre, les appartements neufs tombent souvent sous les 70 mètres carrés, et en Île-de-France, un appartement sur deux mesure 56 mètres carrés ou moins. La France loge désormais ses habitants plus à l'étroit que la moyenne européenne. On ne paie pas plus cher pour mieux, on paie plus cher pour la même chose, voire pour moins. La cage se referme, et le prix du mètre carré, lui, ne cesse de grimper.

Et derrière ce rétrécissement, une panne plus grave encore. La France ne construit plus assez. En 2024, à peine 286 600 logements ont été mis en chantier, le plus bas niveau depuis la crise financière de 2009, soit 28% de moins que la moyenne d'avant-Covid et 43% de moins que le pic de 2017. Or il en faudrait au moins 500 000 par an, selon l'INSEE, le Commissariat général au développement durable et la Fondation Abbé Pierre, pour répondre aux besoins. Nous bâtissons à peine la moitié du nécessaire. Le secteur du bâtiment a perdu 65 000 emplois en

quelques années. Et quand on ne construit pas, la pénurie fait flamber les prix et généralise la cage à lapin.

Résultat, l'accession à la propriété, ce pilier de la sécurité d'une vie, se referme sur toute une génération. Le nombre de primo-accédants dans le neuf a été divisé par deux depuis 2007, selon la Banque de France. Entre des taux d'emprunt remontés autour de 3,2% et des prix du neuf qui dépassent les 5 000 euros le mètre carré, le jeune couple sans gros apport est tout simplement exclu. Acheter son toit devient un privilège d'héritier, réservé à ceux dont les parents peuvent aider. La République promettait que le travail permettait de se loger, désormais c'est la naissance qui décide.

Rien de tout cela n'est une fatalité. Le choc des taux est venu de loin, certes, mais le reste est le fruit de nos propres choix. Des décennies à ne pas construire assez, un foncier rare et cher, un empilement de normes qui renchérit chaque mètre carré, et une politique du logement en stop-and-go permanent, où l'on crée un dispositif fiscal un jour pour le supprimer brutalement le lendemain, désorganisant toute une filière. L'État a rendu le logement rare, cher et petit. Ce que des décisions ont abîmé, d'autres décisions le répareront.

Car un toit n'est pas un produit financier, c'est le socle d'une vie. On ne fonde pas une famille, on ne s'enracine pas, on ne se projette pas dans un studio hors de prix ou sur une liste d'attente sans fin. Rendre le logement de nouveau accessible n'est donc pas une politique parmi d'autres, c'est la condition de presque toutes les autres. Voici comment nous comptons rouvrir, pour chaque Français, la porte de son chez-soi.

PILIER 1: CONSTRUIRE, ENFIN, À LA HAUTEUR DES BESOINS.

Tout commence par l'offre, car sans logements, aucune aide ne fait baisser les prix, elle les gonfle. Nous renouerons donc avec une politique de construction ambitieuse, pour tendre vers les 500 000 logements par an dont le pays a besoin, contre à peine plus

de la moitié aujourd'hui. Nous libérerons le foncier, à commencer par les vastes réserves publiques aujourd'hui dormantes, terrains de l'État, d'établissements publics et friches, que nous mobiliserons en priorité pour le logement. Nous simplifierons les procédures, ces autorisations interminables et cet empilement de normes qui renchérissent chaque mètre carré, sans jamais rien céder sur la sécurité ni la solidité. Et nous mettrons fin au stop-and-go qui a tué la filière et coûté 65 000 emplois au bâtiment, en lui rendant la stabilité et la visibilité dont elle a besoin. Bâtir plus, c'est la condition de tout le reste.

PILIER 2 : ROUVRIRE LA PROPRIÉTÉ À CEUX QU'ON A EXCLUS.

Construire ne suffit pas si nul ne peut acheter. Nous briserons donc les deux verrous qui ferment la propriété à toute une génération, l'exigence d'apport et le rationnement du crédit. Notre principe est simple, remplacer la question "as-tu de l'épargne" par la seule qui compte, "peux-tu rembourser durablement". Concrètement, nous porterons à pleine puissance le prêt à taux zéro, ce prêt aidé par l'État réservé pour l'essentiel au logement neuf, en élargissant sa cible et la part qu'il couvre, afin qu'un jeune sans apport puisse acheter dès le début de sa vie. L'État se portera garant de l'apport manquant, la banque couverte prêtera, et ce dispositif s'appuiera sur un grand circuit public du logement, adossé à l'épargne populaire et à la Caisse des dépôts. Ce crédit aidé sera réservé au neuf et à la construction, là où il fait naître des logements au lieu d'enchérir ceux qui existent, le marché de l'ancien demeurant celui des banques.

Nous y ajouterons une arme déjà inventée mais sous-exploitée, le bail réel solidaire. Son principe est limpide, on sépare le sol du bâti. Un organisme à but non lucratif conserve le terrain, vous n'achetez que les murs, donc à un prix souvent inférieur de 30 à 40% à celui du marché. En échange, la revente est encadrée, plafonnée à l'inflation et réservée à un autre ménage modeste, de sorte que l'aide publique ne s'évapore pas en plus-value mais reste, logement après logement, au service de l'accession. Ce

dispositif existe depuis 2017 mais demeure confidentiel. Nous en ferons un pilier de l'accession populaire, déployé à grande échelle.

Au fond, nous nous inspirerons de ce que Singapour a réussi mieux que quiconque, un État bâtisseur qui construit en masse une offre de qualité et la vend abordable à ses citoyens, adossée à l'épargne nationale. Là-bas, ce choix a porté la propriété à près de 88% de la population, y compris parmi les plus modestes. Nous n'en copierons ni la propriété publique du sol ni la planification autoritaire, mais nous en retiendrons la leçon, quand la Nation décide de bâtir pour les siens et d'adosser le crédit à son épargne, la propriété redevient accessible au plus grand nombre.

Sa version la plus ambitieuse, adossée à notre souveraineté monétaire retrouvée, est exposée dans notre Tome consacré à l'Europe et à la monnaie. Mais disons-le sans détour, ce levier n'a de sens que parce qu'il accompagne la construction. Faciliter l'achat sans bâtir davantage ne ferait qu'enrichir les vendeurs. Nous ferons les deux ensemble.

PILIER 3 : DONNER LA PRIORITÉ À CELUI QUI HABITE.

Il existe une injustice silencieuse. Quand un propriétaire vend son logement occupé, le locataire qui y vit depuis dix ou vingt ans n'a aujourd'hui aucune priorité, on peut le vendre au-dessus de sa tête à un investisseur, et il hérite d'un nouveau bailleur. Nous y mettrons fin. Le locataire de longue date bénéficiera d'un droit de préférence, même en cas de vente occupée, pour acquérir en priorité le logement où il a fait sa vie, au prix réel du marché. Et le circuit public lui facilitera l'achat en se fondant sur les loyers qu'il a payés sans faillir, preuve vivante de sa capacité à rembourser, de sorte que son apport tombe à presque rien. Au lieu de verser chaque mois son loyer à un propriétaire, il le versera pour devenir propriétaire. Nous veillerons seulement à ce que ce droit s'exerce au juste prix et pour une ancienneté réelle, afin de ne pas décourager ceux qui louent. Celui qui habite un lieu et l'entretient

depuis des années en est déjà le propriétaire de cœur, nous lui en donnerons le titre.

PILIER 4 : UN TOIT DIGNE ET DURABLE.

Un logement n'est pas qu'un prix au mètre carré, c'est un lieu de vie. Or la loi française tolère aujourd'hui l'indigne, on peut louer une pièce de 9 mètres carrés, et à Paris descendre à 7. C'est le seuil du marchand de sommeil, pas celui de la dignité. Nous relèverons ce plancher, et nous fixerons une surface minimale décente par occupant, pour qu'aucune famille ne soit entassée, sans pour autant imposer à une personne seule un appartement démesuré qu'elle ne pourrait payer. Nous visons le bon espace pour chacun, pas l'uniformité. Côté qualité, nous exigerons un bâti solide et bien isolé, et nous traquerons la malfaçon, car le double vitrage et la basse consommation sont déjà la règle, encore faut-il qu'elle soit tenue. Nous favoriserons fortement le bois et les matériaux biosourcés, et nous récompenserons qui vise l'excellence, la maison passive, sans en faire un péage qui exclurait les modestes.

Nous nous inspirerons aussi du meilleur de nos voisins. De l'Autriche et de la Scandinavie, la construction industrialisée en bois, ce bois lamellé-croisé préfabriqué qui permet de bâtir plus vite, moins cher à grande échelle et bas carbone, et dont la France a pris un retard injustifiable. Nous le favoriserons sans le sacraliser, en exigeant toujours le confort été comme hiver, quitte à le marier à une part de masse, dalle ou terre crue, là où les fortes chaleurs l'imposent. Car ce n'est jamais un matériau que nous imposerons, mais une performance, un logement qui tient le froid l'hiver et la canicule l'été. D'Allemagne, nous reprendrons l'exigence acoustique, car il est intolérable d'entendre vivre ses voisins à travers une cloison, et nos normes en la matière comptent parmi les plus laxistes d'Europe. Un logement digne, c'est aussi un logement où l'on est chez soi, au calme.

Et nous traiterons l'ancien sans le sacrifier. En interdisant brutalement la location des passoires thermiques, la loi actuelle a retiré du marché des centaines de milliers de logements, car bien

des propriétaires modestes ou âgés n'ont pas les moyens des travaux. Nous garderons l'objectif d'un parc bien isolé, mais nous changerons la méthode, l'aide massive et simple à la rénovation plutôt que le couperet qui vide le marché en pleine pénurie. On rénove en accompagnant, on ne punit pas en chassant l'offre.

Un toit pour chacun, une vie pour tous.

Se loger n'est pas un luxe, c'est le socle d'une vie, la condition de fonder une famille, de s'enraciner, de se projeter. Là où l'on a rendu le toit rare, cher et petit, nous le rendrons accessible, abondant et digne. Nous rebâtirons, nous rouvrirons la propriété à une génération qu'on en avait écartée, nous rendrons la priorité à celui qui habite, nous sécuriserons ceux qui louent, et nous en finirons avec la cage à lapin comme avec le ghetto. Car un peuple bien logé est un peuple qui peut de nouveau bâtir sa vie.

PILIER 5 : PROTÉGER CEUX QUI LOUENT, ET NE JAMAIS REFAIRE LE GHETTO.

Tout le monde ne deviendra pas propriétaire, et nul ne doit pour autant être condamné à l'insécurité. Là encore, regardons ce qui marche. En Allemagne, plus de la moitié des habitants sont locataires, et pourtant louer y est un choix digne et durable, grâce à une forte protection du locataire et à un marché bien régulé. Nous sécuriserons donc la location, en protégeant mieux le locataire de bonne foi contre l'arbitraire et l'instabilité, pour que louer cesse d'être un statut précaire et redevienne un choix tranquille.

Quant au logement social, nous le voulons à la viennoise. À Vienne, une large part de la population vit dans un logement social **de grande qualité, mixte socialement**, recherché et nullement stigmatisé, à mille lieues de nos cités. C'est notre cap, un logement social si bien conçu et si mêlé qu'on y vivra par choix et non par défaut.

Car il est une faute que nous ne répéterons jamais, celle des grands ensembles. Concentrer la pauvreté dans des tours isolées,

mono-classe et reléguées en périphérie, c'est fabriquer la relégation, et l'expérience étrangère le confirme, la Suède a commis la même erreur avec son Programme du million et en paie le prix aujourd'hui. Nous ferons l'inverse. Nous disperserons le logement social dans toutes les communes et tous les quartiers, jamais en ghetto, en appliquant enfin pleinement la loi SRU qui impose un quota de logement social à chaque commune. Nous poursuivrons la démolition et la reconstruction des ensembles qui ont échoué, pour les remplacer par un tissu urbain vivant, où se mêlent logements, commerces, emplois et transports. Car ce n'est pas l'origine des gens qui crée le ghetto, c'est l'entassement de la misère au même endroit. En brisant la concentration, nous brisons la relégation.

5.

L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

La dernière réforme de l'éducation. Celle contre laquelle faire grève serait avouer qu'on préfère le système qui détruit nos enfants.

Le naufrage.

Notre école ne produit plus ni élite, ni citoyens. Elle produit des consommateurs anxieux, des diplômés sans compétences qui font des fautes de français tous les 10 mots et des décrocheurs en colère.

Les chiffres sont accablants. Au classement PISA 2022, sur 81 pays, la France se situe autour de la 23^e place et chute lourdement : son score de mathématiques a perdu 21 points en un seul cycle, la baisse la plus forte jamais enregistrée depuis le début de l'étude en 2000, et 19 points en lecture. L'étude TIMSS, qui évalue les élèves de CM1, place la France parmi les tout derniers pays d'Europe. À dix ans, nos enfants sont déjà largués.

Seuls 7% des élèves français atteignent le niveau d'excellence en mathématiques. À Singapour, ils sont 41%, six fois plus. Et la France reste l'un des pays de l'OCDE où l'origine sociale pèse le plus lourd sur la réussite : 18,9% des élèves favorisés atteignent le haut niveau en maths, contre 1,2% des défavorisés.

Traduction : si vous naissez pauvre en France, l'école ne vous sauve pas, elle confirme votre place.

Le plus absurde ? La France consacre près de 190 milliards d'euros par an à son éducation, soit 6,7% de son PIB, l'un des

budgets les plus lourds du monde développé. Le Japon, solidement installé dans le peloton de tête de PISA, y consacre une part de richesse bien moindre. Nous dépensons le plus et nous obtenons le moins.

Alors c'est quoi le problème ? C'est tout en même temps. Et c'est ça qui rend la situation aussi grave.

C'est un problème de méthode : on enseigne les mathématiques à l'envers depuis quarante ans pendant que Singapour fait l'inverse et domine le monde.

C'est un problème de classes surchargées : 28, 30, parfois 32 élèves dans une salle où un seul professeur doit faire cours, maintenir l'ordre et gérer trois niveaux différents en même temps.

C'est un problème de sous-effectif : les postes ne sont plus pourvus parce que plus personne ne veut devenir professeur dans un pays qui les paie au lance-pierre et les traite comme des employés jetables.

C'est un problème d'autorité : des parents d'élèves qui débarquent dans les établissements pour contester une note, exiger le passage en classe supérieure ou interdire à un enseignant d'aborder l'histoire des religions, la théorie de l'évolution ou la liberté d'expression. Des élèves qui font la loi dans la classe pendant que le professeur n'a aucun recours.

Et c'est également un problème de sécurité. Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, a été décapité devant son collège pour avoir montré des caricatures dans un cours sur la liberté d'expression. Décapité. En France. En 2020. Pour avoir fait son métier. Ce jour-là, un message a été envoyé à chaque enseignant de France : « Si tu fais ton travail, tu risques ta vie ». Et l'on s'étonne que plus personne ne veuille devenir professeur ?

Les agressions contre les enseignants se multiplient. Les menaces, les insultes, les intimidations sont devenues le quotidien de ceux à qui nous confions nos enfants. L'Éducation nationale ne

les soutient pas. Elle les abandonne. Elle leur demande de « faire profil bas », de « ne pas faire de vagues », de ne pas aborder les sujets qui fâchent. On leur demande, en somme, de ne plus enseigner.

Mais le pire, c'est ce que vivent ceux qui tiennent encore. Demandez à un enseignant ce qui le pousse à partir, il ne vous parlera pas d'abord de salaire. Il vous parlera du mépris. La France est le dernier pays du monde développé pour la reconnaissance de ses professeurs : à peine 4% d'entre eux estiment que leur métier est valorisé par la société, contre 22% en moyenne ailleurs, et la même infime minorité pense que sa voix compte aux yeux des décideurs. On leur demande l'impossible, réunir dans une même classe des élèves de niveaux, de langues et de besoins radicalement différents, parfois en situation de handicap, sans la moindre aide pour y parvenir. On leur impose réforme sur réforme sans jamais les consulter. Et quand ils alertent, on leur ordonne de se taire. Ce ne sont pas les professeurs qui ont coulé l'école. Ce sont eux qu'on a abandonnés les premiers, et ce sont eux que nous défendrons.

Ce système ne sera pas réparé par un énième « plan de relance éducatif » ou un « choc des savoirs » médiatique. Il sera réparé par une refondation totale car nous allons copier ce qui marche . Voici notre refondation de l'Éducation Nationale:

1. LA MÉTHODE DE SINGAPOUR : LA FIN DES MATHS QUI FONT PLEURER.

En mathématiques, Singapour domine le monde. En 2015, puis de nouveau en 2022, le pays a terminé premier au classement PISA, avec le score le plus élevé jamais atteint par une nation dans une discipline PISA. Ce n'est pas un hasard. C'est le résultat d'une méthode mise au point dans les années 1980 par le ministère de l'Éducation singapourien, testée et affinée pendant quinze ans, puis appliquée systématiquement dans toutes les écoles du pays.

L'ironie est savoureuse : quand Singapour a accédé à l'indépendance en 1965, le pays équipait ses écoles avec des manuels occidentaux. Puis il s'est inspiré des travaux de chercheurs européens et américains que l'Europe et les États-Unis n'avaient jamais mis en pratique dans leurs propres programmes. Ils ont pris nos idées, les ont appliquées, et sont devenus les meilleurs du monde avec. Nous, nous avons gardé nos vieilles méthodes et nous sommes 23e.

Le principe est d'une simplicité désarmante. Il tient en trois mots : **concret, imagé, abstrait**.

Les élèves sont d'abord confrontés aux notions mathématiques par la manipulation d'objets : des cubes, des jetons, des bâtons. Un enfant de CP qui doit comprendre l'addition ne regarde pas un chiffre sur un tableau. Il prend six cubes dans sa main gauche, quatre dans sa main droite, et il les rassemble. Il voit dix cubes.

Il comprend physiquement ce que signifie « six plus quatre ». C'est l'étape concrète.

Ensuite, les objets sont remplacés par des images et des schémas. L'enfant dessine des barres de différentes longueurs pour représenter les quantités. Il visualise le problème avant de le résoudre. C'est l'étape imagée.

Et seulement après, quand le concept est compris dans les mains et dans les yeux, on passe aux chiffres et aux symboles. C'est l'étape abstraite.

En France, on fait exactement l'inverse. On commence par l'abstrait. On colle des chiffres au tableau, on demande aux enfants de les additionner, et on s'étonne qu'ils ne comprennent pas. C'est comme apprendre à nager en lisant un manuel au bord de la piscine.

L'autre force de la méthode est la résolution de problèmes par modélisation. Les élèves dessinent eux-mêmes une représentation visuelle de la question, avec des barres de

différentes longueurs. C'est une introduction naturelle à l'algèbre qui leur servira pendant tout l'enseignement secondaire.

Avec la méthode de Singapour, on aborde moins de notions, mais on les approfondit vraiment. On ne passe pas à l'étape suivante tant que la précédente n'est pas solidement maîtrisée, et chaque nouveauté s'appuie largement sur ce qui est déjà acquis, si bien que l'élève avance en confiance au lieu d'être noyé. Résultat : les petits Singapouriens maîtrisent tôt des notions que nous repoussons à des classes bien plus tardives. Pas parce qu'ils sont plus intelligents. Parce que la méthode est meilleure.

Mais attention : à Singapour, cette méthode s'accompagne d'une formation des enseignants annuelle conséquente, largement plus que chez nous. En France, la formation continue des professeurs des écoles est de 18 heures par an, partagées entre français et mathématiques. C'est une plaisanterie. On ne peut pas demander à un professeur d'appliquer la meilleure méthode du monde sans lui donner les moyens de la maîtriser.

Nous adopterons la méthode de Singapour dans toutes les écoles primaires de France, du CP au CM2. Et nous formerons nos professeurs pour de vrai. Pas 18 heures par an. Le temps qu'il faudra. Parce que la formation des enseignants n'est pas une dépense. C'est l'investissement le plus rentable qu'une nation puisse faire.

COMMENT ÇA SE MATÉRIALISE CONCRÈTEMENT ?

Un programme sans plan d'exécution n'est qu'un discours. Voici ce que nous construirons.

D'abord, une clarification sur qui fait quoi.

Le Pôle Éducation et Citoyenneté fixe au niveau national les programmes, les méthodes, les diplômes et la grille des rémunérations. Un socle unique, non négociable, identique de Lille à Marseille, de Brest à Strasbourg, salaires compris : à

expérience égale, un professeur gagne la même chose où qu'il enseigne.

Les Régions Fédérées recrutent, affectent et accompagnent les enseignants, et prennent en charge les bâtiments, dans le cadre strict de ces standards nationaux.

C'est ainsi que fonctionne le Japon : l'État fixe les programmes et garantit, par une grille nationale et un financement partagé, des salaires uniformes d'une région à l'autre ; les préfectures emploient et paient les professeurs et gèrent les lycées ; les municipalités font fonctionner les écoles primaires et les collèges.

La stratégie est nationale, l'exécution est locale, et l'égalité est garantie partout.

DES ÉCOLES NEUVES, PENSÉES POUR APPRENDRE.

Nos écoles ressemblent à des casernes des années 60. Des couloirs gris, des néons fatigués, des cours en bitume, des toilettes dont personne n'ose parler. L'environnement physique dans lequel un enfant apprend compte. Un enfant qui passe 8 heures par jour dans un bâtiment laid, bruyant et mal entretenu et qui est inadapté aux fortes températures ou au froid de plus en plus intense n'apprend pas dans les mêmes conditions qu'un enfant qui évolue dans un espace lumineux, propre et pensé pour lui et parfaitement isolé.

Nous lancerons un plan de construction et de rénovation massive des établissements scolaires. Les nouvelles écoles seront inspirées du modèle japonais : chaque classe aura sa salle attitrée, ce seront les professeurs qui se déplaceront d'une salle à l'autre. Les espaces seront modulables pour permettre le travail en petits groupes. Les cuisines seront intégrées pour un Shokuiku à la française, cette éducation au goût et à l'alimentation où les élèves préparent et partagent eux-mêmes le repas. Les espaces extérieurs seront végétalisés. Et chaque école disposera d'installations sportives dignes de ce nom pour l'heure de sport quotidienne.

Ce n'est pas un luxe. C'est un investissement. Un bâtiment scolaire bien conçu dure un demi-siècle. Chaque euro investi dans une école est un euro investi dans toutes les générations d'élèves qui s'y succéderont pendant cinquante ans.

DES CLASSES À TAILLE HUMAINE.

Aujourd'hui, la France fait classe plus chargée que la moyenne des pays développés, et certaines montent à trente ou trente-deux élèves. Nos plans visent d'abord à faire disparaître ces classes surchargées, parce que c'est la condition pour que chaque élève soit vu, entendu et accompagné. Un professeur face à trente-deux adolescents ne peut pas enseigner. Il survit

Pour y parvenir, il faudra d'abord et avant tout recruter massivement. Et pour recruter, il faudra donner envie. C'est là que la règle des 4 piliers change tout ainsi que le nouveau cadre d'enseignement.

DES PROFESSEURS RECRUTÉS, FORMÉS ET RESPECTÉS.

Avec la règle des 4 piliers et la baisse des charges, le salaire net de chaque enseignant augmentera mécaniquement de 12 à 15%, sans augmenter le salaire brut versé. Un professeur des écoles débutant, qui touche aujourd'hui environ 2 100 euros nets, passera ainsi à près de 2 400. Un certifié en milieu de carrière, autour de 2 500, dépassera 2 800. Un agrégé expérimenté, déjà proche de 3 900, franchira les 4 300 euros nets. Et parce que l'enseignement est une priorité nationale, nous irons au-delà de cette hausse mécanique par une véritable revalorisation, que nous assumons comme un investissement.

Et nous formerons nos enseignants comme Singapour forme les siens. À Singapour, la formation continue des professeurs est de 100 heures par an. En France, elle est de 18 heures. Nous alignerons la France sur les standards des pays qui dominent les classements. Parce qu'un professeur bien formé est un professeur

confiant. Et un professeur confiant est un professeur qui donne le meilleur de lui-même.

LE PROFESSEUR RÉFÉRENT : LE MODÈLE JAPONAIS DU TANNIN.

Au Japon, le professeur principal n'est pas un titre administratif sur un bout de papier. Le tannin prend un engagement personnel envers chaque élève de sa classe. Il suit chacun à travers un carnet individuel, connaît la situation familiale, les difficultés personnelles, les forces et les faiblesses de tous, et se rend traditionnellement au domicile des familles. Il ne se contente pas de transmettre un savoir : il est le premier rempart contre le décrochage.

La France a déjà les germes de ce modèle, avec le professeur des écoles qui tient sa classe toute l'année en primaire, et le professeur principal dans le secondaire. Mais ces rôles restent trop souvent formels, faute de temps et de reconnaissance. Nous les transformerons en un véritable statut de professeur référent.

Chaque classe aura un enseignant qui la suit de près, si possible plusieurs années de suite, qui connaît chaque élève par son prénom et par son histoire, qui alerte au premier signe de décrochage et qui fait le lien avec la famille. Ce lien familial sera une obligation, sous forme de rendez-vous réguliers, et pourra aller jusqu'à la visite à domicile lorsque la situation le justifie, sans jamais l'imposer. Le professeur référent aura la réussite de ses élèves pour mission explicite, reconnue et rémunérée en conséquence.

LA TRANSITION : ON NE CHANGE PAS L'ÉCOLE EN UN CLAQUEMENT DE DOIGTS.

Soyons honnêtes. On ne basculera pas 850 000 enseignants et 12 millions d'élèves vers un nouveau système en une rentrée. Ceux qui vous le promettent mentent. Chaque réforme éducative

en France a échoué pour la même raison : on annonce un grand soir, on impose un changement brutal sans formation, sans accompagnement, sans écoute du terrain, et on s'étonne que les professeurs résistent. Ils ne résistent pas par paresse. Ils résistent parce qu'on leur demande de faire autrement ce qu'ils font depuis vingt ans, sans jamais leur apprendre comment.

Notre plan de déploiement sera progressif, réaliste et respectueux de ceux qui sont en première ligne.

Phase 1 : les pionniers volontaires. Dès la première rentrée, nous lancerons un appel à candidatures auprès des enseignants motivés. Ceux qui veulent être les premiers à adopter la méthode de Singapour, le Shokuiku et les nouvelles pratiques seront formés intensivement pendant l'été. Ils seront les têtes de pont dans des écoles pilotes réparties sur tout le territoire. Pas dix écoles parisiennes. Des centaines d'écoles partout en France, en ville et à la campagne, en éducation prioritaire comme en centre-ville. La preuve par l'exemple, pas par le décret.

Phase 2 : la formation massive. Pendant que les pionniers prouvent que la méthode marche, nous lancerons le plus grand programme de formation continue jamais organisé dans l'Éducation nationale. Pas 18 heures par an partagées entre français et mathématiques. De vraies sessions, sur le modèle singapourien, avec des formateurs qui maîtrisent la méthode, du matériel concret et du temps. Les professeurs ne seront pas lâchés dans la nature avec un manuel et un « bonne chance ». Ils seront accompagnés, soutenus et écoutés. Parce que cette réforme est faite pour eux autant que pour les élèves.

Phase 3 : la généralisation par cohorte. La bascule se fera année par année, en commençant par le CP. Les élèves qui entreront en CP l'année 1 seront les premiers à suivre le programme complet, de la maternelle au CM2. Chaque année, une nouvelle cohorte entre dans le système. Au bout de cinq ans, toute l'école primaire fonctionne selon le nouveau modèle. Au bout de dix ans, le collège est transformé. C'est la méthode qu'a utilisée Singapour : un déploiement patient et méthodique, sans précipitation. Le résultat ? Premier mondial en mathématiques en 2015 puis en

2022, avec le score le plus élevé jamais atteint par un pays dans une discipline PISA.

Et la taille des classes ? On ne peut pas appliquer une méthode fondée sur la manipulation, l'échange et l'accompagnement individuel avec trente élèves entassés dans une salle. Nous abaisserons à 20 élèves maximum les classes de CP et de CE1, en prolongeant à tout le territoire le dédoublement déjà engagé en éducation prioritaire depuis 2017, là où la réduction des effectifs a l'effet le plus prouvé sur les apprentissages. C'est un investissement massif en recrutement. C'est aussi la raison pour laquelle la revalorisation salariale est indispensable : pour recruter en nombre, il faut que le métier redevienne attractif. La règle des 4 piliers, en augmentant le salaire net de chaque enseignant jusqu'à 15%, en sera le premier signal. Le reste suivra par les leviers précisés plus loin : respect restauré, autorité reconnue, formation digne de ce nom, et la fierté d'exercer la plus belle mission qu'une République puisse confier à ses citoyens.

On ne réforme pas l'école contre les professeurs. On la réforme avec eux. Beaucoup l'ont promis. Nous, nous le pensons vraiment, et nous le prouvons par la méthode.

2. L'HISTOIRE DE FRANCE : SAVOIR D'OU L'ON VIENT, APPRENDRE À PENSER.

Un peuple qui ne connaît pas son histoire ne sait pas qui il est. Et un citoyen qui ne sait pas distinguer un fait d'une rumeur, une source d'une manipulation, est désarmé face à ceux qui veulent le tromper. L'histoire bien enseignée répond aux deux besoins à la fois : elle donne des racines et elle forme l'esprit.

Le problème aujourd'hui n'est pas l'absence de chronologie, qui existe dans les programmes, mais sa fragmentation. À force de sauter d'un thème à l'autre, beaucoup d'élèves sortent du collège sans frise mentale du temps, incapables de situer la Révolution par rapport à Napoléon ou la Résistance par rapport à la guerre. Ils ont survolé mille sujets sans en relier aucun. Ce constat, les

professeurs d'histoire le partagent et le dénoncent depuis des années.

Nous garantirons donc une colonne vertébrale chronologique ferme, de l'Antiquité à nos jours, avec des repères clairs que chaque élève maîtrisera : les grandes dates, les grandes figures, les grandes ruptures. Et nous assumerons le récit, car l'histoire n'est pas une liste de compétences abstraites : c'est une aventure humaine, incarnée par des hommes et des femmes, où l'on apprend comment, siècle après siècle, la France s'est faite. Donner aux élèves le fil de cette aventure, c'est leur offrir le sentiment d'appartenir à quelque chose de plus grand qu'eux.

Mais cette histoire sera enseignée comme ce qu'elle est : une discipline, pas un catéchisme. À partir de documents et de sources, on apprendra à l'élève à raisonner, à confronter les versions, à se méfier des récits trop simples, qu'ils viennent du passé ou de son fil d'actualité. Comprendre que la France s'est construite par strates, par conflits et par apports successifs, c'est aussi apprendre que rien n'est figé ni donné, et que la nation est une œuvre vivante, pas un décor immuable.

Nous n'effacerons rien et nous n'enjoliverons rien. Les grandeurs comme les fautes, les Lumières comme l'esclavage, la Résistance comme Vichy, la République comme la colonisation. Non pour juger nos ancêtres avec les yeux d'aujourd'hui ni pour cultiver la honte, mais pour comprendre, parce qu'une nation adulte regarde tout son passé en face.

Pour que cela soit possible, nous donnerons à l'histoire le temps qu'elle mérite : des programmes denses mais pas indigestes, et un horaire décent, parce qu'on n'enseigne pas la profondeur dans la précipitation. Et nous ne réécrivons pas les programmes par circulaire, du jour au lendemain : nous les bâtissons avec les professeurs et les historiens, jamais contre eux. L'État fixera les repères et le niveau d'exigence, jamais un récit officiel ni le ton qu'il faudrait adopter. La liberté pédagogique et la rigueur scientifique sont la meilleure garantie contre l'histoire d'État, celle des régimes qui réécrivent le passé. C'est en formant des esprits libres, et non des récitants, que l'on forme des citoyens.

3. LE SHOKUIKU FRANÇAIS : APPRENDRE À CUISINER, À SERVIR ET À RESPECTER LA NOURRITURE.

La France est le pays de la gastronomie. Notre repas gastronomique est inscrit au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Et pourtant, nos propres enfants ne savent pas faire cuire un œuf. Ils se nourrissent de plats industriels, de livraisons UberEats et de snacks ultra-transformés. L'obésité infantile explose. Les troubles alimentaires se multiplient. Une génération entière a perdu le lien avec la nourriture.

Au Japon, ce lien n'a jamais été rompu. Le Shokuiku, inscrit dans la loi depuis 2005, fait de l'éducation alimentaire une partie intégrante du programme scolaire. Près de dix millions d'enfants japonais reçoivent chaque jour un repas préparé selon des normes nutritionnelles strictes, à partir d'ingrédients frais et souvent issus de fermes locales. Le repas est pris ensemble en classe.

Les élèves ne sont pas de simples consommateurs passifs : ils participent à la préparation, au service et au nettoyage, avec des rôles qui tournent régulièrement. Le résultat est spectaculaire. Le Japon affiche le taux d'obésité infantile le plus bas du monde développé, autour de 4,5%. L'éducation alimentaire n'explique pas tout, l'activité physique et la culture du repas y contribuent aussi, mais elle en est un pilier reconnu, et l'on sait que les enfants nourris de plats cuisinés plutôt qu'industriels sont les moins exposés au surpoids.

Nous créerons le Shokuiku à la française. Dès l'école primaire, les enfants apprendront à cuisiner dans des salles dédiées. Pas des recettes de chef étoilé : des repas simples, équilibrés, avec des produits locaux et de saison. Ils apprendront à reconnaître un légume frais d'un légume industriel. Ils apprendront à préparer un repas pour quatre personnes avec un budget raisonnable. Ils apprendront que la nourriture n'apparaît pas par magie dans une barquette en plastique mais qu'elle vient d'un sol, d'un agriculteur et d'un savoir-faire.

Et comme au Japon, ils serviront eux-mêmes le repas à leurs camarades avant de se servir à la cantine, assistés par des adultes bien évidemment. Ils débarrasseront. Ils nettoieront. Ils apprendront la gratitude envers ceux qui ont cuisiné pour eux. Et ils apprendront, sans qu'on ait besoin de le leur dire, ce que nous devons à l'autre.

La France, pays de la gastronomie, enseignera enfin la gastronomie à ses propres enfants. C'est une question de santé publique, de souveraineté alimentaire et de civilisation.

4. L'ESPRIT JAPONAIS : L'ÉCOLE N'EST PAS UN HÔTEL.

Comme au Japon, les élèves nettoieront leurs classes et les espaces communs chaque jour. Dans de nombreuses écoles japonaises, il n'y a pas de concierge, précisément pour éduquer les élèves au respect des espaces publics et pour encourager la coopération. **Cela enseigne l'humilité, le respect du bien public et la responsabilité collective. L'espace commun n'est la responsabilité de personne d'autre que la vôtre.** Cette disposition sera introduite progressivement dans toutes les écoles de la République.

Chaque élève devra aussi s'investir dans au moins un club au sein de l'établissement : sport, échecs, robotique, débat, théâtre, musique, club de mangas, de dessin, etc... Pour apprendre la vie de groupe et l'engagement, découvrir une passion, et avoir une raison d'aimer l'école au-delà de l'obligation. Ces clubs s'appuieront sur les structures qui existent déjà, le sport scolaire et la vie associative, et seront encadrés en priorité par des intervenants extérieurs, entraîneurs, artistes, bénévoles et associations, et non par les professeurs pour ne pas les surcharger. Car le Japon, dont nous nous inspirons, paie aujourd'hui le prix d'un système où ces clubs reposaient sur les enseignants, au point qu'il en transfère l'encadrement à la communauté pour cesser de les épuiser. Nous adopterons sa réussite, pas son erreur.

5. L'ÉDUCATION PRATIQUE ET FINANCIÈRE : CE QUE L'ÉCOLE N'ENSEIGNE JAMAIS.

Un lycéen français sait résoudre une équation du second degré. Il ne sait pas lire un bulletin de salaire. Il ne sait pas remplir une déclaration d'impôts. Il ne sait pas comprendre un bail locatif. Il ne sait pas calculer le coût réel d'un crédit. Il ne sait pas gérer un budget mensuel. Il ne sait pas changer une roue ni recoudre un bouton.

Et surtout, il ne comprend rien à l'argent.

Les chiffres le confirment : au test international de culture financière de l'OCDE, les jeunes Français se situent sous la moyenne, et près d'un sur cinq, 19,4%, n'atteint pas le niveau de base, alors que la plupart possèdent déjà un compte ou une carte. On sort du lycée sans savoir ce qu'est un intérêt composé, la différence entre un livret A et une assurance-vie, comment fonctionne un crédit immobilier, ce qu'est l'inflation et comment elle ronge votre épargne, pourquoi un loyer enrichit votre propriétaire et pas vous. On ne sait pas ce qu'est une action, une obligation, un fonds indiciel. On ne sait pas que l'argent qui dort sur un compte courant perd de la valeur chaque année. On ne sait pas que l'État prélève des charges sur notre salaire, ni à quoi elles servent.

Et l'on s'étonne que tant de Français soient endettés, piégés par des vendeurs de crédit revolving, terrorisés par l'impôt et incapables de préparer leur retraite.

Ce n'est pas un hasard si les pays les plus prospères misent sur l'éducation financière. Aux Pays-Bas, en Allemagne, en Scandinavie ou à Singapour, où la culture financière est la plus élevée au monde, on apprend tôt ce qu'est l'épargne, le risque et l'intérêt composé. Dans plusieurs États américains, une initiation aux finances personnelles, au crédit et à l'épargne est désormais obligatoire au lycée. En France, on maîtrise les fonctions trigonométriques et l'on découvre les impôts à 25 ans, en pleurant devant son premier avis.

Nous rendrons donc l'éducation financière obligatoire et sérieuse. La France dispose déjà d'un dispositif, EDUCFI, piloté par la Banque de France, mais il reste dispersé et facultatif. Nous le transformerons en un véritable enseignement structuré, généralisé et progressif.

Au collège, les fondamentaux. Qu'est-ce que l'argent. Comment fonctionne un budget. La différence entre un besoin et une envie. Ce qu'est l'épargne et pourquoi commencer tôt change tout. Lire une fiche de paie, et comprendre pourquoi le brut et le net ne sont pas la même chose, et ce que l'État fait de la différence. Le piège du crédit à la consommation. Le fonctionnement d'un prêt et des intérêts : quand vous empruntez, vous payez pour l'argent des autres, quand vous épargnez, les autres paient pour le vôtre.

Au lycée, la culture financière. Les bases de l'investissement : actions, obligations, immobilier, or. Ce qu'est l'inflation et comment elle détruit le pouvoir d'achat de qui ne fait rien. L'intérêt composé, souvent surnommé la huitième merveille du monde : à un rendement annuel réaliste de l'ordre de 6 à 7%, 100 euros placés chaque mois dès 18 ans peuvent dépasser 250 000 euros à 60 ans, davantage qu'un héritage reçu en milieu de vie. La lecture d'un bilan d'entreprise simplifié. Les bases de la fiscalité : comment fonctionnent les impôts, à quoi ils servent, comment les optimiser légalement. La retraite, et pourquoi la préparer à 25 ans plutôt qu'à 55. Et les arnaques : les pyramides de Ponzi, les fausses formations sur les réseaux, les cryptomonnaies douteuses, et comment les reconnaître.

Ce programme ne fera pas de chaque lycéen un trader, ce n'est pas le but. Le but, c'est qu'aucun jeune Français ne signe un crédit revolving à 21% sans savoir ce que cela signifie. Qu'aucun ne laisse dormir 20 000 euros sur un compte courant pendant dix ans en regardant l'inflation les réduire à 14 000 euros de pouvoir d'achat. Qu'aucun ne découvre à 40 ans qu'il aurait pu préparer sa retraite à 25.

La connaissance financière n'est pas un luxe réservé aux enfants de banquiers. C'est une arme d'émancipation. Et c'est l'arme que

l'école française a trop longtemps refusé de donner aux enfants du peuple. Nous la leur donnerons.

En complément, un module de vie pratique : lire un bail et un contrat de travail, les premiers secours, les réparations domestiques élémentaires. Les élèves sortiront du lycée en sachant vivre et gérer leur argent. Pas seulement en sachant réciter.

6. SANCTUARISER LE PROFESSEUR.

L'école doit redevenir un sanctuaire. Le professeur y est le maître. Pas le copain, pas le coach, pas l'animateur. Le maître. Et la République le protégera comme tel.

Toute insulte ou menace envers un enseignant déclenchera une réponse disciplinaire immédiate et ferme, exclusion temporaire à l'appui, dans le cadre d'une procédure accélérée. Fini les incidents enterrés et les hiérarchies qui réclament qu'on ne fasse pas de vagues. Pour les actes graves, violence physique, harcèlement, menace sérieuse, l'élève sera retiré de son établissement et réaffecté sans délai vers une structure adaptée, dispositif relais ou internat, à l'encadrement renforcé. Il ne s'agit pas de le renvoyer chez lui à ne rien faire, l'instruction reste obligatoire, mais de le sortir du groupe qu'il met en danger pour le replacer dans un cadre qui le tient. Et pour les faits qui relèvent du pénal, la justice des mineurs prendra le relais avec ses mesures éducatives, y compris le travail au service de la collectivité prononcé par un juge. Le principe demeure : qui ne sait pas respecter la communauté apprendra à la servir, mais dans les formes du droit, jamais par l'arbitraire.

La responsabilité des parents sera engagée pour de bon. Qui casse paie : les parents répondent civilement des dommages causés par leur enfant mineur, et cette responsabilité, aujourd'hui trop peu appliquée, deviendra systématique. Les familles des élèves les plus violents seront convoquées et orientées vers des stages de responsabilité parentale. Nous ne couperons pas les

allocations, une mesure déjà tentée, abrogée, injuste et inefficace, qui ne frappe que les familles pauvres et punit les frères et sœurs innocents. La responsabilité des parents, oui. La double peine pour les enfants, non.

Et surtout, nous paierons enfin nos professeurs à la hauteur de leur mission. Avec la règle des 4 piliers et la baisse des charges, le salaire net de chaque enseignant augmentera mécaniquement de 12 à 15%, sans alourdir le salaire brut versé. Un professeur des écoles, qui débute aujourd'hui autour de 2 100 euros nets, approchera ainsi des 2 400. Et parce que l'enseignement est une priorité nationale, nous irons au-delà par une véritable revalorisation, assumée et chiffrée comme l'investissement le plus rentable qu'une nation puisse faire. S'y ajoutera une reconnaissance des missions et des engagements supplémentaires, pour que l'implication soit valorisée, sans casser le cadre national de rémunération qui garantit l'égalité entre tous les territoires.

7. LE NUMÉRIQUE ENCADRÉ : PROTÉGER NOS ENFANTS DE L'ADDICTION ORGANISÉE.

Le monde entier a compris ce que la France refuse de voir. La Corée du Sud a voté en août 2025 l'interdiction des téléphones pendant les heures de classe, applicable dès mars 2026. Singapour durcit la règle dans ses collèges et lycées : depuis janvier 2026, téléphones et montres connectées restent rangés toute la journée, et selon l'UNESCO, 40% des systèmes éducatifs interdisent désormais le smartphone à l'école. La Chine limite les jeux vidéo en ligne des mineurs à trois heures par semaine, le week-end seulement, avec vérification d'identité et reconnaissance faciale. Et l'Australie a franchi le pas le plus net : depuis décembre 2025, les réseaux sociaux sont interdits aux moins de 16 ans, et près de cinq millions de comptes d'enfants ont déjà été désactivés. Le Canada vient de déposer un projet de loi pour suivre.

Et la France ? Elle a voté en 2023 une loi demandant poliment aux plateformes de vérifier l'âge. Personne ne l'applique. Des enfants de 10 ans sont sur TikTok, Instagram et Snapchat, enfermés par les algorithmes dans des bulles qui les radicalisent, les dépriment ou les rendent accros. Et l'État regarde ailleurs.

C'est terminé.

Les téléphones portables seront confisqués à l'entrée de chaque établissement scolaire, du CP au lycée, et restitués à la sortie. Pas dans le sac. Pas en mode silencieux. Confisqués. Comme en Corée du Sud, comme à Singapour. L'école est un sanctuaire de concentration, pas une salle d'attente où l'on scrolle.

En dehors de l'école, l'accès aux réseaux sociaux sera interdit aux moins de 16 ans. Cela vaut pour Snapchat, Instagram, Facebook, TikTok, X, YouTube et toute plateforme fonctionnant sur le même modèle, sans qu'aucune ne puisse y échapper en se rebaptisant. L'accès aux sites à contenu adulte, lui, sera technologiquement interdit aux moins de 18 ans. Pas par une case à cocher que n'importe quel enfant contourne en trois secondes, mais par une vraie vérification d'âge, instantanée, anonyme et sans trace.

Le mécanisme existe déjà : c'est le principe de double anonymat que l'ARCOM et l'Union européenne déploient pour les sites pour adultes. FranceConnect évoluera pour servir de socle d'attestation d'âge. Quand un site exige une vérification, l'utilisateur passe par ce système, qui ne confirme au site qu'une seule chose : « cette personne a plus de 16 ans » ou « cette personne a plus de 18 ans ». Oui ou non. Rien d'autre. Et grâce au double anonymat, le site ne connaît jamais votre identité, tandis que le vérificateur ne connaît jamais le site que vous visitez. Personne ne voit les deux bouts à la fois.

Et ensuite, sur les données : rien. Aucune trace, aucun log, aucun historique, aucune sauvegarde. Ni aujourd'hui, ni dans dix ans. Le système vérifie l'âge et oublie instantanément qu'il l'a fait. Il ne saura jamais quel site vous avez visité, ni quand, ni pourquoi. Personne, ni un fonctionnaire, ni un juge, ni un algorithme, ne

pourra reconstituer votre navigation. C'est impossible par conception, pas par promesse politique.

C'est ce qu'on appelle une preuve à divulgation nulle de connaissance, ou en termes IT : zero-knowledge proof : prouver que vous avez l'âge requis sans rien révéler de qui vous êtes ni de ce que vous faites. La technologie est mature, utilisée depuis des années dans la finance. Il suffit de l'appliquer.

Le système sera obligatoirement audité, publiquement et régulièrement, par des organismes indépendants, et son code source sera ouvert. N'importe quel expert pourra vérifier qu'il fait exactement ce qu'il promet, et rien de plus. La confiance ne se décrète pas, elle se prouve.

Car la vie privée est sacrée. Ce que vous regardez chez vous ne regarde que vous. L'objectif n'est pas de surveiller les Français, c'est d'empêcher un enfant de 11 ans d'accéder à de la pornographie hardcore ou d'être endoctriné sur TikTok. Si vous avez 18 ans et voulez accéder à un site pour adultes, le système vous donne le feu vert en trois secondes et oublie votre existence dans la seconde qui suit. Votre vie privée reste intacte, l'enfant est protégé, et les deux sont vrais en même temps. C'est ça, la vraie réponse. Pas de Chat Control, pas d'accès à vos données. Une authentification froide, supprimée dans l'instant. Et cela ne changera jamais.

Et si vous trouvez tout cela excessif, regardez ce que la Chine impose à ses propres plateformes. TikTok est éditée par la société chinoise ByteDance, qui publie aussi sa version domestique, Douyin. Même logo, même architecture, même algorithme, mais pas le même contenu pour les enfants. Depuis septembre 2021, sur ordre de l'État chinois, tout utilisateur de Douyin de moins de 14 ans est automatiquement placé en mode jeunesse : fini les danses virales et le contenu abrutissant, place aux expériences scientifiques, aux musées et au savoir. L'usage est plafonné à 40 minutes par jour, des pauses sont imposées entre les vidéos, et l'application se verrouille de 22h à 6h.

Tristan Harris, ancien ingénieur de Google et cofondateur du Center for Humane Technology, résumait ce contraste sur l'émission 60 Minutes : ByteDance réserve à ses enfants une version épinards de TikTok et expédie au reste du monde la version opium.

Mais voici l'essentiel, celui qui justifie notre loi. Si les enfants chinois ont droit aux épinards, ce n'est pas par vertu de ByteDance, c'est parce que l'État l'a exigé, et que l'entreprise a obéi en quelques jours. La preuve est faite : quand un gouvernement impose des protections, la plateforme s'exécute. Ce que la Chine obtient par la contrainte, la France peut l'obtenir par la loi.

Nous exigerons en outre que toute plateforme de contenus courts et de scroll opérant en France applique aux mineurs une protection à deux étages. Pour les moins de 16 ans, c'est simple : pas de compte, point. Pour les 16 à 18 ans, qui ont le droit d'y être, un mode protégé activé par défaut, qui neutralise ce que l'interdiction générale ne couvre pas encore : pas d'amplification algorithmique du contenu le plus outrancier, pas de notifications nocturnes, et un verrouillage par défaut entre 22h et 6h. Il ne s'agit pas de ne leur montrer que des musées, ce ne sont plus des enfants, mais de leur retirer la laisse chimique que l'industrie leur a passée au cou.

Pour les mineurs, le défilement infini et les boîtes à butin seront également proscrits, comme le détaille notre loi Dédale.

Si ByteDance sait construire un algorithme qui coupe l'accès à 22h quand Pékin le lui demande, alors Meta, Google et Snap savent faire exactement la même chose quand la France le leur demande. S'ils ne le font pas, c'est parce que vos enfants accros rapportent plus que vos enfants protégés, et parce que personne ne les y a obligés. Ça va changer.

Les plateformes qui ne se conformeront pas dans les douze mois suivant la promulgation de la loi seront bloquées sur le territoire français et des équivalents français verront naturellement le jour. Pas une amende symbolique qui pèse 0,001% de leur chiffre

d'affaires, un blocage pur et simple. Vous refusez de protéger nos enfants ? Vous perdez l'accès à 67 millions de consommateurs. Le rapport de force est de notre côté, il suffit de l'utiliser.

Et pour ceux qui pensent qu'un VPN suffira à contourner tout ça, nous avons une longueur d'avance, parce que nous venons du monde de l'informatique professionnelle. La vérification d'âge ne se fera pas au niveau de la connexion, mais au niveau du compte et de l'appareil. Quand un utilisateur crée un compte sur une plateforme soumise à la loi française, la vérification sera exigée à l'inscription, pas à chaque connexion. Que vous vous connectiez ensuite depuis Paris, Zurich ou New York ne change rien : le compte est vérifié, point. Un VPN masque la localisation, pas l'âge ni le compte. Il ne change rien.

La technologie existe déjà, et la preuve est récente. À la WWDC 2026, Apple a annoncé pour iOS 27 le plus important renforcement de ses contrôles parentaux depuis 2018 : Comptes Enfant obligatoires avant 13 ans, limites de temps par défaut sur les réseaux sociaux et les jeux, autorisation parentale avant chaque nouveau site, et une Declared Age Range API qui permet à une application de connaître la tranche d'âge d'un mineur sans jamais recevoir sa date de naissance ni son identité. C'est exactement notre principe : vérifier l'âge sans livrer les données. Et Apple, qui résistait hier à toute vérification d'âge, l'a fait sous la pression des régulateurs britanniques et américains. La preuve, une fois encore, que lorsque l'État exige, la plateforme s'exécute.

Nous rendrons ces outils obligatoires et activés par défaut. Tout appareil vendu en France demandera, à sa première mise en route, s'il est destiné à un adulte ou à un enfant. Pour un adulte, une vérification d'âge unique suffit à le débloquent entièrement : se connecter à un compte Apple, Google ou Samsung déjà vérifié, ou, pour ceux qui n'en ont pas, passer par le système national d'attestation d'âge en double anonymat, en trois secondes et sans qu'aucune donnée ne soit conservée. Une seule fois, puis plus jamais. Un téléphone d'adulte n'est pas bridé, il est libre.

Sur un appareil configuré pour un enfant, en revanche, la protection s'applique selon l'âge, et l'interdiction est absolue avant

16 ans : le mineur ne pourra ni installer ni utiliser TikTok, Instagram ou Snapchat, et aucun parent ne pourra l'y autoriser, exactement comme dans le modèle australien sans dérogation. Quand bien même un adulte installerait l'application, la vérification d'âge à la connexion la rendrait inutilisable par l'enfant. La responsabilité reste partagée entre les plateformes, les fabricants et les parents.

Les VPN, eux, resteront parfaitement légaux. Ce sont des outils légitimes de protection de la vie privée, que nous défendons dans notre loi Dédale. Mais un VPN ne permet pas de mentir sur son âge. Il masque la localisation, pas l'identité. Et c'est l'âge que nous vérifions, pas l'endroit d'où vous vous connectez.

Aucun système n'est infaillible. Il y aura toujours un adolescent assez malin pour contourner. Mais l'objectif n'est pas la perfection, c'est de passer d'un monde où tous les enfants ont accès à tout en trois secondes à un monde où l'écrasante majorité est protégée. Le reste, c'est le travail des parents. L'État fait sa part, les plateformes font la leur, les parents font la leur. Chacun ses responsabilités.

8. LA FIN DU COLLÈGE UNIQUE : DEUX VOIES D'EXCELLENCE.

Le collège unique est l'un des plus grands mensonges de la République. Au nom d'une fausse égalité, on enferme huit heures par jour des élèves qui ont de l'or dans les mains dans des cours abstraits qui les éteignent, tout en tirant vers le bas ceux qui sont faits pour les études longues. Résultat : on fabrique à la fois des décrocheurs frustrés et des élites incultes. On n'aide personne en traitant tout le monde pareil.

Nous assumons donc d'ouvrir, à la fin du collège, deux voies d'égale dignité, choisies et non subies.

La Voie Générale d'Excellence, pour ceux qui se destinent aux études longues et théoriques. Le niveau y sera nettement relevé, et le brevet redeviendra un vrai examen de passage : sans le brevet, pas de lycée général, comme commence déjà à le prévoir

le choc des savoirs. On cesse de distribuer les diplômes comme des prospectus.

La Voie Professionnelle de Prestige, calquée sur les modèles suisse et allemand. L'apprentissage en entreprise y débute vers 15 ans, comme en Suisse, où 70% des jeunes choisissent cette voie et où le chômage des jeunes compte parmi les plus bas d'Europe, autour de 3%. Cette filière recevra des moyens massifs pour devenir une véritable voie royale.

Et surtout, aucune des deux voies n'est un cul-de-sac. C'est tout le secret du modèle suisse : un apprenti peut, grâce à une maturité professionnelle, accéder à l'université et y décrocher une licence, et l'on peut passer d'une voie à l'autre. Là-bas, les profils issus de l'apprentissage sont souvent plus recherchés que les diplômés universitaires. Une voie professionnelle qui ouvre toutes les portes, voilà ce que nous bâtissons. Pas une relégation, un choix d'excellence.

Nous briserons aussi le fétichisme du diplôme. En France, on croit encore que tout se joue à 22 ans, sur un parchemin. C'est faux. Beaucoup de métiers, y compris dans la tech, s'apprennent d'abord par la pratique, en entreprise, la théorie venant nourrir le travail réel plutôt que de le précéder. Nous généraliserons la formation en situation de travail, déjà permise par la loi mais trop peu utilisée, pour que les entreprises forment leurs salariés dès le premier jour et tout au long de leur carrière. Nos plus belles réussites le prouvent : l'École 42 forme des développeurs de classe mondiale sans cours magistral ni diplôme d'entrée. La compétence se prouve par ce qu'on sait faire, pas seulement par ce qu'on a passé.

C'est dans cet esprit que nous rétablirons l'accès au BTS sans le baccalauréat pour les jeunes sortant du lycée, supprimé par le décret du 21 mars 2019. Que les choses soient claires : le bac garde toute sa valeur et demeure la voie d'accès aux études générales et universitaires. Mais il n'a jamais été la seule porte du BTS, puisqu'un adulte de 24 ans peut aujourd'hui en passer un sans le bac grâce à son expérience, et c'est une bonne chose.

L'incohérence est ailleurs : ce même droit est refusé au jeune de 18 ans recalé de quelques points, à qui l'on ferme la porte de la voie scolaire. Avant 2019, ce jeune ayant le niveau de terminale pouvait s'inscrire et réussir. Nous lui rouvrirons cette voie, non pas en supprimant toute exigence, mais en la remplaçant par un test d'aptitude à l'entrée. Loin de dévaloriser le diplôme, nous offrons une seconde chance à ceux qui en ont les capacités, sans rien céder sur le sérieux que nous exigeons partout ailleurs.

Car il faut enfin oser le dire : un bon soudeur nucléaire est plus utile à la Nation, et gagnera mieux sa vie, qu'un mauvais sociologue. Le reconnaître et le valoriser, c'est rendre justice à des centaines de milliers de jeunes que l'on a trop longtemps méprisés.

9. LA FORMATION POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE.

Apprendre ne s'arrête pas à la sortie de l'école. Tout citoyen pourra reprendre ses études ou se reconverter à tout âge, sans renoncer à ses revenus ni à sa protection sociale, en s'appuyant sur le compte personnel de formation que nous renforcerons et simplifierons, et sur la reconnaissance de l'expérience déjà acquise. Une seconde chance ne doit jamais être un luxe.

Quant à l'université, soyons lucides sur ce qui bloque vraiment. Ce n'est pas le coût de l'inscription, déjà parmi les plus bas d'Europe, mais celui de la vie étudiante. Se loger, se nourrir, se déplacer, voilà ce qui ferme aujourd'hui les portes du savoir aux plus modestes. Nous agissons donc là où l'argent fait barrage, sur le logement étudiant, la restauration et les bourses, pour que nul talent ne soit arrêté par sa condition. L'argent ne sera plus jamais un frein à l'épanouissement de chacun.

En résumé, l'école de la République ne sera plus une garderie géante où l'on stocke des enfants en attendant qu'ils aient l'âge de voter. Ce sera une forge. Une forge qui produit des citoyens qui savent lire, compter, cuisiner, respecter, maîtriser leurs démarches administratives, servir et se battre pour ce en quoi ils croient.

BLOC 6

AGRICULTURE, EAU ET ENVIRONNEMENT

1. Agriculture : restaurer la puissance et la dignité paysanne
2. Le Plan Or Bleu

1.

AGRICULTURE

Première puissance agricole d'Europe, et pourtant en train de perdre la capacité de nourrir les siens. Le pays qui exporte son blé pour importer ses pâtes.

Le constat : une puissance qui se vide de l'intérieur

La France reste, sur le papier, une grande nation agricole. Sa ferme demeure la plus vaste d'Europe, et elle est le premier producteur mondial de vin, le premier producteur européen de viande bovine et le premier exportateur européen de céréales. Et pourtant, derrière ces titres, les fondations se fissurent. Selon le rapport d'évaluation de la souveraineté alimentaire remis par le gouvernement en mars 2024, notre balance commerciale agroalimentaire reste globalement excédentaire, entre sept et neuf milliards d'euros, mais cet excédent est largement positif vis-à-vis des pays tiers et désormais négatif vis-à-vis de l'Union européenne. Nos voisins nous dépassent chez nous.

Cet excédent global cache un décrochage. Si l'on retire les vins et spiritueux, la France ne dégage plus aucun excédent sur son alimentation depuis plus d'une dizaine d'années (Agriculture Stratégies, décembre 2025). Nous vendons du brut, céréales et animaux vivants, et nous rachetons du transformé, pendant que l'Allemagne et les Pays-Bas s'imposent comme les grands hubs de la transformation alimentaire en Europe et captent la valeur ajoutée, tandis que l'Espagne conquiert nos fruits et légumes. En 2025, pour la première fois depuis un demi-siècle, notre balance pourrait devenir déficitaire, une bascule que le Sénat a prise assez au sérieux pour tenir, le 2 février 2026, ses premières Assises de la lutte contre le déclin agricole.

Concrètement, nous avons appris à dépendre des autres pour nous nourrir. Selon le rapport *Souveraineté alimentaire, un scandale made in France* publié par Terre de liens en 2025, un tiers des fruits de notre zone tempérée sont importés, la moitié si l'on ajoute agrumes et fruits tropicaux. Un tiers de nos légumes et un tiers de nos tomates ne sont plus produits chez nous. Notre blé dur dépend à soixante-quinze pour cent des importations, notre soja à soixante-sept, nos agneaux à soixante-trois. Et même notre force, les céréales, repose sur des engrais azotés et des tourteaux de protéines massivement importés. Le symbole est cruel, avec les deux cent cinquante mille hectares de blé dur que nous cultivons, nous pourrions produire quinze kilos de pâtes par Français chaque année, bien plus que les huit kilos et demi que nous consommons, et pourtant nous importons nos pâtes.

Mais le plus grave n'est pas dans les tableaux de douane, il est dans les fermes qui s'éteignent. À la fin des années quatre-vingt, la France comptait environ un million d'exploitations. Il en reste aujourd'hui un peu plus de trois cent mille. La moitié des agriculteurs encore en activité partiront à la retraite d'ici 2030 (INRAE), près de soixante pour cent ont déjà passé la cinquantaine, et près d'une exploitation sur deux n'a pas de repreneur. En 2022, on a compté vingt et un mille départs pour seulement quatorze mille installations (mission IGF-CGAAER, juillet 2024). Le métier ne se transmet plus, en 2023, neuf pour cent seulement des élèves de l'enseignement agricole étaient enfants d'agriculteurs, contre quarante pour cent en 1990. La ferme France ne manque pas seulement de terres protégées ou de débouchés, elle manque de bras et d'avenir.

Cette détresse a explosé au grand jour. À partir de janvier 2024, partout en France et dans toute l'Europe, les agriculteurs ont bloqué les routes pour dire leur colère, des revenus qui ne paient plus le travail, des charges qui montent, une concurrence déloyale ouverte par les accords de libre-échange, un empilement de normes qui les étouffe pendant qu'on laisse entrer des produits qui ne respectent aucune de ces règles. La crise a repris fin 2025 contre l'accord avec le Mercosur et la gestion brutale d'une épizootie. Ce n'est pas un caprice corporatiste, c'est le cri d'un monde qui sent qu'on l'a lâché.

Et sous leurs pieds, la ressource elle-même se fatigue. Nos sols sont de moins en moins résilients, appauvris par un travail trop intensif et un manque de fertilisants organiques, alors même que leur qualité conditionne l'absorption des pluies, le stockage du carbone, la biodiversité et notre potentiel agronomique. L'eau se raréfie certains étés, le climat dérègle les rendements. Nous reviendrons en détail sur l'eau, traitée dans le Plan Or bleu, et nous ferons ici du sol une cause nationale.

Disons-le clairement, ce déclin n'a rien d'une fatalité. Il est le produit de décisions, le libre-échange sans réciprocité, la norme imposée à nos paysans mais pas à nos fournisseurs, l'abandon de la transmission, l'oubli de la terre. Ce que des décisions ont défait, d'autres décisions le referont. Car la souveraineté alimentaire n'est pas une souveraineté parmi d'autres, c'est la première. Un peuple qui ne peut plus se nourrir lui-même n'est plus libre, il est à la merci de celui qui le nourrit. Nous reprendrons ce pouvoir.

PILIER 1. DES SOLS VIVANTS, NOTRE CAPITAL LE PLUS PRÉCIEUX

On a longtemps traité le sol comme un simple support, un terrain où poser des plantes et déverser des intrants. C'est une erreur. Le sol est vivant, et c'est notre capital le plus précieux, car un sol en bonne santé nous rend trois services d'un seul coup. Il nourrit, en garantissant le potentiel agronomique du pays. Il retient l'eau, en absorbant les pluies d'orage et en rechargeant les nappes, ce qui nous protège à la fois des inondations et des sécheresses. Et il stocke le carbone. Le Shift Project l'a chiffré, l'agriculture pourrait stocker jusqu'à quinze virgule six millions de tonnes de CO₂ par an, à condition de préserver les prairies, les haies et les arbres existants et de généraliser les pratiques stockantes, couverts végétaux, agroforesterie, fertilisation organique. Sol vivant, donc souveraineté alimentaire, résilience à l'eau et climat, le même combat.

Or ce capital se dilapide de deux façons. Par le bas, nos sols s'appauvrissent, victimes d'un labour trop intensif et d'un manque de matière organique qui les rend, année après année, moins fertiles et moins résilients. Par le haut, on les bétonne, et un sol recouvert ne nourrira plus jamais personne. Nous mènerons donc une bataille sur les deux fronts, régénérer la terre vivante et cesser de la recouvrir.

Nous protégerons le foncier agricole comme un bien stratégique. L'objectif de sobriété foncière existe déjà dans la loi, mais il a été affaibli et contesté. Nous le rendrons réel, non pas en interdisant de construire, mais en construisant autrement. Comme nous l'avons dit dans notre chapitre sur le logement, l'avenir n'est pas dans l'étalement pavillonnaire qui grignote les champs, mais dans la ville dense et désirable. Densifier pour ne pas dévorer, voilà la règle. La terre nourricière ne sera plus la variable d'ajustement de l'urbanisme.

Nous ferons de la régénération des sols une grande cause agricole. Les pratiques qui soignent la terre sont connues, couverts végétaux, rotations longues et diversifiées, retour des légumineuses qui fixent l'azote gratuitement, haies et agroforesterie, réduction du travail du sol, retour de la matière organique. Elles restent minoritaires car elles demandent du temps, de la trésorerie et une prise de risque que le marché ne récompense pas. Nous changerons cela. L'agriculteur qui stocke du carbone, retient l'eau et restaure la vie de ses sols rend un service à la nation, et il sera payé pour cela, par un paiement pour services environnementaux simple, lisible et garanti dans la durée. L'initiative existante du quatre pour mille est une bonne idée restée trop molle, nous lui donnerons enfin des moyens à sa hauteur.

Nous mettrons la science au service de cette terre vivante. La France possède une recherche agronomique de premier plan et une avance réelle en agriculture de précision, en robotique et en biocontrôle. Ces outils permettent de moins travailler le sol, de doser au plus juste, de désherber sans chimie. Régénérer le sol ne veut pas dire revenir en arrière, mais avancer plus intelligemment.

Disons enfin ce qui nous sépare des approches les plus radicales. Certains veulent régénérer les sols en coupant de soixante-dix pour cent les engrais azotés et en réduisant fortement les élevages. Nous ne suivrons pas ce chemin, car un sol mieux portant qui nourrit moins de Français n'est pas un progrès, c'est un recul déguisé en vertu. Notre cap est clair, nous baisserons la dépendance aux intrants de synthèse progressivement, à mesure que les pratiques régénératrices et le biocontrôle prendront le relais, et jamais au prix de notre capacité à nous nourrir. Régénérer la terre, oui. Sacrifier la ferme France, jamais.

Enfin, nous poserons une règle de bon sens, déjà énoncée pour l'eau, la même terre ne peut pas tout faire. Quand un hectare doit choisir entre nourrir un Français et remplir un réservoir, il nourrira. Le Shift Project a rappelé qu'atteindre notre plafond de biocarburants reviendrait à mobiliser sept pour cent de notre surface agricole. Nous encadrerons donc les cultures à vocation énergétique, biocarburants et méthanisation, pour qu'elles valorisent les résidus et les terres marginales sans jamais prendre la place de l'alimentation. L'assiette avant le moteur.

PILIER 2. UN REVENU ET UNE DIGNITÉ POUR CELUI ET CELLE QUI NOUS NOURRISENT

Il y a une injustice fondatrice au cœur de notre agriculture, celui qui nourrit la nation vit trop souvent dans la précarité. Les écarts sont vertigineux. Selon les travaux de l'INRAE, le revenu agricole par travailleur non salarié s'échelonne de soixante-neuf mille cinq cents euros par an pour les dix pour cent les mieux lotis à huit mille quatre cents euros pour les dix pour cent les plus bas, autour d'une moyenne de vingt-neuf mille cinq cents euros. Derrière la moyenne, la réalité d'un quart de la profession sous le seuil de pauvreté, un taux de pauvreté d'environ vingt-deux pour cent (INSEE, 2018). Et la cause profonde est connue, les gains de productivité considérables de l'agriculture française depuis soixante ans ont été captés en grande partie par l'aval de la filière et par le consommateur, pas par le producteur, qui rémunère

faiblement son propre travail pour investir dans son outil. Le paysan produit la valeur, d'autres l'empochent.

Pour masquer ce hold-up, un système s'est installé, celui de la perfusion. Selon l'INRAE, les aides directes de la PAC ont représenté en moyenne soixante-dix-sept pour cent du résultat courant des exploitations françaises entre 2010 et 2019, et pour les plus fragiles, les éleveurs de bovins viande, ce poids a atteint un pic de deux cent cinquante pour cent du revenu en 2019, ce qui signifie qu'ils produisent à perte et ne survivent que par la subvention. Ces aides sont vitales, nous ne les supprimerons pas, mais nous refusons qu'elles servent d'éternel pansement sur une plaie ouverte. Cette dépendance résulte d'un choix politique, celui d'avoir abaissé les prix agricoles européens pour les rendre compétitifs sur les marchés mondiaux, les aides ne compensant que partiellement et peinant à couvrir les coûts de production. Un paysan ne devrait pas avoir besoin d'une aumône pour vivre de son métier, il devrait pouvoir vivre de son prix.

Or le prix, justement, lui échappe. L'État a bien tenté de rééquilibrer le rapport de force. Trois lois, Égalim I, II et III, votées entre 2018 et 2023, devaient protéger les agriculteurs dans le bras de fer commercial qui les oppose chaque année à la grande distribution. Le principe était juste, construire le prix en marche avant à partir du producteur, sanctuariser la part de la matière première agricole pour la rendre non négociable. Mais ces lois, de l'aveu même du gouvernement, n'ont pas tenu. La grande distribution a trouvé la faille. Les centrales d'achat internationales, installées aux Pays-Bas, en Belgique ou en Espagne, sont devenues le moyen de contourner les lois Égalim, et concernent désormais jusqu'à cinquante pour cent des volumes de produits commercialisés en France. Le président de la République lui-même a qualifié ces centrales de contournement de la loi française. Le Sénat a documenté que ces centrales servent de cadre à des pratiques commerciales abusives et renforcent la position dominante des distributeurs sur leurs fournisseurs. Résultat, malgré trois lois, bon nombre d'agriculteurs vendent encore à perte.

Cette pression a un coût humain que l'on n'ose pas regarder. Le suicide reste, dans le monde agricole, un sujet tabou. Les études divergent, mais elles concordent sur l'essentiel. L'étude de la MSA de 2019, sur des données de 2015, fait état d'environ deux suicides par jour parmi les assurés du régime agricole, tandis que Santé publique France évoque un agriculteur exploitant tous les deux jours. Les exploitants et salariés agricoles ont un risque de suicide supérieur de près de treize pour cent à celui du reste de la population, et de plus de dix-huit pour cent pour les salariés agricoles, et chez les plus de soixante-cinq ans, ce risque est deux fois plus élevé que pour l'ensemble des assurés du même âge. Honnêteté oblige, les méthodologies divergent au point de varier d'un facteur un à quatre, mais toutes pointent une surmortalité. Derrière ces chiffres, des hommes et des femmes qui produisent à perte, dans le silence, jusqu'à la rupture. Une nation digne ne laisse pas ceux qui la nourrissent mourir de désespoir.

Voici donc ce que nous ferons. Nous rendrons à Égalim les dents qu'on ne lui a jamais données. La construction du prix en marche avant et la sanctuarisation de la matière première agricole, aujourd'hui théoriques, deviendront contraignantes et contrôlées, avec des indicateurs de coûts de production qui serviront de socle non négociable, sous le contrôle d'un État qui sanctionnera lourdement, pas symboliquement.

Nous fermerons la faille des centrales européennes. Tout produit vendu au consommateur français sera négocié sous le droit français, quel que soit le pays où siège la centrale d'achat. Cette bataille, nous la mènerons aussi à Bruxelles, car un Égalim européen est la seule façon de protéger durablement le paysan français de ce contournement.

Nous poserons le principe d'un prix plancher. Nul ne pourra acheter à un agriculteur en dessous de ce que lui coûte de produire. Soyons lucides sur la difficulté, un tel plancher est complexe à définir, il varie selon les filières, les régions et les années, et il ne tiendra que s'il s'appuie sur des indicateurs de coûts transparents, filière par filière, et s'il est protégé des importations à bas coût, ce que nous traiterons dans le pilier suivant sur la concurrence déloyale. Mais le principe est non

négociable, le travail d'un paysan ne se brade pas en dessous de son coût.

Nous rééquilibrerons durablement le rapport de force. Face à une poignée de centrales d'achat, les producteurs resteront dispersés tant qu'on ne les aidera pas à se regrouper, nous renforcerons donc leurs organisations pour qu'ils négocient collectivement, et nous donnerons à l'observatoire des prix et des marges les moyens d'imposer une transparence totale sur la répartition de la valeur, du champ au rayon. Nous activerons enfin un levier que l'État a déjà entre les mains mais qu'il néglige, la commande publique. La loi fixe déjà des objectifs d'approvisionnement durable et local dans nos cantines, mal appliqués, nous les rendrons effectifs, car des millions de repas servis chaque jour dans les écoles, les hôpitaux et les administrations sont autant de débouchés garantis, à prix juste, pour nos paysans.

Nous ne voulons ni d'un paysan assisté, ni d'un paysan sacrifié. Nous voulons un paysan qui vit, dignement, du fruit de son travail. Celui qui nourrit la nation ne doit jamais être le seul à ne pas vivre de ce qu'il produit.

PILIER 3. LA FIN DU DEUX POIDS DEUX MESURES

Nous demandons tout à nos paysans et rien à nos fournisseurs. Voilà l'injustice qui les tue à petit feu. La France et l'Europe imposent à leurs agriculteurs des normes parmi les plus strictes au monde, sur les pesticides, le bien-être animal, l'environnement, puis laissent entrer librement des produits fabriqués sans aucune de ces contraintes. Le chiffre est accablant, il existe au moins soixante-douze pesticides interdits dans l'Union européenne pour lesquels des résidus restent tolérés dans les produits importés. Et le piège est plus profond encore, l'absence de résidu dans un aliment ne signifie pas que le produit n'a pas été utilisé pendant la production, où il a permis de produire à moindre coût. La triche est dans la méthode, pas seulement dans l'assiette. Un simple contrôle de résidus ne la verra jamais.

Les exemples ne manquent pas. La lentille canadienne, moins chère et cultivée avec des pesticides interdits en Europe, comme le Sencoral retiré en 2014 ou le glyphosate autorisé jusqu'à quatre jours avant la récolte, supplante peu à peu la lentille française. Sur la viande bovine, les accords déjà conclus ou en négociation reviendraient à importer deux cent mille tonnes supplémentaires de bœuf américain, canadien et brésilien, parfois nourri aux farines de sang, sans réglementation sur le transport des animaux au Brésil, avec à la clé cinquante mille emplois menacés selon l'interprofession. Pendant ce temps, on serre la vis à l'éleveur de l'Aveyron.

Le Mercosur est devenu le symbole de cet abandon. Disons les choses telles qu'elles sont aujourd'hui. L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur a été signé le 17 janvier 2026, validé par le Conseil le 9 janvier à la majorité qualifiée malgré l'opposition de la France et de plusieurs États, et il s'applique provisoirement depuis le 1er mai 2026. Il ouvre nos portes à quatre-vingt-dix-neuf mille tonnes de viande bovine à droits réduits, cent quatre-vingt mille tonnes de volaille, du sucre et du riz. Et sur la réciprocité des normes, presque rien, une seule clause miroir sur les œufs en coquille, dont l'effet restera dérisoire puisque ces importations sont anecdotiques, alors qu'un tel mécanisme aurait dû s'appliquer là où les flux sont massifs, sur le poulet et le bœuf. Pour rallier l'Italie, on a promis un accès anticipé à quarante-cinq milliards d'euros de fonds agricoles et le gel de la taxe carbone aux frontières sur les engrais. Nos paysans ont été échangés contre un traité de commerce.

Voici ce que nous ferons. Nous poserons un principe simple et non négociable, rien ne sera interdit à nos paysans sans être interdit à l'import. Tout ce que nous refusons à un agriculteur français, un pesticide, une pratique d'élevage, une condition de production, sera refusé à ce qui entre dans nos frontières. Pour cela, nous privilégierons les mesures miroirs, qui sont, à la différence des clauses négociées accord par accord, des règles unilatérales applicables à toutes les importations. Et ces mesures porteront sur la méthode de production, pas seulement sur la limite de résidus, car c'est le seul moyen de débusquer la triche à la source.

Sur le Mercosur, le combat n'est pas perdu et nous le mènerons jusqu'au bout. L'accord doit encore être ratifié par le Parlement européen et par les parlements nationaux, une procédure de plusieurs mois. Nous voterons contre au Parlement européen, nous soutiendrons le recours devant la Cour de justice de l'Union européenne déjà engagé, et jamais nous ne le ratifierons au plan national. La reconquête plus large de notre souveraineté commerciale, nous la détaillons dans notre volume consacré à l'Europe.

Nous redonnerons à nos frontières les moyens de contrôler vraiment, car une norme sans douane est une norme pour rien. Traçabilité, contrôles renforcés, sanctions réelles, l'import devra prouver sa conformité, et non l'inverse.

Soyons honnêtes sur les objections, car elles existent. La Commission européenne répond que les clauses miroirs pourraient peser sur la compétitivité des industries européennes, qui utilisent aussi des produits importés, et augmenter les coûts pour le consommateur. Nous l'assumons, pour deux raisons. D'abord, c'est juridiquement possible, l'Europe l'a déjà fait, en interdisant dès 2020 l'importation de cerises contenant le moindre résidu de diméthoate, et en ramenant à zéro, en 2023, les seuils de résidus de deux néonicotinoïdes, supprimant ainsi la tolérance à l'importation qu'elle accordait. La voie existe, il suffit de la généraliser. Ensuite, une nourriture un peu plus chère mais produite selon nos règles vaut mieux qu'une nourriture bon marché qui ruine nos fermes et empoisonne nos sols. Nous choisissons le paysan et l'assiette du Français, pas la marge de l'importateur.

Nous mettrons fin, enfin, à une hypocrisie que personne n'assume. L'Europe interdit certaines substances sur son sol tout en autorisant son industrie à les exporter ailleurs, avant de les retrouver dans les aliments qu'elle réimporte. Ce double standard cessera, on ne produira plus pour l'export ce qu'on interdit chez soi.

On ne défend pas ses paysans avec des discours, on les défend avec des frontières intelligentes. Et c'est seulement ainsi que le

prix plancher du pilier précédent tiendra debout, car un prix juste à l'intérieur ne survit pas à un dumping à l'extérieur. La norme la plus exigeante doit s'appliquer à tous, ou elle ne protège personne.

PILIER 4. TRANSMETTRE LA TERRE ET FAIRE NAÎTRE UNE GÉNÉRATION

Une agriculture qui ne se transmet plus est une agriculture qui meurt. Nous l'avons dit, la moitié des agriculteurs partiront à la retraite d'ici 2030, et déjà en 2022, on comptait vingt et un mille départs pour seulement quatorze mille installations. Chaque ferme qui s'éteint faute de repreneur, c'est un morceau de souveraineté alimentaire perdu pour toujours. La question du renouvellement n'est pas une question parmi d'autres, c'est la question de survie de la ferme France. Et pour y répondre, il faut nommer le verrou.

Ce verrou, c'est la terre, devenue inaccessible. Le prix moyen de l'hectare agricole est passé de trois mille à six mille euros entre 1997 et 2020, et il approche les dix mille euros en région parisienne, en PACA et dans les Hauts-de-France. Or ce prix est déconnecté de la rentabilité économique réelle, au point que l'achat du foncier, quand il est obligatoire pour s'installer, peut à lui seul ruiner la viabilité de l'exploitation. Un jeune ne peut pas à la fois acheter sa terre et vivre de son travail. Pendant ce temps, les grandes fermes grossissent, la taille moyenne d'une exploitation est passée de moins de vingt hectares en 1970 à soixante-neuf hectares en 2020, et le foncier qui se libère part à l'agrandissement plutôt qu'à l'installation.

Pire, une faille béante permet d'échapper à toute régulation. On ne vend plus la terre, on vend les parts de la société qui la détient, ce qui contourne le contrôle des SAFER. En 2024, huit mille cinq cents mouvements de parts sociales ont été enregistrés, portant sur des sociétés exploitant près d'un million d'hectares. La loi Sempastous de décembre 2021 a bien tenté d'instaurer un contrôle de ce marché sociétaire, confié aux SAFER, pour lutter contre la concentration et orienter les terres vers l'installation,

mais elle reste trop molle face à l'ampleur du phénomène. Et la financiarisation s'invite, quand un grand groupe comme LVMH rachète un domaine, la valeur foncière de toute la zone est poussée vers le haut, et les nouveaux arrivants ne peuvent plus s'installer. La terre nourricière devient un actif financier.

Il y a enfin un cercle vicieux que personne n'ose regarder en face. Le cédant qui part à la retraite touche une pension agricole bien plus faible que la moyenne française, alors il compte sur la vente de son exploitation pour vivre ses vieux jours, ce qui le pousse à vendre au plus offrant et au prix fort. La misère du retraité alimente l'inflation du foncier qui ferme la porte au jeune. On ne réglera pas l'installation sans régler la retraite.

Voici donc ce que nous ferons. Nous découplerons l'installation de l'achat de la terre. La France a déjà une tradition pour cela, quatre-vingts pour cent de notre surface agricole est exploitée en fermage, c'est-à-dire en location, contre vingt pour cent en propriété directe. Nous généraliserons le portage du foncier, où la terre est portée par une foncière publique ou mixte et louée au jeune par un bail sécurisé, ce qui lui permet de consacrer ses moyens aux actifs productifs, matériel, cheptel, bâtiments, plutôt qu'à l'achat de terres. Des régions le font déjà, l'Occitanie a créé sa propre foncière donnant la priorité aux projets durables et aux porteurs non issus du milieu agricole. Nous en ferons un dispositif national, doté de vrais moyens.

Nous réguenons le foncier pour de bon. La faille des parts sociales sera refermée, en donnant aux SAFER un pouvoir réel sur les cessions de parts, pas un contrôle de façade. Nous plafonnerons la concentration et nous protégerons la terre agricole de la financiarisation, car ce qui nourrit la France n'est pas un produit de placement. Soyons honnêtes, encadrer un marché de parts touche au droit de propriété et demande de la précision juridique, mais la loi Sempastous a déjà ouvert la voie, nous ne ferons que lui donner la force qui lui manque.

Nous sécuriserons le cédant pour libérer le repreneur. En relevant les retraites agricoles, sujet que nous traitons dans notre chapitre sur les retraites, nous briserons le cercle vicieux, car un

agriculteur qui part avec une pension digne n'est plus contraint de vendre au plus offrant. Et nous orienterons la fiscalité de la transmission pour récompenser celui qui cède à un jeune qui s'installe, plutôt qu'à la ferme voisine qui s'agrandit.

Nous accueillerons enfin la génération nouvelle, qui ne ressemble plus à l'ancienne. En 2023, neuf pour cent seulement des élèves de l'enseignement agricole étaient enfants d'agriculteurs, contre quarante pour cent en 1990. L'avenir de nos campagnes se jouera en grande partie avec celles et ceux qui ne sont pas nés dans une ferme. Nous leur ouvrirons grand les portes, par un accompagnement renforcé, un guichet unique de l'installation et de la transmission qui fonctionne vraiment, des stages, du parrainage, et une aide à l'installation qui ne soit plus la loterie qu'est devenue sa régionalisation, mais qui garantisse partout un socle digne de ce nom.

La terre doit revenir à celui qui la travaille, jamais à celui qui l'accumule. Nous ne laisserons pas la ferme France mourir de vieillesse, faute d'une main pour prendre le relais.

PILIER 5. L'EAU, SÉCURISER SANS ACCAPARER

La ressource en eau, sa raréfaction et la hiérarchie des usages qui doit nous guider, nous les avons traitées dans notre Plan Or bleu. Nous n'y revenons pas. Reste une question proprement agricole, comment irriguer demain, alors que l'agriculture a besoin d'eau précisément au moment où elle manque le plus. Le chiffre dit l'ampleur de la tension, dans le bassin Adour-Garonne, soixante-quinze pour cent de l'eau consommée en été est destinée à l'agriculture. L'été, le champ et la rivière boivent à la même source.

D'où la tentation du stockage. Les réserves de substitution, surnommées mégabassines, consistent à pomper l'eau en hiver pour la rendre disponible à l'irrigation en été. Sur le papier, l'idée a une logique, prélever quand l'eau est abondante plutôt qu'en pleine sécheresse. Dans les faits, le dossier de Sainte-Soline a viré au champ de bataille. Le réservoir, plus de six cent mille

mètres cubes, l'équivalent de deux cent cinquante piscines olympiques, fait partie d'un projet de seize réserves financé à soixante-dix pour cent par de l'argent public, et la justice a fini par annuler quatre autorisations en raison de leur impact sur l'outarde canepetière, dont la population a chuté de quatre-vingt-quatorze pour cent en vingt-deux ans. À noter, et c'est important pour ne pas tomber dans la caricature, le juge n'a pas condamné le principe même des réserves, qu'il a estimé compatible avec une gestion équilibrée de l'eau, il a sanctionné ces projets précis et la manière de les conduire.

Nous tirons de cet échec une ligne claire, ni le blanc-seing, ni l'interdiction de principe. Stocker l'eau d'hiver est légitime, mais à trois conditions non négociables. D'abord, seulement là où la ressource hivernale le permet vraiment, car une réserve en amont d'un bassin n'a pas les mêmes effets qu'une réserve proche du littoral, ce qui suppose une étude sérieuse au cas par cas. Ensuite, sous gouvernance partagée et transparente, décidée dans les comités de bassin et les commissions locales de l'eau, jamais imposée d'en haut, et répartie entre tous les irrigants plutôt qu'accaparée par quelques-uns. Enfin, couplée à une vraie transition vers la sobriété, car une bassine qui sert à maintenir les mêmes cultures gourmandes et le même gaspillage n'est pas une solution, c'est un sursis payé par le contribuable.

Car la réponse de fond n'est pas de stocker toujours plus, mais d'avoir besoin de moins. Nous soutiendrons massivement l'irrigation de précision, le goutte-à-goutte et les capteurs, domaines où la France dispose d'une réelle avance, l'adaptation des cultures au climat qui vient, et les sols vivants de notre premier pilier, qui retiennent l'eau bien mieux qu'une réserve de plastique. La bassine, quand elle se justifie, sera l'outil d'une transition, jamais l'alibi pour l'éviter.

Quant à l'autre dette de l'agriculture envers l'eau, la pollution des nappes par les nitrates et les pesticides, nous la traitons dans notre pilier suivant.

L'eau n'appartient à personne et elle est à tout le monde. La stocker, oui. L'accaparer, jamais. On ne sécurise pas l'agriculture contre la nature, on la sécurise avec elle.

PILIER 6. SORTIR DES POISONS SANS DÉSARMER

L'agriculture a une dette envers l'eau, et il faut la regarder en face. La pollution diffuse par les nitrates et les pesticides ronge nos nappes. Sur la période 1980-2025, près de quatorze mille six cents captages d'eau potable ont été fermés en France, et parmi ceux abandonnés pour dégradation de la qualité, plus de quarante pour cent le sont à cause de teneurs excessives en nitrates ou en pesticides. La Cour des comptes est sans appel, les pollutions diffuses agricoles sont la cause la plus fréquente de dégradation des eaux souterraines, et la deuxième pour les eaux de surface. En Bretagne, les algues vertes sur les plages disent depuis quarante ans ce que l'excès d'azote fait à nos côtes.

Et comme souvent, les règles existent mais ne sont pas tenues. La Cour des comptes décrit des zones de non-traitement le long des cours d'eau reposant sur une cartographie incohérente, incomplète et non opposable, un registre numérique des épandages en retard, et l'absence de sanctions effectives. Quant au plan Écophyto, censé réduire l'usage des pesticides, il est devenu le symbole d'un objectif de réduction rejeté par une partie du monde agricole, au point que le gouvernement a changé son indicateur de mesure pour en masquer l'échec.

Mais ce constat ne doit pas nous jeter dans le piège du tout ou rien, et l'affaire de l'acétamipride le montre mieux que tout. La France a interdit par décret en décembre 2020 ce néonicotinoïde, devenant le seul pays de l'Union à le bannir alors qu'il y reste autorisé jusqu'en 2033. La loi Duplomb a tenté de le réintroduire en juillet 2025 pour la betterave, la cerise, la pomme et la noisette, avant que le Conseil constitutionnel ne censure cette réautorisation le 7 août 2025, la jugeant contraire à la Charte de l'environnement. Les deux camps ont une part de raison. L'agriculteur qui dit qu'on l'a désarmé seul, face à un concurrent

espagnol qui pulvérise librement, a raison. Le scientifique qui rappelle que ce neurotoxique ravage les pollinisateurs, au point que l'EFSA a recommandé en 2024 de diviser par cinq les doses admissibles, a raison aussi. Choisir un camp, c'est avoir tort à moitié.

Notre ligne sera donc exigeante et tiendra en trois principes. Jamais d'interdiction sèche sans alternative. Nous ne retirerons jamais un outil à un paysan pour le laisser nu face aux ravageurs, chaque restriction ira de pair avec une solution financée et un calendrier de transition. Mais jamais non plus un poison comme béquille permanente. Réautoriser un neurotoxique pour s'épargner l'effort n'est pas une politique, c'est un renoncement. Et surtout, harmoniser au lieu de se désarmer seul. La réponse au deux poids deux mesures n'est pas d'abaisser nos normes, mais de les imposer à tous, par les mesures miroirs de notre troisième pilier. Ce qui est trop dangereux pour nos abeilles le sera aussi pour les produits qui entrent dans nos frontières, et la concurrence déloyale disparaît.

Car la vraie sortie du poison, ce n'est pas de l'interdire, c'est de le rendre inutile. Nous miserons massivement sur ce que la France sait faire, le biocontrôle, la robotique de désherbage, l'agriculture de précision et la recherche sur des variétés résistantes, y compris les nouvelles techniques génomiques que l'Europe est en train d'encadrer. Couplées aux leviers agronomiques de notre premier pilier, rotations, couverts, sols vivants qui résistent mieux aux attaques, ces solutions feront reculer la chimie par le haut, pas par la contrainte aveugle. La betterave française, qui a tenu un rendement de quatre-vingt-onze tonnes par hectare en 2025 sans cet insecticide, prouve que la transition est possible quand on s'en donne les moyens.

Nous protégerons enfin l'eau à la source. Nous appliquerons vraiment Écophyto et les zones de non-traitement, avec une cartographie opposable, un registre des épandages opérationnel et des sanctions réelles. Nous protégerons pour de bon les quelque mille captages prioritaires, alors qu'aujourd'hui le volet du Plan eau qui leur est consacré est le moins avancé de tous, aucune de ses mesures n'ayant abouti. Et nous appliquerons le

principe pollueur-payeur avec justice, en faisant contribuer la filière au financement de la dépollution, sans écraser le paysan que nous venons de passer cinq piliers à défendre, ce qui suppose que cette contribution finance d'abord les alternatives. Les PFAS, eux, nous les traitons dans notre Plan Or bleu.

Le paysan n'est pas l'ennemi de l'eau, il en est la première victime et le meilleur gardien. Nous ne choisirons pas entre nourrir la France et protéger ses nappes, nous ferons les deux, en donnant à l'agriculteur les moyens de cesser d'empoisonner la ressource dont il dépend.

Reprendre le pouvoir de nous nourrir

Ces six combats n'en font qu'un. Le sol que l'on régénère, le revenu que l'on rend juste, la frontière que l'on rend intelligente, la terre que l'on transmet, l'eau que l'on partage, le poison dont on s'affranchit, tout converge vers une seule ambition, redonner à la France la maîtrise de son assiette.

On nous a raconté que le déclin de notre agriculture était une fatalité, le prix à payer de la modernité et du grand marché. C'est faux. Ce déclin a été choisi, par des accords signés contre nos paysans, des normes imposées à eux seuls, des prix écrasés, une terre livrée à la spéculation et une relève qu'on a laissée se tarir. Et ce que des choix ont défait, d'autres choix le relèveront. La renaissance de la ferme France n'est pas un rêve, c'est une décision.

Notre vision tient en trois mots, et le paysan est au cœur des trois. Nourrir, car un pays qui ne produit plus ce qu'il mange dépend de qui veut bien le nourrir, et n'est plus tout à fait libre. Vivre, car celui qui nous nourrit ne doit plus jamais être celui qui se prive, et la dignité du métier vaut autant que les tonnages. Durer, car une agriculture qui épuise son sol, vide ses nappes et empoisonne son eau scie la branche où s'assoit la nation entière.

Nous ne voulons ni d'une agriculture-musée, figée dans la nostalgie, ni d'une agriculture-usine, hors-sol et sans paysans. Nous voulons une agriculture vivante, souveraine et respectée,

fière de nourrir son peuple, capable de défendre ses revenus, sûre de transmettre ses fermes, et réconciliée avec la terre et l'eau dont elle vit.

Nous avons commencé par une image, celle d'un pays qui exporte son blé pour importer ses pâtes. Nous voulons la renverser. Demain, la France produira ce qu'elle mange, paiera justement ceux qui la nourrissent, et protégera la terre qui la fait vivre. Car de toutes les souverainetés, celle de l'assiette est la première. Un peuple qui sait se nourrir lui-même est un peuple libre.

2.

LE PLAN OR BLEU

L'eau, la première des ressources.

L'eau est la première des ressources, celle dont dépendent toutes les autres. Sans elle, le réacteur ne refroidit pas, l'électrolyse ne se fait pas, le champ ne produit pas. Elle est donc au cœur de ce chapitre, et nous l'affronterons avec lucidité. Car notre ambition énergétique elle-même a soif. Nos centrales nucléaires ont besoin d'eau pour se refroidir, et certaines ont déjà dû réduire leur production lors des canicules, quand notre carburant de synthèse en consomme aussi. En Suisse, à l'été 2025, la centrale de Beznau a même été bridée puis arrêtée parce que la rivière qui la refroidit dépassait 25 degrés. Nous concevrons donc cette énergie avec l'eau, et non contre elle, refroidissement en bord de mer, circuits fermés, sobriété des procédés. Dans un pays qui s'assèche, l'eau est la condition de tout le reste.

LE DÉFI : LA FIN DE L'ABONDANCE.

Disons-le sans détour, l'eau douce va manquer, et la France n'y échappera pas. Notre pays a longtemps cru l'eau gratuite et inépuisable, parce qu'il était bien arrosé. Cette époque s'achève. Selon la trajectoire d'adaptation retenue par l'État lui-même, la France métropolitaine se réchauffera de deux degrés en 2030, de près de trois en 2050 et de quatre en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Dans ce monde-là, les pluies d'été diminueront de

seize à vingt-trois pour cent, l'évaporation s'emballera, et l'eau qui recharge nos nappes et nos rivières se raréfiera.

Les études Explore2 et Explore 2070, références de l'État, ne laissent aucun doute. Les débits de nos rivières en été chuteront de trente à soixante pour cent. La Seine à Paris pourrait perdre jusqu'à soixante-dix pour cent de son débit le plus bas, le Rhône la moitié. Les nappes se rechargeront moins, et les glaciers qui soutiennent nos fleuves l'été fondent déjà sous nos yeux. Au total, les projections évoquent, à l'horizon 2040, un déficit national de deux à quatre milliards de mètres cubes d'eau par an, et certaines régions pourraient perdre jusqu'à la moitié de leurs ressources estivales.

Soyons justes, car nous ne dramatisons jamais à tort. La France n'est pas un désert, et elle reste mieux dotée que bien des pays. Mais la tension sera réelle, saisonnière et régionale, concentrée sur l'été et sur le Sud, et elle nourrira des conflits d'usage que Sainte-Soline a déjà fait éclater. Voilà pourquoi rien de ce qui suit n'est un luxe. Dans un pays qui s'assèche, gaspiller un litre revient à voler une part de l'avenir. Notre doctrine de l'abondance bien employée cesse d'être un choix, elle devient une nécessité.

ARBITRER ENTRE LES USAGES, ET LA SOBRIÉTÉ D'ABORD.

Une eau qui se raréfie, c'est une eau que l'on se dispute. Comme l'a montré le Shift Project, la transition énergétique elle-même a soif, car le nucléaire, l'électrolyse et les carburants de synthèse consomment de l'eau, qu'il leur faudra partager avec l'agriculture, l'eau potable et les rivières. Nous ne ferons pas semblant qu'une technologie dissout ce conflit. Nous l'arbitrerons, franchement.

Notre règle sera une hiérarchie claire. L'eau potable et la santé des Français d'abord, toujours. L'alimentation ensuite, car un pays qui ne se nourrit plus n'est plus souverain. La vie de nos rivières, qui est un patrimoine vivant. Et seulement après, l'industrie et l'énergie, qui devront s'adapter, se refroidir en bord de mer, fonctionner en circuit fermé, et jamais assécher une nappe pour

faire tourner une turbine. Cette hiérarchie ne sera pas dictée d'en haut, mais arbitrée au plus près du terrain, à l'échelle des bassins et des Régions, par une gouvernance partagée plutôt que par la matraque de Sainte-Soline.

Et nous poserons un principe que la facilité voudrait nous faire oublier, la sobriété avant la fuite en avant. Avant de mobiliser une goutte de plus, par le dessalement ou de grandes infrastructures, nous traquerons le gaspillage et nous contiendrons la demande. Car augmenter sans cesse la production stresse nos réseaux, et importer notre eau ou notre énergie nous rend dépendants, l'exact contraire de la souveraineté. Notre sobriété n'est pas la privation, c'est l'intelligence, user de moins pour vivre mieux et plus libres. L'abondance bien employée commence par ne pas gâcher ce que l'on a.

CESSER LE GASPILLAGE.

Et pourtant, nous la gaspillons comme nul autre bien. Près d'un litre d'eau potable sur cinq se perd dans les fuites de canalisations vieillissantes, soit environ un milliard de mètres cubes chaque année, l'équivalent de la consommation de dix-huit millions d'habitants. Et le réseau est si négligé qu'au rythme actuel de renouvellement, il faudrait plus d'un siècle et demi pour le refaire en entier. Or ce réseau vétuste ne fait pas que fuir, il salit aussi. Les vieux tuyaux corrodés relâchent des métaux, le plomb des branchements anciens s'infiltre dans l'eau du robinet, un poison pour les enfants, et chaque fissure par où l'eau s'échappe devient une porte par où la pollution du sol s'invite quand la pression baisse. Rénover le réseau est donc une double victoire, cesser le gaspillage et protéger la santé. Nous lancerons un grand plan de rénovation des canalisations, car réparer un tuyau, c'est à la fois récupérer une rivière et rendre l'eau plus pure, sans priver personne d'une seule goutte. Là encore, l'abondance bien employée plutôt que la privation.

FAIRE BOUCLER L'EAU.

Ensuite, nous ferons de l'eau ce que nous faisons de la matière, une ressource qui boucle. Aujourd'hui, la France ne réutilise que moins de un pour cent de ses eaux usées traitées, quand l'Espagne en recycle quatorze pour cent, l'Italie huit, et Israël près de quatre-vingt-dix. Le retard est sidérant. Le Plan Eau de 2023 promet péniblement d'atteindre dix pour cent en 2030, une ambition bien timide. Nous la dépasserons, par une réutilisation massive pour l'irrigation, l'industrie et l'arrosage, afin de réserver l'eau potable à ce qui l'exige vraiment. Et là où la mer est proche, le dessalement, gourmand en énergie mais alimenté par notre nucléaire, viendra en dernier renfort, selon notre règle, la solution coûteuse seulement là où il n'y a pas mieux, et jamais un prétexte pour s'épargner l'effort de sobriété.

UN BIEN PUBLIC, UN TRÉSOR STRATÉGIQUE.

L'eau est un bien vital, et sa gestion restera publique partout où elle sert le citoyen mieux que le profit. Et il est un trésor d'eau que nous garderons jalousement, nos barrages. L'hydroélectricité a fourni près de quatorze pour cent de notre électricité en 2024, c'est notre première énergie renouvelable, et la seule qui se stocke vraiment. Or, pendant plus de dix ans, Bruxelles a voulu ouvrir nos barrages à la concurrence, gelant tout investissement. Et en juin 2026, sous cette pression, le Parlement a fini par céder, en adoptant une loi qui fait passer les barrages d'un régime de concession à un régime d'autorisation, mais qui surtout met près de quarante pour cent de nos capacités hydroélectriques aux enchères. C'est une privatisation déguisée de l'un de nos actifs les plus stratégiques, une soumission de plus à un marché conçu à Bruxelles. Nous nous y opposons frontalement. Nous reviendrons sur cette logique d'enchère, nous reconquerrons le contrôle public intégral de nos barrages, et nous relancerons l'investissement trop longtemps gelé, moderniser les ouvrages et bâtir de nouvelles stations de pompage qui stockent l'électricité comme une batterie de montagne. Le barrage rejoint ainsi le socle, il garde l'eau, et il garde l'électron.

DEUX FRONTS QUE NOUS N'ESQUIVERONS PAS.

Restent deux fronts. L'agriculture d'abord, premier usage de l'eau l'été, qui a déjà fait couler le sang à Sainte-Soline. Nous y répondrons par l'irrigation économe, la réutilisation, et le stockage de l'eau d'hiver sans vider les nappes l'été, par une gouvernance partagée plutôt que par la force. La pollution ensuite, nitrates, pesticides, et désormais les PFAS, ces polluants éternels qui s'infiltrent dans nos captages. Protéger l'eau à la source, c'est protéger la santé de la nation. Le détail de ces batailles aura sa place au chapitre agricole. Ici, nous posons le principe, l'eau ne se gâche pas, ne se brade pas, ne s'empoisonne pas.

LA CHALEUR DES CENTRALES, DU GÂCHIS À LA RESSOURCE.

Nos centrales rejettent dans les rivières une eau réchauffée qui, l'été, appauvrit l'oxygène et blesse la vie aquatique. Plutôt que de cuire nos rivières, nous ferons de cette chaleur une richesse. Partout où c'est possible, la chaleur des centrales sera récupérée, pour chauffer des logements par un réseau de chaleur, des serres qui produiront des légumes l'hiver, des bassins d'aquaculture. La chaleur qui pollueait deviendra celle qui nourrit et qui réchauffe. C'est notre guerre au gâchis appliquée à l'énergie même, rien ne se perd, pas même la chaleur perdue.

Et cela se fera en toute sûreté, dans les règles de l'art. Un échangeur sépare toujours l'eau de la centrale de l'eau propre envoyée aux logements, aux serres et aux bassins, et les deux ne se touchent jamais. La ville reçoit la chaleur, jamais l'eau de la centrale. C'est ainsi que la Suisse chauffe déjà des quartiers entiers depuis le réacteur de Beznau.

Pour que cette chaleur trouve preneur, encore faut-il des bâtiments prêts à la recevoir. Nous l'imposerons, tout logement neuf bâti dans le rayon utile d'une centrale dont le réseau de chaleur existe ou est programmé devra être pré-équipé pour s'y

raccorder. Le pré-équipement à la construction ne coûte presque rien, quand l'ajouter après coup coûte une fortune. Là où le réseau est déjà en service, le raccordement deviendra la règle, avec une chaleur dont nous garantirons le juste prix, pour que nul ne soit captif d'un tarif abusif. Ainsi la demande grandira au rythme de l'offre, et jamais la chaleur d'une centrale ne se perdra faute de foyers pour l'accueillir.

PROTÉGER LES RIVIÈRES, PARTOUT.

Là où aucun débouché de chaleur n'existe, nous épargnerons quand même les rivières, implantation en bord de mer en priorité, qui dissipe la chaleur sans blesser un fleuve fragile, et circuits fermés sur rivière. Nous fixerons des plafonds stricts de température de rejet, à l'image de la règle suisse des 25 degrés, et nous mettrons fin aux dérogations de canicule qui autorisent aujourd'hui à surchauffer des cours d'eau déjà au plus mal. Nous l'assumons, protéger la vie des rivières coûtera un peu de production. C'est un prix que nous acceptons, car une rivière morte ne se rallume pas.

L'EAU PURE, TRAITER MIEUX, POLLUER MOINS.

Rendre nos rivières propres ne tient pas à un filtre magique posé sur le fleuve, mais à deux gestes, mieux traiter l'eau qui sort de nos villes, et réduire ce qui y entre. Pour les bactéries des eaux usées, la solution est connue et éprouvée, capter toutes les eaux, y compris les débordements de pluie, et les désinfecter avant rejet. C'est la méthode qui a rouvert la Seine à la baignade en 2025, un siècle après son interdiction, même si elle reste tributaire de la météo après les fortes pluies.

Pour les micropolluants, pesticides et résidus de médicaments, nous équiperons nos stations d'épuration d'une étape de nouvelle génération, au charbon actif et à l'ozone, qui les capte et les détruit. La Suisse l'a déjà imposée à ses grandes stations. Nous le ferons aussi, en commençant par les plus importantes et par celles qui rejettent en amont des captages d'eau potable. Soyons

lucides, ce traitement avancé coûte cher et consomme de l'électricité, donc, fidèles à notre doctrine, nous le déploierons là où il rend le plus de service.

Mais aucun filtre ne rattrapera ce qu'on déverse sans fin en amont. Le vrai levier est à la source, réduire massivement les pesticides agricoles, planter des bandes végétales le long des cours d'eau, et protéger en priorité absolue les zones de captage d'où vient notre eau potable. Tarir la source coûte moins cher et protège mieux que filtrer en bout de course. Le filtre protège le robinet, la source protège la rivière.

LES PFAS, COUPER LE MAL À LA RACINE.

Les PFAS, ces polluants éternels, ne se détruisent presque pas et s'accumulent partout, dans l'eau, dans les sols, dans notre sang. Aucun filtre ne nettoiera l'environnement de ce qu'on n'aurait jamais dû y répandre. La seule réponse à la hauteur est l'interdiction à la source. La France a montré la voie avec la loi du 27 février 2025, première en Europe à bannir la fabrication et l'importation de PFAS dans les cosmétiques, les vêtements, les chaussures et les farts de ski, et à taxer leurs rejets dans l'eau. Nous achèverons ce qu'elle a commencé.

Car cette première loi reste trop étroite. Nous étendrons l'interdiction à tous les usages non essentiels des PFAS, sur les produits fabriqués chez nous comme sur ceux importés, car bannir notre seule production en laissant entrer les produits étrangers ne ferait que délocaliser la pollution et punir nos usines. Et nous fermerons la brèche que le lobby a obtenue, les poêles antiadhésives, exemptées sous la pression, rentreront dans le droit commun.

Deux exigences de réalisme, car nous ne mentons jamais. Quelques usages n'ont aujourd'hui aucune alternative, dans la médecine, la défense, certains composants électroniques, les batteries et les électrolyseurs dont dépend notre propre transition. Ceux-là garderont un sursis encadré et limité dans le temps, jamais un blanc-seing, le temps d'inventer leur remplaçant. Et

parce qu'une interdiction d'importer ne tient pas seule face au marché unique, nous porterons la bataille à Bruxelles, où une restriction générale des PFAS est déjà en chantier. La France a osé la première, nous ferons qu'elle entraîne l'Europe entière.

L'eau, condition de tout.

Voilà notre plan pour l'or bleu. Cesser le gâchis des fuites, faire boucler l'eau, verrouiller nos barrages comme un bien public, transformer la chaleur perdue en richesse, épargner nos rivières, et couper à la racine les poisons éternels. Dans un pays qui s'assèche, l'eau n'est pas une ressource parmi d'autres, elle est la condition de toutes les autres. Celui qui tient son eau tient son avenir, et nous tiendrons le nôtre.

X.

CONCLUSION DU TOME 2

La Stratégie du Gambit : le prix de la victoire.

Aux échecs, un gambit est un sacrifice volontaire. On donne une pièce pour gagner la partie. Ce programme est un gambit. Il sacrifie le confort des élites pour gagner la prospérité du peuple.

Chaque chapitre de ce Tome est une mesure concrète, applicable, et dont nous assumerons le coût sans le cacher. Pas un vœu pieux. Pas un « il faudrait ». Pas un « nous étudierons ». Un plan.

La règle des quatre piliers libère le travail. La fiche de paie à cinq lignes rend sa dignité au salarié. L'impôt repris en main vous redonne un droit de regard sur l'usage de votre argent. La retraite qui tient debout garantit qu'on vieillira dignement, quoi qu'il arrive. Le toit à soi rend un foyer aux familles, et les moyens d'avoir les enfants qu'elles désirent. L'école de la République forge les citoyens de demain. La révolution de la proximité nous fait mieux soigner pour moins cher. La Loi Dédale protège votre vie privée et vos enfants. Le nouveau code de la route vous rend la liberté de circuler. La souveraineté retrouvée sur nos transports et notre énergie vous rend votre pays. Le Plan Or bleu fait de l'eau une ressource qu'on ne gâche, ne brade ni n'empoisonne. Et la ferme France reprend le pouvoir de nous nourrir.

Chaque mesure s'emboîte dans l'autre. La règle des quatre piliers finance la revalorisation des professeurs. L'énergie nucléaire à prix coûtant nourrit la compétitivité des entreprises et fait baisser le prix des billets de train. La Loi Dédale, en sanctuarisant nos données, bâtit la confiance sur laquelle naîtront nos propres champions du numérique. La prévention et le pôle public du

médicament transforment notre santé d'un gouffre en une industrie d'avenir. Le logement digne et abordable redonne aux familles les moyens d'accueillir une naissance. Les sols vivants que nous régénérons retiennent l'eau que notre Plan Or bleu protège, et nourrissent la souveraineté de notre assiette. La retraite digne du paysan débloque la transmission de sa ferme. Le service citoyen forme les jeunes qui entretiendront les infrastructures de la République. Rien n'est isolé. Tout est système.

Ce programme n'est ni de gauche ni de droite. Il est devant. Il prend ce qui marche à Singapour, au Japon, en Suisse, au Danemark, aux Pays-Bas, en Autriche et en Allemagne. Il rejette ce qui ne marche plus en France depuis quarante ans. Il ne s'excuse pas d'être ambitieux. Il ne demande pas la permission d'être radical.

Le Tome 1 a posé les institutions. Ce Tome 2 a posé les mesures concrètes, du travail à la terre. Le Tome 3 portera le regard au-delà de nos frontières, car aucune souveraineté nationale ne tient durablement dans une Europe à la dérive telle qu'elle est aujourd'hui. Il dessinera la Nouvelle Europe que nous voulons bâtir, en partant du constat sans appel du rapport Draghi sur notre décrochage collectif.

Nous savons qu'il y a beaucoup à lire. Mais ce n'est pas en quatre pages de slogans qu'on résout les problèmes d'un pays de soixante-huit millions d'habitants. Les autres promettent en une phrase. Nous détaillons en trois tomes. Parce que les Français méritent de savoir exactement ce qu'on fera, comment on le fera et combien cela coûtera avant de nous confier les clés. Trois tomes, un seul objectif, rendre la France aux Français.

Pas aux actionnaires. Pas aux technocrates. Pas aux algorithmes. Aux Français.